LE

DUC DE BROGLIE[1]

Le testament du duc de Broglie, en date du 19 juin 1839, contient cette disposition : « je lègue à mon ami M. Guizot un ouvrage de son choix à prendre dans ma bibliothèque de Broglie; je regarde notre longue amitié comme l'un des biens les plus précieux que Dieu m'ait accordés. »

C'est en janvier 1870, à la mort du duc de Broglie, et plus de trente ans après la date de son testament, que j'ai reçu de lui ce témoignage d'une amitié vieille alors de trente ans de plus, et toujours restée la même à travers un si long temps plein de si grands événemens qui ont changé si souvent les situations et les dispositions des hommes.

J'ai à cœur de marquer ma place et ma part dans cette intimité mutuelle et persévérante. Je voudrais la faire connaître telle qu'elle a été et qu'elle s'est formée et maintenue au milieu, je puis dire au-dessus des épreuves de nos longues vies.

Ce n'est pas dans notre enfance et au sein de nos jeunes études que nous nous sommes connus et liés le duc de Broglie et moi. Il avait trente-trois ans et moi trente et un lorsque nous nous sommes rencontrés dans le monde, et que nous avons commencé à vivre l'un près de l'autre; c'est en 1818 qu'a eu lieu notre rapprochement; nous étions alors engagés l'un et l'autre dans la vie politique, et nous y avions déjà fait tous deux des pas décisifs, étrangers l'un à l'autre.

(1) Achille-Léonce-Victor-Charles, duc de Broglie, né à Paris le 28 novembre 1785, mort à Paris le 26 janvier 1870.

Il appartenait à une famille de grands serviteurs de l'état, la seule famille militaire, si ma mémoire ne me trompe pas, qui ait donné à la France trois générations successives de maréchaux, tous éprouvés dans le commandement de ses armées. Le dernier des trois, grand-père du feu duc de Broglie, se signala, dès l'âge de vingt-trois ans, en 1741, à l'assaut de Prague, où il monta des premiers avec le grenadier Pascal, que le plus vaillant des officiers de fortune du temps, Chevert, avait choisi dans son régiment en lui disant : « Il me faut ici *un brave à trois poils* (ce furent, dit-on, ses propres expressions); tu vas monter sur cette échelle; quand tu seras sur le mur, le factionnaire te criera : *Wer da?* (qui va là?) Tu ne répondras pas; il te lâchera son coup de fusil, il te manquera; tu lui tireras le tien, tu le tueras, et je suis à toi. » Dix-huit ans après ce début, en 1759, le lieutenant-général de Broglie gagnait sur les Prussiens la bataille de Berghen, devenait maréchal de France, gagnait encore l'année suivante celle de Corbach; puis il était exilé en 1761, pour avoir perdu celle de Villingshausen, en compagnie du prince de Soubise, auteur, selon lui, de la défaite, et il vécut plusieurs années éloigné de la cour, « dont il ne craignait pas, dit l'un de ses contemporains, de blâmer constamment les erreurs et les fautes. C'était le Cincinnatus des temps modernes. »

« Je ne suis pas bien sûr, dit son petit-fils, le duc de Broglie (dans des *Notes biographiques* auxquelles il n'a pas voulu donner le titre de *Mémoires*), que mon grand-père ressemblât trait pour trait à Cincinnatus; il n'avait ni déposé les faisceaux consulaires, ni forgé son épée en soc de charrue, et l'envoyé du sénat romain qui l'aurait trouvé en habit de chasse galonné sur toutes les coutures, entouré de gentilshommes de la contrée vêtus du même habit, qu'ils tenaient respectueusement de sa munificence, faisant retentir la forêt de Broglie des aboiemens de cent chiens et du galop de cinquante chevaux, l'envoyé du sénat, dis-je, n'aurait été que médiocrement édifié de sa simplicité rustique. Ce qui est vrai, c'est qu'il avait été très injustement disgracié, et qu'à l'exemple du fier patricien il en était très justement irrité. »

Lorsque, à l'explosion des premiers troubles sérieux de la révolution, le conseil du roi ordonna un rassemblement de troupes dans les environs de Versailles, le prince de Condé, qui depuis la guerre de sept ans avait été très hostile au maréchal de Broglie, demanda qu'on lui en donnât le commandement. « Le calcul du prince était simple, dit leur contemporain le comte Alexandre de Lameth dans son *Histoire de l'assemblée constituante;* si ces mesures présentaient des dangers, ils retomberaient sur le maréchal, qui, seul alors, restait compromis; si au contraire elles obtenaient un succès conforme

aux vœux du parti, c'était le prince qui en recueillerait les avantages... Le maréchal jugea exacts les renseignemens que nous lui transmettions, son fils le prince de Broglie et moi, sur la politique du prince de Condé; mais il nous répondit que l'obéissance au roi était une loi qu'il avait respectée toute sa vie, qu'il désirait vivement ne point recevoir les ordres qu'on lui annonçait; mais que, s'ils lui étaient donnés par le roi, il obéirait. »

Il obéit en effet, et prit le ministère de la guerre avec le commandement de l'armée. Des témoignages irrécusables, celui de Louis XVI lui-même, attestent que, modeste dans son obéissance, il fut modéré dans son pouvoir, et ne donna au roi son maître que des conseils dégagés, sinon des erreurs, du moins des passions de son parti; mais lorsqu'après le 14 juillet et la prise de la Bastille le roi l'autorisait à quitter son commandement et à s'éloigner de France, libre de faire ce qu'il persistait à regarder comme son devoir, c'est-à-dire d'aller défendre du dehors la royauté qu'il n'était plus admis à servir au dedans, le maréchal de Broglie se retira à Luxembourg, prit le commandement d'un corps d'émigrés, et s'engagea dans cette guerre immense dont il était loin de comprendre le caractère et de prévoir la durée, mais dont il était résolu à ne pas reconnaître les résultats s'ils étaient contraires à la cause à laquelle il avait donné son âme et sa vie. Vaincu, sa résolution fut inébranlable; il renonça à rentrer en France, à retrouver sa famille et ses biens, ne voulut plus entendre parler de son fils, le prince Victor de Broglie, resté patriote libéral, écarta les ouvertures gracieuses que lui fit arriver Napoléon, qui eût pris plaisir à voir dans sa cour naissante le dernier maréchal de la vieille monarchie, et il finit par se fixer modestement à Münster, en Westphalie, où il mourut à quatre-vingt-six ans, en 1804, invariablement royaliste, vieux guerrier et grand seigneur dans son obscure retraite allemande comme dans son château de Broglie.

C'était non pas auprès du maréchal son père, mais en Amérique, à la fin de la guerre pour l'indépendance des États-Unis, et à la suite de l'expédition du général de Rochambeau et de M. de La Fayette, que le fils aîné du maréchal, le prince Victor de Broglie, avait commencé sa carrière. Il parcourut en 1782 d'abord les États-Unis naissans, puis quelques-unes des colonies de l'Amérique espagnole, et il a laissé de son voyage un charmant récit, qui a été publié en partie dans la *Revue française* de 1828, et dans lequel, « à travers l'étourderie et l'enjouement d'un jeune officier échappé aux salons de Versailles et à la dissipation de Paris, on aperçoit le coup d'œil d'un militaire instruit et d'un observateur judicieux. » De retour en France, le prince Victor de Broglie, âgé de trente-deux ans, fut élu, en 1789, député à *l'assemblée constituante* par la

noblesse du bailliage de Colmar, et le premier fait que je rencontre à son sujet dans les *Notes biographiques* de son fils est un trait d'honnête scrupule politique en même temps que de franchise libérale. On sait que le 25 juin 1789 quarante-sept députés de la noblesse quittèrent la salle de leur ordre pour aller se joindre à la réunion du tiers-état; le jeune prince de Broglie fut, non pas l'un d'entre eux, mais l'un de ceux qui, trouvant dans le mandat de leurs électeurs un obstacle formel à une telle démarche, en témoignèrent un vif regret. Dès le surlendemain, le roi ordonna la fusion complète des trois ordres, et dans l'*assemblée constituante* ainsi formée le prince Victor de Broglie prit place parmi les généreux réformateurs qui n'hésitèrent devant aucun sacrifice ni aucun péril pour réaliser leurs patriotiques espérances. En rendant compte en 1828 dans la *Revue française* de son voyage en Amérique, M. de Rémusat disait : « Sous l'uniforme de ce militaire étourdi, on peut déjà reconnaître celui qui, malgré les liens de famille les plus impérieux, soutiendra, dix ans après, la bonne cause à l'assemblée nationale, tentera d'aller dans les camps défendre la révolution, même ingrate, mourra enfin frappé par elle, mais sans la trahir, et en recommandant à son fils de lui rester fidèle malgré ses injustices. La France sait que ce dernier vœu est accompli. »

Ce fut en effet la douloureuse destinée du fils du maréchal de Broglie de se voir placé, à la fin de sa courte vie, entre les rigueurs de son père et les orageuses ténèbres de l'avenir de sa patrie et de ses enfans. Après l'aveugle abdication de l'*assemblée constituante*, il voulut continuer de servir la France, et devint chef d'état-major de l'armée du Rhin, commandée d'abord par le maréchal Lückner, puis par le général Biron. Il avait pour aide-de-camp Desaix, alors simple lieutenant et au début de sa carrière; l'illustre guerrier qui devint le maréchal Gouvion Saint-Cyr servait aussi dans cette armée; c'est lui qui dit, dans ses *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle :* « Le général Biron fut parfaitement secondé par son chef d'état-major, Victor de Broglie, officier d'un grand mérite, dont l'armée ne devait pas tarder à regretter la perte. » Aucun mérite ni aucune vertu ne préservaient alors des méfiances et des fureurs révolutionnaires. Survint le 10 août 1792. Le chef d'état-major de l'armée du Rhin protesta contre les décrets de l'assemblée législative; il fut destitué, et le lieutenant Desaix avec lui. Il se renferma dans une profonde retraite. Il y fut poursuivi, arrêté, relâché, arrêté de nouveau. Il était las de se cacher et croyait n'avoir rien à craindre d'un procès public. Repris encore et conduit par la gendarmerie à Paris, il se refusait à un moyen de s'échapper, et ne sortit de la prison de la Bourbe, alors nommée *Port-Libre*, que pour monter sur l'échafaud le 27 juin

1794, un mois, jour pour jour, avant le 9 thermidor et la fin de la terreur.

Je reprends les dernières paroles que je viens de citer de M. de Rémusat. « En mourant, dit-il, le dernier vœu, la dernière recommandation du fils du maréchal de Broglie à son propre fils enfant fut qu'il restât fidèle à la révolution française, même ingrate et injuste. La France sait que ce vœu a été accompli. » Une inébranlable fidélité à la cause nationale de 1789, tel a été en effet le trait dominant de la vie politique du duc de Broglie. Il eut, dans son enfance, à subir toutes les détresses de l'époque révolutionnaire. Sa mère, Mlle de Rosen, aussi distinguée par son caractère et son esprit que par sa naissance et sa beauté, avait été mise en prison comme son mari et réservée au même sort; après la mort du prince de Broglie, elle s'offrit pour travailler à la lingerie de la prison de Vesoul, et elle réussit, pendant son travail, à prendre sur un morceau de cire l'empreinte de la clé d'un grenier ouvert sur le dehors. « Un vieux domestique dévoué à la maison de Rosen fit fabriquer une clé sur cette empreinte, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques;* il attendit ma mère de nuit à la porte de la prison et la conduisit en Suisse en lui faisant traverser les gorges du Jura... Nous passâmes, mes sœurs et moi, dans le château de Saint-Remy, qui appartenait à ma mère, le temps qui s'écoula entre son évasion et son retour en Suisse. Saint-Remy était séquestré, on mit le mobilier en vente; j'assistais à l'enchère, assis à côté du crieur public et criant avec lui, sans doute par pur divertissement d'enfant; il ne vint à personne l'idée de s'en étonner... Les domestiques auxquels nous étions confiés, n'ayant aucun moyen de nous faire honorablement subsister, imaginèrent de nous conduire à Vesoul et de nous recommander à la charité du représentant du peuple en mission; c'était, je crois, Robespierre le jeune. On m'affubla du costume à la mode, on me mit sur la tête un bonnet rouge et des sabots aux pieds; dans cet équipage, nous fîmes antichambre pendant près d'une heure avant d'être admis devant notre futur bienfaiteur; il nous reçut assez bien, et nous donna, pour vivre, un assignat de 10,000 francs. Je ne sais pas au juste quelle était alors la valeur de ce chiffon. »

Le 9 thermidor accompli, la réaction contre le régime de la terreur suivit son cours, mélange d'alternatives entre des pas chancelans vers l'ordre et la justice et des retours de violence révolutionnaire. Pendant les cinq années de ces pitoyables tâtonnemens des pouvoirs publics et du pays lui-même, la princesse de Broglie, rentrée en France et réunie à ses enfans, mena quelque temps une vie assez paisible, quoique un peu errante, qui aboutit à son second mariage avec M. d'Argenson, petit-fils du comte d'Argenson, ministre

de la guerre sous Louis XV; il avait été pour Mme de Broglie et ses enfans, pendant leurs infortunes, un tendre et efficace protecteur : « Il devint pour nous, dit le duc de Broglie, un second père. » M. de La Fayette, le prince Victor de Broglie et M. d'Argenson, les souvenirs du premier, les exemples du second et la tutelle du troisième, ce fut sous cette triple influence que se développa la jeunesse du duc de Broglie : développement libre et original, où se forma un homme très différent de ses premiers patrons politiques, dont il lui resta pourtant toujours des traces et des impressions qu'il se plaisait à rappeler. Je trouve dans ses *Notes biographiques* un portrait de M. d'Argenson que je n'hésite pas à citer, tant il caractérise bien et le modèle et le peintre. « Je puis parler librement de M. d'Argenson, dit-il; je lui dois tout. Jamais la diversité de nos principes en philosophie religieuse et de nos sentimens en philosophie sociale et politique n'a porté la moindre atteinte à la tendre affection qu'il avait pour moi, moins encore, s'il se peut, à la tendre reconnaissance que je lui ai toujours témoignée. Il y avait en lui deux hommes bien distincts, un rêveur sincère et désintéressé et un homme d'affaires, au besoin même un homme d'état du premier ordre. Entré dans le monde au plus fort de l'effervescence des idées de 1789, il les avait poussées de bonne heure fort au-delà de leur portée légitime. Il était socialiste de cœur et de conviction. Il croyait et professait, dès qu'il avait quelque chance d'être compris, que, la répartition des biens de ce monde étant l'œuvre de la violence et de la fraude, il y avait lieu à la régulariser par une transaction équitable. Il croyait que ce serait, le cas échéant, un devoir pour l'homme de bien de se dévouer à la poursuite d'une telle entreprise, et toutes les fois qu'une crise politique s'annonçait ou se consommait, il était cet homme de bien; il était prêt à risquer pour sa cause (c'était bien la sienne, car lui seul y était de bonne foi et sans retour personnel) sa fortune et sa vie. Hors de là et dans le cours régulier des choses, M. d'Argenson était un homme d'une sagacité rare, d'un esprit droit et ferme, d'un cœur élevé, laborieux, appliqué, rigoureux dans l'exercice de ses droits, très clairvoyant sur les hommes, qu'il estimait en masse au-delà de toute mesure et qu'il méprisait individuellement plus que de raison; — d'une délicatesse à toute épreuve, résolu, intrépide dans les relations de famille et de société, — réservé, silencieux, un peu morose, mais plein de grâce et de charme pour ceux qu'il estimait et en qui il plaçait sa confiance. »

Je n'ai pas assez connu M. d'Argenson pour apprécier exactement la justesse de tous les traits de ce portrait, et en tout cas je crois que M. d'Argenson n'eût jamais été « au besoin un homme d'état du premier ordre; » mais je suis frappé de la ferme sagacité

qui éclate dans cette peinture d'un noble rêveur socialiste, et touché de l'émotion affectueuse qui anime le peintre. Les *Notes biographiques* où je puise ces citations ont partout ce même caractère d'un jugement sain et indépendant, éclairé par l'expérience de la vie et uni au fidèle maintien des inspirations généreuses et libérales de la jeunesse. Le duc de Broglie avait quatorze ans lorsque le 18 brumaire éclata, et il parle de ce coup d'état avec une équité reconnaissante. « Ceux qui n'ont pas vécu à cette époque, dit-il, ne sauraient se faire une idée du profond découragement où la France était tombée dans l'intervalle qui s'écoula entre le 18 fructidor et le 18 brumaire (1) ; en rentrant à pleines voiles sous le régime de la terreur, elle y rentrait sans consolation et sans espérance; la gloire de ses armes était flétrie, ses conquêtes perdues, son territoire menacé; le régime de la terreur ne lui apparaissait plus comme une crise effroyable, mais passagère; la réaction avait échoué; tous les efforts des honnêtes gens pour user régulièrement de leurs droits avaient été écrasés par la violence; on n'avait devant soi que le retour d'une anarchie sanglante dont il était impossible de prévoir ni la durée, ni le terme, ni le remède. Le remède, ce fut le 18 brumaire; mais le 18 brumaire n'y suffisait pas; ce n'était pas de coups d'état qu'on avait manqué depuis dix ans, c'était de ce qui rend les coups d'état excusables, le génie, la sagesse, la vigueur qui les fait tourner au profit de la société... Le 18 brumaire fut une délivrance, et les quatre années qui le suivirent furent une série de triomphes, au dehors sur les ennemis, au dedans sur les principes de désordre et sur l'anarchie. Ces quatre années sont, avec les dix années du règne d'Henri IV, la meilleure, la plus noble partie de l'histoire de France. »

Jamais certes coup d'état n'a été plus équitablement apprécié dans ses inévitables causes et ses salutaires effets; mais le patriote qui, plus de soixante ans après, lui rendait tant de justice, n'avait pas oublié non plus l'autre face des événemens, ni abdiqué les autres aspirations de son âme. « J'étais bien jeune en 1800, dit-il; élevé dans les principes de mon père et de mon beau-père, j'inclinais fort, à part moi, du côté de ceux qui redoutaient le progrès de la dictature plus qu'ils n'en appréciaient les bienfaits; ce qui me choquait le plus, c'était toute apparence de retour à l'ancien régime, et l'établissement de la légion d'honneur en particulier m'inspirait une aversion très peu raisonnable, j'en conviens... En revanche, je prenais singulièrement part au succès de nos armes; nos revers durant la campagne de l'an VII m'avaient causé un profond chagrin, ce fut ma première préoccupation patriotique; les victoires de

(1) Du 4 septembre 1797 au 9 novembre 1799.

Hohenlinden et de Marengo me ravissaient d'enthousiasme. Enfin je prenais, s'il se peut, un intérêt plus vif encore, bien que réservé et silencieux, aux querelles littéraires dont on voyait poindre l'aurore, et dont la politique aiguisait en quelque sorte l'activité. *Delphine* et *Atala* paraissaient en même temps, et ces deux brillans ouvrages, conçus dans des inspirations presque opposées, étaient, dans le salon de ma mère, le sujet d'interminables conversations. Mme de Staël en était l'âme. »

Ici apparaissent à la fois l'un des traits distinctifs de l'esprit du duc de Broglie et l'un des faits qui ont tenu une grande place dans sa vie. Quoique né dans l'arène des partis et des passions politiques, la politique n'était cependant pas la préoccupation première et dominante de sa jeune et libre pensée; l'élan naturel et la riche ambition de son esprit le portaient dans toutes les régions où se déploie l'intelligence humaine; les lettres, les sciences, la philosophie, les voyages, prenaient place à la fois dans ses études un peu décousues et dans sa vie non encore fixée. « Je suivais, dit-il, les cours de l'École centrale et de l'École des mines; entrait qui voulait à ces cours, et chacun en profitait selon son intelligence et son assiduité. Les professeurs étaient non-seulement des hommes du premier mérite, mais des hommes d'une rare bonté et d'une complaisance inépuisable. Le cours d'histoire naturelle de M. Brongniard était très suivi et très instructif; j'ai conservé les leçons qu'il nous dictait, et bien que, depuis cette époque, la science soit devenue plus savante et moi-même plus ignorant, je les parcours encore quelquefois avec plaisir. Le professeur de minéralogie, M. l'abbé Haüy, était l'un des savans les plus aimables que j'aie rencontrés dans ma longue carrière; sa voix était faible, mais claire et flexible; son enseignement était d'une lucidité merveilleuse; il se laissait interrompre volontiers, non-seulement par les élèves, mais par les simples assistans. Que de fois après la leçon, n'ayant pas bien compris l'ordre et l'enchaînement de ses idées, je me suis approché de lui pour lui adresser une ou deux questions, et je l'ai vu recommencer, pour moi seul, la leçon tout entière! Souvent il m'invitait à venir le trouver avant la leçon dans son humble cabinet, dont tout l'ameublement se composait de quelques chaises de paille et d'un bureau de bois de sapin surmonté d'un crucifix et voisin d'un petit oratoire où il disait la messe chaque matin. Il me donnait ses cahiers à copier; j'ai longtemps conservé cette copie. Les trois années que j'ai passées ainsi, ne quittant Paris qu'à l'époque des vacances, sont au nombre des meilleurs souvenirs de ma vie. »

A côté des cours publics et de leurs professeurs s'ouvrait en même temps pour lui une autre école, celle du monde littéraire et de ses salons. « Je fus conduit en particulier, dit-il, chez M. Suard,

alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, où je vis les restes de la société du XVIIIe siècle, l'abbé Morellet, M. de Boufflers, Garat, M. de Lally-Tollendal. C'était l'époque où commençait à se prononcer avec vigueur la croisade contre la philosophie de ce siècle, et où M. de Chateaubriand, M. de Fontanes, M. Joubert, ouvraient l'ère de la littérature du XIXe. Rien n'était plus curieux sous ce point de vue que le salon de M. et Mme Suard. Des influences un peu contradictoires y couvaient à petit bruit. Il y régnait tout ensemble un certain esprit de contre-révolution et un dernier retentissement de l'esprit philosophique, dont la révolution n'avait été, à certains égards, que le triste produit et la fatale conséquence. M. Suard était un très aimable vieillard, d'un esprit fin, délicat; il était libéral et modéré, accessible aux idées nouvelles que la réaction provoquait, mais principalement préoccupé de reproduire dans sa maison l'un de ces brillans salons où s'était formée sa jeunesse, et où la liberté indéfinie des idées et du langage s'unissait à l'élégance et à la politesse. Le gros de la société qui se réunissait le soir chez lui paraissait plus irrité contre le *Génie du Christianisme* et l'école nouvelle que le maître de la maison.

« J'entrai à la même époque dans le vrai monde, dans la société proprement dite. Le nom que je portais m'ouvrait facilement l'accès des maisons où les débris de l'ancien régime se ralliaient et donnaient le ton à la société d'abord consulaire et bientôt impériale. L'hôtel de Luynes était au premier rang; là régnait en souveraine de la mode Mme de Chevreuse, destinée plus tard à payer de l'exil et peut-être de la vie l'indépendance de son langage et de sa conduite à l'égard du maître de l'Europe. Je fus présenté à M. de Talleyrand, qui m'accueillit avec bienveillance, et conduit par M. et Mme de Jaucourt, les intimes amis de ma mère, chez Mme de Laval, où se réunissait, dans sa très petite maison de la rue Roquépine, toute l'ancienne société, dont la direction se partageait entre M. de Talleyrand et M. de Narbonne. C'est là que j'ai connu M. de Narbonne, ami de mes parens, et dont l'affection a fait, pendant un temps trop court, l'honneur et le charme de ma vie. »

Le comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre sous Louis XVI, général et diplomate sous l'empereur Napoléon Ier, tint en effet pendant quelques années une place particulière dans le cœur et la vie du jeune duc de Broglie, qui lui fut intimement attaché dans les orageuses négociations dont M. de Narbonne fut chargé comme ambassadeur à Vienne pour l'empire en décadence. « Nul officier-général, jeune ou vétéran, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques*, n'avait supporté la retraite de Moscou avec plus de courage et de gaîté que ce gentilhomme, né et élevé à la cour de Louis XV. L'empereur avait en lui un conseiller plus habile et plus

fidèle que M. de Talleyrand, plus clairvoyant et plus résolu que M. de Caulaincourt. Je ne le plains point de ne pas avoir assisté à la chute de l'empire; il ne l'aurait ni trahi dans ses revers, ni déserté au dernier moment; sa position au retour des Bourbons aurait été pénible et fâcheuse. Ce qu'il y avait en lui d'inépuisable bonté, de générosité naturelle, d'affection sincère, ce qu'il y avait dans son esprit de lumières et de solidité sous la grâce et la frivolité apparente de l'homme du monde, nul ne l'a su mieux que moi, nul ne l'a plus amèrement regretté. »

En même temps qu'il poursuivait dans les écoles publiques et dans les salons littéraires ou mondains de Paris l'éducation de sa jeunesse, le duc de Broglie allait quelquefois chercher et recevoir hors de France cette éducation étrangère qui, franchement acceptée, donne à l'esprit le plus distingué une étendue et une liberté qu'il n'acquerrait jamais, s'il ne sortait pas de son berceau. Il fit en 1806, peu de mois après que l'empereur Napoléon eut condamné son frère Louis à régner sans gouverner en Hollande, un court voyage dans cette nouvelle province de l'empire. « Rien de plus mélancolique, dit-il, que le spectacle de la Hollande à cette époque. Ses ports étaient déserts; on ne voyait plus à Amsterdam ni à Rotterdam que quelques carcasses de bâtimens désemparés; les magasins étaient fermés, les boutiques vides, l'herbe croissait dans les rues. La ville de La Haye offrait seule, en temps ordinaire, un aspect un peu plus animé : le roi Louis, sa cour, son gouvernement, un corps diplomatique tel quel, y répandaient un peu de mouvement; mais, à l'époque où j'y arrivai, le roi était absent, le corps diplomatique dispersé, le gouvernement en vacances; nous n'y vîmes que quelques familles de négocians considérables, restés riches à petit bruit malgré la ruine universelle, et conservant sous main avec l'Angleterre des relations dont le gouvernement impérial pouvait seul leur faire un crime. J'étais étranger, novice sans expérience; ni la brièveté de notre séjour, ni les circonstances ne me permettaient, avec ces bourgeois de haute volée, les relations intimes où l'homme tout entier se donne à juger. Je ne pouvais néanmoins me défendre d'être frappé de tout ce qu'il perçait de gravité et de solidité, de mesure et d'indomptable résolution, de patience et de prévoyance, dans les entretiens auxquels j'assistais à la suite d'interminables dîners. Il me semblait voir se détacher de la toile et entendre parler ces admirables figures de bourgmestres dont Rembrandt et Van Dyck ont peuplé les salles de la maison pénitentiaire d'Amsterdam. Grande et singulière nation, si différente de la nation allemande, dont elle n'est originairement qu'une fraction, comme son langage n'est qu'un dialecte germanique, — si différente de la nation anglaise, dont la rapprochent tant d'années d'alliance, tant d'habitudes

commerciales, tant de rapports continuels, — si différente de la nation française, et même de la nation belge, sa compagne dans les plus cruels et les plus pénibles momens de son existence! Nation sérieuse et sensée, économe et persévérante, qui a payé la liberté civile et religieuse de tout le prix que les hommes y peuvent mettre, de quatre-vingts ans de ruine, de combats, d'échafauds, de bûchers, et qui, sachant en conserver les mœurs, les goûts simples, l'énergie tranquille et insurmontable sous la domination française, sachant en faire emploi sous la monarchie comme sous la république, et passer de l'une à l'autre avec une sorte d'indifférence magnanime, n'a jamais ou du moins presque jamais compromis la liberté par la turbulence et l'ordre par la servitude! »

Tel fut l'emploi très varié et très libre que fit le duc de Broglie des années naturellement vouées à l'éducation de sa jeunesse. L'éducation est la préface puissante, mais elle n'est que la préface de la vie; ce n'est pas pour demeurer oisif dans la société où il est né que le jeune homme s'instruit et devient homme; plus sa situation est élevée et son esprit richement cultivé, plus il est tenu de se préoccuper des affaires de sa patrie, et de prendre place parmi ses bons serviteurs. En 1806, le régime impérial avait déjà commis bien des actes déplorables, bien des fautes graves, et fait concevoir, au dedans comme au dehors, bien de tristes pressentimens. C'était pourtant un gouvernement sérieux et glorieux, soutenu par l'assentiment national, et qui ne devait être ni légèrement attaqué, ni dédaigneusement délaissé par les honnêtes gens et les bons citoyens. Voué et dévoué par ses convictions, comme par son origine, aux principes de la liberté politique et à l'estime des seuls gouvernemens libres, le jeune duc de Broglie avait peu de goût pour le régime impérial, mais nulle objection à entrer alors dans les fonctions publiques. « Je désirais l'administration, dit-il lui-même, la grande carrière de cette époque après la carrière militaire. La demande en avait été faite à l'empereur par mon oncle, alors évêque d'Acqui et aumônier impérial (1); pour le dire en passant, ce n'était pas une médiocre preuve de l'esprit dont en France on était alors animé que la facilité avec laquelle mon oncle avait accepté cette place sans aucun blâme de sa famille, qui rentrait, comme lui, d'émigration, et cela deux ans à peine après le meurtre du duc d'Enghien. En 1806, mon oncle renouvela sa démarche; je fis avec lui quelques visites, je fus présenté à M. de Bassano et à l'archi-chancelier Cambacérès. On me promit que je serais porté sur la prochaine liste d'auditeurs au conseil d'état, mais l'exécution de

(1) Maurice-Jean-Madeleine de Broglie, frère du dernier maréchal, évêque d'abord d'Acqui en Piémont et plus tard de Gand.

cette promesse se fit attendre plus de deux ans; ce fut seulement vers le commencement de 1809 que je fus en effet nommé auditeur, et attaché, je ne sais pourquoi, à la section de la guerre. »

Pendant cinq ans, de 1809 à 1814, le duc de Broglie fut employé à diverses missions, souvent importantes et délicates, mais toujours en simple qualité d'auditeur et sans aucun avancement personnel dans sa carrière, ni aucun effort pour en obtenir aucun. Envoyé successivement comme intendant passager en Allemagne, en Espagne, dans les provinces illyriennes, en Pologne, attaché tour à tour à M. de Narbonne, au maréchal Marmont, au maréchal Bessières, à l'abbé de Pradt, tantôt pour l'administration des pays occupés ou conquis, tantôt pour les négociations diplomatiques, mis par là en relation non-seulement avec les grands serviteurs de l'empire, mais avec les grands personnages de l'Europe, entre autres avec le prince de Metternich et les nobles chefs de la malheureuse Pologne, les princes Czartoryski et Poniatowski, il eut ainsi l'occasion de voir de près les plus grandes affaires, les plus grands événemens de son temps, et de les bien connaître sans jamais les diriger et en les jugeant avec une consciencieuse liberté. Je n'ai garde de le suivre dans cette période un peu confuse de sa vie, où, malgré une activité quelquefois difficile et périlleuse, il fut bien plus spectateur qu'acteur; je n'en veux citer que quelques faits propres à caractériser le duc de Broglie lui-même, et à montrer comment, au service d'un pouvoir absolu, capricieux et chimérique dans sa grandeur, un jeune homme éminent, modeste et sévère se préparait à devenir le ministre judicieux et patient d'un gouvernement libre.

A son entrée au conseil d'état impérial en 1809, « nous prenions, dit-il, moi du moins je prenais peu d'intérêt au détail des affaires, très petites d'ailleurs, qui nous tombaient en partage; mais j'en prenais beaucoup aux séances du conseil d'état lui-même. Ce conseil, si j'ai bonne mémoire, siégeait alors trois fois par semaine dans la galerie des Tuileries qui sépare le grand escalier de l'aile connue depuis sous le nom de pavillon de Marsan. Au fond de cette galerie, en face de l'escalier, sur une estrade élevée de deux marches, étaient placés trois bureaux, celui de l'empereur au milieu, à sa droite celui de l'archichancelier, et celui de l'architrésorier à sa gauche. Le long des fenêtres, qui donnaient d'un côté sur le Carrousel, de l'autre sur la chapelle, étaient placées de petites tables pour les conseillers d'état, à commencer par les présidens de section; au bout et faisant face au bureau de l'empereur, d'autres petites tables pour les maîtres des requêtes. Enfin, derrière les tables des conseillers d'état, dans l'embrasure des fenêtres, étaient d'autres petites tables pour nous, humbles auditeurs.

« En général, sur les trois séances hebdomadaires, l'empereur en

présidait deux. Il arrivait une heure environ après l'ouverture de la séance, c'est-à-dire vers une heure et demie; il interrompait la discussion, l'ordre du jour était déposé sur son bureau, il appelait l'affaire qu'il lui convenait de faire discuter. Il écoutait patiemment et attentivement; il interrompait volontiers et souvent, particulièrement Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Defermon et Treilhard, mais principalement l'archichancelier. Quand la discussion avait duré quelque temps, il prenait la parole. Il parlait longtemps, sans beaucoup de suite dans les idées, très incorrectement, revenant sans cesse sur les mêmes tours de phrase, et, je dois l'avouer en toute humilité, je n'ai jamais remarqué dans son élocution décousue et souvent triviale ces qualités éminentes dont il a fait preuve dans les mémoires dictés par lui aux généraux Bertrand et Montholon. Ces mémoires restent pour moi une véritable énigme. S'il est un écrivain doué du talent qui s'y révèle, de cet ordre lumineux dans la distribution des idées, de cette clarté, de cette fermeté simple dans le langage, de ce ton d'autorité fin et naturel, de cette précision enfin, de cette correction dans l'habitude même du style, que cet écrivain-là se montre et se nomme. Si, comme il n'y a pas lieu d'en douter, Napoléon est le véritable auteur des mémoires qui portent son nom, s'il a été, comme ces mémoires en rendent, à mon avis, témoignage, l'un des maîtres de notre langue, le talent de parler, chez lui comme chez beaucoup d'autres d'ailleurs, n'égalait pas, tant s'en faut, celui d'écrire. Au reste, je suis convaincu qu'à l'époque dont je parle, parvenu au comble de la puissance, objet d'adoration et presque d'idolâtrie, il était loin de porter dans les affaires cette activité vigilante et puissante qui avait signalé les premiers temps de son règne. Les procès-verbaux de la discussion du code civil lui font plus d'honneur que les séances auxquelles j'ai assisté, et l'abjection servile de l'admiration qu'excitaient ses moindres paroles me rend peut-être injuste à son égard. »

Le duc de Broglie eut bientôt à s'étonner d'autre chose encore que de l'imperfection des paroles impériales. « Cette première époque de mon assistance au conseil d'état fut marquée, dit-il, par une séance mémorable. Le développement rapide qu'avait pris depuis quelque temps l'institution des petits séminaires avait inspiré quelque inquiétude à l'empereur. Il avait fait convoquer le conseil de l'université au conseil d'état. Tout annonçait de l'orage. L'empereur entra, comme à son ordinaire, vers une heure et demie. Voyant M. de Fontanes et les conseillers de l'université placés au même rang que les conseillers d'état, il en manifesta beaucoup d'humeur, et traita très brutalement M. de Ségur, conseiller d'état lui-même et grand-maître des cérémonies. Il fit évacuer par les maîtres des

requêtes les places qu'ils occupaient au bout de la salle, en face de son bureau; les conseillers de l'université furent installés en place des maîtres des requêtes, et ceux-ci relégués au rang des auditeurs. Alors la séance commença. L'empereur adressa quelques questions à M. de Fontanes d'un ton qui annonçait un mécontentement très prononcé. Il parut néanmoins écouter attentivement les réponses; mais bientôt après il éclata. Il parla près de trois heures, sans être interrompu par personne, sur les prétentions et les empiétemens du clergé; il s'exprima contre lui en termes très injurieux, et qui consternaient plutôt qu'ils ne satisfaisaient le conseil, quelque peu dévote que fût en général la disposition intérieure de ses membres. Il nous répéta jusqu'à satiété cette phrase : « nous vivons sous le règne de Charlemagne et non sous celui de Louis le Débonnaire; » puis, vers la fin de sa triste harangue, se tournant vers les auditeurs, il leur dit en propres termes : « Vous verrez, vous verrez, jeunes gens, ce qui arrivera quand vous aurez un empereur qui ira à confesse. »

« S'il se proposait de faire effet sur nous, l'effet fut manqué, du moins sur moi; la grossièreté me parut naturelle, et la colère simulée. Je crois qu'en général l'impression fut la même sur tous les assistans, bien que la plupart fissent effort pour s'exciter en sens contraire. Je crois même que ce fut le scandale produit à petit bruit par cette explosion de brutalité qui détermina une mesure dont les nouveaux auditeurs furent victimes; on sépara la dernière nomination des nominations précédentes; nous ne fûmes plus admis aux séances présidées par l'empereur, apparemment parce qu'on ne nous jugea pas assez aguerris dans notre impérialisme. Il fut décidé qu'à l'avenir l'admission à ces séances deviendrait une récompense, et chaque fois que l'empereur arrivait, on faisait sortir les auditeurs de la dernière nomination. »

Trop sensé et trop clairvoyant pour méconnaître l'importance du rôle de la religion dans l'ordre social, l'empereur Napoléon était trop peu religieux et trop peu moral lui-même pour reconnaître et admettre les droits de la conscience convaincue et libre. Politique habile, mais ni croyant ni libéral, il avait rétabli le culte sans vouloir accepter les conséquences de la foi; il s'irritait quand il rencontrait sur son chemin l'indépendance des âmes, et il essayait alors d'inquiéter le public sur la domination religieuse en tirant pour lui-même vanité d'être un empereur qui n'allait pas à confesse. Ce brusque et grossier mélange de routine révolutionnaire et de despotisme impérial ne tarda pas à choquer le jeune auditeur.

L'odieuse intrigue qui aboutit en 1808 au détrônement du roi d'Espagne Charles IV et de toute sa famille, à la prise de possession de l'Espagne par l'empereur Napoléon sous le nom de son frère Jo-

seph, et à la funeste guerre qui en résulta, vint confirmer le duc de Broglie dans ses sentimens d'indignation et de tristesse. Chargé en 1811, avec quelques-uns de ses compagnons au conseil d'état, d'une mission administrative à la suite de nos armées dans la Péninsule il assista à tous les actes de violence et d'oppression, à toutes les scènes de malheur, françaises ou espagnoles, de cette œuvre impériale dont on ne saurait dire quel fut le plus déplorable caractère, le crime ou le châtiment. Je trouve dans ses *Notes biographiques* ce passage. « En relisant, après quarante-six ans, le texte des arrêtés militaires de cette époque, consignés dans un registre dont j'ai gardé copie, je ne puis me défendre d'un profond sentiment de regret et d'humiliation. A coup sûr, je n'étais pour rien dans de tels actes; je n'avais pas voix au chapitre, et mon nom, placé au-dessous de celui de tel ou tel maréchal, n'y figurait que pour copie conforme, comme figure le nom d'un greffier au pied d'un arrêt auquel il n'a pas concouru. Néanmoins, je le reconnais, j'aurais dû tout risquer plutôt que de m'y prêter, et je dois m'estimer fort heureux qu'aucun de ces actes, imprimés et affichés sur les murs de Valladolid, ne soit tombé, au temps où j'étais ministre, dans les mains des journalistes; l'explication en aurait été difficile, et l'esprit de parti en aurait tiré bon parti. »

Sur ses vives instances, le duc de Broglie rentra en France au printemps de 1812 avec le colonel Jardet, aide-de-camp du maréchal duc de Raguse, que le maréchal envoyait à l'empereur pour s'élever contre le plan de campagne qui lui était prescrit, et réclamer en tout cas de prompts renforts. Le jeune auditeur était chargé par le maréchal d'appuyer de son témoignage auprès de l'empereur les demandes portées par l'aide-de-camp. Uniquement préoccupé des préparatifs de son expédition de Russie : « Voilà Marmont qui se plaint de manquer de beaucoup de choses, de vivres, d'argent, de moyens, dit l'empereur au colonel Jardet; eh bien! moi, je vais m'enfoncer avec des armées nombreuses au milieu d'un grand pays qui ne produit rien. » Et puis, après une pause suivie d'un silence de quelques minutes, il eut l'air de sortir brusquement d'une profonde méditation, et, regardant Jardet en face, il lui dit : « Mais comment tout ceci finira-t-il? » Jardet, confondu de cette demande, répondit en riant : « Fort bien, je pense, sire. » Le duc de Broglie eût fait probablement une autre réponse; mais l'empereur ne le fit point appeler; le prince de Neuchâtel le reçut mal, et ne se montra disposé qu'à le renvoyer en Espagne. Le duc de Feltre, ministre de la guerre, l'écouta attentivement et le congédia sans lui rien dire. Le duc de Bassano, ministre des affaires étrangères, lui offrit une place de consul-général à Dantzig. Le duc de Broglie se retira en refusant respectueusement.

« J'avais retrouvé à Paris, dit-il, un de mes camarades d'Espagne Fargues, fils du sénateur de ce nom, et revenu avant moi, grâce à l'intervention de son père. Il était attaché à la préfecture de police, ce qui se pouvait alors en tout bien, tout honneur, M. Pasquier ayant nettoyé cette écurie d'Augias, et ayant transformé le foyer d'inquisition politique en simple magistrature municipale. Fargues me proposa de l'accompagner dans l'inspection des prisons de Paris, dont il était chargé. J'acceptai avec empressement. Nous en visitâmes plusieurs, entre autres Bicêtre, qui réunissait à cette époque la quadruple qualité de prison d'état, de prison pour les condamnés, d'hospice pour la vieillesse et d'hospice pour les aliénés. Là, à l'extrémité d'un corridor long, étroit et obscur, se trouvait une cellule petite, voûtée et ne prenant jour que sur le corridor même; il y fallait une lampe en plein jour. Nous trouvâmes dans cette cellule, fort propre d'ailleurs, un ancien chef vendéen nommé Desol de Glizolle, enfermé là depuis dix ans parce qu'il s'était, nous dit-on, refusé à faire sa soumission au gouvernement consulaire. En nous voyant entrer, il ne se leva point de la petite table devant laquelle il était assis, et qui me parut couverte de livres de piété. Il était bien mis, son aspect était calme, grave et presque serein. — Avez-vous quelque plainte à former? lui demanda Fargues. — Aucune. — Peut-on quelque chose pour vous? — Rien. — Puis il se remit tranquillement à lire. Je sortis pénétré de respect et d'admiration. Ce digne martyr de la plus juste des causes, j'entends par là celle de la première Vendée, resta jusqu'à la restauration dans la cellule où je l'ai vu. Rendu à la liberté, rentré dans son pays et revêtu d'un commandement, j'ai appris avec joie, en 1815, que durant la réaction de cette époque il s'était conduit avec beaucoup de sagesse, de modération et d'humanité.

« Quelques jours après cet incident, je reçus du duc de Rovigo l'invitation de me trouver le lendemain, à deux heures, au ministère de la police. Je n'y manquai pas, sans prévoir ce qu'il voulait de moi, et quelque peu préoccupé de l'entrevue. J'y rencontrai huit ou dix de mes collègues auditeurs, comme moi en uniforme, ignorant comme moi le but de notre réunion, et, comme moi, n'en augurant rien de bon. Nous attendîmes à peu près une demi-heure, puis on nous fit entrer dans une pièce qui précédait le cabinet du ministre. Là, lui-même vint nous trouver, et nous expliqua avec bonhomie et bonne humeur qu'il avait besoin de quatre ou cinq d'entre nous pour en faire des commissaires de police dans les villes hanséatiques. Il s'étendit complaisamment sur la beauté du poste et sur les services que nous serions appelés à rendre à l'empereur et à la grande armée. Chacun de nous s'excusa du mieux qu'il put; je me contins, je fis valoir mon ancienneté et mes services. Le duc

de Rovigo ne se fâcha point, prit les excuses en bonne part; mais il maintint son dire qu'il lui fallait quatre ou cinq d'entre nous, et il nous invita à faire nous-mêmes le choix en nous donnant à entendre que, si nous tardions trop, nous aurions lieu d'en être les mauvais marchands.

« J'étais parfaitement résolu à tout risquer, même la cellule de M. Desol de Glizolle, plutôt que de subir un pareil opprobre; mais afin d'éviter, s'il était possible, l'un et l'autre, j'écrivis à M. de Bassano; je lui racontai l'aventure, et lui demandai de me placer où il voudrait, comme il voudrait, pourvu qu'il me tirât de ce guêpier. Je reçus, courrier par courrier, ma nomination d'auditeur attaché à l'ambassade de Varsovie.

« C'était changer de carrière; c'était entrer dans la carrière diplomatique par le dernier des grades. Je n'hésitai pas. Peu m'importait d'ailleurs; mon parti était pris de quitter le service impérial. Je m'étais assuré que, pour y réussir, il ne suffisait pas de l'activité, ni du zèle, ni de l'intelligence. Depuis mon séjour en Espagne, ce service me faisait horreur, et je ne cherchais, pour en sortir, qu'une porte qui ne fût pas celle du donjon de Vincennes. »

Le duc de Bassano ne rendit pas seulement ce jour-là un vrai service au jeune auditeur en le délivrant du duc de Rovigo; il lui donna, en l'attachant à l'ambassade de Varsovie, l'occasion d'assister de près à l'une des plus grandes scènes de l'histoire des grands hommes, à la chute européenne de l'empereur Napoléon, et aux illusions obstinées qui l'y précipitèrent, comme aux vains artifices diplomatiques qu'il employa pour y échapper. Le duc de Broglie passa cette terrible époque, la fin de l'année 1812 et l'année 1813, à Varsovie et à Vienne, les deux théâtres des événemens. « J'appris en arrivant à Varsovie (1), dit-il, l'incendie de Moscou. On ne peut bien juger, à la distance des temps et des lieux, et l'histoire ne rendra jamais l'impression que cet épouvantable événement produisit sur tous les esprits; à dater de ce moment, l'avenir nous parut à tous chargé d'un sombre nuage qui ne cessa d'aller en grossissant de jour en jour. » Il trouva pour ambassadeur à Varsovie l'abbé de Pradt, « très bon homme au fond, très régulier dans ses mœurs malgré quelques gros mots qui lui échappaient dans la conversation familière, mais n'ayant ni la gravité d'un prélat, ni la tenue d'un ambassadeur. Petit prestolet auvergnat, envoyé à l'assemblée constituante par une démocratie de curés, engagé dans le côté droit par vanité et par esprit de corps, ayant vécu, dans l'émigration, de pamphlets et d'écrits de circonstance,

(1) Le 16 septembre 1812.

et s'étant jeté à corps perdu, comme l'abbé Maury, dans la fortune impériale, je ne crois pas qu'il ait jamais bien compris le but que se proposait son maître en l'installant à Varsovie, ni le sens véritable des instructions écrites ou verbales qui devaient servir de règle à sa conduite. Je ne sais même si le duc de Bassano, qui lui était donné comme tuteur, a bien compris lui-même la fin de la chose en Pologne, à savoir que l'intention du maître était simplement de chauffer à blanc l'enthousiasme des Polonais, de promener sous leurs yeux le drapeau de l'indépendance, et de les entraîner à se saigner de leur dernier homme et de leur dernier écu, sans prendre aucun engagement envers eux, et en se réservant de faire au dernier moment la paix à leurs dépens. »

Dans l'attente des événemens que faisait entrevoir cette situation, le duc de Broglie passa deux mois et demi en Pologne, tantôt parcourant le pays, visitant les mines de sel Wilizka, et recevant chez le vieux prince Czartoryski, dans le château de Putavy, une digne et touchante hospitalité, tantôt s'enfonçant à Varsovie dans la difficile étude de la langue et de la littérature polonaise. Il essayait d'échapper ainsi à l'inquiétude de l'attente et à l'ennui de l'oisiveté, lorsque, « dans les premiers jours de décembre 1812, un matin, l'ambassadeur, dit-il, me fit appeler; c'était de très bonne heure. Je le trouvai pâle, défait, consterné. Il me tendit, sans mot dire, le 29e bulletin de la grande armée, le fatal bulletin de la Bérézina en date du 3 décembre; il l'avait reçu dans la nuit. Cette lecture me fit horreur, quelque préparé que je fusse au pire et malgré les réticences visibles pour l'œil le moins exercé. L'ambassadeur me prescrivit de porter sur-le-champ cette triste communication à M. Otto, notre ambassadeur à Vienne. La mission n'était rien moins qu'agréable, mais ce n'était pas de moi qu'il s'agissait dans un pareil moment. Je fis sur-le-champ mes préparatifs, et dès la fin de la matinée j'étais en route. Je traversai rapidement le grand-duché de Varsovie, plus lentement les provinces autrichiennes. Le bruit de nos désastres s'y était confusément, mais universellement répandu; le soulèvement des esprits contre la France y éclatait de toutes parts; j'avais quelque peine à obtenir des chevaux aux postes. Arrivé à Vienne, j'allai droit à l'ambassade; j'y trouvai M. Otto, homme honnête, serviteur fidèle, esprit sage et modéré, dans une angoisse inexprimable; il arpentait son cabinet en tout sens, dévoré d'inquiétudes, assiégé de bruits contradictoires. Pour donner une juste idée de son état, il me suffira de dire que le 29e bulletin, qui nous avait, à Varsovie, glacés d'épouvante, lui causa une joie qu'il ne put contenir; il me sauta au cou, bien qu'il me vît pour la première fois, et il écrivit sur-le-champ au prince de Metternich pour lui annoncer ma venue. Chemin faisant, messager de malheur que

j'étais, je me sentais partagé entre le désagrément de mon rôle et la curiosité de l'entrevue. J'avais un peu connu le prince de Metternich à Paris, autant que le permettait la différence entre nous d'âge et de position; j'étais impatient de voir quel effet produirait sur lui notre triste communication, et si la joie de nos désastres l'emporterait, ou non, sur le dépit d'apprendre que l'empereur y avait personnellement échappé. Je lui dois cette justice, qu'il ne sourcilla point; jamais je ne vis pareille possession de soi-même; il lut attentivement le bulletin; il témoigna pour les souffrances de notre armée un intérêt affectueux, prit en bonne part les protestations et les espérances de M. Otto, abonda dans son sens sur les ressources qui restaient à l'empereur, et, comme ce jour-là même il avait un grand dîner, il nous y invita l'un et l'autre. Tout n'était pas plaisir à cela; il me répugnait fort d'être produit, comme une bête curieuse, devant une réunion malveillante; je fis néanmoins bonne contenance. Le dîner fut long, froid et silencieux; chacun avait les yeux sur moi et parlait bas à son voisin. L'après-dînée fut également silencieuse, mais courte; on ne m'adressa point de questions; la compagnie se dispersa de bonne heure. Je passai deux ou trois jours à Vienne; ma mission étant remplie et rien ne me retenant plus, j'avais hâte de me retrouver sur le théâtre des événemens. En arrivant à Varsovie, je trouvai l'ambassadeur rappelé et se préparant à rentrer en France. Il était en habit de voyage; on arrangeait sa coiffure à l'avenant. Il me raconta le passage de l'empereur, son entrevue avec lui, ses promesses aux ministres polonais, le langage qu'il leur avait tenu. Nous restâmes à Varsovie à peu près trois semaines après le départ de l'ambassadeur, et l'ambassade ne fut plus qu'une simple légation, remise à M. Bignon. »

En quittant Varsovie, le duc de Broglie, avec la légation française et quelques-unes des grandes familles polonaises attachées à la France, alla s'établir pendant deux mois à Cracovie, attendant là une nouvelle campagne de la guerre ou l'ouverture d'une nouvelle négociation pour la paix. Je ne me refuserai pas le plaisir de reproduire ici le portrait qu'il a tracé, dans ses *Notes biographiques*, du plus brillant chef et des paysans-soldats de la Pologne, cette grande victime dans l'histoire des nations. « Pendant mon séjour à Cracovie, dit-il, je formai quelque liaison avec l'état-major du prince Poniatowski et avec le prince lui-même. L'état-major était composé de jeunes gens des premières familles du grand-duché, et ressemblait, trait pour trait, à un état-major français, sous cette seule réserve que l'enthousiasme patriotique y remplaçait l'ardeur de l'avancement et l'enthousiasme impérial. Quant au prince, il était impossible de le connaître sans s'y attacher : sur le champ de bataille, d'un commun aveu, ce n'était pas un brave, c'était un héros;

dans ses rapports avec la France, ce n'était pas un homme loyal, c'était un chevalier, et sa fidélité était d'autant plus méritoire qu'il ne se faisait pas la moindre illusion; il tenait sa cause pour désespérée; il marchait droit et la tête haute au sort qui l'attendait et qu'il n'a pas tardé à rencontrer. Dans l'habitude de la vie, c'était un grand seigneur du siècle dernier, généreux, libéral, de mœurs faciles, d'un caractère enjoué, adoré de tous ceux qui l'approchaient, camarade de ses aides-de-camp, obéi parce qu'il était toujours le premier au feu, et qu'il partageait toujours avec tout le monde tout ce qui lui tombait sous la main. C'était plaisir de le suivre au champ d'exercice et de le voir dresser ses recrues; son activité, sa vivacité, sa bonne humeur, son ton soldatesque, lui gagnaient tous les cœurs. Dans le rayon que son corps d'armée occupait autour de Cracovie, il prenait sans façon le premier paysan venu, lui faisait décrasser les mains, couper les cheveux, raser la barbe, et le livrait à un sous-officier qui lui enseignait le maniement des armes; au bout d'un mois, on lui mettait sur le dos un uniforme bleu; l'empereur des Français avait en lui un excellent soldat, prêt à tout, propre à tout, ne regrettant rien, ne pensant qu'à vivre et à mourir sous son drapeau. Mais par malheur, à cent pas de là, dans le rayon que l'armée russe occupait, le général Sacken en faisait autant et n'y trouvait pas plus de difficulté; il mettait la main sur le pareil, peut-être sur le parent du paysan dont il s'agit; il le débarbouillait et le façonnait à la moscovite, lui mettait sur le dos un uniforme vert; c'était pour l'empereur Alexandre un excellent soldat, prêt à tout, propre à tout, ne regrettant rien, ne songeant qu'à vivre et à mourir sous sn drapeau.

« Hélas, pauvre pays! »

Au printemps de 1813, la guerre et les négociations recommencèrent à la fois. « Avec une activité vraiment merveilleuse, dit le duc de Broglie, l'empereur avait remis sur pied une armée de cinq cent mille hommes, rappelé de Vienne M. Otto, et nommé M. de Narbonne pour le remplacer. Sur la demande expresse et instante du nouvel ambassadeur, je reçus l'ordre de me rendre auprès de lui. Je partis. La position des affaires à Vienne était critique et précaire. Dans la négociation ou, pour parler plus exactement, dans l'intrigue qui s'y nouait, les intérêts en jeu variaient avec les chances de chaque jour, et les intentions, mobiles à leur tour, visaient à plus d'une fin. Au vrai, personne n'était dupe. L'empereur Napoléon, dans le fond de son âme, n'admettait de paix que celle qu'il dicterait lui-même, le pied sur la gorge de ses ennemis. En offrant à l'Autriche sa part dans les dépouilles de la Prusse et de la Russie, il ne comptait ni l'éblouir, ni l'entraîner; il négociait pour gagner du temps, pour achever ses préparatifs; il n'espérait et ne

désirait qu'une chose, devancer la défection de l'Autriche, frapper les grands coups avant qu'elle se déclarât contre lui et l'avoir ensuite à sa discrétion, comme il avait eu la Prusse à sa discrétion après la victoire d'Austerlitz.

« Quant à M. de Metternich, il connaissait bien l'empereur et s'attendait à tout, il connaissait bien sa propre position et se tenait prêt à tout risquer; mais, décidé à jouer le tout pour le tout, il ne voulait agir que sous le coup de la nécessité, après avoir tout épuisé pour y échapper, après avoir offert au gendre de son maître des conditions qu'il fût odieux et insensé de refuser. En tout cas, il entendait n'agir que de son chef, librement, et sans se laisser entraîner à la remorque des passions qui l'assiégeaient, au dedans comme au dehors de son pays.

« De son côté, M. de Narbonne voyait clair dans les intentions de l'empereur sans en avoir reçu la confidence, il voyait clair dans la position réelle de l'Autriche : aider la France à écraser la Russie, à détruire ce qui restait de la Prusse, c'eût été de la part de la cour de Vienne un suicide; M. de Narbonne voyait clair enfin dans la tendance et le résultat définitif de la négociation : presser l'Autriche d'intervenir sous couleur de médiation, c'était l'autoriser à lever jusqu'à son dernier homme, à engager son dernier écu, c'était la rendre arbitre des conditions de la paix. Mais d'une part les instructions de M. de Narbonne étaient précises et pressantes; il ne pouvait ni les négliger, ni les éluder, tout au contraire il recevait à chaque courrier un coup d'aiguillon; d'autre part, le dirai-je? il ne voyait guère de chance de paix, si petite qu'elle fût, que dans la route qu'il suivait sans l'avoir choisie : qui sait si l'empereur Napoléon, lorsqu'il se trouverait placé entre des conditions raisonnables, plus que raisonnables, et la crainte d'avoir sur les bras deux cent mille hommes de plus, n'hésiterait pas enfin, s'il ne lui monterait pas en tête un grain de bon sens, un éclair de sagesse? »

Tels étaient, dans la grande lutte qui recommençait, et la situation réelle et les vrais sentimens des trois principaux acteurs en dehors de la coalition européenne de nouveau en campagne contre l'empereur Napoléon. Je n'ai garde de retracer ici ni les négociations qui, après le congrès de Prague et la visite du prince de Metternich à Dresde, eurent pour résultat l'accession de l'Autriche à la coalition européenne, ni les événemens militaires qui, après les victoires de Lutzen et de Bautzen, aboutirent à la défaite de Leipzig. Malgré son habileté dans l'art tantôt des caresses, tantôt des colères diplomatiques, et sa supériorité dans les combinaisons et les luttes stratégiques, l'empereur Napoléon ne réussit, en 1813, ni à rester, par la paix, le maître de l'Europe, ni à en être, par la guerre, le vainqueur définitif. Plus le temps répandra ses lumières sur l'his-

toire de cette grande destinée, plus l'arrêt qu'elle subit après tant de succès et de gloire sera reconnu juste et inévitable. Je ne veux, en ce moment et dans cette place, que rappeler quelques faits particuliers dans lesquels le duc de Broglie fut mêlé à cette époque, et indiquer l'honnête et ferme jugement qu'il portait sur les événemens auxquels il assistait de si près.

Pendant le congrès de Prague, il fut chargé par les deux plénipotentiaires français, M. de Caulaincourt et M. de Narbonne, de dresser un état réel et complet des forces réunies par le gouvernement autrichien à l'appui de sa médiation entre les belligérans. « Ce travail, dont j'ai conservé la copie avec les pièces à l'appui, ayant été soumis, dit le duc de Broglie, à nos deux plénipotentiaires, ils l'approuvèrent de point en point; j'en discutai avec eux toutes les parties, j'en démontrai l'ensemble et les détails tellement à leur satisfaction, qu'ils me chargèrent d'aller sur-le-champ à Dresde, de le remettre à l'empereur, et de lui faire en quelque sorte toucher du doigt et de l'œil l'immensité des préparatifs accumulés contre lui. Je partis et fis diligence. Arrivé à Dresde, je descendis chez M. de Bassano; je le priai, de la part de MM. de Narbonne et de Caulaincourt, de placer ce travail sous les yeux de l'empereur, et de me faire avertir si l'empereur avait quelques éclaircissemens à demander.

« M. de Bassano me le promit. Il était consterné, il ne pouvait se refuser à l'évidence des chiffres ni à l'authenticité des documens auxquels ces chiffres étaient empruntés. Il me dit d'attendre, et j'attendis.

« J'attendis longtemps. A la fin, je vis revenir M. de Bassano. Il était radieux. L'empereur, après l'avoir un peu réprimandé, l'avait convaincu que mes chiffres étaient des fables, et nous des idiots. J'insistai. Le duc de Bassano persista. Je persistai de mon côté. « Mon cher, me dit-il enfin, l'empereur en sait plus que nous, plus que tout le monde sur cela comme sur toutes choses, et son opinion est pour moi comme *une ornière de marbre* où je marche en sécurité sans m'en écarter. »

« J'attendis encore. L'empereur ne me fit point appeler. Il garda néanmoins le travail que je lui avais fait remettre, et je crois qu'il le trouvait au fond plus exact qu'il ne le souhaitait. En tout cas, il ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir.

« Dans la soirée, avant de me remettre en route, j'eus une assez longue conversation avec le secrétaire intime du duc de Bassano. Il me dit naïvement que l'empereur ne voulait de paix qu'en maître et après avoir vaincu ses ennemis. *S'il cédait une bicoque*, ajouta mon interlocuteur, *s'il rompait d'une semelle, il lui faudrait compter avec le corps législatif*. Cette phrase me frappa; mon interlo-

cuteur, que je connaissais bien, me la répéta plusieurs fois comme un écolier répète sa leçon. Il n'était pas homme à l'avoir trouvée tout seul; il la tenait par conséquent de son patron, lequel de son côté était trop infatué pour que l'appréhension vînt de lui. C'était une appréhension tout impériale. M. de Caulaincourt, à qui j'en fis part à mon retour, n'en douta pas plus que moi. »

Ainsi la crainte *d'avoir à compter avec le corps législatif français*, c'est-à-dire la passion du pouvoir absolu en France, c'était là le motif dominant pour lequel l'empereur Napoléon refusait à la France une paix qui la laissait souveraine entre les Alpes et le Rhin, c'est-à-dire en possession de ses plus précieuses et plus naturelles conquêtes, et toujours la première puissance de l'Europe.

Le 17 août 1813, tout espoir de paix disparut; le congrès de Prague fut rompu. « La veille de notre départ, dit le duc de Broglie, M. de Narbonne m'envoya chez M. de Metternich pour régler toutes les formalités relatives aux passeports, sauvegardes, saufconduits, etc.; je m'y rendis en voiture et à la tombée de la nuit pour éviter toute fâcheuse rencontre. Je trouvai toutes les salles qui précédaient le cabinet du prince, et elles étaient nombreuses, remplies d'officiers-généraux, d'officiers de tout grade, d'employés civils de tout ordre et de toute nature. Je n'étais pas exempt de quelque appréhension en traversant cette cohue d'uniformes et d'habits brodés; je craignais d'entendre quelque propos qu'il me serait également difficile de relever et de passer sous silence. M. de Metternich, je pense, en était également préoccupé, car il vint au-devant de moi, me prit par le bras et me conduisit rapidement dans son cabinet. Le peu que nous avions à régler ensemble était l'affaire de quelques minutes; mais il me fit asseoir près de son bureau, et me retint plus d'une heure. J'aurais tort de dire qu'entre nous ce fut une conversation, car il parla à peu près tout seul, l'œil humide, les mains crispées, le front couvert de sueur. Il m'expliqua en grand détail les desseins qu'il avait formés, les efforts qu'il avait faits depuis le jour de nos désastres pour conserver la paix et maintenir l'alliance entre l'Autriche et la France, pour concilier les intérêts de son pays et l'indépendance légitime de l'Allemagne avec l'orgueil et les intérêts véritables de l'empereur Napoléon. Il rappela les assauts qu'il avait endurés, les combats qu'il avait soutenus, me prenant en quelque sorte à témoin de l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit. Il fit ensuite à grands traits le dénombrement des forces militaires réunies contre nous, en s'empressant d'ajouter que nul ne savait mieux que lui combien l'empereur Napoléon était redoutable, et qu'il ne se faisait point d'illusion sur les périls que l'Autriche allait affronter; il m'expliqua les préparatifs déjà faits pour l'évacuation de Vienne, et les dispo-

sitions prises pour continuer la lutte, même après un nouvel Austerlitz et un nouveau Wagram. Je n'avais point d'autre droit à tant de confiance que la confiance même dont m'honoraient nos deux plénipotentiaires; mais, à vrai dire, ce n'était pas à moi, c'était à l'ambassade de France tout entière que ces explications s'adressaient; je n'étais que le dépositaire accidentel d'un testament *in extremis*, ou plutôt ce n'était là que l'effusion d'une âme pleine d'angoisses patriotiques et personnelles qui s'épanchait en débordant sans pouvoir se contenir.

« Je pris congé le cœur gros, l'esprit assiégé de noires pensées, et pénétré d'une émotion qui prenait naissance dans des sentimens bien divers. En traversant le palais, à peine remarquai-je que les salles étaient vides, en traversant la ville que les rues étaient désertes; tout était calme et sinistre comme à l'approche de la tempête :

Il succède à ce bruit un calme plein d'horreur,
Et la terre en silence attend dans la terreur. »

Huit mois après cette démonstration de l'impossibilité de la paix ntre l'Europe et l'empereur Napoléon, il avait perdu la bataille de Leipzig, repassé, non sans péril, le Rhin, que les armées de l'Europe coalisée passaient aussitôt à sa poursuite. La guerre était transportée en France. L'empereur Napoléon la soutint pendant trois mois avec une habileté et une activité incomparables, soutenu lui-même avec une vaillance et un dévoûment inépuisables par la petite armée de vieux soldats et de jeunes recrues qui lui restait, glorieux débris de tant de grandes armées qui avaient conquis pour lui l'Europe. Génie inutile du chef! bravoure et fidélité inutiles des soldats! A l'ouverture du printemps de 1814, la lutte, portée jusque sous les murs de Paris, était devenue impossible; Paris avait capitulé, Napoléon avait abdiqué, les anciens rois de France avaient reparu; l'Europe était dans Paris, Louis XVIII était sur son trône. La guerre européenne était terminée et la restauration accomplie. En compensation et pour la réparation de tant d'épreuves et de douleurs, l'Europe et les Bourbons offraient à la France la paix et la liberté.

Ici je quitte pour quelque temps la scène des grands événemens et de la politique; c'est du duc de Broglie lui-même, dans sa vie personnelle et intime, que je veux parler, et aussi des circonstances qui préparèrent alors notre liaison, quoique nous soyons restés encore pendant plusieurs années presque étrangers l'un à l'autre.

Pendant que, dans ces luttes sanglantes, les souverains et leurs armées se disputaient les territoires de l'Europe et le gouvernement des peuples, pendant que des trônes tombaient et que d'autres se

relevaient, des questions tout autres étaient engagées sur un théâtre bien différent et avec de tout autres armes. Dans Paris près d'être envahi par les étrangers, au sein de la Sorbonne et du Collége de France, un vif débat s'était rallumé entre le matérialisme, dominant dans la philosophie du XVIIIe siècle, représentée par Condillac, de La Mettrie, Helvétius, le baron d'Holbach, et le spiritualisme du XVIIe siècle, soutenu avec tant d'éclat par Descartes, Leibniz et Pascal. Deux hommes très inégalement éminens et célèbres, M. Laromiguière et M. Royer-Collard, étaient à la tête des deux écoles; l'un, spirituel disciple de Condillac, dont il s'efforçait pourtant de modifier et de compléter le système; l'autre, puissant héritier de Descartes, de Leibniz et de Pascal, dont il était digne de porter le drapeau et auxquels il ralliait les plus sagaces et plus judicieux observateurs de la nature humaine, les maîtres de la philosophie écossaise, Reid, Adam Smith et Dugald-Stewart. Entre les deux systèmes et leurs représentans, la discussion était forte, grave, fervente, et agissait puissamment sur la jeune génération qui peuplait alors les écoles, et dans laquelle brillaient déjà des chefs naturels destinés à devenir des maîtres, M. Cousin et M. Jouffroy.

C'est l'honneur et le salut du genre humain que son action soit infiniment variée et son histoire magnifiquement riche, que les plus beaux élans de la pensée individuelle s'y mêlent aux plus importans événemens de la vie sociale, et que les plus grands esprits se complaisent et s'appliquent à ne pas rester étrangers aux méditations de la philosophie, alors même qu'ils se vouent aux rudes travaux de la politique. Rentré à Paris en revenant de Prague et de Vienne, le jeune auditeur, qui venait d'être associé aux négociations diplomatiques, prit un sérieux intérêt au duel philosophique qui tenait en éveil toute la jeunesse des écoles. « M. Desrenaudes me conduisit, dit-il, au cours de M. Laromiguière, dont il était l'ami; je n'allai pas à celui de M. Royer-Collard, mais ce ne fut point de dessein prémédité. M. Laromiguière professait avec une lucidité merveilleuse et une grâce charmante; il avait beaucoup d'esprit et de douceur; il aimait à s'entretenir avec ses auditeurs à l'issue de la leçon. Je fis connaissance avec lui et j'allai souvent le visiter dans son ermitage philosophique. Peu à peu je fus admis par les deux amis à une plus grande intimité. Leur usage dans la belle saison était de sortir, une ou deux fois par semaine, vers trois ou quatre heures du soir, de se promener dans les environs de Paris et de dîner ensemble dans quelque coin. Ils cheminaient d'ordinaire avec d'autres amis, Garat, Daunou, Ginguené; le dîner se prolongeait assez tard; on causait à cœur ouvert de philosophie, de littérature et même un peu de politique. Je fus admis à plusieurs de ces dîners champêtres. J'assistai aux vives altercations de Garat et de Laromiguière, l'un

défendant avec ardeur le pur condillacisme, l'autre y introduisant avec finesse des distinctions timides. Il va sans dire que j'étais pour Laromiguière; il avait mille fois raison, quoiqu'il n'eût raison qu'à demi. Garat était rogue, impérieux, irascible. Ce fut dans l'un de ces dîners que j'eus l'occasion de mettre à profit la petite instruction philosophique que je tenais du bon vieux prince Czartoryski. — Vous arrivez d'Allemagne, me dit tout à coup l'un des convives, c'était, je crois, Ginguené; la philosophie y fait en ce moment autant de bruit que le canon, ou plutôt c'est elle qui met le feu au canon, qui soulève contre nous les écoles et enrégimente les écoliers. Cette philosophie-là, qu'enseigne-t-elle? Est-ce encore celle que nous expliquait il y a quelques années M. Villers, et à laquelle nous ne comprenions pas grand'chose? — J'ai lu récemment, ajouta Garat, un gros livre de Kant, traduit en latin, auquel je n'ai rien compris du tout; est-ce encore là la philosophie allemande? — Je répondis modestement à cet appel; j'expliquai du mieux que je pus les idées générales qui servent de base à la philosophie de Kant, les objections qu'elle avait rencontrées, la transformation qu'elle avait subie entre les mains de Fichte, et je me fis ainsi quelque honneur à très peu de frais. Il va sans dire que tout ce que j'expliquai fut trouvé absurde, et, pour mon compte, je n'étais pas loin d'en juger ainsi.

« Nos dîners se terminaient d'ordinaire par quelques commentaires sur les nouvelles du jour. Tous les convives, moi excepté, étaient effrayés de l'approche d'une contre-révolution. C'étaient des hommes de 1789, subjugués sans être convertis par le régime impérial; ils redoutaient le retour des Bourbons plus que toute autre chose. Quant à moi, je n'y pensais pas assez pour m'en préoccuper dans un sens favorable ou contraire... Ce ne fut qu'au bruit du progrès des alliés et précisément dans la mesure de ce progrès que j'entendis prononcer le nom des princes de la maison de Bourbon. Je n'ai pas besoin de dire que j'étais étranger aux conciliabules que tenaient, dit-on, leurs partisans; mais, dans les maisons que je fréquentais et où les esprits étaient d'ailleurs très partagés, il était impossible qu'on ne discutât pas les chances de l'avenir; la restauration y avait sa part, mais fort petite... Je me souviens très bien, par exemple, des discussions dont le salon de Mme de Jaucourt était le théâtre. M. de Jaucourt était certainement très avant dans la confidence de M. de Talleyrand, puisqu'il devint membre du gouvernement provisoire: eh bien! là même, chez lui, en sa présence, on n'agitait guère que l'alternative de la paix ou de la régence, et l'on inclinait plutôt à croire à la paix; mais, si dans les hautes régions les esprits étaient encore très incertains et très circonspects, le mécontentement public se faisait jour, et

j'en suivais avec une anxiété curieuse les premières explosions. Je n'oublierai jamais le soir où, tranquillement assis à l'Opéra-Comique, assistant à la représentation du *Tableau parlant*, vieille production de Marmontel et de Grétry, au moment où l'on chantait cette ariette :

Vous n'étiez pas ce que vous êtes,
Et vous étiez ce que vous n'êtes plus,

les applaudissemens éclatèrent de toutes parts, depuis le parterre jusqu'au paradis, et se renouvelèrent à plusieurs reprises. Que souhaitait le public qui se livrait à ces démonstrations ardentes? Il n'en savait rien; il ne pensait point aux Bourbons; il n'appelait point les alliés de ses vœux, il ne songeait point à la régence; il se passait simplement une fantaisie de colère. Arrive que pourra. »

Il arriva ce que le cours des choses rendit naturel et nécessaire, ce que l'ambitieuse et audacieuse sagacité politique de M. de Talleyrand avait prévu, et ce qu'il s'était tenu prêt à accomplir. Louis XVIII rentra aux Tuileries, rappelé par les sénateurs de l'empereur Napoléon, entouré de ses maréchaux, escorté par ses soldats. « Je me tins enfermé chez moi, dit le duc de Broglie; je ne quittai ma retraite qu'au bout de plusieurs jours, lorsque notre sort fut fixé, lorsque, faute de mieux, les corps de l'empire eurent disposé de la couronne, transféré notre allégeance d'un gouvernement à un autre, et préparé à la France un nouvel avenir. Depuis ce moment jusqu'au jour de la promulgation de la charte, 4 juin 1814, je suivis de l'œil la marche et les progrès du nouveau gouvernement, mais sans aucun effort pour m'en approcher, et me tenant plutôt à distance des personnes de ma famille et de ma connaissance qui s'y engageaient de plus en plus. J'étais néanmoins tenu fort au courant des délibérations du comité chargé de rédiger la charte, et cela par une circonstance singulière. »

Il était intimement lié avec un jeune auditeur comme lui, M. Pepin de Bellisle, qui vivait lui-même, depuis sa première jeunesse, dans la maison du comte Beugnot, alors ministre par intérim du gouvernement provisoire de la restauration, et tenant la plume, comme secrétaire, dans le comité de constitution désigné par le roi Louis XVIII. M. Beugnot était un homme très éclairé, très expérimenté, d'un esprit étendu, souple, sagace, d'une instruction très variée et d'une conversation charmante. « Nous allions chez lui, Bellisle et moi; presque tous les soirs, dit le duc de Broglie; il nous racontait habituellement la séance du matin pour la rédaction de la charte, et nous lui faisions la guerre lorsqu'il faiblissait dans la défense des principes constitutionnels. Parmi les dispositions qu'il laissait passer sans trop de résistance, il en était une qui touchait

au vif mon ami Bellisle et moi; c'était celle qui fixait à quarante ans l'âge exigé pour entrer à la chambre des députés. Cette disposition nous condamnait, pour dix ans et plus, à l'oisiveté politique; nous en fîmes à M. Beugnot des reproches très amers dont il se défendait, comme de coutume, assez mollement. On voit par là que j'étais loin de m'attendre au dédommagement qui m'était réservé. Cela peut paraître extraordinaire, mais n'en est pas moins vrai; j'avais totalement oublié que j'étais le chef de la branche aînée de ma famille, l'héritier du duché de Broglie, et qu'à ce titre, puisqu'il s'agissait de créer une chambre des pairs, j'y devais être naturellement appelé.

« Heureusement d'autres y pensaient pour moi. — Mon oncle le prince Amédée de Broglie, qui pouvait très bien, en qualité d'ancien aide-de-camp de M. le prince de Condé, faire pencher la balance en sa faveur, fit au contraire valoir mes droits, sans m'en prévenir, avec beaucoup de zèle et de désintéressement. Le flot de la restauration était d'ailleurs pour moi, sans que j'eusse besoin de m'en mêler. Ce ne fut pas néanmoins sans beaucoup de surprise que je reçus, le matin même du 4 juin, la lettre close qui convoquait la future chambre des pairs, composée d'anciens sénateurs et d'anciens grands seigneurs, dans la salle du palais Bourbon où siégeait la chambre des députés.

« La séance fut imposante, solennelle et, à tout prendre, satisfaisante. Le discours du roi, grave et digne, compensa, jusqu'à un certain point, le regret qu'inspiraient aux gens sensés *la charte octroyée, les dix-neuf années de notre règne*, le discours hétéroclite du chancelier Dambray, et l'élimination d'un certain nombre de sénateurs auxquels le public ne prenait d'ailleurs qu'un médiocre intérêt.

« Je me trouvais donc transporté tout à coup et par le simple cours des événemens au premier rang dans la société et dans l'état. Je ne l'avais point mérité par mes services; je ne m'en étais point rendu indigne par mes sentimens, mon langage et ma conduite. Il ne me restait qu'à bien user de cette fortune inattendue. Les dispositions que j'y portais étaient de bon aloi; sans mépriser ni dédaigner l'ancien régime, toute tentative de le remettre sur pied me paraissait puérile; j'appartenais de cœur et de conviction à la société nouvelle; je croyais très sincèrement à ses progrès indéfinis; tout en détestant l'état révolutionnaire, les désordres qu'il entraîne et les crimes qui le souillent, je regardais la révolution française, prise *in globo*, comme une crise inévitable et salutaire; en politique, je regardais le gouvernement des États-Unis comme l'avenir des nations civilisées et la monarchie anglaise comme le gouvernement du temps présent; je haïssais le despotisme et ne

voyais dans la monarchie administrative qu'un état de transition. Il y avait dans tout cela sans doute beaucoup de jeunesse, un peu de rêverie, mais rien qui fût radicalement faux, rien qui ne pût être rectifié par le temps et la réflexion, rien surtout qui ne fût compatible avec une conduite loyale et régulière. J'avais employé les loisirs où me laissait l'agonie du régime impérial à traiter par écrit diverses questions politiques. Je ne pris néanmoins aucune part aux discussions qui signalèrent la première session du parlement français. Il ne tiendrait qu'à moi d'en faire honneur à ma modestie et de dire que, n'ayant que vingt-neuf ans et pas encore voix délibérative à la chambre des pairs, c'eût été présomption de ma part d'y prendre la parole uniquement pour être entendu; mais j'aime mieux convenir de bonne foi que la timidité fut pour beaucoup dans mon silence, et comme il arrive presque toujours, l'amour-propre pour beaucoup dans ma timidité.

« J'avais d'ailleurs autre chose à penser et meilleure excuse. C'était le moment où se préparait le grand événement de ma vie, celui qui a décidé de ma destinée pour ce monde et, je l'espère, pour un monde meilleur. »

Je ne puis dire combien je suis ému de cette phrase, expression si simple et si profonde de la foi et de l'espérance chrétienne. C'était le mariage du duc de Broglie avec Mlle de Staël qui se préparait alors, et, tout jeune qu'il était, il avait l'esprit assez élevé et le cœur assez pur pour regarder le mariage comme un lien de divine origine qui unit deux créatures humaines pour la vie présente, et aussi pour la vie inconnue que leur réserve l'avenir. Quand après avoir assidûment fréquenté la maison et la famille de Mlle de Staël, revenue à Paris après l'exil de dix ans que lui avait imposé l'empereur Napoléon, le duc de Broglie se crut en droit de « concevoir, selon sa propre expression, de plus hautes espérances, » il partit pour le château des Ormes et demanda l'assentiment de sa mère. « J'en avais besoin, dit-il, pour faire tête à l'orage que ma résolution excitait au sein de ma famille. Tels étaient à Paris en 1815 le courant de l'opinion dominante et la folie des préjugés nobiliaires fraîchement exhumés, qu'on y regardait mon mariage avec la fille d'un grand seigneur suédois comme une mésalliance; on rappelait l'opposition entre le maréchal de Broglie et M. Necker. La rumeur était extrême et croissait d'heure en heure. Je tins bon. Le mariage fut convenu et rendu public dès le lendemain de l'arrivée de ma mère, et il ne fut différé qu'en raison d'arrangemens de fortune qui dépendaient de la restitution des 2 millions généreusement prêtés à l'état, en 1789, par M. Necker. »

Dans les premiers jours de 1816, et après quelques semaines passées à Coppet et à Genève, Mme de Staël avec sa fille et son fils,

et le duc de Broglie avec son frère, M. René d'Argenson, se rendirent en Italie, où le mariage civil et religieux fut célébré le 15 février à Livourne, par le consul de France, et le 20 du même mois à Pise, où le service catholique fut fait par un prêtre que désigna le curé de la paroisse, et le service protestant par un ecclésiastique irlandais du culte anglican, nommé de Lacy. « Il donna à Mlle Albertine de Staël, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques*, une petite Bible anglaise que je conserve et conserverai, s'il plaît à Dieu, toute ma vie, comme l'inestimable relique de ce qui n'est plus ici-bas. Elle porte sur la première page : — *Pise, 20 février, midi. Casa Roncioni.* — Je n'ai pas, ajoute-t-il, le courage d'ajouter un mot à ce peu de mots tracés sur cette Bible par une autre main que la mienne. »

Je ne m'accorderais pas le mélancolique plaisir de retracer ces pieux souvenirs de deux personnes à qui j'ai porté tant d'amitié et de respect, si je n'étais convaincu qu'en tout temps, et surtout de notre temps, il est bon de mettre sous les yeux des hommes, non pas des rêves de perfections et de satisfactions romanesques, mais ces exemples de vertu et de bonheur rares qui fortifient les âmes en les charmant, et qui entretiennent les hautes espérances sans susciter des ambitions démesurées ou déréglées. Née dans l'ardent foyer de la vie et de la société de Mme de Staël, sa fille en avait gardé la flamme en l'unissant à la lumière céleste, et elle en était sortie comme un beau métal sort de la fournaise, aussi pur que brillant, et fait pour les plus saintes comme pour les plus éclatantes destinations. La beauté de sa figure était l'image de celle de son âme, noble et franche, digne avec abandon, fière sans dédain, expansive et bonne jusqu'à la sympathie, pleine de grâce comme de liberté dans les mouvemens de sa personne comme de son esprit, rarement en repos, jamais en trouble intérieur : créature du premier rang dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral, et en qui le don de plaire était le moindre de ceux qu'elle avait reçus de Dieu. Le duc de Broglie avait raison de porter à sa femme une affection si profonde et mêlée d'un tel respect qu'aucune parole ne le satisfaisait pour parler d'elle. Je suis tenté d'éprouver le même sentiment.

On ne saurait parler du duc et de la duchesse de Broglie, et ne rien dire de Mme de Staël. La duchesse de Broglie aimait sa mère et la mémoire de sa mère avec cette passion que l'inviolabilité seule peut satisfaire. Le duc de Broglie, en admirant autant que personne Mme de Staël, gardait sur elle et avec elle son jugement libre et pénétrant avec respect : « Je n'ajouterai rien, dit-il, à tout ce que les hommes éminens qui l'ont connue ont pensé et dit de la puissance de son âme, de la générosité de son caractère, de l'élévation de ses sentimens, de l'étendue et de la finesse de son esprit, et de l'incom-

parable éclat de sa conversation. Mme de Staël a plutôt nui quelque peu à la mémoire de son illustre père, M. Necker, en l'accablant d'éloges mérités, et en disposant le public, ingrat et malin, à dire de lui ce que disait d'Aristide le paysan athénien. Je ne rendrai point à la sienne ce mauvais office, et je me contenterai d'indiquer un trait particulier de sa nature, parce qu'à lui seul il suffit pour expliquer bien des choses, et pour répondre au besoin à plus d'un reproche.

« Ce qui caractérisait avant tout, plus que tout, Mme de Staël, c'était d'une part une activité impétueuse, impérieuse, irrésistible pour elle-même, et d'une autre part, si j'ose ainsi parler, un bon sens inexorable. Dans toutes les transactions de la vie, publique ou privée, dans toutes les préoccupations de l'intelligence, étude ou méditation, composition ou conversation, son génie naturel la portait ou plutôt l'emportait au but tout d'un trait, de plein saut, au hasard des difficultés, et l'exposait ainsi à dépasser quelque peu la mesure de l'actuel et du possible. Elle était la première à s'en apercevoir et la plus choquée du mécompte; son admirable discernement du vrai, du réel, de ce qui se cache au fond des choses et au fond des cœurs, l'éclairait d'une illumination subite, la perçait du même coup comme d'un vif aiguillon; les retours étaient brusques, les réactions franches, comme on dirait en mécanique, en chimie, en médecine, et le plus souvent le dédain des précautions à prendre pour couvrir la retraite et pour ménager les transitions faisait beau jeu à la médiocrité envieuse et maligne contre l'esprit supérieur.

« Je suis fermement convaincu qu'en y regardant de près on trouverait à tous les torts, réels ou supposés et supposés pour la plupart, que l'on a bien ou mal à propos imputés à Mme de Staël, on trouverait, dis-je, cette lutte entre deux qualités éminentes qui la dominaient tour à tour, au lieu de se limiter et de se tempérer mutuellement. C'est ce qui rendit son existence orageuse; c'est ce qui rendait son intimité, même son intérieur de famille, passionné, ardent, tumultueux. Je ne crains pas d'ajouter que c'est ce qui détruisit sa santé malgré la vigueur naturelle de son tempérament, et termina prématurément sa vie dans la force de l'âge et du talent. »

Je reviens à la politique. Ce fut à cette même époque, pendant qu'il préparait son avenir domestique et décidait du sort de sa vie intime, que le duc de Broglie accomplit le premier grand acte, et l'un des plus difficiles de sa vie publique. Nous touchions à la fin de la fatale année 1815, dans laquelle le despote égoïste qui avait naguère refusé la paix à la France et à l'Europe revenait de l'île d'Elbe, soulevait de nouveau contre la France la coalition européenne, et attirait sur notre patrie le désastre de Waterloo, pour

venger, disait-il, le désastre de Leipzig. Le duc de Broglie était resté complétement étranger aux événemens des cent jours, tantôt indigné, tantôt dégoûté du spectacle auquel il assistait. Le plus solennel des tragiques procès suscités par ces événemens, le procès du maréchal Ney, était sur le point de s'ouvrir; la cour des pairs avait été convoquée et réunie le 21 novembre 1815. Né le 28 novembre 1785, le duc de Broglie n'avait pas encore voix délibérative; mais, dans sa séance du 23 novembre et sur la demande du maréchal lui-même, la cour remit au 4 décembre l'ouverture des interrogatoires et des débats. « Je pouvais éviter, dit le duc de Broglie, de prendre part au jugement. J'en avais plus qu'un prétexte: il est de règle en justice qu'un juge ne doit pas siéger dans une affaire déjà commencée; mais il me répugnait de m'abriter sous ce prétexte, et, sans en parler à personne, le 4 décembre je pris séance.

« Dès le premier jour, m'entretenant avec Lanjuinais, qui siégeait à côté de moi, il m'invita à venir le soir chez lui pour causer avec quelques collègues de l'état de l'affaire et de la conduite à tenir. J'acceptai avec empressement. La réunion ne fut pas nombreuse, car elle se réduisit au maître du logis, à M. Porcher de Richebourg et à moi, les autres, s'il y en avait eu d'autres, s'étant apparemment ravisés. Nous nous mîmes promptement d'accord sur le résultat définitif; la condamnation étant certaine, nous convînmes de voter pour toute peine, inférieure à la peine capitale, qui aurait chance de réunir le plus grand nombre de voix; la déportation, qu'il devenait facile de commuer promptement en simple exil, nous parut la plus appropriée à la personne et aux circonstances.

« Mais nous ne parvînmes pas à nous entendre sur le sens et le tour qu'il convenait de donner à notre vote, sur le choix et l'explication de nos motifs. Lanjuinais soutint qu'il fallait se retrancher derrière la capitulation de Paris, dont la cour n'avait pas permis la discussion aux défenseurs, mais ne pouvait interdire l'examen aux juges. Porcher insistait pour qu'on se bornât à faire valoir, en avouant le crime, la gloire du maréchal et les grands services qu'il avait rendus à l'état. Quant à moi, je pensais, je pense encore qu'un gouvernement, quand il est debout et tant qu'il est debout, a le droit d'appeler à sa défense les lois, la force publique, les tribunaux, l'échafaud même dans les cas extrêmes; mais que, s'il succombe, c'est à l'histoire, à l'histoire seule qu'il appartient de prononcer entre les vaincus et les vainqueurs, de dire de quel côté étaient le bon droit, la justice, le véritable et légitime intérêt du pays, si les vainqueurs ont été des rebelles ou des libérateurs. Je pensais, je pense encore que, si le cours du temps ou le concours des événemens remet sur pied le gouvernement renversé, celui-ci n'a plus aucun droit de revenir sur le passé, et de rechercher ses

anciens adversaires pour des faits antérieurs à son rétablissement. Frapper en pareil cas, ce n'est plus se défendre, c'est se venger, et choisir ses victimes en raison, non du crime même, mais de telle ou telle circonstance, c'est faire pis que décimer; au moins le sort, étant aveugle, est impartial.

« Le jour du vote venu, le chancelier Dambray posa d'abord la question de fait. — Le maréchal Ney a-t-il lu aux troupes, à Lons-le-Saulnier, la proclamation ci-jointe? — A cela, force était bien de répondre *oui*, puisque le maréchal en convenait. Puis le chancelier posa la question de droit : — ce faisant, le maréchal a-t-il commis le crime de haute trahison?

« La question n'était embarrassante que pour moi. Lanjuinais s'en tira en disant *oui*, et en ajoutant que le crime était couvert à ses yeux par la capitulation de Paris. Porcher s'en tira en disant *oui* et en réservant son appel à la générosité de la chambre pour le vote sur la peine qui devait naturellement succéder au vote sur la culpabilité. Moi, j'étais au pied du mur; je n'avais à mon service ni réponse évasive, ni réponse dilatoire; durant tout le cours de l'appel nominal, qui fut long, car je venais des derniers, j'étais perplexe et intimidé; on l'eût été à moins. C'était la première fois que je prenais la parole, et j'allais casser les vitres. Le moment venu, je me levai, et, pour ne pas tenter de faiblir en me perdant dans mes raisonnemens, je répondis sur-le-champ *non* à la question. Ce *non*, répété de bouche en bouche, devint l'objet d'un chuchotement général qui me permit de donner mes raisons sans être interrompu, n'étant guère écouté.

« — Point de crime, dis-je (si ce ne sont mes paroles expresses, c'en est le sens), point de crime sans une intention criminelle, point de trahison sans préméditation, on ne trahit pas de premier mouvement. Je ne vois, dans les faits très justement reprochés au maréchal Ney, ni préméditation, ni dessein de trahir. Il est parti très sincèrement résolu de rester fidèle; il a persisté jusqu'au dernier moment. Au dernier moment, il a cédé à l'entraînement qui lui paraissait général, et qui ne l'était que trop en effet. C'est une faiblesse que l'histoire qualifiera sévèrement, mais qui ne tombe point, dans le cas présent, sous les définitions de la loi. Il est d'ailleurs des événemens qui, par leur nature et leur portée, dépassent la justice humaine, tout en restant très coupables devant Dieu et devant les hommes.

« Je dois ce témoignage à la chambre des pairs, que la témérité, je dirai presque, vu le temps et les circonstances, le scandale de mon premier vote n'excita ni exclamations, ni murmures, et qu'à l'issue de la séance personne ne s'éloigna de moi et ne me fit plus

fraîche mine que de coutume. Nous vivions cependant, et en ce moment nous délibérions sous une atmosphère d'intimidation dont le poids était étouffant. J'ai depuis assisté, même pris part à une autre séance de la chambre des pairs pour le moins aussi solennelle, celle qui, le 21 décembre 1830, prononça sur le sort des ministres de Charles X. Nous étions en pleine émeute; la ville retentissait de la marche des trains d'artillerie et fourmillait de patrouilles; nous entendions autour de nous la fusillade; elle se rapprochait d'instant en instant; nous n'avions, pour toute sauvegarde, qu'une garde nationale qui faisait chorus avec l'émeute, et nous chargeait d'imprécations. Je ne crains pas néanmoins de l'affirmer: l'oppression morale était beaucoup moindre qu'en 1815. Si elle eût été la même, je ne sais trop ce qui serait arrivé des ministres de Charles X. »

Le langage et le vote du duc de Broglie dans le procès du maréchal Ney étaient l'acte d'opposition le plus éclatant qui se pût faire aux violences de la chambre de 1815. Pendant la plus grande partie de l'année 1816, son mariage avec Mlle de Staël et le long séjour qu'il fit à cette occasion en Italie et à Coppet l'empêchèrent de prendre part aux luttes engagées en France à cette époque. Quand il revint à Paris vers la fin d'octobre 1816 avec sa femme et Mme de Staël : « Je trouvai, dit-il, l'aspect des affaires changé: l'ordonnance du 5 septembre 1816 était intervenue, la chambre introuvable était dissoute, le parti réactionnaire était arrêté court dans ses conceptions, et le ministère de MM. de Richelieu, Lainé et Decazes replacé sur un bon pied. N'ayant en rien concouru à cet acte mémorable, connaissant à peine jusqu'alors le ministre et le petit groupe d'hommes éclairés dont il fut l'ouvrage, je m'en réjouissais comme tout le monde sans bien apprécier ce qu'il avait fallu de décision, de persévérance et de dextérité pour y parvenir. Je n'ai rendu qu'un peu plus tard pleine justice à l'acte même et à ses auteurs. »

La mort de Mme de Staël dans la nuit du 13 au 14 juillet 1817 et les divers soins qu'elle imposa au duc de Broglie retardèrent encore le retour libre et prédominant de sa pensée vers les affaires publiques. Le 20 septembre, les élections à la chambre des députés le rappelèrent à Paris et à Évreux. « C'était, dit-il, le coup d'essai de la loi électorale du 5 février 1817. S'il n'introduisit dans la chambre des députés que des hommes naturellement appelés à y figurer, si même aucun nom fâcheux ne fut prononcé parmi les concurrens écartés, le mouvement électoral fut assez vif et les démonstrations assez bruyantes pour alarmer le roi et la cour, pour inquiéter le ministère auteur de la loi et donner des armes à ses

adversaires. Je m'accuse d'avoir participé à ce défaut de prudence et de mesure; les deux candidats que le parti dont j'étais, le parti libéral ou soi-disant tel, fit prévaloir à Évreux sur les candidats du gouvernement étaient deux hommes honnêtes, justement considérés, modérés d'intention, mais enclins à la popularité. Leur nomination, précédée de réunions très animées et suivie d'une sorte d'ovation, passa dans le pays pour un triomphe des jacobins. Le parti libéral en devint plus arrogant et plus enclin aux espérances révolutionnaires. J'hésitais à changer de camp. Celui où le cours des événemens m'avait placé me convenait chaque jour de moins en moins; il y régnait un certain esprit court, étroit et routinier. Sans mauvaise intention, sans idées bien arrêtées, on y rentrait dans l'ornière révolutionnaire; c'était bien là vraiment qu'on n'avait rien appris et rien oublié. Rien ne convenait moins à mon caractère; j'étais dès lors et je suis toujours resté depuis, mais avec la modération que donne l'expérience, *novateur dans l'ordre*, sans regret d'aucun passé, aspirant à l'avenir. *Pour advenir*, c'était la devise de mon esprit comme celle de ma famille. Aujourd'hui même encore, après tant de revers et de mécomptes, j'ai grand'peine à me débattre contre l'espérance, et je travaille bon gré mal gré pour un temps meilleur. »

Le duc de Broglie touchait, et nous touchions comme lui, mes amis et moi, à l'une de ces crises obscures où les hommes politiques les plus désintéressés et les plus sincères, au lieu de se borner à suivre patiemment le cours des événemens et du vent qui souffle autour d'eux, se sentent appelés à prendre une initiative plus hardie, et à décider eux-mêmes, selon leur propre raison, de ce qu'ils ont à faire pour les destinées de leur pays. Après l'ordonnance du 5 septembre 1816 et le vote de la loi électorale du 5 février 1817, malgré l'important succès qu'avait obtenu par ces deux actes la France libérale, nous restions en présence de deux partis de forces très inégales, mais dominés l'un et l'autre par des passions et des routines intraitables, l'un par les passions et les routines de l'ancien régime, l'autre par les passions et les routines de la révolution. Ces deux partis poursuivaient opiniâtrément l'un et l'autre un triomphe exclusif, chacun d'eux ne se croyant en sûreté que par la complète défaite, c'est-à-dire la complète annulation politique de son adversaire.

Entre ces deux partis ou plutôt au-dessus, la grande majorité de la France aspirait au maintien de la paix intérieure et de l'ordre légal dans la société nouvelle victorieuse en 1789, paix et ordre maintenus selon les principes et sous les garanties proclamées par la charte constitutionnelle de 1814. La France ne s'inquiétait guère

des difficultés que pouvait rencontrer la pratique inusitée de ce nouveau régime politique; mais au sein de cette majorité modérée dans ses idées et ses désirs un petit groupe d'hommes plus prévoyans ou plus exigeans se préoccupaient vivement de l'exécution effective de la charte, du mouvement qu'imprimerait aux esprits le développement des institutions qu'elle consacrait, et de la nécessité, pour le gouvernement lui-même comme pour le pays, de résoudre d'avance les principales questions qui ne manqueraient pas de s'élever, au lieu d'attendre que l'opposition en réclamât la solution comme une promesse impérieuse qu'il n'était pas permis d'ajourner. On les appela les *doctrinaires*.

Était-ce là leur vrai nom? devait-on voir en eux des théoriciens, des philosophes rationnellement attachés à certaines doctrines et impatiens d'en réaliser les conséquences? ou bien étaient-ils des politiques plus prévoyans que le pays dont ils avaient à cœur la cause, et empressés à construire les parties essentielles de cet édifice d'un gouvernement libre dont ils voyaient les fondemens mêmes ébranlés par des ennemis divers qui l'attaquaient avec les armes de la liberté? C'était là la question qui s'élevait, il y a cinquante ans passés, au sujet des doctrinaires, et que l'histoire a encore à résoudre pour les apprécier selon la vérité.

Leurs adversaires de toute sorte, ministériels ou opposans, partisans soit de l'ancien régime, soit de la révolution, s'appliquaient à leur imprimer le premier des deux caractères que je viens d'indiquer; on les représentait comme de purs théoriciens, sans esprit pratique et sans mesure. Je ne m'en étonne pas : M. Royer-Collard était un philosophe, M. de Serre un magistrat, M. de Barante un lettré, M. Camille Jordan un charmant homme d'esprit, un peu sentimental et provincial; j'étais un jeune professeur. En matière de politique pratique et de gouvernement, les principaux du groupe doctrinaire, membres des chambres ou simples citoyens, avaient contre eux les apparences; ils ne possédaient qu'une autorité intellectuelle, ils ne parlaient qu'au nom de leurs idées sur les événemens auxquels ils assistaient et sur les actes qu'ils conseillaient ou déconseillaient.

Ils avaient, à la vérité, un argument puissant et noble à faire valoir en faveur de leurs idées. C'est ce qui distingue le genre humain que son histoire n'est pas une série de vies purement individuelles, toujours semblables et monotones; ses destinées sont complexes et successives, et elles se développent dans des sociétés à longue durée, non dans des individus sans passé et sans avenir. Les événemens qui agitent ces sociétés ont des causes souvent lointaines, et ces causes sont souvent des idées nouvelles, des changemens bons

ou mauvais dans les opinions, les dispositions, l'état intellectuel et moral des hommes. Pour comprendre une nation à un moment donné et intervenir avec intelligence dans son sort, il faut connaître et apprécier à leur juste valeur les idées et les événemens qui l'ont faite ce qu'elle est. C'était à ces sources de notre histoire que remontait sans cesse M. Royer-Collard pour expliquer à elle-même la nouvelle société française et découvrir l'art de traiter avec elle. Les doctrinaires s'imposaient le difficile, mais légitime et nécessaire travail de considérer la vie nationale dans toute son ampleur comme dans sa complexité, et de faire servir l'intelligence du passé au bon gouvernement du présent et au vrai progrès de l'avenir; mais ce travail même était une œuvre philosophique, et qui n'atteignait qu'indirectement à la politique contemporaine; c'est du présent surtout, de ses intérêts, de ses passions, de ses penchans, que se préoccupent les praticiens politiques; ils ne se fatiguent guère à étudier le passé et à préparer l'avenir. Les doctrinaires étaient, pour eux et pour le commun public, des philosophes chercheurs et souvent rêveurs, bien plus que de vrais et bons conseillers d'état.

Ce fut au groupe des doctrinaires que vint se rallier le duc de Broglie quand il résolut de se séparer de ses premiers amis politiques. Il n'y avait en lui aucune tendance apparente dans ce sens; il n'était ni philosophe, ni écrivain de profession et d'habitude; attaché comme auditeur au conseil d'état impérial, il avait vu de près pendant six ans ce régime où la philosophie et les doctrines tenaient à coup sûr peu de place; il avait assisté à son administration intérieure et extérieure, à ses guerres, à ses négociations diplomatiques; mais ce spectacle de tant de revers après tant de triomphes n'avait point passé impunément devant ses yeux: c'était sa nature de souhaiter dans le gouvernement des peuples autre chose encore que de la force et de la gloire, et d'y vouloir de la justice et de la liberté. C'était de plus le besoin spontané de son esprit de monter au point élevé de toutes les questions et d'en étudier la solution rationnelle en même temps que l'application pratique. Il y avait sous ces divers rapports, entre les doctrinaires et lui, une grande analogie d'instincts, de goûts et de méthode. Il était assuré aussi de rencontrer en eux cette mesure d'indépendance dans la pensée et dans la conduite qui concilie la dignité de la personne avec les habitudes de respect et de discipline dont la vie politique a besoin. L'union fut donc naturelle et facile entre lui et ses nouveaux alliés. Ce fut bientôt, entre lui et moi, plus que de l'alliance. Nous n'avions dans notre passé à peu près rien qui nous fût commun : nous étions divers par l'origine, lui né grand seigneur, moi bourgeois, — par l'éducation, lui élevé à Paris, moi à Genève, — par la religion, lui catholique, moi protestant, — par nos débuts

dans la vie publique, lui auditeur au conseil d'état impérial, moi professeur à la Sorbonne; mais, au-dessus de toutes ces diversités,

> Il est des nœuds secrets, il est des sympathies
> Par où, dès le berceau, les âmes assorties

se tiennent naturellement et s'unissent dès qu'elles se rencontrent. A partir de l'année 1818, plus nous vécûmes l'un près de l'autre, plus nous devînmes d'événement en événement, je pourrais dire de jour en jour, et presque sans nous l'exprimer, de plus sérieux et plus intimes amis.

Je trouve dans ses *Notes biographiques*, en tête de cette année, ce résumé de ses sentimens et de ses efforts :

« Je diviserai les douze années qui vont suivre en trois périodes distinctes :

« De 1818 à 1822, tous les efforts des gens de bien et de bon sens ont eu pour but de réconcilier la restauration et la révolution, l'ancien régime et la France nouvelle.

« De 1822 à 1827, tous leurs efforts ont eu pour but de résister à l'ascendant croissant de la contre-révolution.

« De 1827 à 1830, tous leurs efforts ont eu pour but de tempérer et de régler la réaction en sens inverse. On sait combien et pourquoi ils ont été vains. »

Ce résumé est l'expression vraie de la pensée et de la vie du duc de Broglie, comme de moi-même, de 1818 à 1830, pendant les trois phases qu'il distingue dans cette époque. Dans la première de ces phases, il travailla avec autant de zèle qu'aucun royaliste à concilier la restauration avec la révolution, et à fonder ensemble la royauté historique et la liberté politique de la France. Il était même enclin à se montrer plus prudent et plus patient dans cette difficile entreprise que plusieurs des plus fidèles partisans de la monarchie. Je lis dans ses *Notes biographiques* des réflexions que je me fais un devoir de consigner ici comme un éclatant témoignage de son équitable et courageuse impartialité à ce sujet. En novembre 1818, le duc de Richelieu revenait d'Aix-la-Chapelle, heureux et fier d'avoir décidé les puissances européennes à faire cesser l'occupation de la France plus tôt qu'elles ne l'avaient promis; mais il trouva, en arrivant à Paris, la France et son cabinet très agités par les résultats des secondes élections de députés faites en vertu de la loi du 5 février 1817. Un nouveau coup de vent révolutionnaire avait soufflé sur quelques-unes de ces élections; l'alarme était vive parmi les royalistes et la division flagrante dans le cabinet; quelques-uns des ministres, le duc de Richelieu et M. Lainé en tête, étaient d'avis de modifier la loi électorale; quelques autres, M. Decazes et M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr, s'y refusaient positi-

vement. Une crise ministérielle éclata, qui, à travers beaucoup d'hésitations loyales des deux fractions du cabinet et après un mois de lutte, amena la chute du duc de Richelieu et la formation du cabinet nouveau constitué le 29 décembre 1818, avec M. Decazes pour chef sinon officiel, du moins prépondérant, à la bruyante satisfaction des libéraux et du public engagé à leur suite.

« Je regarde notre conduite, pensait et écrivait cinquante ans après le duc de Broglie (et par *nous* j'entends ici le parti libéral dans ce qu'il a eu de plus honnête et de plus sensé), je regarde, dis-je, notre conduite en ce qui touche le maintien de la loi des élections de 1817, et par suite le renversement du ministère Richelieu, comme une faute capitale. Tous en effet nous acceptions la restauration ou par principe, ou par penchant, ou par raison. Il fallait dès lors traiter avec elle sans humeur, sans dédain, sans impatience, tenir compte de ses côtés faibles, louvoyer pour ainsi dire entre ses écueils. Il ne fallait ni s'étonner ni se plaindre de rencontrer dans la maison régnante très peu d'inclination pour le régime constitutionnel; mais c'était une vraie bonne fortune que le roi Louis XVIII se crût pour tout de bon l'auteur de la charte et qu'il y mît un amour-propre d'auteur. Il ne fallait ni s'étonner ni se plaindre de trouver l'émigration, — l'émigration du dedans comme celle du dehors, et Dieu sait que cette dernière n'était pas la pire, — de la trouver, dis-je, pétrie de préjugés, demandant tout, réglant tout, brouillant tout; mais c'était une vraie bonne fortune d'avoir à la tête du gouvernement un émigré, un émigré de la vieille roche, sorti en 1789, rentré en 1814, un émigré homme de bien, de cœur et de raison, un émigré patriote à l'étranger, indépendant à la cour, méprisant la popularité de caste comme celle de faction, d'un désintéressement à toute épreuve, d'une fidélité à l'abri de tout soupçon, — bon administrateur autant qu'on le peut devenir en pays barbare, modeste sur ce qu'il ignorait, mais tenant bon en toutes choses pour le bon droit et le bon sens. Pour une restauration, peuple et roi, gouvernans et gouvernés, c'était la perle de grand prix.

« Il ne fallait enfin ni s'étonner ni se plaindre qu'après dix ans de régime révolutionnaire et quatorze ans de régime absolu, il ne se rencontrât en France que bien peu d'hommes ayant au cœur l'amour de la liberté et dans l'esprit l'intelligence de ses conditions essentielles; mais c'était une vraie bonne fortune d'avoir au ministère des hommes appartenant à la France nouvelle et menacés dans leur existence politique par les ressuscités de l'ancienne France, des hommes rompus aux affaires et exercés à tous les détails de l'administration civile ou militaire sous l'œil et la main d'un despote habile et vigilant, des hommes obligés bon gré mal gré de

prendre leur point d'appui et leurs moyens d'action dans le régime parlementaire et dans les institutions libérales. Tels étaient M. Pasquier, M. Molé, M. Corvetto, et même à certains égards le maréchal Gouvion Saint-Cyr.

« Un tel roi, un tel premier ministre, un tel ministère, il les fallait conserver comme la prunelle de l'œil; il fallait non-seulement les maintenir, mais les maintenir dans leurs bonnes dispositions, ou naturelles ou de circonstance. Et pour cela il ne fallait ni les presser outre mesure, ni les effrayer mal à propos; il fallait même leur passer beaucoup de fautes : on n'est un parti politique qu'à ce prix, on ne garde qu'à ce prix le terrain gagné. Un jour, en 1831, au plus fort des luttes de cette époque, M. Casimir Perier nous disait : — Je n'ai que faire de votre appui quand j'ai raison; c'est quand j'ai tort qu'il faut me soutenir. — Il était dans le vrai, et cette boutade vaut un axiome. Nous n'en savions pas tant en 1819; mais nous en savions déjà assez pour être inexcusables de sacrifier le ministère Richelieu au maintien de la loi des élections de 1817.

« Au vrai, M. de Richelieu n'avait tort qu'à demi et ne s'effrayait pas sans motif; la loi des élections, bonne en principe, était sur certains points imprudente, et portait évidemment des fruits révolutionnaires. Il n'était guère possible de la maintenir telle quelle, et la preuve, c'est que dès l'année suivante un ministère formé précisément dans cette intention, fut forcé d'y renoncer. »

La preuve ne se fit pas attendre longtemps. Le cabinet du 29 décembre 1818 fut appelé, dès son début, un cabinet doctrinaire. Quoique M. Decazes ne fût pas considéré, et avec raison, comme un doctrinaire, il était l'ami personnel de plusieurs d'entre eux. Leur plus puissant orateur, M. de Serre, devint garde des sceaux. M. Royer-Collard et le duc de Broglie étaient ses amis déclarés. La faveur de M. Decazes auprès du roi et l'influence des doctrinaires dans les chambres, c'étaient là les deux forces du nouveau cabinet : forces réelles, mais insuffisantes, même au point de vue du régime parlementaire que nous aspirions à fonder. Les doctrinaires étaient dans les chambres un groupe d'hommes éminens, interprètes du sentiment et du vœu réels du pays, mais non les représentans de l'un des grands partis politiques alors en scène. Quoiqu'ils fussent avec éclat libéraux et royalistes, ni les libéraux ni les royalistes du temps ne les acceptaient comme leurs chefs, et ne les voyaient avec satisfaction arriver au pouvoir : les libéraux étaient au fond du cœur jaloux de leur succès et les trouvaient trop amis de la restauration; les royalistes ne leur pardonnaient pas l'ordonnance du 5 septembre 1816 et la dissolution de la chambre de 1815. La faiblesse de cette situation ne tarda point à se révéler : en vain M. de Serre conquit, par son éloquence nerveuse, brillante et passionnée, l'admiration

générale; en vain ses amis dans l'une et l'autre chambre, M. Royer-Collard, M. de Sainte-Aulaire, le duc de Broglie, M. de Barante, le soutinrent énergiquement, chacun avec son talent original et libre, tous avec la même franchise politique. En vain les lois proposées par le cabinet, surtout les trois lois des 17 et 26 mai et 9 juin 1819 sur la liberté de la presse, les plus libérales comme les plus judicieuses qui aient été rendues sur cette matière, furent discutées et votées avec un plein succès. L'opposition reparut toujours la même dans la chambre des députés de la part des libéraux, plus amère et plus ardente que jamais dans les deux chambres de la part des royalistes. Une proposition contre la loi électorale fut adoptée par la chambre des pairs, et, quoique rejetée par la chambre des députés, elle resta suspendue comme une menace permanente sur la tête du cabinet. A cette menace, les élections du 11 septembre 1819 vinrent ajouter le plus rude coup; elles eurent, bien plus encore que celles de 1818, un caractère révolutionnaire; le côté gauche, dans la chambre des députés, y acquit 35 voix, le côté droit 4; le ministère n'en obtint que 15. Un conventionnel régicide, M. Grégoire, fut élu à Grenoble. Alors la question du changement de la loi électorale entra comme de vive force dans le cabinet formé pour maintenir cette loi; très divisés, mais tous perplexes, les ministres cherchèrent pendant plusieurs semaines, dans divers systèmes de modification, non-seulement à la loi électorale du 5 février 1817, mais à la charte constitutionnelle, un moyen de s'accorder entre eux et de donner satisfaction à des vœux contraires. Ils n'y réussirent pas; le général Dessoles, le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le baron Louis persistèrent à repousser tout changement à la loi des élections; d'accord avec M. Decazes, M. de Serre et le baron Portal restèrent seuls du cabinet doctrinaire, l'un comme garde des sceaux, l'autre comme ministre de la marine, acceptant le changement plus ou moins profond de la loi des élections pour drapeau.

Aucun peut-être des hommes engagés alors dans cette question n'était plus sérieusement perplexe que le duc de Broglie. Il regardait certains changemens à la loi électorale du 5 février 1817 comme inévitables, et dans une certaine mesure légitimes. Il avait discuté, de concert avec M. de Serre, M. Decazes et quelques-uns de leurs amis communs, les divers plans proposés à ce sujet; il en avait même indiqué un qui lui semblait le meilleur. Quand la formation d'un nouveau cabinet dans ce dessein fut résolue, des ouvertures furent faites à plusieurs personnes, spécialement à lui, pour les engager à y entrer. « Refuser, dit-il, de concourir à faire prévaloir un plan que j'avais concouru à préparer, c'était m'exposer à des reproches fondés, et donner à penser que j'étais un esprit timide et téméraire tout ensemble; mais, d'un autre côté, en-

trer au ministère presque au lendemain du jour où j'avais quitté les rangs du parti libéral, y entrer pour tendre la main au côté droit, pour servir une cause que l'opinion publique, celle même de tant d'hommes honnêtes et éclairés, comme les ministres sortans, qualifiaient de contre-révolutionnaire, c'était justifier en apparence les accusations de trahison, de corruption, de vénalité, qui fondaient sur moi de toutes parts. Je les aurais peut-être mises sous mes pieds, si j'avais eu plus de confiance dans mon talent de parole, alors à son début, et qui n'a jamais été de premier ordre; mais je me voyais en perspective le bouc émissaire du ministère où j'allais entrer, en butte, avant tout autre, à la tempête, selon la tactique des partis, qui saisissent merveilleusement le côté faible de leurs adversaires, hors d'état d'y faire tête, et entraînant misérablement dans la déroute mes collègues, mes amis, et le grand projet au succès duquel je me serais sacrifié.

« Je ne dis rien de ma santé, alors gravement compromise, et qui ne me permettait guère de faire campagne à la tribune. Je ne dis rien de mon amour-propre; je n'en ai jamais eu beaucoup, mais j'en avais alors quelque peu. Je ne dis rien surtout d'un autre sujet d'inquiétude bien plus grave, et qu'il m'était interdit d'exprimer. J'en savais assez et j'y voyais assez clair pour ne pas méconnaître la voie dans laquelle l'opposition libérale et à sa tête M. d'Argenson et M. de La Fayette allaient s'engager. Je prévoyais ce que nous avons vu depuis, les insurrections militaires ou autres, les complots soi-disant républicains, les machinations avec des prétendans tels que le prince d'Orange ou le prince Eugène, les conspirations de toute nature, bonapartistes ou révolutionnaires. J'avais assisté, en 1817 et 1818, à des dîners hebdomadaires où vers le dessert, *entre la poire et le fromage*, on parlait, et même assez haut, à cœur ouvert. C'était l'un des motifs qui m'avaient fait quitter le parti. Si j'entrais au ministère, que ferais-je, supposé que l'un de ces projets fût à ma connaissance mis ou remis sur le tapis? Je dis *remis*, car il y en avait déjà un tout au moins qui m'avait été confié après son mauvais succès; trahirais-je le gouvernement dont je ferais partie? Ferais-je arrêter mon parent le plus proche et mes amis les plus chers?

« Ma perplexité était extrême. Après avoir beaucoup hésité, je m'arrêtai à un parti que je crus et que je crois encore honnête et sensé.

« J'écrivis à M. de Serre une grande lettre dont je regrette de n'avoir pas gardé copie. Je lui exposais les raisons qui me déterminaient à penser, tout intérêt personnel à part, que ma présence dans le ministère lui serait plus périlleuse qu'utile, et plus nuisible que favorable au succès du plan que nous avions préparé ensemble.

Je le priais de placer cette lettre sous les yeux du roi et des ministres encore en exercice, et je terminais en lui disant que, si ces raisons ne leur paraissaient pas suffisantes, je ne leur refuserais pas mon concours.

« J'attendis avec une grande angoisse l'effet de ma lettre. Je fus plus heureux que je n'espérais. M. Decazes m'envoya le lendemain un billet à lui adressé par le roi Louis XVIII, et qu'il m'autorisa à conserver. Le voici :

« Je vous renvoie, mon cher comte, la lettre du duc de Broglie que j'ai lue avec une satisfaction peu commune. Je ne puis être de son avis sur le troisième point; on ne peut se montrer plus homme d'état qu'il ne le fait dans cet écrit, et certes c'est, de tous les talens, le plus essentiel à un ministre; mais les autres motifs qu'il donne de son refus sont tellement péremptoires que je suis, bien malgré moi, contraint d'y céder pour le moment. Une chose me console : c'est la pensée que, dès cette session, le vol qu'il prendra dans *le salon de la rue de Vaugirard* (1) le mettra au-dessus de ces mêmes motifs, et malgré mes 67 ans j'espère vivre assez pour employer au service de l'état des talens que lui-même ne se contestera plus. A ce soir, mon cher comte; j'attends avec impatience, mais sans inquiétude, le résultat de la conférence qui a lieu dans ce moment.

« Ce jeudi. »

« Le résultat ne se fit pas attendre. Le 19 novembre 1819, M. Pasquier remplaça le général Dessoles aux affaires étrangères, le général Latour-Maubourg le maréchal Gouvion Saint-Cyr à la guerre, et M. Roy M. Louis aux finances. M. Decazes devint président du conseil. »

A peine formé, le nouveau cabinet eut ses deux chefs malades; M. Decazes fut atteint d'une fluxion de poitrine; M. de Serre, plus gravement menacé, partit pour Nice le 26 janvier 1820. On attendait des résolutions nettes, des actes efficaces; rien ne se faisait. Le public était à la fois agité et ennuyé; « c'est un trouble plat, » disait-on. Le répit aux crises ministérielles fut court; le 13 février, le duc de Berry fut assassiné; les douleurs et les colères de la cour et du côté droit dans les deux chambres et dans le public éclatèrent avec violence. L'occasion au profit des intérêts de parti était déplorable, mais puissante. Malgré les efforts du roi en sa faveur, M. Decazes donna sa démission le 18 février; le 20, le duc de Richelieu, malgré une sincère résistance, reprenait le pouvoir, et formait un cabinet auquel les chefs du côté droit, spécialement M. de Villèle et M. Corbière, promettaient un appui qu'il acceptait. Deux lois

(1) La chambre des pairs qui siégeait au Luxembourg.

d'exception, l'une pour la suspension de la liberté individuelle, l'autre pour le rétablissement de la censure des journaux, et une nouvelle loi des élections, furent aussitôt proposées. M. de Richelieu et ses collègues s'efforçaient en vain de ralentir le mouvement auquel ils obéissaient; à la politique de confiance et de liberté progressive qui avait prévalu depuis l'ordonnance du 5 septembre 1816 succédait évidemment une politique d'alarme et de réaction.

« Attaché encore au ministère par un lien officiel, puisque plusieurs de ses membres étaient conseillers d'état, le petit parti doctrinaire, dit le duc de Broglie, se proposa pour règle de conduite de reprendre la position d'indépendance bienveillante qu'il avait en 1818. J'ouvris la marche, et je plantai le drapeau. Le 26 février, treize jours après l'assassinat du duc de Berry, cinq jours après la formation du second ministère Richelieu, je défendis nettement la loi de la presse, telle qu'elle avait été votée l'année précédente; tout en faisant la part des circonstances, je ne concédai rien à la réaction. »

Dans la chambre des députés, M. Camille Jordan et M. Royer-Collard tinrent la même conduite, avec le même mélange d'indépendance et de mesure, de fidélité libérale et de tristesse royaliste. C'est un noble, touchant et douloureux spectacle que donnent des hommes éminens par le caractère comme par le talent quand ils s'efforcent de concilier des principes et des devoirs, je ne dirai pas contraires, mais profondément divers, et cela devant un public dominé par des passions ou des intérêts de parti, et auquel ils n'espèrent pas faire partager les délicatesses de leur conscience, ni les complications de leur pensée. Ce fut le spectacle que donnèrent en 1820, dans les débats politiques que je rappelle, quatre hommes naguère amis et faits pour l'être, d'un côté M. Royer-Collard, M. Camille Jordan et le duc de Broglie, de l'autre M. de Serre. Revenu de Nice le 17 mai, presque mourant, M. de Serre, qui était resté garde des sceaux, reprit part immédiatement aux discussions de la chambre des députés, surtout à celles dont la nouvelle loi électorale était l'objet. Sa situation y était très laborieuse et très pénible. « Délaissé, dit le duc de Broglie, par le côté droit, qui le détestait comme un transfuge du camp de l'émigration, et qui d'ailleurs trouvait plus facilement des assommeurs et des bâtons dans la rue que des orateurs et des argumens à la tribune, abandonné par le reste du ministère, au sein duquel son retour avait semé la division, et qui se cachait volontiers derrière lui, attaqué par le côté gauche avec une violence inouie, en butte, — et légitimement sous plusieurs rapports, à l'indignation de ses meilleurs amis, il fit tête à tout et à tous avec un degré d'intrépidité, de sang-froid, d'énergie, de présence d'esprit, d'à-propos, qui n'a jamais été égalé peut-être

et certainement jamais surpassé dans aucune assemblée délibérante, — rendant coup pour coup, raison pour raison, sarcasme pour sarcasme, invective pour invective. La lutte était homérique. » Dans la séance du 30 mai, en repoussant sur la loi des élections un amendement de M. Camille Jordan, M. de Serre parut adresser tout son discours à M. Royer-Collard. « Il y avait une amertume d'amitié que la chambre ne comprenait pas, mais qui était entendue par ceux qui les connaissaient, et pendant ce temps M. Royer-Collard l'écoutait, le suivait avec sollicitude et bienveillance. Telle est la force des esprits élevés et des caractères sincères qu'il semblait que toute la question fût entre ces trois hommes; tout le reste de la chambre était effacé; les violences de la gauche, celles de la droite, tout était oublié; ces trois hommes seuls débattaient entre eux les plus hautes questions, l'aristocratie et l'égalité, l'empire des souvenirs et celui des institutions nouvelles. On oubliait tout en présence de cette lutte, à laquelle la maladie des adversaires donnait un caractère touchant. — Je pleure sur vous, dit M. Camille Jordan à M. de Serre. — Et moi sur vous, lui répondit le garde des sceaux. »

Les résolutions législatives n'étaient pas les seules pénibles à prendre pour M. de Serre, ni les luttes de la tribune les seules difficiles à soutenir. Le 17 juillet 1820, il nous écrivit, à M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, M. de Barante et moi, que nous avions cessé de faire partie du conseil d'état. N'étant membre ni de l'une ni de l'autre chambre, j'aurais pu, si j'avais voulu, après avoir donné au gouvernement mon avis, me renfermer dans mon rôle de conseiller d'état, la réserve et le silence; mais, en entrant dans la vie publique, je m'étais promis de la prendre au sérieux, c'est-à-dire de manifester toujours hautement ce que je pensais et de ne jamais me séparer de mes amis. Les meilleurs hommes prennent bien aisément les mœurs et les allures du pouvoir absolu. M. de Serre ne manquait assurément ni de dignité personnelle, ni de dévoûment à ses convictions; il s'étonna que j'eusse, dans cette circonstance, obéi aux miennes sans autre nécessité, et il me le témoigna en m'annonçant ma révocation avec une rudesse naïve. « L'hostilité violente, m'écrivit-il, dans laquelle, sans l'ombre d'un prétexte, vous vous êtes placé dans ces derniers temps contre le gouvernement du roi, a rendu cette mesure inévitable. Vous jugerez combien elle m'est particulièrement pénible. » Je me contentai de lui répondre : « J'attendais votre lettre; j'avais dû la prévoir, et je l'avais prévue quand j'ai manifesté hautement ma désapprobation des actes et des discours du ministère. Je me félicite de n'avoir rien à changer dans ma conduite. Demain comme hier, je n'appartiendrai qu'à moi-même, et je m'appartiendrai tout entier. »

La session de 1820 fut close le 22 juillet. « Quelques jours avant

la clôture, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques*, je vis M. de Serre pour la dernière fois. J'étais à pied, je me dirigeais vers le Luxembourg; il fit arrêter sa voiture, j'y montai. Nous échangeâmes quelques paroles tristes et solennelles. Il ne me dit pas qu'il venait de signer la destitution de MM. Royer-Collard, Camille Jordan, de Barante et Guizot. Je répondis à la lettre par laquelle il me l'annonça par une lettre pleine de regrets, mais par une lettre de rupture. Depuis ce moment, tout rapport a cessé entre nous. C'était un homme d'un grand talent et d'un grand esprit; c'était une belle âme. En se trompant, s'il se trompait, il obéissait certainement à sa conscience. Nul n'a su comme moi ce qu'il était et ce qu'il valait. Dans un pays agité et oublieux comme le nôtre, ce qui ne brille qu'un instant passe vite et n'atteint guère la postérité même la plus prochaine. »

Je cours à travers les événemens : c'est la vie et le caractère du duc de Broglie, non toute l'histoire de son temps, que j'ai à cœur de retracer; là où je ne rencontre pas une vive empreinte de lui-même, je ne m'arrête pas. Quelques jours avant la clôture de la session de 1820, il partit avec sa femme pour les eaux des Pyrénées, dont sa santé avait besoin. Vers le milieu de septembre, il quitta Cauterets, et après une promenade dans le midi de la France il arrivait à Coppet, où son beau-frère, le baron Auguste de Staël, l'attendait. Il trouva en Suisse, spécialement dans la Suisse française, un réveil religieux, et, pour parler avec précision, un réveil chrétien dont il fut vivement frappé. « Cette renaissance de la foi chrétienne datait déjà, dit-il, de plusieurs années : Mme de Staël l'avait vu naître en 1816; j'avais assisté alors à des discussions à ce sujet entre elle et sa fille. Celle-ci, très fervente et très sérieusement orthodoxe, n'avait fait, depuis notre mariage, que s'engager de plus en plus dans cette voie. La société de Genève et celle de Lausanne étaient partagées; nos meilleurs amis s'attaquaient réciproquement avec une vivacité croissante; il en était de même des pasteurs les plus accrédités. Mon beau-frère hésitait encore. Il n'y allait de rien moins en effet que du fond du protestantisme, même du christianisme; il s'agissait de savoir si le protestantisme resterait un oreiller de paresse pour les âmes tièdes et de rêverie pour les âmes tendres, un rationalisme honteux de lui-même, une sorte de compromis, par je ne sais quel respect humain à double face, entre la sincérité des vrais philosophes et celle des vrais chrétiens. C'était là surtout ce qui me frappait. Je n'étais pas protestant, je n'étais pas même chrétien dans le sens rigoureux du mot; comme la plupart des hommes de mon temps, je veux dire de ceux dont les sentimens étaient honnêtes et la conduite régulière, j'en étais resté, depuis ma première communion, à la profession de foi

du vicaire savoyard. Comme lui, je n'avais jamais douté des grandes vérités de la théologie naturelle, j'admirais, comme lui, la vie et le caractère de Jésus-Christ, je trouvais, comme lui, l'Évangile humainement inexplicable; mais je trouvais, à mon grand regret, sans réponse ses objections contre les miracles et les mystères, c'est-à-dire contre la révélation proprement dite, et, cela étant, je ne me faisais aucune illusion : je concevais parfaitement que, dans un tel état d'âme, si je n'étais pas irréligieux, je n'étais pourtant d'aucune religion. Point de religion sans pratique, point de pratique qui ne soit ou la commémoration d'un miracle, ou le symbole d'un mystère. La religion naturelle sans religion surnaturelle n'est, à tout prendre, qu'un système de philosophie meilleur et plus sensé que son contraire. Je trouvais dès lors très inconséquent le protestantisme qui consistait à tenir l'Évangile pour vrai en s'arrêtant au côté moral et sentimental, et à détourner les yeux de tout le reste, sans en rien admettre et sans en rien rejeter. Je le disais à mon beau-frère, lorsqu'il me consultait dans ses perplexités. — Point de milieu, lui disais-je; il faut être, comme moi, philosophe chrétien et triste d'en rester là, ou, comme votre sœur, être chrétien tout de bon. L'état d'âme que vous tenez de votre mère, qui le tenait elle-même de son père, était une simple protestation contre l'incrédulité de leur temps et un premier pas vers la foi; mais un premier pas n'a de valeur que par le second : ou l'Évangile est divin, ou il ne l'est pas; s'il l'est, tout y est vrai et rien n'y est vain; s'il ne l'est pas, Jésus-Christ n'a été qu'un sage, comme Socrate ou Confucius, quoique très supérieur à l'un et à l'autre. — Nous discutions alors à perte de vue; nous reprenions les objections une à une, et ce qui résulta, pour lui comme pour moi, de ces conversations multipliées, ce fut la conviction que ces objections étaient moins concluantes en réalité qu'en apparence. Je ne crois pas me tromper en faisant dater de là la conversion de mon beau-frère, conversion qui fut prompte, fervente et durable; je suis certain de ne pas me tromper en faisant dater de là, non ma propre conversion, qui fut lente, laborieuse et progressive, mais le commencement de ces études opiniâtres que j'ai poursuivies à travers les distractions de la vie publique, et dont j'ai réuni les fruits dans un grand ouvrage auquel je n'ai mis la dernière main qu'en 1852. »

Il retourna à Paris vers le milieu d'octobre 1820, et, quelque sérieuses que fussent encore alors pour lui « les distractions de la vie publique, » comme il les appelle, elles ne tinrent plus, de 1821 à 1830, la première place dans sa vie. Comme il arrive quand ils ont une forte impulsion pour point de départ, les événemens se précipitèrent. Le 29 septembre 1820, M. le duc de Bordeaux naissait. En novembre suivant, sur 220 députés élus en vertu de la nouvelle

loi, l'opposition libérale n'en comptait que 35. Quelques semaines après, les deux chefs du côté droit, M. de Villèle et M. Corbière, entraient dans le ministère du duc de Richelieu, le premier sans portefeuille, le second comme président de l'instruction publique. Ce second ministère Richelieu traversa à grand'peine l'année 1821, « ballotté, selon les expressions du duc de Broglie, entre une majorité de droite déjà nombreuse et une minorité de gauche encore nombreuse, entre le triomphe impromptu et la misérable déconfiture du parti révolutionnaire en Italie, entre les bravades des *descamisados* espagnols et les anathèmes des congrès de Troppau ou de Laybach. » Dans l'été de 1821, MM. de Villèle et Corbière, à qui leurs amis reprochaient leur impuissance dans le cabinet, devinrent plus exigeans. M. Corbière dit brusquement un jour au conseil qu'il serait à propos de changer huit ou dix préfets; M. Pasquier demanda quels griefs on avait contre eux. « Je n'en ai aucun, répondit M. Corbière; je ne les connais même pas; mais nous avons parmi nous des gens qui souffrent; il est temps de faire quelque chose pour les royalistes. » Le duc de Richelieu témoigna son étonnement de ce cynisme; mais son étonnement fut vain. Pressés par leurs amis du dehors, les deux chefs de la droite pressèrent plus vivement leurs collègues du cabinet; le duc de Richelieu, de son côté, demanda au roi de faire agir M. le comte d'Artois pour amener ses amis politiques à moins d'exigence; Louis XVIII s'y refusa formellement. « Je ne veux pas abdiquer, dit-il, et je ne suis pas las de régner. » Toutes les tentatives de conciliation échouèrent : le 27 juillet 1821, MM. de Villèle et Corbière donnèrent leur démission et partirent, l'un pour Toulouse, l'autre pour Rennes; mais au mois d'octobre les élections annuelles amenèrent au côté droit de nouvelles forces. Son opposition trouva dans celle du côté gauche l'appui nécessaire pour faire passer dans l'adresse de la chambre une phrase évidemment hostile au ministère du duc de Richelieu, resté seul avec ses vrais amis. Le roi déclara qu'il ne voulait pas la recevoir, selon l'usage, par une grande députation; le 30 novembre 1821, le président de la chambre, M. Ravez, et deux secrétaires l'apportèrent seuls aux Tuileries. Le roi la prit sans en permettre la lecture, et la posa sur sa table en disant : « Je connais l'adresse que vous me présentez; j'aime à croire que la plupart de ceux qui l'ont votée n'en ont pas pesé toutes les expressions. Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de mon nom et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. » Mais la dignité des paroles du roi ne suffisait pas à satisfaire celle du caractère de M. de Richelieu, ni à lui faire méconnaître sa situation. Dans

un récent entretien, il avait pu démêler que l'idée d'un changement complet de cabinet n'était pas loin de la pensée royale; le roi lui avait cité des exemples puisés dans l'histoire parlementaire d'Angleterre, et qui admettaient en principe qu'un ministère doit se retirer en masse quand il a perdu la majorité. Avant de prendre sa résolution définitive, le duc de Richelieu voulut voir M. le comte d'Artois. J'emprunte le récit de leur entrevue au plus impartial et au mieux informé des historiens de la restauration, M. de Vielcastel. « L'entretien, dit-il, fut assez long. Monsieur, tout en affectant de ne vouloir donner que des conseils, insista pour que M. de Richelieu, gardant seulement, de tous les ministres actuels, M. de Serre et M. Roy, s'arrangeât avec MM. de Villèle et Corbière. Le duc, après avoir fait sentir le peu de convenance qu'il y aurait de sa part à se séparer de presque tous ses collègues, traça rapidement le tableau des intrigues du côté droit contre le cabinet, et exprima la conviction qu'il dépendait de Monsieur d'y mettre fin; mais le prince, visiblement embarrassé, ne voulut pas en convenir : il revint encore à son thème habituel, la nécessité de faire quelques concessions aux royalistes, et il ajouta que d'ailleurs il s'était imposé la règle de ne plus se mêler de rien. M. de Richelieu, s'animant peu à peu, répliqua qu'il parlait trop sérieusement pour accepter une telle réponse, et rappelant à Monsieur la promesse si formelle qu'il lui avait faite moins de deux ans auparavant, lors de la chute de M. Decazes, de le soutenir et de le faire soutenir par ses amis, promesse qui seule l'avait déterminé à rentrer dans les affaires : — C'est, dit-il, de cette parole de prince donnée à un gentilhomme que je réclame l'accomplissement. — Monsieur, ainsi pressé, s'écria d'un air dégagé : — Ah! mon cher duc, vous avez pris aussi les syllabes par trop au pied de la lettre. Et puis les circonstances étaient alors si difficiles! — M. de Richelieu, stupéfait et indigné, le regarda fixement, lui tourna le dos, et, sans prononcer un seul mot, sortit en poussant violemment la porte. Puis, courant chez M. Pasquier, son confident le plus intime pendant cette crise, il se laissa tomber dans un fauteuil en disant d'un ton douloureux : — Il manque à sa parole, à sa parole de gentilhomme! »

Le 12 décembre 1821, le duc de Richelieu, de concert avec ses collègues, annonça au roi, qui l'accepta sans objection, leur retraite commune, et le 15 décembre *le Moniteur* annonça la formation du nouveau ministère; M. de Villèle devint ministre des finances, M. Corbière de l'intérieur, M. de Peyronnet garde des sceaux, M. le vicomte Matthieu de Montmorency ministre des affaires étrangères, le maréchal duc de Bellune ministre de la guerre, et M. le marquis de Clermont-Tonnerre ministre de la marine. Il

n'y avait point de président du conseil. Ce jour-là, pour la première fois depuis 1789, le côté droit de l'ancien régime prit possession du gouvernement de la France.

Il le garda six ans, et pendant tout ce temps, de 1822 à 1827, la pensée constante du duc de Broglie, le but de tous ses efforts fut, selon ses propres expressions, « de résister à l'ascendant croissant de la contre-révolution. » Il ne le fit point en travaillant au renversement de la restauration, en s'unissant sous main aux complots ourdis dans ce dessein; il ne prit même, dans son activité parlementaire, l'initiative d'aucune attaque directe et personnelle contre le cabinet du côté droit; son opposition fut aussi légale et loyale que persévérante et énergique. Il combattit tous les projets de loi qui portaient l'empreinte de la réaction contre les idées, les sentimens, les mœurs de la France nouvelle; il repoussa toutes les mesures politiques ou administratives qu'il trouvait mal conçues dans l'intérêt du pays ou conçues dans le seul intérêt ministériel. La guerre d'Espagne, acceptée à regret par la faiblesse de M. de Villèle envers son parti, la réduction des rentes proposée pour la glorification de M. de Villèle, furent, comme les lois sur les élections, sur le sacrilége, sur le droit d'aînesse, sur la presse, sur l'indemnité des émigrés, l'objet de la franche et vive opposition du duc de Broglie. Quand il lui arrivait de trouver que le pouvoir avait raison, il se taisait. « Le cabinet, dit-il, n'avait que faire de mon assistance, et je n'avais que faire de la lui offrir. » Une loi fut proposée pour approuver la reconnaissance de la république noire d'Haïti et l'indemnité stipulée en faveur des colons; plusieurs questions, en apparence assez délicates, furent élevées à ce sujet et vivement débattues par les amis mêmes du ministère. « Quant à moi, dit le duc de Broglie, je n'hésitai pas; je tenais toute espérance de recouvrer jamais Saint-Domingue et d'y rétablir bel et bien l'esclavage pour une folie odieuse. J'estimais qu'en traitant avec une république, avec une république de mulâtres et de nègres, le gouvernement s'était honorablement élevé au-dessus des préjugés de son parti. Je ne me serais donc pas fait faute de défendre la loi pour peu qu'elle eût été en péril; mais son sort me paraissait assuré, et je prenais, j'en conviens, un malin plaisir à voir le ministère déchiré à belles dents par les siens, sa majorité se démembrer peu à peu, et grossir à ses dépens le petit parti que nous nommions *la défection*, et qui, dans l'occasion, se rapprochait de nous en rechignant. »

Il lui prit un jour, en 1822, une tentation d'initiative parlementaire. « Depuis longtemps, dit-il, je m'étais proposé d'appeler l'attention du gouvernement, des chambres et du public sur l'état de la législation relative à la traite des noirs et sur ses conséquences pratiques. C'était un odieux scandale et une violation effrontée des

droits de l'humanité et des engagemens pris par la France. J'avais étudié à fond la question; j'avais lu soigneusement, la plume à la main, cette masse immense de documens que le gouvernement anglais faisait publier d'année en année au parlement; quand je me crus bien maître de mon sujet, je résolus de ne pas différer davantage. Le 22 mars, je fis à la chambre des pairs la proposition d'une adresse au roi. Dans un discours qui dura plus de trois heures, le plus long peut-être qui jamais ait mis à l'épreuve l'attention de cette chambre, j'exposai l'état et le cours des choses; je mis sous ses yeux le tableau fidèle des horreurs et des turpitudes que couvrait notre pavillon; je lui fis toucher au doigt les périls auxquels cet effroyable désordre exposait le commerce honnête et la paix maritime. Tout fut dit, rien ne fut contesté ni ne pouvait l'être; mon discours fut trouvé long, ennuyeux, interminable, et ce n'était pas sans raison peut-être. Personne ne vint à mon aide, et ma proposition fut écartée presque sans débat. Je ne me découragai point, et cette affaire devint l'une des principales préoccupations de ma vie politique. »

Il avait alors une autre préoccupation, non pas plus grave, mais bien plus pressante. En 1821 et 1822, dès que le côté droit fut en possession du pouvoir, les complots pour le renversement de la restauration, assoupis, mais non étouffés depuis l'ordonnance du 5 septembre 1816, éclatèrent de toutes parts, à Belfort, à Toulon, à Nantes, à Colmar, à Saumur, à La Rochelle, quelques-uns mêlés d'odieuses manœuvres de la police, la plupart très spontanés et volontaires. « Je lus à Cauterets, dans *le Moniteur*, dit le duc de Broglie, qu'une grande conspiration militaire venait d'être découverte. Je ne doutai pas, vu l'état des esprits en France et des affaires en Europe, en Espagne, en Portugal, à Naples, qu'elle ne fût réelle. Je ne doutai pas davantage que les principaux chefs de l'extrême gauche ne fussent de la partie : ils s'étaient bien gardés de me prendre pour confident; mais je les connaissais assez pour être sûr de mon fait. Dès lors force me fut bien de réfléchir sur le parti que j'aurais à prendre, engagé, comme je l'étais, dans la politique de mon pays, et sur la conduite que j'aurais à tenir, lié, comme je l'étais, avec les instigateurs probables de la conspiration.

« Je reconnus de prime abord qu'après tant de procès politiques conduits en 1815 et 1816 avec la dernière violence, et tragiquement terminés dans les flots de sang, la chambre des pairs était appelée à donner un grand exemple, à remettre en quelque sorte sur pied la justice politique, à rétablir dans leur plénitude le respect des formes, les droits de la défense, les égards dus au malheur, la modération, l'équité, le discernement dans l'administration des peines. Dans la position que je m'étais faite, étant peut-être le seul dans la

chambre des pairs qui connût au même degré les règles de la procédure en France et en Angleterre, je voyais bien que tout le fardeau pèserait sur moi, que mes collègues d'opposition me laisseraient la direction de la conduite commune, et que j'exercerais quelque influence sur nos communs adversaires.

« Mais que faire si je rencontrais dans l'accusation, comme j'avais tout lieu de le craindre, mes amis les plus chers, M. d'Argenson, M. de La Fayette, d'autres encore? Fallait-il me récuser et les livrer à la poursuite sans essayer de les défendre? Fallait-il faire fléchir en leur faveur la balance de la justice, mentir à ma conscience, trahir mes devoirs de magistrat? La question était délicate et l'alternative douloureuse.

« Décidé comme je l'étais au fond de l'âme, j'en conviens en toute humilité, je me rassurais un peu en me disant que, selon les règles de la justice la plus sévère, entre la condamnation d'un innocent et l'évasion d'un coupable la partie n'était pas égale, l'une étant un crime et l'autre une faiblesse, — que même ce n'était pas toujours une faiblesse, qu'il se rencontrait des cas où la prudence conseillait de ne pas poursuivre à outrance les conséquences de la vérité légale, qu'après tout les formes juridiques laissaient passer bien souvent les coupables à travers les mailles du filet, et n'en étaient pas moins estimées des gens de bien et des gens sensés. Je me disais enfin que le droit de grâce n'étant qu'un tempérament apporté à la rigueur du *summum jus*, et la chambre des pairs étant un tribunal politique, elle devait, à un certain degré, partager le droit de grâce avec la couronne, ses arrêts ne pouvant guère être réformés comme ceux des tribunaux ordinaires.

« On pensera ce qu'on voudra de ces considérations, peut-être un peu latitudinaires; mais elles me parurent alors suffisantes pour m'engager dans le défilé; et même à présent je ne les trouve pas sans quelque poids.

« Afin néanmoins de mettre à couvert ce qui pouvait et devait y être mis, je pris sur-le-champ un grand parti; j'allai droit à M. d'Argenson et à M. de La Fayette, et je leur dis : — Je ne veux rien savoir de ce que vous avez fait; je ne veux pas savoir si vous avez été engagés dans la conspiration, ni jusqu'à quel point vous l'auriez été; pas un mot, entre nous, sur tout cela; laissez-moi me démêler, tant bien que mal, à travers les incidens de la procédure, en m'appliquant à y chercher, vrai ou faux, ce qui peut vous être utile. Si je savais par vous extrajudiciairement la vraie vérité, je mentirais en la niant ou en l'altérant; je ne mentirai point en restant dans mon rôle de juge, en ne sachant que ce que je dois savoir, et en présentant les faits tels que l'instruction les offre, sous le jour qui peut vous être le plus favorable.

« Encore un coup, je ne prétends pas que le raisonnement fût irréprochable, mais encore un coup je le tins pour suffisant, et tout considéré, je ne me repens point d'en avoir fait la règle de ma conduite : la chambre d'ailleurs sembla devancer ma pensée, et sa commission me fraya la route.

« La conspiration avait été découverte et saisie presque en flagrant délit le 20 août 1820; la convocation des pairs présens à Paris avait eu lieu le 21. Éloigné de tout le diamètre de la France, il m'eût été impossible d'y déférer lors même qu'elle m'aurait été adressée. La chambre, telle quelle, avait nommé sur-le-champ une commission d'instruction qui fit son rapport les 28, 29 et 30 décembre 1820, les 2 et 3 janvier 1821. Les difficultés dont mon esprit était assiégé, la commission les avait rencontrées de prime abord; entre elle et le gouvernement s'était élevée la question de savoir jusqu'où l'on entendait pousser les choses, s'il convenait de remonter à l'origine du complot, et de mettre en cause, à telles fins que de raison, la plupart des chefs de l'extrême gauche, ou de laisser dans l'ombre la partie ésotérique du drame en se bornant à poursuivre les personnes directement engagées dans le coup de main. La commission s'était arrêtée à ce dernier parti. Le gouvernement insistait pour le parti contraire.

« Ainsi, dès l'instant où la lecture du rapport par l'organe de M. Pastoret fut terminée, on vit le ministère public se lever dans la personne de M. Jacquinot-Pampelune, procureur-général, et demander un supplément d'instruction en indiquant nominativement les personnages, célèbres alors et depuis, sur qui portaient les soupçons.

« La commission entrant dans cette voie d'elle-même et de son plein gré, c'était à moi de l'y suivre et de la seconder avec ménagement, en lui donnant de temps en temps un coup d'épaule, mais en me réservant pour les grands et derniers efforts où je serais à peu près seul sur le terrain.

« J'entrai en communication avec ses principaux membres; je reçus d'eux la confidence de leurs inductions, de leurs soupçons, de leurs découvertes; je pris une connaissance anticipée de la procédure, et je concertai avec eux les moyens d'en venir au but que nous nous proposions d'atteindre. Le plus ferme, le plus avisé, le plus convaincu, par une longue expérience des révolutions et des vicissitudes de parti, qu'il n'y avait rien à gagner à pousser ses adversaires à bout, c'était M. de Sémonville. J'entrai pour quelque chose dans le plan général et dans les détails du grand discours qu'il fit à ce sujet, et qui entraîna la décision de la chambre. Ce fut un discours vraiment politique sous les apparences juridiques,

et j'en ai peu entendu dans ma vie qui m'aient paru plus habiles et plus sensés.

« Cette première bataille gagnée, rien n'était fait encore. Restait à prononcer sur la mise en accusation des inculpés compris dans les propositions du rapport; restait à conduire la délibération de la chambre de telle sorte que ceux des inculpés dont la présence aux débats pourrait rouvrir le champ du supplément d'instruction en fussent définitivement écartés. Ce fut là l'objet de mes soins.

« J'étudiai à fond la procédure; je m'appliquai à bien connaître le caractère et la position de chaque inculpé et à diriger la délibération en conséquence. Quand mon travail personnel était terminé, j'en communiquais les résultats à mes amis, qui suivaient de confiance mes indications et me secondaient de leur mieux. Grâce à ce travail opiniâtre et discret, je parvins à concentrer tout le nœud de l'affaire sur l'un des inculpés dont la présence courait risque de tout compromettre, et dont l'absence, selon moi, devait tout simplifier.

« Cet inculpé, c'était le colonel Fabvier. Il était en quelque sorte le lien entre les hommes politiques et les hommes d'action, entre les chefs de la gauche et les militaires; c'était par lui que ces derniers recevaient les directions des premiers. Je ne veux pas dire par lui seul, mais le plus souvent, le plus habituellement. Je connaissais le colonel Fabvier; il avait été aide-de-camp du duc de Raguse. Je le savais téméraire, emporté, orgueilleux, peu maître de lui-même, et je ne doutais pas que, s'il figurait sur le banc des accusés, on ne lui fît dire, en le pressant un peu, infiniment plus qu'il n'avait dit à la commission, qui ne le pressait pas. Je ne doutais pas qu'il ne dît, par défi et par imprévoyance, non-seulement ce qu'il savait, mais ce qu'il soupçonnait, non-seulement ce qu'il avait fait, mais ce qu'avaient fait tous ceux avec qui il s'était trouvé en rapport. Le coup de partie était donc de le faire mettre hors d'accusation. Lui absent, la plupart des accusés ne pouvaient plus guère alléguer que des ouï-dire de seconde ou de troisième main qu'il était facile de réduire à de simples bavardages, les deux principaux accusés, Nantil et Maziaux, étant contumaces et en fuite.

« C'est à cela que je m'appliquai. Je pris soin, à l'égard des premiers inculpés portés sur la liste, de bien établir mon terrain, c'est-à-dire d'admettre ou de rejeter les conclusions du rapport de la commission conformément au but que je me proposais, en dégageant la question principale de toutes les questions accessoires, puis, quand vint le tour du colonel Fabvier, j'arrêtai mon plan. Je divisai l'accusation en deux époques, l'une que je nommai fabuleuse, l'autre historique, et je réunis dans la première tout ce qui

pouvait avoir trait de près ou de loin aux origines de la conspiration, en concentrant dans la seconde tout ce qui tenait directement aux préparatifs du coup de main projeté, et je distribuai tous les faits indiqués ou révélés par la procédure conformément à ce double point de vue.

« Mon plan fait, je voulus avoir l'avis d'un homme du métier. J'allai trouver M. Manuel. Je lui répétai ce que déjà je lui avais dit plus d'une fois, que je ne demandais ni n'accepterais de sa part aucune confidence, mais que je recevrais avec empressement ses conseils sur la direction de l'affaire. — Figurez-vous, lui dis-je, que vous êtes l'avocat de Fabvier, que vous avez sous les yeux les résultats de la procédure tels que je vous les indique. Voilà ce que je me propose de dire : est-ce là ce que vous diriez? — J'obtins son entière approbation; j'obtins même *ultra petita*, comme on va le voir.

« Le jour où la mise en accusation du colonel Fabvier devait être discutée, j'allai de bonne heure au Luxembourg pour feuilleter la procédure et vérifier quelques faits. En entrant dans la salle où s'empilaient chaque matin les imprimés à distribuer avant la séance de la chambre, je vis apporter à dos d'homme un énorme ballot; je pris le premier exemplaire, et quelle ne fut pas ma surprise en y trouvant le discours entier que j'allais prononcer dans deux heures rédigé sous forme de mémoire à consulter! Tout s'y trouvait, le plan général, l'ordre des idées, la marche de l'argumentation, les détails piquans, les incidens propres à tenir les esprits en éveil. M. Manuel, auteur anonyme de ce mémoire, avait retenu trait pour trait, presque mot pour mot, notre conversation, et je n'imagine pas dans quelle intention, moins encore dans quelle espérance il entendait prendre sur moi les devans. Si ce mémoire était distribué, j'avais bouche close; c'était mon discours qui devenait le plagiat.

« Je pris sur-le-champ mon parti. Je fis enlever le ballot; on le porta dans le cabinet de M. de Sémonville, à qui j'expliquai toute l'affaire; nous convînmes que la distribution n'aurait lieu que le lendemain. Le ballot fut enfermé sous clé. A midi, la séance commença selon l'usage.

« Placé l'un des premiers sur la liste des pairs, j'étais des derniers à prendre la parole; on procédait par appel nominal, et le dernier nommé était le premier appelé. Durant la première moitié de la séance, les affaires du pauvre Fabvier allaient de mal en pis; il était fort compromis. Dans l'intervalle de répit qui nous était accordé, mes amis eux-mêmes étaient consternés; il n'y aura pas dix voix pour lui, disait-on de toutes parts. Mon tour vint vers quatre heures. Je parlai environ deux heures. Quand je me rassis et qu'on

fit un second appel nominal, il ne resta que dix-sept voix en faveur de l'accusation du colonel Fabvier.

« Il m'est arrivé, comme ministre, d'obtenir plus de succès apparent; mais pour moi et au fond de l'âme ce fut ma meilleure journée. On peut voir dans le second volume des *Souvenirs et correspondances de Mme de Récamier* l'effet produit sur M. de Montmorency, à coup sûr le plus décidé et le plus entêté de nos adversaires. Le colonel Fabvier fut mis en liberté le soir même.

« Dès lors plus d'inquiétude, plus de difficulté réelle, plus d'incidens périlleux; la mise en accusation une fois réglée, les débats se trouvèrent enfermés, par cela même, dans des limites fixes; il devint aisé d'obtenir du chancelier Dambray, bon homme de nature, indulgent par caractère, qu'il traitât les accusés avec ménagement, ne leur tendît aucun piége, leur épargnât les menaces et les questions captieuses. De même à l'égard des témoins. Si quelque jurisconsulte anglais nous a fait l'honneur d'assister à l'une de nos audiences, tout en y trouvant encore beaucoup à reprendre, il a dû remarquer quelque progrès dans la bonne voie. Je puis me vanter d'y avoir été pour quelque chose. J'avais acquis de l'autorité sur tous mes collègues, quelle que fût leur opinion, et je ne m'y épargnai pas durant tout le cours du procès. Me sera-t-il permis d'ajouter (*valeat quantum*) que le jour même de la naissance de mon fils aîné je n'appris cet heureux événement qu'à la chambre des pairs et sur mon banc. J'attache du prix à de tels souvenirs; c'est à peu près tout ce qui me reste de quarante années consacrées au service de notre pays. »

Je rapporte ici, sans en rien retrancher, cet incident judiciaire, d'abord parce qu'évidemment le duc de Broglie lui-même y a mis beaucoup d'importance, et aussi parce que c'est un noble et touchant spectacle que ce fidèle dévoûment aux affections privées en même temps qu'aux devoirs publics. M. de Broglie avait raison de persister à aimer et à honorer M. d'Argenson et M. de La Fayette, quoiqu'il pensât et agît tout autrement qu'eux, et il eut raison de les servir et de les sauver dans ce procès, quoiqu'il trouvât que la passion les avait grandement égarés. De tels problèmes moraux se rencontrent souvent dans la vie politique; il est beau de savoir les accepter franchement et les résoudre hardiment en s'appliquant à concilier les devoirs divers, quelque difficile et pénible qu'en soit quelquefois la solution.

A cette occasion, je dirai un mot d'un dissentiment entre le duc de Broglie et moi que je trouve exprimé dans ses *Notes biographiques*. En parlant de ce qui se passa de 1822 à 1827 et du ministère de M. de Villèle à cette époque, il dit : « J'entre dans quelques dé-

tails sur ces cinq années d'autant plus volontiers qu'à mon avis M. Guizot, l'un des nôtres et le principal, ne leur a pas rendu tout à fait justice dans ses *Mémoires*. Dans l'intention, très honorable d'ailleurs, d'exercer envers M. de Villèle le principe *suum cuique tribuito* (rendez à chacun ce qui lui est dû), il a, je crois, un peu dépassé la mesure; on dirait, à le lire, que M. de Villèle avait habituellement raison. Raison contre les fous de son parti, à la bonne heure, et encore tout au plus, car que ne leur accordait-il pas! Mais nous avions raison, nous, contre eux et contre lui; à nous était la bonne cause. » Je suis convaincu, comme le duc de Broglie, que nous avions raison contre M. de Villèle comme contre les fous de son parti, que notre cause était la bonne, et je me suis plus d'une fois, dans mes *Mémoires*, exprimé sur M. de Villèle aussi sévèrement que le duc de Broglie le fait dans ses *Notes*. Voici pourquoi j'ai eu à cœur de mettre aussi en lumière les mérites de ce chef de parti devenu chef de gouvernement. Ce n'est pas seulement à cause de l'habileté qu'il a déployée dans son administration, ni même parce qu'il s'est souvent efforcé de mettre l'esprit de gouvernement à la place de l'esprit de parti; c'est surtout parce qu'il a sérieusement accepté le gouvernement représentatif et absolument repoussé toute idée de coup d'état. Les coups d'état sont la tentation, la folie, le crime des absolutistes et des révolutionnaires, c'est-à-dire des divers ennemis de la justice et de la liberté. C'est au nom du pouvoir suprême, c'est-à-dire absolu, tantôt du roi, tantôt du peuple, que s'accomplissent les coups d'état, et ils ont tôt ou tard pour conséquence le despotisme ou l'anarchie. M. de Villèle a beaucoup trop concédé au roi, à la cour, à son parti; il ne leur a jamais concédé la suspension, même momentanée, du gouvernement représentatif et de la charte. C'est là ce qui m'a inspiré le besoin d'être pleinement juste envers lui, même au risque de paraître un peu indulgent.

Les élections de 1827, la chute de M. de Villèle après six années de pouvoir, l'avénement du ministère Martignac, furent une éclatante preuve que, tant que le gouvernement représentatif reste debout et mis en pratique, on peut, on doit espérer le retour vers une meilleure politique et le progrès de la liberté. Un moment le royal patron du vieux parti de l'ancien régime, Charles X, se crut vaincu. En vain M. de Villèle essayait de recruter l'équipage de son navire désemparé; en vain les politiques les plus considérables, M. de Talleyrand, M. de Chateaubriand, M. Molé, laissaient entrevoir qu'ils seraient disposés à prêter au pouvoir l'autorité de leur expérience et de leur nom; en vain le prince de Polignac, ambassadeur à Londres, accourut à Paris pour tenter la faveur royale. Le

vent qui soufflait de tous les points de la France était trop fort: Charles X dut se résigner à former un nouveau ministère; mais il voulut un ministère composé tout entier d'hommes nouveaux, dont l'importance ne fût pas déjà établie et dont il ne connût pas déjà les exigences. Une ordonnance du 5 janvier 1828 appela aux sceaux le comte Portalis, aux affaires étrangères le comte de La Ferronays, au ministère de l'intérieur le vicomte de Martignac, à la guerre le vicomte de Caux, aux finances le comte Roy, au commerce le comte de Saint-Cricq. Un peu plus tard, M. Hyde de Neuville et l'abbé Feutrier, évêque de Beauvais, remplacèrent M. le comte de Chabrol à la marine et M. l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis, aux affaires ecclésiastiques; l'instruction publique en fut détachée et remise à M. de Vatimesnil. Il n'y avait là aucun nom dont les souvenirs et l'amour-propre de Charles X fussent blessés, aucun dont il crût devoir redouter l'ascendant.

Le roi se trompait. Parmi ces nouveaux ministres, tous honorables, mais plusieurs incertains ou faibles, il y avait deux hommes d'un esprit et d'un caractère trop élevés pour ne pas avoir et ne pas suivre leur propre pensée sur la politique sage et utile au roi et au pays. J'ai trop peu connu personnellement M. de La Ferronays et M. de Martignac pour les caractériser moi-même avec précision; mais j'emprunte à leur sujet avec confiance le jugement du duc de Broglie. « M. de La Ferronays, dit-il, était presque ce qu'avait été M. de Richelieu; c'était un vrai gentilhomme et un vrai ministre; libéral d'honneur et de cœur plus que de doctrine, il imposait également à la gauche et à la cour; personne n'osait lui refuser sa confiance. Il n'était point d'ailleurs dépourvu de toute expérience des affaires; il avait été pendant plusieurs années ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et il s'y était fait honneur; il avait soutenu l'indépendance et les intérêts de la France avec intelligence et dignité; il avait même plus d'une fois, au sein des derniers congrès où la légation de Russie avait suivi l'empereur Alexandre, dépassé le bon côté de ses instructions et mérité le mécontentement de sa cour. Mais la perle, je me sers à dessein de ce mot, le joyau, le diamant du ministère et même de la chambre élective, c'était M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Comment un tel homme, déjà parvenu à la maturité de l'âge, connu, depuis de longues années, comme l'un des ornemens du barreau de Bordeaux, de ce barreau qui avait donné les girondins à la convention, et à la restauration M. Lainé et M. Ravez, comment, dis-je, un tel homme, membre depuis sept ou huit ans, de la chambre des députés, y était-il resté presque ignoré? Comment y avait-il vieilli dans des emplois du second ordre? Chaque fois qu'il avait eu à

s'expliquer sur les attaques dirigées contre l'administration dont il était le chef (1), on avait pu remarquer la clarté et l'élégance de son élocution et la bonne grâce de son débit; mais qui pouvait s'imaginer qu'en moins de deux mois il prendrait rang parmi les premiers orateurs dont la tribune française se soit honorée, qu'il enchanterait tous les partis et mériterait cet éloge, aussi singulier que juste, qui lui fut un jour adressé par M. Royer-Collard : *la chambre est vaine de vous?* Je n'ai pas assez connu personnellement M. de Martignac pour expliquer l'obscurité des premiers temps de sa vie politique autrement que par sa modestie; j'ai ouï dire à ses amis qu'il était homme de plaisir et d'une faible santé; ce qui est sûr, c'est que, devenu ministre à l'improviste et à son corps défendant, il porta le poids des affaires et de la responsabilité aussi gaillardement que l'ambitieux le plus prononcé, et qu'il y montra un degré de prudence et de fermeté bien rare. Si le cours des événemens ne l'avait pas moissonné en moins de trois ans, il serait certainement devenu l'un des premiers hommes de notre temps et de notre pays. »

La session s'ouvrit le 5 février 1828. Dès les premiers débats sur la vérification des pouvoirs, les espérances qu'inspiraient les nouvelles élections et le nouveau cabinet éclatèrent : un député du centre droit, M. Augustin de Leyval, s'écriait : « On nous parle de troubles, de révolution. Personne plus que moi n'a en horreur l'anarchie et le despotisme : ils m'ont ravi mes parens, ma fortune, ils ont abreuvé mon enfance d'amertume et de misère; mais, s'il m'en est resté des impressions profondes, elles n'offusquent ni mon sens, ni ma raison : des fantômes, quelque hideux qu'ils soient, ne sont pour moi que des fantômes. La révolution, où donc est-elle? La charte a tué le monstre, et ce n'est qu'en voulant tuer la charte qu'on peut le faire revivre. Il est des temps où les peuples semblent avoir besoin d'anarchie; il en est d'autres où ils n'ont besoin que de raison. Ces derniers temps sont venus pour la France; tant de vicissitudes dans les événemens, tant de bonnes et de mauvaises fortunes, tant de joies étouffées à leur naissance, tant de triomphes suivis de promptes défaites, ont dissipé les fumées de l'ivresse politique. L'aménité naturelle de nos mœurs, nos habitudes bienveillantes et polies, ont rapproché des hommes ennuyés de se haïr; dans leurs rapports plus confians et plus faciles, les opinions se sont par degrés adoucies et presque confondues. Que vous dirai-je enfin? Le royalisme est devenu libéral, et le libéralisme est devenu monarchique. » C'était là trop de confiance dans l'espérance; mais le langage du nouveau cabinet l'autorisait presque. « Nous n'exercerons

(1) L'administration de l'enregistrement et des domaines.

jamais à notre profit le droit d'élection, disait M. de Martignac; nous sommes les ennemis jurés de la fraude, du mensonge et de l'illégalité; nous les combattrons sous quelque couleur que nous les rencontrions. La lutte doit être franche, ouverte, légale, et l'action du gouvernement ne doit jamais être ni frauduleuse, ni tyrannique, ni inquisitoriale. »

Les faits répondirent aux paroles. M. Royer-Collard fut nommé président de la chambre des députés. Deux projets de loi, l'un sur la révision des listes électorales et du jury, l'autre sur le régime de la presse et spécialement des journaux, furent présentés par le gouvernement, tous deux sincères et efficaces, le premier pour garantir la liberté et la vérité des élections, le second pour assurer la liberté de la presse en supprimant la nécessité de l'autorisation pour la fondation des journaux, la censure facultative et les procès de tendance. Mesquinement discutées dans la chambre des députés par l'ancienne opposition du côté gauche, amèrement attaquées dans la chambre des pairs, où les amis de M. de Villèle étaient nombreux et puissans, ces deux lois furent habilement défendues par le ministère et par les doctrinaires, ses plus décidés adhérens, notamment par le duc de Broglie, le plus habile et le plus décidé d'entre eux. Dans l'une et l'autre chambre, les deux lois furent adoptées par de fortes majorités, et elles acquirent à M. de Martignac un juste renom de sincérité libérale comme d'éloquence et de prudence parlementaire. Plusieurs autres mesures occupèrent sérieusement les chambres, qui se sentaient en présence d'une administration sérieusement constitutionnelle. Un emprunt proposé pour mettre notre état militaire sur un pied convenable en présence des perspectives de guerre en Orient pour l'affranchissement de la Grèce ne rencontra qu'une approbation générale. Deux ordonnances du roi, publiées le 17 juin et contre-signées par le garde des sceaux et par M. l'évêque de Beauvais, apportèrent des changemens notables dans le régime des écoles ecclésiastiques et des petits séminaires et dans leurs rapports avec l'université; elles furent violemment attaquées par le côté droit, qui les taxait d'impiété et de tyrannie, et bien reçues des libéraux, qui pourtant les trouvaient insuffisantes. A mon avis, elles ne reconnaissaient pas assez largement les droits de la liberté religieuse et du libre enseignement; mais elles étaient en accord avec les traditions gallicanes et les passions du public incrédule. Au terme de tous ces actes et de tous ces débats, la session fut close le 18 août 1828, laissant M. de Martignac chef du cabinet sans en avoir le titre, et le cabinet bien établi dans l'estime et l'espérance du public, plutôt qu'affermi dans le sein des chambres et dans la confiance du roi.

Je me permettrai de rappeler ici un incident qui me fut person-

nel, et qui me fournit une occasion naturelle d'exprimer publiquement, sans être membre d'aucune des deux chambres, ma pensée sur notre situation à cette époque et sur la conduite qu'il nous convenait de tenir. En mars 1828, M. Vatimesnil, naguère nommé ministre de l'instruction publique, m'autorisait à rouvrir mon cours d'histoire à la Sorbonne. Je le rouvris le 18 avril, et en réponse à la bienveillance du public qui m'entourait : « Je suis profondément touché, dis-je, messieurs, de l'accueil que je reçois de vous. Je l'accepte comme un gage de la sympathie qui n'a pas cessé d'exister entre nous malgré une si longue séparation. Parce que je reviens ici, il me semble que tout y revient comme moi, que rien n'est changé. Tout est changé pourtant, messieurs, et bien changé! Il y a sept ans, nous n'entrions ici qu'avec inquiétude, préoccupés d'un sentiment triste et pesant; nous nous savions entourés de difficultés et de périls; nous nous sentions entraînés vers un mal que vainement, à force de gravité, de tranquillité, de réserve, nous essayions de détourner. Aujourd'hui nous arrivons tous, vous comme moi, avec confiance et espérance, le cœur en paix et la pensée libre. Nous n'avons qu'une manière, messieurs, d'en témoigner dignement notre reconnaissance : c'est d'apporter dans nos réunions, dans nos études, le même calme, la même réserve que nous y apportions quand nous redoutions chaque jour de les voir entravées ou suspendues. Je vous demande la permission de vous le dire : la bonne fortune est chanceuse, délicate, fragile; l'espérance a besoin d'être ménagée comme la crainte; la convalescence exige presque les mêmes soins, la même prudence que la maladie. J'y compte, messieurs, j'y compte de votre part, et je n'ai besoin ici de rien de plus. »

C'était dans les chambres, bien plus encore qu'à la Sorbonne, que cette réserve, ces ménagemens de la convalescence étaient nécessaires, et qu'à en croire les apparences, ils devaient être faciles. La session fut convoquée pour le 27 janvier 1829. Dans les cinq mois écoulés depuis la clôture de la précédente, toutes choses s'étaient bien passées et semblaient avoir préparé une situation favorable. Notre expédition en Morée, pour assurer l'affranchissement de la Grèce, avait pleinement réussi. Je la trouve ainsi qualifiée par l'un des historiens les plus contraires à la restauration. « Cette courte campagne, dit M. de Vaulabelle (1), qui n'ajoutait aucun éclat sans doute à l'illustration de nos armes, valut à la France une gloire plus élevée et plus pure, l'honneur d'assurer l'indépendance d'une généreuse nation. L'invasion de l'Espagne en 1823 se trouvait vengée. Le gouvernement, sous la direction du nouveau cabi-

(1) *Histoire des deux Restaurations*, t. VIII, p. 126.

net, entrait dans une voie nouvelle; un autre esprit inspirait sa politique. Charles X devait immédiatement recueillir le fruit de ce changement. » Il le recueillit en effet dans un voyage qu'il fit, du 30 août au 19 septembre 1828, en Lorraine et en Alsace; il fut partout accueilli, dans les campagnes comme dans les villes, avec enthousiasme. « L'entraînement, dit M. de Vaulabelle, avait gagné jusqu'aux députés libéraux élus dans ces contrées; Benjamin Constant, M. Kœchlin, M. Casimir Perier, entre autres, se firent présenter au roi, qui décora le dernier. Charles X laissait déborder sur tout ce qui l'approchait la joie dont il était lui-même rempli. Un jour que les acclamations de la foule retentissaient autour de lui avec une force qui ne se lassait pas, il se tourna vers M. de Martignac, et lui dit d'une voix émue et les yeux presque humides : « Ah! M. de Martignac, quelle nation! Que ne devons-nous pas faire pour elle! »

L'émotion de Charles X était sincère. Né avec un esprit superficiel, un cœur facile et crédule, un caractère aimable et vaniteux, élevé au milieu d'abord des flatteries et des illusions de cour, ensuite des flatteries et des illusions de parti, il avait besoin d'être loué, aimé, admiré, encensé. Partout où il recontrait ces démonstrations, il y prenait un plaisir un peu puéril, et quand ce plaisir lui venait du pays lui-même, il s'y livrait avec abandon et se croyait le maître par enthousiasme et par amour; mais quand le pays n'était plus là, quand le roi rentrait dans sa vie de cour et l'émigré dans sa vie de parti, alors Charles X retombait sous l'empire de ses habitudes et de ses goûts personnels : les intérêts de l'état, les droits de la nation, les affaires de son propre gouvernement n'étaient plus pour lui que des préoccupations déplaisantes qu'il essayait d'éluder. La politique était toujours la première pensée de Louis XVIII; elle n'entrait dans l'esprit de Charles X que par force, pour ainsi dire, et quand elle y était entrée, il s'efforçait de réduire sa place au plus strict nécessaire. Il avait reconnu en 1827 la nécessité de changer ses ministres pour avoir la majorité dans les chambres; il reconnaissait celle de garder les nouveaux tant qu'ils garderaient eux-mêmes cette majorité. Il avait consenti aux mesures législatives indispensables pour leur assurer ce succès; mais quand le cabinet lui demandait de modifier le personnel de son conseil d'état ou de révoquer un certain nombre de préfets, alors le roi défendait pied à pied ses anciens serviteurs, ou désignait lui-même avec insistance les fonctionnaires nouveaux. « Vous voulez donc que je renvoie mes amis, disait-il à ses ministres, et que j'abandonne mon parti? » Le comte de Montbel, élu député de Toulouse en 1827, défendit un jour vivement dans la chambre l'administration de M. de Villèle; peu après, au milieu d'une grande réception

aux Tuileries, Charles X l'aborda en lui disant tout haut : « J'ai lu votre discours avec grand plaisir; il est très bon. Vous avez défendu votre cause avec zèle, noblesse et talent; j'en suis enchanté. » En janvier 1829, le plus ferme collègue de M. de Martignac, le comte de La Ferronays, fut frappé d'apoplexie et forcé de demander un congé de trois mois qu'il fallut ensuite renouveler; le garde des sceaux, M. Portalis, fut chargé de l'intérim des affaires étrangères; le roi le fit venir et lui prescrivit de mander à Paris notre ambassadeur à Londres, le prince de Polignac; M. Portalis témoigna quelque surprise. « Eh quoi! lui dit le roi, ne puis-je donc appeler ici un de mes ambassadeurs sans rencontrer de l'opposition? » M. de Polignac vint en effet, resta jusqu'à l'ouverture de la session à Paris, et fit même à la chambre des pairs une profession de foi très constitutionnelle. Il repartit pour Londres le 15 février 1829, et M. Portalis fut nommé définitivement ministre des affaires étrangères; mais le public et le cabinet ne doutèrent pas que M. de Polignac n'eût été appelé pour sonder ses chances d'avénement. C'était en dépit, au dedans, de ces résistances du roi quand il s'agissait non de projets de loi, mais de noms propres, et au dehors tantôt de l'explosion de ses préférences pour ses anciens ministres, tantôt de ses tentatives pour se préparer, le cas échéant, des ministres de son goût, que M. de Martignac et ses collègues avaient à conserver la majorité dans les chambres et à changer le caractère du gouvernement selon le vœu du pays.

La session s'ouvrit le 27 janvier 1829. Les libéraux sensés se rendaient bien compte des périls de cette situation : « Il était clair, dit le duc de Broglie : 1° que le ministère, quelle que fût sa bonne volonté, et elle était réelle à ce moment, ne pouvait plus rien pour nous tant que notre adhésion entière et cordiale ne mettait pas à sa disposition une majorité effective et bien liée; 2° que, dans l'état précaire où le plaçaient nos hésitations et nos bouderies, il ne tenait qu'à un fil; 3° que le roi tenait en main le ciseau fatal et n'attendait plus que l'occasion; 4° que, dans l'impuissance où nous serions, le cas échéant, de former un autre cabinet plus solide et mieux sur ses pieds, le roi aurait beau jeu pour s'adresser à nos adversaires; 5° qu'enfin, tant que le ministère conserverait en apparence la majorité, le roi se tiendrait pour forcé de le subir. La conduite à tenir était donc pour nous écrite en grosses lettres; rien n'était plus aisé pour le centre gauche que de se mettre en accord avec le centre droit, et de réduire la droite et la gauche, même unies, ce qui ne pouvait arriver que par accident, à l'état de minorité habituelle. Rien n'était plus aisé dès lors que de prendre à notre compte le ministère Martignac, qui ne demandait pas mieux; il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animo-

sités et nos petites lubies. Et il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes. »

En ouvrant la session, le roi avait dit dans son discours : « Un projet grave et important appellera surtout votre sollicitude. Depuis longtemps, on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une organisation municipale et départementale dont l'ensemble se trouve en harmonie avec nos institutions. Les questions les plus difficiles se rattachent à cette organisation. Elle doit assurer aux communes et aux départemens une juste part dans la gestion de leurs intérêts; mais elle doit conserver aussi au pouvoir protecteur et modérateur qui appartient à la couronne la plénitude de l'action et de la force dont l'ordre public a besoin. J'ai fait préparer avec soin un projet qui vous sera présenté. J'appelle sur ce projet toutes les méditations de votre sagesse, et j'en recommande la discussion à votre amour du bien public et à votre fidélité. »

Le 9 février en effet, « à la très grande stupéfaction de nos adversaires et à notre très grande et très imprévue satisfaction, M. de Martignac nous lut de sa voix argentine deux grands projets de loi, ornés de deux éloquens exposés des motifs, dont il fit avec sa bonne grâce accoutumée le dépôt entre les mains de notre président, M. Royer-Collard. »

Ces deux projets, l'un sur l'organisation municipale, l'autre sur l'organisation départementale, apportaient dans ces deux régimes le plus grand, le plus libéral changement qui pût y être fait. A côté de la hiérarchie des fonctionnaires administratifs émanés du pouvoir central, ils plaçaient une hiérarchie de conseils délibérans et contrôlans, non plus choisis et dominés par ce même pouvoir, mais élus par les notables des communes et des départemens, propriétaires, industriels, négocians, lettrés, représentans principaux des diverses situations sociales, et ces conseils étaient investis, sur les affaires communales et départementales, d'attributions sinon suffisantes pour être pleinement efficaces, du moins assez réelles pour le devenir. Le principe et le pouvoir électifs établis dans notre ordre politique pénétraient ainsi dans notre ordre administratif et ne pouvaient manquer d'y grandir, selon les besoins du pays, par le développement naturel et régulier des institutions et des faits.

En présence d'un tel progrès, « que devions-nous faire? Quelle conduite devions-nous tenir? demande le duc de Broglie; quand je dis *nous*, il va sans dire que je ne parle pas des gens de la droite : ennemis déclarés du ministère Martignac, tout moyen de le mettre bas leur était bon, — ni des gens de l'extrême gauche : ennemis, au fond de l'âme, de la monarchie elle-même, renverser un ministère de plus, c'était pour eux un pas de plus. Je parle des deux centres, je parle des hommes animés d'intentions libérales, mais loyales et

modérées, soit qu'ils siégeassent sur la lisière de la gauche ou de la droite. » Évidemment les libéraux et les doctrinaires n'avaient qu'à prendre possession du progrès libéral qu'on leur offrait et à soutenir décidément le ministère qui le leur offrait, pour le mettre en état d'accomplir son œuvre, et pour assurer au pays les fruits que cette œuvre ne pouvait manquer de porter. Au lieu de cela, libéraux et doctrinaires de concert entreprirent de substituer aux deux projets de loi qu'on leur proposait des projets nouveaux et très différens. Ils élevèrent contre les principales dispositions des projets que le roi avait solennellement annoncés dans son discours une multitude d'objections; ils refusèrent de les discuter dans l'ordre que demandait le ministère. L'esprit critique étouffa l'esprit politique.

M. de Martignac soutint ses deux projets, leur ordre et leur système, avec autant de tact et de prudence que de fermeté et d'éloquence. « Sa prudence, dit le duc de Broglie, fut habile, ingénieuse et néanmoins sincère : il se ménagea réponse à tout sans tromper personne; mais quand vint l'instant décisif, quand le 8 avril 1829, par son premier vote, la majorité de la chambre eut renversé l'une des principales bases des projets de loi, après deux épreuves douteuses dans lesquelles la droite resta immobile sur ses bancs, laissant le débat entre nous et le ministère, nous vîmes M. de Martignac et M. Portalis se lever et sortir, ayant chacun sous le bras son portefeuille, comme pour aller le déposer aux pieds du roi. La séance fit mine de continuer; mais tous les esprits étaient ailleurs. Le dénoûment de cette pantomime tant soit peu théâtrale ne se fit pas attendre longtemps; il ne s'était pas écoulé dix minutes, c'est-à-dire le temps strictement nécessaire pour toucher barre aux Tuileries et en revenir au grand trot, que déjà nos deux messagers de malheur étaient de retour. M. de Martignac monta solennellement à la tribune, tenant à demi déployée une grande feuille de papier ministre; elle contenait une ordonnance du roi dont il fit lecture. « C'était, par un retrait formel, l'arrêt de mort des deux projets de loi. C'était par contre-coup l'arrêt de mort du ministère. Ce fut bientôt celui de son maître. »

Le 9 août 1829, *le Moniteur* annonça que le roi, acceptant la démission de tous ses ministres, avait formé un nouveau cabinet, et que le prince de Polignac était ministre des affaires étrangères.

GUIZOT.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

LA REVANCHE

DE JOSEPH NOIREL

CINQUIÈME PARTIE (1).

XIII.

Joseph Noirel se présenta devant son patron, le visage allongé, l'oreille basse, en homme qui rapporte de fâcheuses nouvelles. Il raconta qu'il avait obtenu difficilement de la comtesse Marguerite la faveur d'une audience, et qu'à peine en était-il venu au point de la question, elle s'était indignée, lui avait donné le choix de sortir au plus vite par la porte ou par la fenêtre. — Tu es un sot, lui dit M. Bertrand, tu n'as pas su t'y prendre. C'est égal, il ne faut pas désespérer sitôt. Les jeunes femmes ont l'humeur vive; elles s'indignent, s'effarouchent, ne veulent rien entendre, après quoi elles réfléchissent, s'apprivoisent et demandent à causer. Je crains seulement que celle-ci ne conte l'affaire à son mari, auquel cas je te mets tout sur le dos, je te traite d'espion, d'intrigant, et je te chasse sans miséricorde.

— Je me doutais bien, lui repartit son ouvrier avec humeur, que c'était là tout ce que j'avais à gagner.

Une semaine se passa, pendant laquelle il ne fut plus parlé de rien. Le huitième jour, à l'heure du souper, le facteur remit une lettre à Joseph. Il l'ouvrit à la hâte, et son visage trahit quelque émotion. M. Bertrand lui arracha le papier des mains sans cérémonie; heureusement c'était une lettre ostensible. Elle était conçue en ces termes :

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet, des 1er et 15 août, et du 1er septembre.

« J'ai écrit pour solliciter votre grâce. On m'a répondu que votre conduite était injustifiable, sans vouloir m'expliquer de quoi il s'agit. Vous vous êtes fermé à jamais une maison que vous devez regretter; on y avait eu pour vous des bontés que vous avez mal reconnues. J'en suis fâchée. La reconnaissance est encore le meilleur des calculs, et mon père a raison : les ingrats finissent sur la paille. Si vous êtes à court d'argent, adressez-vous à moi. Je ne demande pas mieux que de vous venir en aide. Cependant il me semble qu'un ouvrier aussi habile que vous l'êtes doit trouver facilement à se tirer d'affaire sans recourir à des moyens indignes, sans tremper dans de honteuses manœuvres. Puis-je qualifier autrement la commission dont vous aviez consenti à vous charger? Pour qui donc me prend votre nouveau patron, qu'il me juge si prompte à m'émouvoir? Il pense apparemment que toutes les jeunes femmes sont crédules et jalouses. Vous auriez pu l'assurer que les personnes de ma famille n'ont pas l'esprit inquiet, que leur habitude est de ne croire que ce qu'elles voient. Je rougirais d'avoir pu me souvenir pendant un quart d'heure de la petite infamie qu'il vous avait prié de me glisser dans l'oreille, et je serai heureuse de le lui dire à lui-même, si jamais il passe à Ornis. Peut-être aimera-t-il mieux m'écrire; en ce cas, je l'engagerais à contrefaire son écriture, qui doit être connue dans cette maison. »

— Seigneur Dieu! s'écria M. Bertrand en repliant la lettre, que les femmes sont un bizarre mélange de finesse et de bêtise! En voici une qui est femme de précautions. Elle a eu soin d'expédier sa lettre d'Arnay-le-Duc, comme le prouve le timbre; elle ne l'a pas signée, et probablement a-t-elle déguisé son écriture, ce qui me fait plaisir, car j'en conclus qu'elle a peur de son mari et ne lui dira rien. En revanche, cette personne si avisée a la simplicité d'espérer que je m'en vais lui écrire. Pour qui me prend-elle à son tour? Règle générale : ceux qui écrivent sont des imbéciles. Ajoutez que madame n'est pas crédule et ne s'inquiète jamais, qu'elle rougirait de se souvenir plus d'un quart d'heure de certaines petites infamies, et il se trouve qu'il lui en souvient encore au bout de huit jours. C'est une innocente que ta Margot; on la mangerait à la croque-au-sel, et tu l'as allumée d'un mot. Dieu m'envoie beaucoup de chalands de ce caractère!... Ce qui est désagréable, c'est qu'elle me laisse la peine de tout combiner, l'heure et le lieu du rendez-vous. Comment faire? Je suis connu à Ornis comme le loup blanc.

— Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas m'y renvoyer! repartit Joseph avec un geste d'effroi. On y est reçu comme un chien, et nous avons notre petite fierté.

— Combien la vends-tu? lui répliqua son patron d'un air nar-

quois. Petit, tu as d'heureuses dispositions; mais tu as grand besoin qu'on se charge de te débourrer.

Il s'écoula encore une semaine. M. Bertrand espérait et attendait une nouvelle lettre de Marguerite. Ne voyant rien venir, il perdit patience et voulut lui faire écrire par Joseph, qui s'y refusa en lui répétant son aphorisme : ceux qui écrivent sont des imbéciles.

— Qu'as-tu à risquer? lui dit M. Bertrand.

— Certaines petites manœuvres, répliqua-t-il, sont des cas prévus par la loi. Vous voulez me faire tirer les marrons du feu. A vous la châtaigne, à moi les gendarmes.

— Que tu es bête avec tes gendarmes! Dis plutôt que tu as peur des nasardes.

— Je n'ai peur de rien, répondit Joseph; mais je n'aime pas à faire le métier de dupe.

M. Bertrand lui battit froid toute la soirée, et Joseph n'eut pas l'air de s'en soucier. Un seul point le préoccupait : comment déciderait-il son patron à l'emmener avec lui à Ornis? M. Bertrand agitait le cas dans sa tête et ne savait trop à quoi se résoudre. On a beau ne pas se méfier, on ne se fie tout à fait qu'à soi-même. Au moment où Joseph se disposait à remonter dans sa soupente, il le pria de descendre chez lui le lendemain matin vers cinq heures. — Nous aurons peut-être à causer, lui dit-il.

Il était encore nuit close quand Joseph, qui n'avait guère dormi, entendit M. Bertrand remuer dans sa chambre, sortir de son appartement et bientôt y rentrer. A quatre heures et demie, il descendit, et, entrant brusquement dans la chambre à coucher de son patron, il le surprit occupé de ses préparatifs de départ. Une grande armoire en fer scellée dans la muraille et munie de cachettes et d'une serrure Fichet perfectionnée était entr'ouverte; il y avait sur une table un gros portefeuille en cuir qui fermait à clé. M. Bertrand fit disparaître le portefeuille dans la poche de son habit, qu'il boutonna précipitamment. — Entre-t-on ainsi chez les gens? s'écria-t-il d'un ton bourru. Que viens-tu faire ici? Il n'est pas cinq heures.

— Est-ce que je vous dérange? lui dit Joseph. Si vous voulez que je vous aide dans vos préparatifs...

— Quels préparatifs?

— Vous avez l'air d'un homme qui part; ce n'est pas difficile à voir... Eh bien! là, franchement, monsieur Bertrand, vous feriez mieux de n'y pas aller.

— De ne pas aller où, inutile faiseur d'embarras?

— Mon Dieu! ce que je vous en dis, c'est pour l'acquit de ma conscience, car vous sentez qu'après tout cela m'est bien égal. Votre peau est à vous, et vous en pouvez disposer à votre guise; cepen-

dant, si j'étais à votre place, je craindrais les surprises. Je ne sais trop ce qu'il peut y avoir dans ce gros portefeuille que vous venez de fourrer dans votre poche, et je n'ai cure de le savoir : ce ne sont pas mes affaires; mais, voyez-vous, la comtesse Marguerite est une fine mouche, et cette nuit il m'est venu un soupçon... Que diriez-vous si elle avait mis son mari dans le secret et si lui-même avait dicté la lettre de l'autre jour? Dame! il faut tout prévoir. Êtes-vous bien sûr qu'on ne vous attire pas dans un traquenard? Vous arrivez là-bas, on vous assigne un rendez-vous, et tout à coup surgissent trois grands laquais embusqués qui vous happent au collet, vous fouillent, vous dévalisent... Le renard comptait manger la poule, et c'est la poule qui prend le renard... Croyez-moi, monsieur Bertrand, n'y allez pas!

M. Bertrand devint soucieux; il s'assit à califourchon sur une chaise et posa ses coudes sur le dossier. — Il n'y a rien dans mon portefeuille, répondit-il après un silence, que des mémoires acquittés et deux ou trois billets de banque.

L'air n'était pas d'accord avec la chanson, et Joseph savait ce qu'il voulait savoir. — Oh! bien, reprit-il nonchalamment, si vous n'avez pas autre chose en portefeuille, qu'iriez-vous faire à Ornis?... Margot est une Mirion, et jamais les Mirion n'ont acheté chat en poche.

M. Bertrand regarda quelque temps ses ongles sans sonner mot. Le fantôme des trois grands laquais évoqués par Joseph le rendait rêveur. Cependant plus il réfléchissait, plus la supposition de son ouvrier lui paraissait invraisemblable. La lettre de Marguerite excluait l'idée d'un complot; il l'avait gardée dans son secrétaire, il l'en tira et la relut. — Tu as la rage de chercher midi à quatorze heures, dit-il à Joseph. Quand on veut attirer les gens dans une ratière, on l'amorce. Relis cette lettre. Ne comprends-tu pas que Margot a tout à la fois envie et peur de me voir? Elle aimerait mieux que je prisse le parti d'écrire. Donc tu es un peureux, et tu t'amuses mal à propos à m'inquiéter.

Joseph répliqua, ergota, mais finit par passer condamnation. — Voici ma conclusion, lui dit M. Bertrand en se levant : qui ne risque rien n'a rien; seulement, pour plus de sûreté, je t'emmène, tu me serviras de courrier et d'éclaireur.

— Grand merci! s'écria Joseph en faisant mine de gagner la porte. Ornis n'est point un lieu qui me revienne, et nous avons, nous autres, l'humeur casanière.

M. Bertrand lui barra le passage, le ramena de force au milieu de la chambre. — Voilà, ma parole, un singulier compagnon. S'agit-il de prendre, il est toujours prêt, et des deux mains encore; on

ne vit jamais pareil appétit; mais ne lui demandez pas de se remuer. Monsieur vous alléguera sa petite fierté qui appréhende les rebuffades, sa petite conscience qui a peur des gendarmes, et ses longues oreilles qui fuient les aventures; il craint toujours de les y laisser. Sacrebleu! tu aimes les sinécures, toi, et que le bien te vienne en dormant!... Écoute, garçon, ta fierté, ta conscience, tes oreilles, je t'achète le tout en bloc. Combien t'en faut-il?

Joseph le regarda dans les yeux comme pour s'assurer qu'il était dans son sérieux. — Deux mille francs, dit-il d'une voix émue, et je suis votre homme.

M. Bertrand fit un geste d'épouvante : — As-tu perdu la tête? Deux mille francs! Où les prendrais-je?

— Vous espérez que l'affaire vous en rapportera cinq cent mille, repartit Joseph.

— Cinq cent mille liards... et encore serais-je heureux si je les tenais. Tu ne connais pas ton siècle, les pattes de mouche sont en baisse et l'honneur aussi; on ne les rachète plus qu'au prix marchand. D'ailleurs tu t'exagères l'importance de mon petit papier. Je le surfaisais l'autre jour; pure vanité de collectionneur! Sans doute Margot sera bien aise de me le reprendre; mais que je lui demande un sou de trop, elle me priera d'aller m'assurer s'il y a des lettres de change dans la lune. Et puis sais-tu ce qui arrivera? Elle se mettra peut-être à pleurnicher, et j'ai le cœur tendre. Je me connais : quand je vois pleurer une femme, c'est plus fort que moi, je m'attendris... Tu verras que je lui donnerai pour un merci mon petit papier.

Les attendrissemens de M. Bertrand! Si une pieuvre avait parlé à Joseph de ses accès de sensibilité, il l'en aurait crue plus aisément. Il tint bon. La discussion fut vive; le brocanteur dut se rendre, et bien qu'il n'aimât pas à écrire, il consentit à signer un billet ainsi conçu : — « M. Bertrand s'engage à payer la somme de deux mille francs à son ouvrier Joseph Noirel, quand celui-ci se sera fidèlement acquitté du travail dont il s'est chargé. » — Joseph feignit de ne trouver rien à redire à la forme et à la rédaction de ce billet, que son patron lui présenta en disant : — Es-tu content? Tu faisais la petite bouche parce qu'on te taillait les morceaux trop courts. En voici un qui pourrait bien te donner une indigestion.

Il ne prit que le temps de donner quelques instructions à ses garçons de magasin, et on s'achemina vers la gare de Vaise. A six heures et demie le train s'ébranla, à dix heures nos voyageurs arrivaient à Beaune. Ils montèrent dans une voiture fermée, qui les transporta grand train jusqu'au Rousset, hameau situé à vingt minutes d'Ornis. M. Bertrand descendit à l'auberge, où il se mit en

devoir de dîner. — Leste, en route, dit-il à Joseph. Mon principe est de mener les affaires tambour battant.

Joseph partit comme un trait et atteignit bientôt les premières maisons d'Ornis, qu'il évita de traverser. Il gagna par un détour le petit bois où trois ans auparavant avait été assassiné le marquis de Raoux. Il y rôda quelque temps, l'œil aux aguets, dans l'espérance que Marguerite paraîtrait peut-être dans le parc, et qu'il pourrait se glisser auprès d'elle sans être vu. Il attendit en vain. Le soir approchait; il avait neigé à gros flocons la nuit et le jour précédens, et, le ciel s'étant découvert, le froid était vif; les allées du parc n'avaient pas encore été déblayées, il était peu probable que Marguerite fût d'humeur à s'y promener. Joseph retourna sur ses pas; il n'avait d'autre parti à prendre que d'entrer dans le château et d'y entrer par la porte.

Malheureusement cette porte avait un portier, lequel, au moment où Joseph arrivait en vue de la grille, s'avança sur le seuil de sa loge. Avisant dans la cour Jérôme qui balayait la neige du perron :

— Est-il vrai, lui cria-t-il, que M. le comte ne reviendra pas dîner?

— Il dîne chez le marquis du Rozan, répondit l'autre; il ne rentrera pas avant onze heures ou minuit.

Cette nouvelle causa un sensible plaisir à Joseph, dont le front s'éclaircit. — Tiens! reprit le vieux concierge en humant une prise de tabac, M. le comte est donc au mieux avec le marquis?

— Il lui vend son moulin. Ils passeront l'acte ce soir.

Son moulin! Vous verrez que l'an prochain il vendra son parc. Qu'est-ce qui lui prend, mon Dieu!

Le brave homme resta un instant pensif, le front bas, aussi sombre qu'Hamlet quand il s'écriait : Le temps est sorti des gonds. Comme il regagnait sa loge, il se rencontra nez à nez avec Joseph, qui venait de franchir la grille. — Où allez-vous? que voulez-vous? lui cria-t-il.

— M. le comte d'Ornis est-il chez lui? demanda Joseph.

— Il est sorti. Si vous avez à lui parler, repassez demain.

— Oh! demain... C'est aujourd'hui que je voudrais le voir. Et Mme la comtesse, est-elle sortie?

— Croyez-vous que Mme la comtesse reçoive ainsi le premier venu?

— Je ne suis pas le premier venu; elle me connaît bien. Elle m'a promis que, si jamais je me trouvais dans l'embarras...

— On ne reçoit pas les mendians ici. Allez-vous-en.

— Vous êtes bien dur au pauvre monde! reprit Joseph. Madame est meilleure que vous. Avant de me renvoyer, prévenez-la que je demande à la voir.

Parlant ainsi, de pas en pas, malgré les résistances du concierge, il s'était avancé jusqu'au milieu de la cour.

— Comment vous appelez-vous? reprit le concierge.

— Joseph Noirel.

— Voilà qui se trouve bien. M. le comte m'a dit, il y a huit jours, que, si un nommé Joseph Noirel se présentait ici, je devais lui fermer ma porte au nez. Gagne au pied, mon garçon.

— Attendez donc, je connais cet oiseau-là, fit Jérôme en s'approchant son balai à la main. Parbleu! oui. Il était venu un jour rôder dans le parc, à telles enseignes qu'en traversant la cour il a rencontré M. Bertrand, dont le grand danois lui a chatouillé le gras des jambes. Il paraît que les chiens ne l'aiment pas. Détachons Diane, et nous verrons beau jeu.

— Racailles que vous êtes! s'écria Joseph à pleine tête dans l'espoir que les éclats de sa voix attireraient Marguerite à sa fenêtre; je vous mets tous au défi, vous, votre balai et vos chiens.

Il avait l'air si résolu que le concierge et Jérôme hésitèrent à commencer l'attaque. Ils s'encourageaient l'un l'autre du regard, chacun d'eux laissant à son compère l'honneur de donner l'assaut. Tout à coup un claquement de fouet retentit sous le passage voûté qui conduisait à la grille, et une voix cria : La porte! — On y va, répondit le concierge, qui se précipita pour ouvrir.

L'instant d'après, la voiture roulait dans la cour; elle contenait la comtesse douairière, qui avait emprunté les chevaux de sa bru pour aller faire une visite dans le voisinage. Quelque mouche les avait piqués; au lieu de s'arrêter devant le perron, ils le dépassèrent, et le cocher eut grand'peine à les faire reculer; ils piaffaient, se cabraient. Mme d'Ornis, qui s'inquiétait facilement, poussa un cri d'effroi et pencha la tête à la portière.

Sur ces entrefaites, Marguerite, qui avait entendu le bruit de la querelle, parut au haut du perron. En arrivant sous la marquise, elle aperçut Joseph; de surprise et d'émotion, elle rougit jusqu'au blanc des yeux. Mme d'Ornis s'avisa de son trouble; faisant signe à Jérôme d'approcher : — Qui est cet homme? lui demanda-t-elle. La douairière n'avait pas eu le temps d'achever sa question, que Joseph, gravissant les dix marches du perron et mettant chapeau bas : — Madame la comtesse se rappelle-t-elle la promesse qu'elle a bien voulu me faire? dit-il à haute voix à Marguerite. — Il ajouta tout bas, d'un ton bref, en remuant à peine les lèvres : — L'homme est ici; où et quand voulez-vous le voir?

Marguerite frissonna. Elle détourna les yeux et contempla pendant deux ou trois secondes le soleil qui allait disparaître de l'horizon, un vrai soleil d'hiver, sans rayons, aux contours cernés,

pareil à un énorme pain à cacheter et rouge comme du sang; puis, se retournant vers Joseph, elle murmura entre ses dents : — Ce soir, à neuf heures, dans l'orangerie.

— Si vous aviez besoin de moi, lui dit Joseph sur le même ton, vous frapperiez des mains... Et maintenant, chassez-moi et fâchez-vous.

Au même instant, Mme d'Ornis, qui venait de mettre pied à terre, s'écria en regardant fixement sa bru : — Eh bien! ma belle, de quoi s'agit-il? — Elle n'avait rien entendu, mais ce qu'elle voyait l'intriguait.

— Il s'agit, madame, repartit Marguerite, d'un garçon peu sensé qui s'est dégoûté de son bonheur et qui s'en repent. — Et s'adressant à Joseph : — Je vous répète qu'après les informations que j'ai reçues, je ne peux, je ne veux rien faire pour vous. Vous avez des bras et des jambes; travaillez, tirez-vous d'affaire.

— Cependant, madame,... répondit Joseph.

— Il n'y a pas de cependant, interrompit-elle en élevant la voix. J'en suis pour ce que j'ai dit.

Joseph la salua jusqu'à terre avec une humilité ironique et insolente. — Je remercie madame la comtesse, dit-il, de toutes les bontés qu'elle a pour moi. — Et à ces mots, pirouettant sur ses talons, il partit à grands pas, pendant que Mme d'Ornis disait à sa bru : — Vous êtes bien dure, ma mie.

— Vous trouvez, madame?

— Je me laisse prendre à la figure; celle de ce garçon est intéressante.

— Cette figure exprimait tout à l'heure une rare insolence, répliqua froidement Marguerite, et cela dit elle regagna son appartement.

Avant de retourner auprès de son patron, Joseph s'arrêta quelques minutes sur l'esplanade qui précédait la grille du château, et il promena de tous les côtés ses regards pour découvrir l'orangerie qui était le lieu du rendez-vous. Il l'aperçut à l'un des coins d'un jardin potager enclos de murs, qui occupait le fond d'un fossé et formait un angle saillant devant l'une des faces du château, à l'opposite du parc. Il lui parut qu'on y pouvait pénétrer sans trop de difficulté par l'escalade des murs, qui, dégradés, écrêtés, offraient des brèches praticables. Adossée à l'un de ces murs, l'orangerie était une ancienne serre chinoise, qui ne renfermait plus que deux ou trois orangers en caisse languissans et malingres. A quelques pas de là s'ouvrait, abritée par un petit porche en tambour, une porte rustique, laquelle communiquait par un escalier à vis avec l'appartement de Marguerite, dont les fenêtres donnaient sur ce triste jardin. On ne

le cultivait plus depuis quelques années, et il n'était pas besoin de le garder, n'offrant rien qui pût tenter les maraudeurs. Joseph en fit le tour extérieur quand la nuit fut tombée, et s'assura qu'une des brèches était facile à enjamber. Ayant achevé cette reconnaissance, il repartit pour Le Rousset, où il trouva M. Bertrand aux prises avec une bouteille de vin de Volney qui le mettait en gaîté. C'était son habitude de boire quelques rasades avant de courir une aventure.

A huit heures et demie, le patron et son ouvrier arrivaient en vue du château d'Ornis. Ils quittèrent la route, en gravirent le talus, traversèrent une pelouse plantée de tilleuls; au bout de la pelouse, ils trouvèrent la brèche que Joseph avait jugée praticable. La lune brillait d'un vif éclat dans le ciel entièrement découvert et faisait étinceler la neige du jardin, durcie par le froid. Heureusement les branches maîtresses et les rameaux entrelacés des tilleuls découpaient dans cette blancheur un lacis d'ombre qui protégeait contre le regard la brèche et l'orangerie. — Il est bien convenu, dit M. Bertrand à son ouvrier, que tu resteras ici, que tu feras bonne garde, et que, si tu aperçois quelque chose de suspect, tu pousseras un holement de chouette.

— C'est entendu, lui répondit Joseph.

— A vrai dire, après ce que tu m'as conté, je ne crains plus rien. Il me paraît démontré que notre jeune comtesse n'a mis personne dans son secret. Crois-tu encore par hasard à ces trois laquais dont tu me faisais fête ce matin?

— M. d'Ornis n'en a qu'un, qui est une mazette; mais qu'ils y viennent, les trois laquais! Je ne sais pas ce que j'ai ce soir, je me sens de force à massacrer dix hommes.

— Ne dis pas de sottises, reprit M. Bertrand. Ton premier devoir est de ne massacrer personne. Si contre toute attente il survenait tout à l'heure quelque fâcheux, tu tiendrais le trouble-fête en respect pour me donner le temps de déguerpir; tu te débattrais pour la forme et tu te laisserais pincer. On ne trouverait sur toi ni armes ni rien; tu leur ferais une histoire, tu leur dirais que tu es amoureux de Margot, que tu étais venu rôder au pied de sa tourelle, et que tu aurais bien voulu grimper jusqu'à sa fenêtre pour apercevoir le bout de sa cornette. On ne coffre pas les gens pour si peu; tu en seras quitte pour quelques bourrades, et, dès que tu seras de retour à Lyon, je mettrai sur tes blessures certain onguent très onctueux qui te guérira comme par enchantement. Tu sais ce que je veux dire?

— Bien, bien, repartit Joseph; seulement lorsque vous serez dans l'orangerie, ne faites pas trop durer la conversation. Le froid est perçant, et je n'ai pas de pelisse comme vous.

— Es-tu frileux! N'as-tu pas ta gourde et tes espérances pour te tenir au chaud?

Neuf heures sonnèrent à l'horloge du château. — Voilà l'heure du berger, dit M. Bertrand, et comme Joseph pressait un papier sur ses lèvres : — Que fais-tu là? lui demanda-t-il.

— Je baise le billet que vous m'avez signé ce matin, répondit Joseph.

— Il est étonnant, pensa M. Bertrand, qu'un jocrisse pareil raccommode si bien les bahuts. — Et, se laissant couler le long de la brèche, il gagna l'entrée de la serre, où il s'introduisit à pas de loup et dont ses yeux fouillèrent le mystérieux clair-obscur.

Dix minutes se passèrent. Joseph attendait, le cœur ému, retenant son souffle, le regard attaché sur le petit porche. Enfin il crut ouïr le faible grincement d'un gond, et il vit une ombre encapuchonnée glisser entre les piliers de l'auvent. Elle parut hésiter avant de se hasarder dans un carré de neige où la lune donnait; puis elle s'avança en courant, s'arrêta de nouveau, reprit sa course et disparut dans l'orangerie. Aussitôt Joseph quitta son poste d'observation. Il descendit dans le jardin et s'achemina sur la pointe des pieds le long de l'étroit couloir qui régnait entre la serre et la muraille; puis, s'étant dirigé avec les plus grandes précautions vers une encoignure d'où partait un vague murmure de voix, il s'embusqua et s'accroupit derrière une claie qui était restée accrochée au vitrage et qui le masquait. Il ne pouvait rien voir; mais un carreau brisé lui permettait d'entendre.

En apercevant M. Bertrand dans la serre, Marguerite avait tremblé de tout son corps. Le brocanteur la salua d'un air respectueux, presque galant. — Vous êtes émue, madame la comtesse, lui dit-il; ne craignez rien.

Elle se redressa : — De quoi donc aurais-je peur? Vous avez un marché à me proposer. Quel est-il?

— N'intervertissons pas les rôles, reprit-il. Vous m'avez témoigné le désir de me voir, et un désir exprimé par une bouche si charmante m'est sacré. Je n'ai rien à vous proposer; mais vous avez, je crois, quelque chose à me demander.

Elle l'écrasa d'un regard de mépris. — Faites-moi grâce de vos subtilités, répondit-elle d'une voix sourde, mais ferme. Vous avez eu soin de me faire dire que vous possédiez un papier compromettant pour M. d'Ornis, et vous avez pensé que j'attacherais peut-être quelque prix à ce papier, que je serais disposée à vous l'acheter. Il faut d'abord que je sache ce qu'il vaut. Hâtez-vous de me l'apprendre. Je serais désolée de rester ici deux secondes de plus que cela n'est strictement nécessaire dans votre intérêt et dans le mien.

— Vous êtes bien pressée, madame. Ce papier, je dois vous expliquer d'abord comment il se trouve en ma possession. C'est une sûreté dont je me suis nanti, et tant qu'il sera dans mes mains, il ne sera dangereux pour personne.

— Mon Dieu! interrompit-elle, à quoi perdez-vous votre temps et le mien?

— C'est que je désire vous faire comprendre... Nous sommes tous mortels. Si demain j'étais pris d'un coup de sang, et qu'on découvrît ce maudit chiffon dans mon bureau, ah! madame la comtesse, cette découverte aurait des conséquences terribles pour M. d'Ornis et pour vous. Vous m'entendez, je ne tiens pas à m'en défaire; mais je pense à l'avenir. Qui me répond que mes héritiers seront aussi scrupuleux que moi?

— Ce serait trop leur demander, dit-elle avec une impatience croissante. Que de phrases! Convenez que vous vous moquez de moi, et que votre papier ne vaut pas deux liards.

Elle se sentait un peu rassurée par les circonlocutions et l'air embarrassé de M. Bertrand. Elle oubliait que c'est un égal embarras de n'avoir rien à dire ou d'avoir trop à dire. Comme elle faisait un pas du côté de la porte, il étendit le bras pour la retenir. — Ne me touchez point! s'écria-t-elle en secouant la manche de son mantelet pour en effacer l'empreinte de ce bras et de cette main.

M. Bertrand était sujet à des colères; si les mépris le touchaient peu, il ne pouvait admettre qu'on vilipendât sa marchandise, et dans ce cas-ci il avait quelque raison de s'indigner : les pattes de mouche qu'il avait en poche étaient plus authentiques que ses Pérugins. — Mon petit papier vaut deux liards! s'écria-t-il en roulant des yeux terribles... Apprenez, madame, qu'il y a trois ans j'avais besoin de cinquante mille francs; j'avais une échéance; ma caisse était vide. Je me dis : Allons trouver M. le comte d'Ornis; il m'avancera la somme, tout ou partie. Il me connaît, il sait que le placement est sûr, et que celui qui nous a fabriqués, nous autres, n'a pas plaint l'étoffe... M. d'Ornis s'était levé ce jour-là sous une fâcheuse étoile. Il me refusa tout net, madame, et en vérité il y mit peu de formes. Quelques heures plus tard, il me les offrait à genoux, ces cinquante mille francs, et il me suppliait de les accepter... Madame la comtesse, dans quelques instans vous m'offrirez non pas cinquante mille, mais quatre cent mille francs de mon petit papier.

Elle haussa les épaules, et, croisant les bras, elle attendit. Bien qu'elle s'en cachât, elle avait un peu perdu de son assurance; l'inquiétude la gagnait. — Il faut que je vous raconte ce qui s'était passé, reprit-il, et pourquoi votre mari se ravisa. Très mortifié de son refus, je tournai mes pas ailleurs. Je trouvai partout porte close,

je me morfondis. Il n'y a rien de tel que de noyer ses soucis; à la nuit, j'entrai au cabaret. Il était onze heures et demie quand j'enfilai, pour revenir à Ornis, une traverse où l'on ne passe guère. La lune éclairait. J'étais au milieu du petit bois... Vous le connaissez, ce petit bois qui sert de bordure à votre parc... Tout à coup j'entends un cri, suivi d'un bruit sourd. Le cri ressemblait au cri d'un oiseau de nuit; mais le bruit ressemblait au bruit d'un corps qui s'affaisse et qui tombe... Je double le pas, j'aperçois au milieu de la passerelle que vous savez deux hommes couchés l'un sur l'autre. Celui qui était dessous était mort; l'autre se tenait collé à lui, front contre front, et regardait avec épouvante ce qu'il avait fait. Il tenait encore dans sa main droite le manche d'un couteau de chasse; on ne voyait plus la lame, et pour cause... Je crus d'abord qu'il était mort, lui aussi, tant il était immobile. Je m'approchai de lui, je lui pris le bras. Il se redressa, comme si ses jambes avaient fait ressort, et il bondit sur ses pieds; puis il me regarda, il avait les yeux d'un braque ou d'un fou... Il tenait toujours son couteau, qu'il leva en l'air, et je dois dire ceci, madame, il chercha très sérieusement à s'en percer le cœur; mais j'étais là, je parvins à lui arracher son arme, dont il me fit en se débattant une estafilade à la main... Quand on veut se tuer, madame, il faut y réussir du premier coup; autrement on réfléchit, on raisonne, on se décide à vivre. Voilà ce qui arriva précisément à l'homme dont je vous parle. Vingt minutes plus tard, il m'avait emmené chez lui. A vrai dire, celui qui avait emmené l'autre, c'était moi; ses jambes ployaient comme des roseaux. Personne ne nous vit entrer. Il avait l'habitude de boire et de jouer avec un ami jusqu'au petit jour dans un cabinet qui avait une sortie de plain-pied sur le parc, et passé onze heures tous ses gens s'allaient coucher... A ce propos, je vous dirai que l'homme qu'il venait de tuer, c'était cet ami... Donc il m'offrit, me supplia d'accepter les cinquante mille francs qu'il m'avait refusés le matin. De mon côté, notez le point, je le priai avec quelque instance de me délivrer un petit certificat qui me garantît contre les erreurs de la justice. Elle est si sujette à caution, la justice! On m'avait vu, en sortant du cabaret, prendre le chemin du bois, et rappelez-vous cette estafilade que j'avais attrapée à la main. Il en faut moins pour perdre un innocent; la vertu attire le malheur comme le miel attire les mouches... Madame, ce fut à son corps défendant que le fou qui venait d'en tuer un autre me délivra le billet que je lui demandais. Et voyez un peu quel bonhomme je suis! Si la justice m'avait imputé le meurtre, je crois qu'au hasard de ma vie je n'aurais pu me résoudre à faire usage de mon certificat; mais un si grand combat de conscience me fut épargné. Il se trouva qu'un rôdeur de nuit, une façon de bohémien, vint à passer dans le bois une heure ou

deux après le crime. Cet imbécile détroussa le cadavre qui était resté sur la passerelle, lui prit sa montre, ses bijoux et son argent. Ceci, madame la comtesse, est un accident très fâcheux; car dès le lendemain le pauvre diable...

La parole expira sur ses lèvres. Il avait fait son récit, tourné vers la muraille et comme s'il eût parlé à la cantonade; enfin la curiosité lui était venue de savoir quel effet produisait son histoire. Il se retourna vers Marguerite et recula d'un pas. Il lui parut que ce qu'il avait devant lui, ce n'était pas une femme, que c'était un visage de marbre, une statue en pierre, et cette statue était d'autant plus étrange qu'elle avait deux grands yeux fixes dont le regard semblait sortir d'un abîme et revoir le monde avec étonnement, comme après une longue absence. Marguerite avait éprouvé un frisson d'horreur; pareille à une houle grossissante, cette horreur avait monté de son cœur à son cerveau, et sa tête s'était perdue. Ses oreilles écoutaient, ne laissaient rien échapper; mais son âme épouvantée s'était enfuie, elle ne la pouvait faire revenir. Et soudain elle se trouva transportée à Mon-Plaisir. C'était le matin, le printemps chantait au fond d'un bois; elle se promenait parmi ses rosiers, et sa tante Amaranthe lui disait : — Baisse-toi, petite, que je mette cette rose dans tes cheveux. — Une voix l'appela; elle leva la tête, et l'oncle Benjamin lui cria de sa fenêtre : — Oh! la belle fille, et heureuse autant que belle! — Taisez-vous, lui répondit-elle, vous ne savez pas tout. — A ces mots, elle découvrit qu'elle n'était pas à Mon-Plaisir, qu'on l'avait enfermée dans une caverne humide et sombre, dont le silence lugubre était interrompu par le suintement d'une eau noire qui ruisselait de la voûte et lui tombait goutte à goutte dans l'oreille. Alors, M. Bertrand ayant cessé de parler, elle se réveilla brusquement, elle s'aperçut que c'était la nuit, qu'il y avait devant elle un jardin plein de neige qu'éclairait la lune, qu'elle se trouvait dans une serre, qu'elle n'y était pas seule, qu'un homme lui parlait, et que cet homme venait de lui apprendre que le comte d'Ornis était un assassin.

Elle rabattit violemment son capuchon sur ses épaules, et, promenant ses ongles dans ses cheveux : — Vous mentez! s'écria-t-elle. Vous êtes un infâme imposteur! Il n'y a pas un mot de vérité dans ce que vous dites. Vous imaginez-vous par hasard que je vous croie? Mon Dieu! que vos inventions sont maladroites! Ne savez-vous donc pas que le marquis de Raoux était le plus cher camarade, la meilleure amitié du comte d'Ornis?

— Que s'était-il passé entre eux? reprit M. Bertrand. Je n'en sais rien. Je suis un homme discret, je n'ai pas questionné M. d'Ornis; mais que vous semble maintenant de mon petit papier, madame la comtesse? Pour le ravoir, votre mari donnerait son bras droit; qu'il

le reçoive de votre belle main, il sera votre très humble esclave pendant le reste de vos jours, vous le mènerez à la baguette.

— Ah! oui, ce papier! s'écria-t-elle. Vous parliez tantôt d'un papier. Est-ce qu'il existe, ce papier? Vous ne pourriez pas me le montrer... Je vous mets au défi de me le montrer... Vous avez peur de moi, vous savez que je me connais en écritures.

Et changeant de voix et de visage, du ton plaintif, caressant, d'un enfant qui mendie un joujou : — Il faut que je le voie. Vous ne pouvez me refuser de le voir. Je me sens mourir... Je vous en supplie, montrez-le-moi.

— Dites-moi d'abord combien vous l'estimez, répondit-il d'un air triomphant.

— Que sais-je? un million, toute une fortune;... mais vous savez bien qu'il n'est pas de sa main... Montrez-le-moi, ou je dirai partout que c'est un faux, et que vous êtes un faussaire.

En parlant ainsi, elle se cramponnait au vêtement et au bras de cet homme dont elle avait fui le contact comme une souillure. Elle n'avait plus qu'une idée, qu'une passion, le besoin de voir et de savoir, une fièvre de curiosité, le désir haletant d'acquérir l'horrible certitude de son malheur.

Il lui prit les deux mains dans sa main droite, qui les serrait comme un étau, et l'entraîna vers un vitrage où pénétrait un rayon de lune. Elle le laissa faire, elle l'aurait suivi au bout du monde. Sans lâcher prise, se baissant, il plongea sa main gauche dans l'intérieur d'une de ses bottes à l'écuyère, et d'une pochette pratiquée dans la doublure de la tige il tira un papier qu'il leva en l'air. Elle avançait la tête, et ses yeux dévoraient le papier. Il le déplia d'un coup de pouce; elle lut ces mots d'une écriture mal assurée : « C'est moi qui, dans la nuit du 26 février 1867, ai tué le marquis de Raoux. — Roger, comte d'Ornis. »

En ce moment, M. Bertrand crut entendre le long d'une des faces latérales de l'orangerie un frôlement qui lui parut suspect. Il tressaillit, abandonna les mains de Marguerite, serra précipitamment le billet dans sa cachette; puis il sonda du regard le fond obscur de la serre, prêtant l'oreille, la main droite fourrée dans la poche de sa pelisse, taquinant de son pouce le chien d'un pistolet dont il s'était muni à tout événement. Il se rassura bientôt. — C'était une fausse alerte, madame, murmura-t-il.

Il s'aperçut qu'il parlait dans le vide; Marguerite avait disparu comme un fantôme. Il l'attendit quelques minutes. — Ce qu'on ne dit pas, on l'écrit, pensa-t-il. Il paraît qu'elle aime mieux écrire.— Et, sortant de la serre avec précaution, il se dirigea vers la brèche, où il retrouva, debout et immobile comme un homme qui fait le guet, le roi des Josons, lequel lui tendit le bras pour l'aider à gra-

vir la muraille. Quand il fut en haut : — Garçon, dit-il, passe-moi ta gourde, j'ai la langue sèche. — Il vida d'un trait la gourde jusqu'aux trois quarts. — Çà, détalons, ajouta-t-il. Je connais une traverse qui nous fera gagner une demi-heure, et nous ne courrons pas le risque de rencontrer le comte d'Ornis revenant de chez son marquis.

XIV.

Dix minutes plus tard, le maître et l'ouvrier cheminaient le long d'un sentier montant qui serpentait au milieu d'un taillis. On n'y pouvait passer deux de front; le maître marchait devant en gesticulant avec son bâton, Joseph le suivait en sifflant. Si le brocanteur avait pu deviner ce que signifiait ce sifflement, il eût été moins tranquille; mais il était à mille lieues de se douter des pensées que roulait dans sa tête le prétendu Jocrisse qui l'accompagnait.

Ils marchèrent quelque temps sans mot dire. Ce fut Joseph qui rompit le silence. — Eh bien! patron, êtes-vous content de votre petite conversation de tantôt? demanda-t-il. Marguerite Mirion chantera-t-elle? Dame! elle a une si jolie voix!

— Pourquoi veux-tu renouveler mes douleurs? lui répondit M. Bertrand du même ton qu'Énée répondait aux questions de la reine de Carthage. Tu vois en ma personne un homme volé et, qui pis est, un homme qui s'est volé lui-même.

— Qu'est-ce à dire, monsieur Bertrand? Margot aurait-elle refusé de vous croire?

— Hélas! mon garçon, je t'avais prévenu que j'avais le cœur tendre; ma sensibilité m'a joué un mauvais tour. Quand j'ai vu pleurer cette pauvre femme, je me suis sottement attendri, et je lui ai donné mon petit papier gratis, sans rien demander.

— A d'autres! répliqua Joseph. Est-ce que je crois à vos larmes de crocodile?

— Que te dirai-je? Je ne sais pas si les crocodiles pleurent; mais cela m'est arrivé quelquefois, là, à l'improviste... de vraies averses! Et comme il est dit dans je ne sais quel opéra :

> Le ciel fait un présent bien cher, bien dangereux,
> Quand il donne un cœur trop sensible.

J'étais venu pour faire une bonne affaire, je n'ai fait qu'une bonne action. Au diable cette Margot et ses beaux yeux!

— Ma foi! cela vous regarde, reprit Joseph, et pourvu que je touche mes deux mille francs...

M. Bertrand s'arrêta court. — Plaisantes-tu? lui dit-il. Si je n'ai rien, tu n'auras rien. Où il n'y a rien, le diable perd ses droits.

— Je ne l'entends pas ainsi, répliqua Joseph en haussant le ton. Vous m'avez promis deux mille francs; il n'y a pas d'attendrissement qui tienne, vous me les donnerez.

— Je les prendrai donc dans ma poche? Et pourquoi cela? Parce que monsieur a passé une demi-heure près d'un vieux mur à contempler la lune. Tu n'as donc pas de poésie dans l'âme, galopin? C'est plutôt toi qui m'en redois pour la petite fête que je t'ai procurée.

— Grâce à Dieu, vous m'avez signé un billet, s'écria Joseph.

— Parlons-en de ton billet! Je me suis engagé par écrit à compter deux mille francs à Joseph Noirel quand il se sera acquitté du travail dont je l'ai chargé. Quel est donc ce travail, s'il te plaît? Le billet n'en dit rien. Je te condamne à me réparer tout d'une haleine cent bahuts et cinquante crédences, et nous verrons ensuite à te payer.

Joseph cherchait une querelle; il n'avait pas eu de peine à la trouver. — Je vais vous apprendre qu'on ne se joue pas de moi, s'écria-t-il en brandissant son bâton.

M. Bertrand le considéra d'un air goguenard et compatissant; il comparait en lui-même sa plantureuse corpulence à la maigreur et aux épaules fluettes du jeune homme. — Voyez un peu ce gringalet! dit-il. Pauvre Joson que tu es! je ne ferais de toi qu'une bouchée.

Et par manière de plaisanterie il se fendit et lui allongea une estocade; mais d'un coup de revers Joseph le désarma et fit voler sa canne dans un fourré. — Le luron a du poignet, pensa M. Bertrand surpris de sa mésaventure.

Aussitôt, de l'air paterne d'un hippopotame qui a trouvé à qui parler et qui remet la partie à des temps meilleurs : — Va me ramasser ma canne, fils, lui dit-il. Tu as un mauvais caractère. Tu me vois tout marri de m'être laissé flibuster mes pattes de mouche par deux beaux yeux en larmes, et, au lieu de me plaindre, tu m'injuries. Crois-tu que je veuille te faire tort? Nous reprendrons cet entretien à Lyon, et je te jure que tu auras contentement.

Après un instant d'hésitation, Joseph ramassa la canne et la lui rendit. Sa victoire avait été trop facile; il ne pouvait la poursuivre. Ils se remirent en marche sans échanger un mot de plus, et bientôt ils atteignirent la crête de la colline, où le bois s'interrompait pour faire place à un grand pâtis rocailleux, hérissé par endroits de buissons rabougris qui projetaient des ombres noires sur la neige. Au milieu se dressait une croix en pierre. L'endroit était solitaire, sauvage; nulle habitation dans un rayon de deux kilomètres. A quelque distance, perché au sommet d'une butte, un mou-

lin à vent, depuis longtemps délaissé de son meunier, détachait sur le ciel ses grands bras immobiles, qui montraient quelque chose à l'horizon ou peut-être se plaignaient aux étoiles de leur oisiveté et de leur ennui. Derrière le moulin, on voyait fuir des croupes onduleuses de coteaux où la lune répandait ses clartés vagues et son silence.

En arrivant au pied de la croix, M. Bertrand, qui avait monté vite, fit une halte pour reprendre haleine. Il passa son mouchoir sur son front pour en tamponner la moiteur. S'il eût retourné la tête, il aurait été effrayé du regard qu'attachait sur lui son ouvrier. Ce regard était sinistre comme cette lande désolée, farouche comme le geste de ce moulin qui causait tout bas avec les étoiles. Une brise glacée courut dans l'air. Les broussailles s'émurent, frémirent et laissèrent tomber quelques-unes de ces paroles mystérieuses que le vent fait dire à la nuit. Il est des instans où les choses s'animent; elles regardent, elles écoutent. Ces témoins endormis se réveillent; ils aperçoivent l'homme, et leur tranquillité contemple avec stupeur cette étrange créature qui leur ressemble si peu, qui a des passions et des volontés, qui change de place et d'idées. Joseph leva les yeux sur la croix, et il crut la voir tressaillir; il jeta un coup d'œil au moulin, il lui sembla que ce moulin était quelqu'un, et que ce quelqu'un se demandait ce que Joseph Noirel allait faire. Le moulin, la croix, le vent, les broussailles, les étoiles, la lune, tous ces spectateurs comptaient sur lui pour leur fournir un spectacle. Tel était bien son dessein; mais il cherchait son commencement, et il ne pouvait le trouver. Le hasard lui vint en aide et lui servit de souffleur. Les meilleures occasions sont celles que nous offre la fortune sans nous consulter.

Après s'être essuyé le front, M. Bertrand interrogea des yeux son chemin. — C'est par ici, dit-il, — et il recommença de marcher. Le sentier vague, à peine tracé, qu'il avait à suivre, courait le long d'une crête et formait une étroite chaussée entre deux talus. A quelques pas au-delà de la croix, il était obstrué par un baliveau abattu et gisant; à gauche s'ouvrait une sorte de fondrière produite par le fendillement et l'affaissement du sol. Peut-être M. Bertrand avait-il livré un trop violent assaut à la gourde de Joseph, et ses jambes avaient-elles perdu leur solidité ordinaire. Son pied s'embarrassa dans une des branches du baliveau; glissant sur le verglas, il tomba étendu tout de son long dans la crevasse. Heureusement elle n'était pas profonde, et le lit de neige qui le reçut amortit sa chute; mais, sa tête ayant porté contre une racine déchaussée, le choc l'étourdit. Il en était quitte à bon compte : ni luxation, ni foulure, ni déboîtement d'aucun os, ni lésion d'aucun genre; hor-

mis une égratignure au visage, il était arrivé au fond du fossé sain de corps, sinon d'esprit.

Il perdit entièrement connaissance durant quelques minutes; en se réveillant, sa surprise fut grande. La première chose qui s'offrit à son regard fut la lune, qui était droit au-dessus de lui. Tournant les yeux, il aperçut le sommet de la croix, qui lui parut avoir un air singulier; les ayant ensuite portés à gauche, il entrevit les ailes du moulin, qui semblaient se hausser et faire effort pour le regarder. Il contempla de nouveau la lune; ce visage pâle exprimait, lui aussi, une sorte de curiosité narquoise, et il en conclut qu'il se passait quelque chose. Comédie ou tragédie, il ne savait, mais peut-être en était-il le héros.

Ses idées commencèrent à s'éclaircir et ses souvenirs à se débrouiller. — Ah! oui, pensa-t-il, j'ai butté contre un arbre, et je suis tombé dans un creux, où je suis encore; mais, quand je suis tombé, je n'étais pas seul. Où donc est ce Joseph?... Alors il l'aperçut, ce Joseph, qui était assis au bord de la crevasse, les bras croisés, les pieds ballans, et qui le considérait fixement, d'un air impassible, comme il eût considéré une souche d'arbre ou une pierre.

— Que fais-tu donc là? lui cria-t-il. Que ne m'aides-tu à me relever?

Joseph ne bougea pas, ne souffla mot. C'était à croire qu'il était devenu sourd et muet. — A qui en a-t-il? pensa M. Bertrand, — et, Joseph refusant de lui donner un coup de main, il essaya de se relever tout seul. Il voulut remuer ses jambes et n'y réussit point; il s'avisa qu'elles étaient solidement liées ensemble par une corde qui étreignait la cheville de ses pieds. Il voulut remuer ses bras, il constata qu'il avait des menottes aux deux poignets. Il crut rêver; mais le fait était patent, et il commença de deviner ce que regardait la lune, ce qui lui donnait cet air d'ironique curiosité.

Cependant de minute en minute ses esprits lui revenaient, à quoi aidait la neige que la chaleur de son corps amollissait et fondait autour de lui, et qui, en dépit de sa pelisse et de son collet relevé sur ses oreilles, commençait à pénétrer dans son cou, à dégoutter le long de son dos. Cette sensation désagréable, mais utile, lui rendit par degrés la faculté de raisonner sur les causes et les effets, et il jugea que la raison suffisante de l'étrange situation où il se trouvait pouvait bien être ce Joseph qui ne disait mot et le regardait. Il se rappela que ledit Joseph avait emporté de Lyon, dans ses poches, un paquet de cordes, alléguant qu'il y avait beaucoup de murs à Ornis, et que pour escalader un mur rien n'est plus utile qu'une corde. Elles peuvent servir aussi à empêcher un homme tombé à terre de se relever. Ce Joseph n'avait pas les mains gourdes, il possédait au contraire une merveilleuse dextérité de doigts, et M. Ber-

trand en inféra fort judicieusement que quelques minutes avaient pu lui suffire pour le mettre dans l'état où il se voyait. A quelle fin? Il n'avait pas encore l'esprit assez lucide pour le comprendre, et son premier mouvement de colère fut non contre Joseph, mais contre l'arbre qui l'avait fait choir et qui était la cause première de son aventure. — Sacré baliveau! murmura-t-il entre ses dents, — après quoi il resta quelques instans sans souffler. Une idée lui était venue. Si l'on peut faire un nœud, on peut aussi le défaire; il tenta de s'en assurer. Son espérance fut courte : ses deux mains étaient emmitouflées de gants fourrés, que Joseph n'avait eu garde de lui ôter, et ses deux gants étaient solidement boutonnés. Il regarda tristement ses doigts empêchés et captifs, qui ne lui pouvaient rendre aucun service. — Maudit baliveau! murmura-t-il pour la seconde fois. — Il ajouta : — Que veut donc ce Joseph? — Et trois ou quatre suppositions diverses se croisèrent dans son esprit.

Un gros rire lui vint aux lèvres. — Ah çà! quelle plaisanterie est-ce là? cria-t-il à Joseph.

— Une plaisanterie! répondit gravement celui-ci. Je ne trouve pas cela plaisant du tout.

— Tu as enfin retrouvé ta voix? Daigneras-tu m'apprendre...

— Taisez-vous, répliqua Joseph, vous voyez bien que je suis occupé. — Il tenait en effet dans ses mains un portefeuille dont il paraissait visiter les poches avec une extrême attention. M. Bertrand reconnut son portefeuille et ouvrit de grands yeux.—Aurais-tu l'intention de me voler?

— Pas le moins du monde, repartit Joseph. Il y a là dedans deux billets de banque de deux cents francs dont je n'aurais garde de vous priver. Je ne suis pas un volereau, moi; j'aime à faire grand... Je cherchais dans les poches de ce maroquin les pattes de mouche que vous savez. Il paraît qu'une fois dans votre vie vous n'avez pas menti, et que c'est bien Margot qui les a...

Il jeta le portefeuille dans la crevasse avec colère, puis, s'élançant d'un bond, il le ramassa, et le remit dans la poche de M. Bertrand. Le bonheur est une chose bien relative; M. Bertrand prouva qu'un homme garrotté est encore capable d'être heureux. Un éclair de joie brilla dans ses yeux en voyant le dépit de Joseph. Les pattes de mouche étaient sauvées.

— Quand je te le disais, s'écria-t-il d'un ton de belle humeur, que je ne pouvais résister à l'empire de deux beaux yeux! Je suis un niais, j'en conviens; conviens de ton côté que tu es un curieux et un indiscret. Après cela, nous nous embrasserons; mais dépêche-toi de défaire ces maudits nœuds, je grelotte.

— Plaignez-vous! lui répondit Joseph. Vous êtes abrité contre le vent.

Et, regagnant le bord de la fondrière, il s'y assit de nouveau. Sa figure n'exprimait plus la colère; elle était calme et sinistre. Cette fois M. Bertrand prit peur. — Cette plaisanterie n'a-t-elle pas assez duré? lui dit-il. Qu'attends-tu? que veux-tu de moi?

— Vous êtes un assassin! lui cria Joseph d'une voix terrible, et l'homme que vous avez tué a trouvé ce soir un vengeur!

— Tu es fou! balbutia le brocanteur.

— Silence! c'est moi qui parle ici... Tantôt, pendant que vous causiez dans cette orangerie, une curiosité m'est venue, je suis allé appliquer ma joue contre un carreau brisé. Par malheur, dans la crainte d'être surpris, je ne suis pas resté jusqu'à la fin; mais j'ai entendu certain récit qui est entré par cette oreille et n'est pas sorti par l'autre... Vous êtes un assassin. Votre conscience vous le dit quelquefois la nuit, tout bas, comme une peureuse qu'elle est. Il était temps qu'on vous le dît tout haut.

— Est-ce moi par hasard qui ai tué le marquis de Raoux?

— Quand vous l'auriez tué, il ne m'importerait guère. Que me font tous les comtes et les marquis de la terre? Qu'ils s'entre-tuent comme des loups!... Mais vous avez tué par votre silence ou par votre témoignage un mendiant, un vagabond, un va-nu-pieds, dont le seul tort était d'avoir passé la nuit près d'un crime et de ne pas s'être enfui à toutes jambes. J'en suis fâché, j'ai l'humeur bizarre, et ce petit accident m'intéresse. C'est que, voyez-vous, les vagabonds, les va-nu-pieds sont de ma race et de ma parenté, et que j'ai l'esprit de famille... Je vengerai cet innocent.

— Un innocent! objecta encore M. Bertrand d'une voix étranglée par la peur. Il avait dévalisé le cadavre.

— Mon père, dans son temps, s'écria Joseph, s'il eût rencontré un mort au fond d'un bois, lui aurait peut-être volé sa montre. Vous voyez bien que l'homme dont je parle est un peu mon parent. — Et allongeant le bras: — Comme la lune est pâle! Elle ressemble à une tête coupée.

M. Bertrand ferma les yeux. La lune lui faisait peur presque autant que Joseph. Il était clair qu'elle savait tout, et son silence était plus effrayant que toutes les paroles.

— Sérieusement, que veux-tu faire? murmura-t-il.

— Une chose bien simple, parbleu! répondit Joseph du plus grand sang-froid; je veux vous enterrer sous la neige.

Il s'en était accumulé une grande masse autour de la fondrière. Le vent du nord, qui avait soufflé avec force les jours précédens, l'avait balayée dans cette direction; retenue par le talus et par le baliveau qui obstruait la crête, elle s'était entassée et formait une montagne. Joseph retroussa ses deux manches jusqu'au coude, et avec une hâte fiévreuse il se mit à transporter couche par couche

cette montagne au bord de la crevasse. La terreur que ressentait M. Bertrand devint de l'épouvante, et, rassemblant toutes ses forces, il poussa un grand cri désespéré qui dut retentir au loin dans les bois, car une chouette lui répondit. — Paix! lui dit Joseph. Vous savez bien que l'endroit est désert, et quand vous crieriez jusqu'à demain, personne ne viendrait. Je travaille, et je n'aime pas qu'on me dérange. Si vous ne vous taisez, je vous bâillonne.

Il se remit à l'ouvrage. M. Bertrand ne s'abandonna point; on lui défendait de crier, il essaya de réfléchir, et de réflexion en réflexion il en vint à se dire : — Cet infernal Joseph, que je voudrais découper en morceaux ou brûler à petit feu, joue en ce moment une comédie dont il ne m'a pas dit le dernier mot. Il n'y a pas d'apparence qu'il veuille se donner le plaisir d'ensevelir un bourgeois sous la neige parce que ce bourgeois est pour quelque chose dans la mort d'un vagabond qu'il n'a jamais vu. Je ne crois pas à ces vengeances vertueuses. Il ne tient qu'à l'argent, et il veut me faire chanter à mon tour. En ce cas, il y a moyen de s'arranger.

— Joseph! cria-t-il, eh! mon bon garçon!... — Et comme Joseph se penchait vers lui : — Dis-moi donc tout de suite que tu veux des espèces. Là, combien te faut-il, et que cela finisse!

Joseph leva les deux mains au ciel, et son visage rayonna comme celui d'un plaideur à qui son avocat annonce qu'il a gagné son procès. — Eh! oui, c'est de l'argent qu'il me faut. Que de temps vous avez mis à faire cette belle découverte!... Mais je suis un bon enfant, moi, et pas exigeant du tout. Il me faut tout simplement les deux mille francs que vous m'avez promis ce matin et refusés ce soir.

— Tu en auras trois mille, dit vivement M. Bertrand.

— Vous êtes trop généreux. Je ne réclame que mon dû; mais je n'en rabats pas un sou, et que diable! vous m'avez rendu méfiant. J'exige des garanties.

— Prends comme à-compte les billets qui sont dans mon portefeuille.

— Pas d'à-compte! Vous affirmeriez demain sur l'honneur que vous m'avez tout donné. Je veux profiter de vos leçons. Il me faut un billet, meilleur, par exemple, que celui de ce matin,... un petit billet par lequel vous reconnaîtrez avoir trempé dans la mort d'un innocent. Cette fois je serai sûr de vous tenir.

— Quelle extravagance! dit M. Bertrand. Quand je te promets...

— Joli gage que vos promesses! J'entends avoir de votre écriture. Vous n'aimez pas à écrire; tant pis pour vous, vous donnerez de votre écriture à quelqu'un, et ce quelqu'un, c'est moi.

— Jamais! s'écria M. Bertrand.

— Il ne faut jamais dire jamais, répliqua Joseph. Cela porte malheur aux particuliers comme aux hommes d'état.

Il se remit à transporter sa montagne. Une muraille blanche, étincelante, aux créneaux menaçans, s'élevait déjà sur la marge de la fondrière; elle grandissait de minute en minute. Par intervalles, Joseph regardait le brocanteur par-dessus cette muraille, et lui disait : — Pensez au Brésil et à votre harem noir! Vous ravisez-vous? Écrivons-nous ce billet? — Jamais! répétait M. Bertrand, dont la voix assourdie s'éteignait dans son gosier. — Tout à coup Joseph abattit sur lui un étage de sa muraille, qui, s'écroulant comme une avalanche, lui recouvrit entièrement les deux jambes.

M. Bertrand se rendit; ses dents claquaient, il sentait un froid mortel circuler dans ses veines, s'approcher par degrés de son cœur, et ce sommeil dont on ne se réveille pas peser sur ses paupières. Il fit un signe de tête et bégaya : J'écrirai. D'un saut Joseph fut auprès de lui, et, lui soulevant la tête, il lui versa dans la bouche le reste de sa gourde. Le cognac est une de ces amitiés qui ne trompent pas; il produisit un effet magique sur M. Bertrand, qui sentit aussitôt la vie et la chaleur lui revenir.

— Si tu veux que j'écrive, dit-il, délie-moi les mains.

— Votre main droite n'a-t-elle pas assez de jeu? lui répondit l'inexorable Joseph. Je vais seulement vous débarrasser de votre gant. Voici un crayon et du papier. Mon bras gauche vous servira d'appuie-main. Vos doigts sont un peu raides; je veux les dégourdir en les frottant... C'est fait, je dicte. C'est une fameuse chandelle que la lune; il fait jour ici comme en plein midi.

Et il lui dicta la déclaration que voici : « Dans la nuit du 26 février 1867, j'ai vu le comte d'Ornis assassiner le marquis de Raoux, et je lui ai vendu mon silence, qui a coûté la vie à un innocent. — Louis Bertrand. »

— Tu me rendras ce papier dès que tu auras touché tes deux mille francs? lui répétait le brocanteur en écrivant.

— N'en doutez pas, lui répondait Joseph, ou je le brûlerai sous vos yeux.

Dès qu'il eut serré la déclaration dans son porte-monnaie, tirant son couteau, une seconde lui suffit pour couper les deux cordes. Il poussa la générosité jusqu'à aider le brocanteur à se relever, jusqu'à le hisser hors de la fondrière; puis, s'éloignant de quelques pas et s'adossant contre la croix : — Monsieur Bertrand, s'écria-t-il, faites-moi le plaisir de fouiller dans votre botte, et de vous assurer que votre trésor n'a pas délogé.

M. Bertrand s'empressa de porter la main dans l'intérieur de sa botte; la pochette était vide. Il fit un pas en avant pour se jeter sur Joseph; mais il avait le corps fort enraidi et l'habitude de se défier de son premier mouvement. Il se contenta de passer sa main

dans ses cheveux, et de les saisir à poignées comme s'il eût voulu les arracher.

— Me voilà devenu marchand de pattes de mouche! reprit Joseph avec un geste superbe, et je tiens dans mon gousset la tête d'un comte et celle d'un bourgeois!... Il ajouta : — Voulez-vous me les reprendre, ces deux papiers? Battons-nous. Vous oubliez que vous avez un pistolet dans votre poche. J'ai mon couteau.

M. Bertrand saisit vivement son pistolet, l'arma, et, le doigt sur la détente, ajusta son coup; mais il réfléchit de nouveau, se ravisa, ramena doucement le chien sur le bassinet.

— Si mon couteau vous fait peur, je ne me servirai que de mon bâton! s'écria encore Joseph, transporté d'une joie féroce qui ne se possédait plus.

Le brocanteur le regardait immobile. Il lui sembla que ce petit châtain adossé contre une croix avait six pieds de haut, qu'il était impénétrable aux balles, que la lune le protégeait, et qu'il lui sortait une flamme des yeux. Il fit un geste de rage et de désespoir, serra son pistolet dans sa poche, et s'éloigna d'un pas chancelant.

Joseph le regarda quelque temps marcher et descendre péniblement la pente de la colline; puis il jeta un dernier regard aux broussailles, au moulin à vent, à la croix de pierre, à l'arbre abattu, à la lune; il semblait leur dire : — Quelle fête je vous ai donnée! Après quoi, reprenant le chemin par lequel il était venu, il retourna rapidement du côté d'Ornis.

XV.

Si le docteur Crotet avait vu Marguerite sortir de l'orangerie et s'enfuir à travers le jardin, il aurait changé son diagnostic et se fût écrié : — Ce n'est pas une lypémaniaque, c'est une folle. — Il est certain qu'en ce moment Marguerite Mirion, comtesse d'Ornis, n'avait plus sa tête, ou qu'il n'y avait plus dans cette tête qu'un grand tourbillon, une sorte de bourrasque qui tournoyait sur elle-même, emportant tout dans sa ronde; tout dansait, volait, s'entrechoquait comme des feuilles mortes qu'une tempête en gaîté a choisies pour jouet. L'âme de Marguerite était de nouveau partie, et cette absente laissait à son corps le soin de se gouverner. Ce corps sans âme sortit précipitamment de la serre, parce que cette serre était un lieu sinistre qui lui faisait horreur. Il traversa sans l'apercevoir un jardin blanc de neige, parce qu'il avait bien des yeux, mais que ses yeux n'avaient plus de regard. Il ne s'avisa pas du mouvement que fit Joseph pour l'arrêter au passage, parce qu'il ignorait absolument qu'il y eût un Joseph Noirel dans le monde;

mais, comme il savait son chemin, il s'élança vers une petite porte, poussa cette porte, la referma derrière lui, gravit un escalier, pénétra dans une chambre à coucher, se laissa tomber comme une masse inerte dans un fauteuil à bras. Là, Marguerite se retrouva; son âme rentra dans son corps, sa pensée dans sa tête, et le regard dans ses yeux.

Le front bas, les mains jointes, elle contempla longtemps sa destinée. C'était un gouffre. Les yeux y plongeaient jusqu'au fond et en rapportaient l'épouvante. Elle pouvait dire comme le poète qui visita l'enfer : Je n'étais pas mort, et pourtant je ne vivais plus. Sa camériste vint frapper à sa porte. Elle lui cria : — Je n'ai pas besoin de toi. — Elle n'aurait voulu à aucun prix lui laisser voir son visage; il lui paraissait que ce visage disait tout, qu'on pouvait lire d'étranges billets sur son front.

Dès que Fanny se fut retirée, elle se leva de son fauteuil et se dit : Je ne puis rester dans cette maison. Son bon sens lui présenta quelques objections; elle les écarta brusquement. Elle avait horreur et elle avait peur, et, quoi qu'on pût lui dire, elle voulait s'en aller. Que répondre à cela? Tout ce que sa raison obtint d'elle fut qu'elle écrivît sur le premier chiffon qui tomba sous sa main quelques lignes au crayon, qu'elle mit sous enveloppe à l'adresse de M. le comte d'Ornis. Ces lignes étaient ainsi conçues : « Je ne suis pas heureuse ici, et je ne vous rends pas heureux. Je vais passer quelques semaines chez mes parens. Je ne vous demande pas votre autorisation, vous me la refuseriez. Je vous écrirai de Genève, et je tâcherai de vous faire comprendre qu'il vaut mieux pour vous et pour moi que nous restions quelque temps sans nous voir. »

Elle déposa le pli sur sa toilette, puis elle prit quelques pièces d'or dans un tiroir de son secrétaire. Son dernier soin fut de rouvrir sa porte, qu'elle avait fermée à clé; elle ne voulait pas que le lendemain on appelât le serrurier pour la forcer. Cela fait, elle appartint tout entière à sa passion. Quelle passion? La fureur de s'en aller, de mettre des lieues et des heures, des plaines et des montagnes entre Marguerite Mirion et le visage qui lui faisait peur.

Comment elle eut la force de sortir du jardin, elle-même ne l'a jamais bien su. Elle tenta deux fois sans succès l'escalade de la brèche; elle eut le courage, et il lui en coûta, de rentrer dans la serre, d'y chercher un escabeau boiteux qui lui fit la courte échelle. Enfin la voilà dehors. Elle ne prit point la traverse qu'avaient suivie M. Bertrand et Joseph; elle eût craint de s'égarer dans les bois. Au risque de faire quelque fâcheuse rencontre, elle se dirigea par la grande route sur Arnay-le-Duc. Elle marchait depuis dix minutes quand elle vit venir une voiture qu'elle ne reconnut que trop et qui

retournait à Ornis. Elle se jeta derrière un arbre, et la voiture passa. Alors elle se mit à courir, bien que la neige fût glissante, ou, pour mieux dire, elle volait, elle se sentait des ailes aux talons et cette facilité magique de se mouvoir que nous avons quelquefois dans nos rêves. Le plus souvent elle ne regardait, elle ne voyait rien que sa pensée et sa peur, qui marchaient devant elle et lui montraient le chemin. Par intervalles, elle se réveillait, parcourait du regard les champs de neige qui l'environnaient, et il lui prenait un frisson; elle avait cru apercevoir dans cette neige de larges flaques de sang. A mi-route, elle avisa deux hommes qui s'arrêtaient pour la suivre des yeux. L'un d'eux dit à l'autre ce mot que le vent lui apporta : — J'ai la berlue, ou c'est la comtesse d'Ornis. — Oh! bien, ce n'est donc pas moi! pensa-t-elle; je ne suis plus que Marguerite Mirion.

Elle atteignit Arnay au coup de minuit. Le train direct de Paris à Genève passait à Beaune entre trois et quatre heures. Elle avait juste le temps d'arriver. Elle s'en fut frapper à la porte d'une auberge où elle était connue pour y être descendue plus d'une fois dans ses promenades avec son mari. L'auberge dormait à poings fermés; elle sonna, cogna à tour de bras. L'aubergiste ouvrit enfin, son bonnet de coton à la main. — Une voiture! dit-elle. Je paierai ce qu'on voudra; mais il me faut une voiture.

— A cette heure? impossible, répondit-il.

— Je la veux, il me la faut! répéta-t-elle en frappant du pied. Demandez-moi ce qu'il vous plaira.

Ses raisons étaient si sonnantes, qu'elles triomphèrent des hésitations de l'aubergiste; il réveilla son monde et donna l'ordre d'atteler. Marguerite surveilla ces préparatifs, appuyée contre un boute-roue. Elle crut s'apercevoir qu'elle était en spectacle, qu'on l'examinait avec attention, que des étonnemens et des curiosités rôdaient autour d'elle ou se mettaient aux fenêtres pour la regarder. Elle fit un effort, inventa je ne sais quelle histoire qui accusait la stérilité de son imagination; demandez des fruits à un arbre foudroyé! Ses explications parurent invraisemblables; mais la bouche qui les donnait était de celles qu'on aime à croire; l'accent en était si pur! Et les regards qui accompagnaient cette voix étaient de ceux dont on ne se méfie point; c'étaient les plus honnêtes regards du monde, ce qui n'empêcha pas l'aubergiste de hocher plus d'une fois la tête.

Si M. Bertrand avait eu un instant de bonheur dans sa crevasse, Marguerite sur son boute-roue ressentit un mouvement de joie : ce fut au moment où les chevaux qui devaient l'emporter à Beaune sortirent de leur écurie et firent retentir leurs grelots dans la nuit.

Jamais musique n'avait sonné plus délicieusement à son oreille. Cependant elle appréhendait toujours qu'il ne survînt quelque accroc, qu'un trait ne se rompît, qu'un essieu ne cassât, qu'un des chevaux ne tombât sur la place frappé de vertigo. Elle gourmandait la lenteur désespérante du palefrenier qui attelait; il lui paraissait que le nombre de courroies, de boucles et d'ardillons qui entrent dans un harnais était vraiment extravagant. Que de temps perdu! que de cérémonies! Et qui avait imaginé aussi de bâtir Ornis si près d'Arnay-le-Duc et Beaune si loin?

Elle ne se rassura un peu que lorsqu'elle fut montée en voiture et que, le cocher ayant touché, les roues brûlèrent le pavé. — Faites diligence, lui cria-t-elle, ou nous manquerons le train. Il ne vola point son pourboire, il mit ses chevaux sur le flanc. Nonobstant elle s'inquiétait, s'impatientait, s'agitait. Elle mettait à tout instant sa tête à la portière et promenait ses yeux au loin sur la route; il lui semblait qu'on la poursuivait, qu'un homme ou, pour mieux dire, qu'un crime courait après elle à toutes jambes, essoufflé, haletant, et lui criait : — Tu es à moi, tu m'as épousé! — Alors elle disait au cocher d'une voix pleine d'angoisse : — Plus vite! de grâce, plus vite! — Et il sanglait un grand coup de fouet à ses malheureux percherons, qui n'en pouvaient plus.

C'était un dimanche. Vers trois heures de l'après-midi, la rigueur de la température n'invitant pas à la promenade, les habitans de Mon-Plaisir se trouvaient rassemblés dans le salon bleu. M. Mirion jouait une partie d'échecs avec la timorée Mlle Grillet, qui s'y reprenait à dix fois avant de remuer un pion. — Dame touchée, dame jouée, — lui disait son cousin. Assis à côté d'eux et l'œil sur le damier, l'oncle Benjamin jugeait des coups, ou, partant par la tangente, dissertait à perte de vue sur l'équilibre européen et la question d'Orient. — Benjamin-Pacha, laisse-nous tranquilles avec ton Grand-Turc! s'écriait M. Mirion d'un ton d'impatience. La tante Amaranthe, plus enrubannée et plus épinglée que jamais, travaillait dans l'embrasure d'une fenêtre à son éternelle broderie. Étalée dans un fauteuil et le menton relevé, Mme Mirion apprenait par cœur son journal, qu'elle avait pris en vive affection depuis qu'elle y avait lu l'annonce du mariage de sa fille.

On avait reçu, une heure auparavant, la visite de Mme Patet, de cette envieuse qui ne pouvait se consoler de ce qu'une certaine Marguerite était devenue comtesse, et qui s'en allait partout disant : — Ces Mirion sont des intrigans; ils finiront mal. Elle avait ouï parler de la maladie de Marguerite, elle était venue prendre de ses nouvelles. Mme Mirion s'était empressée de lui annoncer que sa chère comtesse était entièrement rétablie; sa belle-mère et son

mari l'avaient soignée comme deux anges. — Mon gendre nous écrivait tous les jours, ajouta-t-elle. Et quelles lettres ! on ne les peut lire sans pleurer. Dès que Mme Patet fut partie : — La pauvre femme ! s'était écriée Mme Mirion, notre bonheur la tuera.

Après avoir achevé sa partie d'échecs, qu'il gagna, M. Mirion retourna son fauteuil du côté de la cheminée, et, les pieds sur les chenets, se mit à contempler silencieusement les flammes bleues qui dansaient sur les bûches. L'oncle Benjamin s'attachait à lui démontrer qu'il avait fait faute sur faute, et qu'en bonne logique il aurait dû perdre. M. Mirion le laissait dire; il était mélancolique depuis quelques semaines, à savoir depuis que le plus habile et le plus ingrat de ses ouvriers lui avait brusquement faussé compagnie. Ce départ avait été dans sa vie un événement douloureux, presque tragique. Il lui semblait par momens qu'il avait perdu un de ses bras, et il se plaignait que, passé un certain âge, les bras ne repoussent pas. Il rêvait depuis un quart d'heure quand sa femme lui dit : — A quoi penses-tu, Mirion?

— A son Joseph, parbleu ! dit l'oncle Benjamin.

— Je le voudrais aux cinq cent mille diables ! s'écria M. Mirion.

— C'est en effet tout le bonheur que je lui souhaite, reprit sa femme.

— Tu en parles à ton aise, fit M. Mirion, qui, sur cette matière compliquée, disait blanc et noir dans la même minute. Ce vilain garçon m'était diablement utile, et je n'ai pas encore trouvé son pareil.

— C'était une chose à prévoir, répliqua l'oncle Benjamin d'un ton doctoral, et si l'on avait daigné me consulter...

— Oh ! toi, brigadier, tu as toujours raison ! dit M. Mirion avec humeur, et il se répandit en plaintes contre les nouveaux ouvriers qu'il avait fait venir de Paris pour remplacer Joseph. L'un faisait plus de copeaux que de besogne; l'autre n'était pas maladroit, mais, que la commande pressât ou non, à peine avait-il travaillé deux jours, il s'en allait courir les cabarets. Bref, ils lui faisaient tous deux avaler des couleuvres, et cela le dégoûtait de son métier, n'étant plus à l'âge des digestions faciles.

Mme Mirion l'écoutait attentivement. Quand il eut fini de parler, s'approchant de lui et rougissant jusqu'au blanc des yeux, comme c'était son ordinaire lorsqu'il lui venait quelque idée audacieuse : — N'as-tu pas assez peiné, Mirion, et assez gagné? lui dit-elle. Lâche le métier. Tu as acquis le droit de vivre de tes rentes.

— Enfin vous avez franchi le pas ! s'écria en ricanant son beau-frère. Il y a bien longtemps, belle-sœur, que vous grilliez d'envie de hasarder le paquet. Eh ! parbleu, vous avez raison. Votre mari

crèvera d'ennui; mais du moins les châteaux de Bourgogne ne pourront plus dire en voyant passer la comtesse d'Ornis : Monsieur son père tient boutique.

— Je ne sais où vous ramassez toutes les sottises que vous débitez! riposta aigrement Mme Mirion, furieuse d'avoir été devinée, car ces mésaventures sont toujours désagréables aux femmes.

L'oncle Benjamin ouvrait la bouche pour répondre quand le bruit d'un pas précipité se fit entendre dans le vestibule, et la porte, s'ouvrant toute grande, donna passage à la comtesse Marguerite, qui s'élança d'un bond au milieu du salon, avec une flamme aux yeux, les bras étendus en avant. On eût dit un naufragé qui surgit au port. Les cinq personnes qui se trouvaient là commencèrent par pousser un grand cri, après quoi ce fut un feu croisé de questions; puis on se tut, on écouta, et on s'aperçut que Marguerite était bien pâle, et que son regard avait la fièvre.

— Eh! oui, c'est moi, c'est bien moi, disait-elle. Vous avez beau vous étonner, vous n'empêcherez pas que ce ne soit moi.

— Je devine, s'écria Mme Mirion. Ton docteur a jugé que tu avais besoin de changer d'air pour te remettre tout à fait. Ai-je rencontré juste?

— Oui, c'est cela, c'est bien cela.

— Et ton mari?

— Ah! mon mari... Il se porte bien, mon mari.

— Tu nous resteras quelques semaines? Tu as amené avec toi beaucoup de malles?

— Elles se sont égarées en chemin... Je les réclamerai.

Mme Mirion l'attira près d'une fenêtre, et, la regardant en face, lui dit avec un grondement de colère : — Mon Dieu! comment as-tu fait pour te laisser maigrir à ce point?

— Ce n'est pas tout à fait ma faute, répondit-elle.

— Ne la grondez pas, dit la tante Amaranthe. Elle avait les joues trop pleines; je la trouve plus distinguée et plus belle ainsi.

— Et moi de même, dit la cousine Grillet, docteur idémiste qui était volontiers de l'avis du préopinant.

— Et moi de même, dit l'oncle Benjamin, à qui tout avis paraissait bon, pourvu qu'il ne fût pas celui de sa belle-sœur.

— C'est égal, reprit Mme Mirion, il peut arriver à tout le monde d'être malade; mais on se défend mieux. Quand on le veut bien, on ne maigrit pas.

— Moi, grasse ou maigre, je t'adore! lui dit son père en lui tendant les deux mains. — Se jetant à son cou, elle fondit en larmes. Il la tenait par la taille et lui disait avec surprise : — Qu'est-ce donc, Margot? qu'est-ce donc? — Elle aurait voulu que

ces deux bras qui la tenaient et qui tant de fois l'avaient soulevée en l'air toute petite ne se desserrassent jamais; elle aurait voulu ne jamais relever la tête, rester là toujours, ne voyant rien ni personne, et que personne n'osât venir la chercher où elle était, que personne ne se ressouvînt de son nom.

Après avoir bien pleuré, elle se sentit soulagée et plus forte. On attribua sa grande émotion à la faiblesse que lui avait laissée la maladie. On s'assit en cercle autour du feu, on essaya de causer; mais la conversation languissait, tombait. Mme Mirion la première conçut quelque inquiétude, soupçonna qu'il y avait anguille sous roche. Elle se leva en disant à sa fille : — Tu dois être lasse. Va prendre un peu de repos. — Puis elle fit un signe de tête à son mari, qui se leva aussi. Ils sortirent, et Marguerite les suivit dans leur chambre. Mme Mirion en referma vivement la porte, et, saisissant sa fille par les deux bras, elle lui dit d'une voix vibrante : — Se serait-il passé quelque chose?

— Il s'est passé, répondit-elle, qu'il ne m'aime pas et que je ne l'aime plus, que c'est un enfer pour nous de vivre ensemble, que je ne veux plus retourner auprès de lui. Je ne le veux pas... Non, je ne le veux pas.

Le coup fut terrible pour Mme Mirion. Elle laissa échapper un cri, tomba raide sur le plancher. Elle eut une violente attaque de nerfs; son mari et sa fille eurent grand'peine à la faire revenir. Son premier mot, en reprenant ses esprits, fut : — Grand Dieu! si elle le savait, qu'en dirait Mme Patet!

Elle voulut questionner Marguerite, qui lui répondit : — Nous reprendrons cet entretien quand vous serez plus forte et que moi-même je me serai reposée.

Marguerite monta dans sa chambre de jeune fille, qui était restée telle qu'elle l'avait laissée. Ses meubles, ses potiches, ses colifichets, elle retrouva tout à sa place. Elle prit sur sa table une petite boîte en écaille que lui avait donnée une de ses amies de pension, et une statuette de bronze que son père lui avait rapportée jadis de Paris; tenant la boîte dans sa main droite, la statuette dans sa main gauche, et les pressant toutes les deux sur son cœur, elle s'étendit sur son canapé et s'endormit profondément.

Elle fut réveillée par la cloche du dîner. Elle se sentait plus calme et fit bonne contenance pendant le repas. L'oncle Benjamin était en humeur de rire et de conter. Mme Mirion n'ouvrait pas la bouche. Elle avait les lèvres pincées, le visage boursouflé, des plaques rouges aux deux pommettes; elle regardait de temps en temps sa fille à la dérobée, ce regard était sec et dur.

Quand on fut sorti de table et rentré au salon, quand la tante

Amaranthe, s'asseyant à sa place accoutumée, eut repris son aiguille, quand M. Mirion, pour tromper son chagrin, se fut mis à jouer avec son frère une partie de trictrac, et que Mlle Grillet, ses lunettes sur le nez, eut tiré de son panier à ouvrage, où se lisait le mot *souvenir*, écrit en grosses lettres de soie bleue, la broderie au crochet à laquelle la bonne demoiselle ne travaillait que les dimanches et jours fériés, Marguerite éprouva pour la seconde fois depuis son départ d'Ornis quelque chose qui ressemblait à de la joie. Elle attachait des regards d'attendrissement sur la tapisserie de la tante Amaranthe; elle écoutait avec délices le bruit que faisaient les dés dans le cornet ou sur le tablier et les coups de poing que frappait sur la table l'oncle Benjamin en s'écriant : Attention! je vais faire mon jan de retour. Il lui semblait qu'après un horrible rêve elle venait de se réveiller, de rentrer dans la réalité des choses. Elle se promettait de ne plus rêver, de ne plus croire si facilement qu'il y avait quelque part un château d'Ornis dont les murailles faisaient froid au cœur, un château hanté par des brocanteurs qui savaient des histoires, dans lequel on se sentait plus solitaire que si on eût été seul, et où l'on passait des nuits blanches, partagé entre d'incurables curiosités et d'inguérissables épouvantes, sans compter qu'à la porte de ce château il y avait un jardin potager plein de neige, et dans un coin de ce jardin une orangerie... Non, tout cela n'était que mensonge. La vérité, c'était ce qu'elle voyait, ce qu'elle entendait, cette table de jeu, ces cornets, ces dés, ce parquet découpé en losanges, lesquels, au dire de certain critique, n'étaient pas tout à fait réguliers, cette lampe carcel qui filait quelquefois, mais qui n'avait jamais éclairé que d'honnêtes visages, ce tabouret où elle venait de poser ses pieds et qui les avait reconnus; la vérité vraie, c'étaient ces gens qui n'avaient rien sur la conscience, rien à cacher, ce salon dont les habitans aimaient Margot, ne demandaient qu'à se mettre au feu pour elle, à se jeter entre elle et le malheur. Elle fit le tour de la chambre, circulant de chaise en chaise, tirant doucement les cheveux de sa tante, pinçant la joue de sa cousine, chatouillant l'oreille de son parrain, posant la main sur l'épaule de son père et se disant : — Je le savais bien; ce sont de vrais visages, des corps en chair et en os, les autres sont des fantômes. — Elle finit par prendre dans le panier de Mlle Grillet un mouchoir neuf qu'elle se mit à ourler. Par intervalles, elle levait les yeux et regardait avec confiance les quatre murs du salon. Ils disaient : Elle nous est revenue, elle nous appartient, on ne nous la prendra plus. Nous la garderons et la défendrons.

Mme Mirion avait passé toute la soirée enfoncée dans une bergère, tournant le dos à sa fille, les yeux à demi fermés, le corps

agité de mouvemens nerveux. A dix heures sonnantes, toute la compagnie, selon son habitude, plia bagage, et, comme le disait l'oncle Benjamin, chacun regagna sa *chacunière*. Dès que Mme Mirion se trouva seule avec son mari et sa fille, elle se leva impétueusement, et d'une voix saccadée qui écorchait l'oreille, elle dit à Marguerite :

— Conviens que cela n'est pas sérieux!

— Hélas! pauvre mère, ce n'est que trop sérieux, répondit-elle.

— Impossible.

— Impossible? Je le croyais comme vous; j'ai découvert que l'impossible arrive.

— Mais parle donc, conte-nous tes griefs... Est-ce que par hasard ton mari... Ton mari aurait-il ce qu'on appelle en style de mauvais romans une maîtresse?... Vraiment tu me fais dire des choses!... ajouta-t-elle en se couvrant le visage de son mouchoir pour cacher sa pudibonde rougeur.

— Non, maman. Le comte d'Ornis, à ma connaissance, n'a point de maîtresse. Et plût à Dieu qu'il ne s'agît que de cela! Je vous jure que j'aurais pris mon mal en patience, et que je ne serais pas ici.

— Tu l'entends, Mirion! cria-t-elle à son mari, qui avait posé ses coudes sur ses genoux. Quand je te disais que notre gendre était incapable d'une légèreté, qu'il avait des mœurs irréprochables!... Puis, se retournant vers sa fille : — Tu te plains qu'il ne t'aime plus. C'est un propos d'enfant gâté. Mon Dieu! les lunes de miel ne sont pas éternelles... Il ne peut cependant passer sa vie à tes pieds, employer toute la sainte journée à te déclarer sur toutes les notes de la gamme qu'il t'adore!

— Il ne m'a jamais adorée, et je ne m'en suis jamais plainte. J'étais prête à me contenter, en fait d'amour conjugal, d'un pain de seigle ou d'avoine. Quand j'y aurais trouvé, dans ce pain, beaucoup de son et beaucoup de paille, personne n'en aurait rien su, et je l'aurais mangé comme pain de froment tous les jours de ma vie... Mais si l'on me nourrit de poison!... Vous ne voulez pourtant pas que je meure?... Vous savez que je ne suis pas exigeante; un peu de respect et d'estime m'aurait suffi. Il me hait, il me méprise, vous dis-je, et Dieu sait pourtant que si l'un de nous a le droit de mépriser l'autre... Oh! de grâce, ne me questionnez pas; j'ai trop à dire, et je ne veux rien dire.

— Encore te prierai-je d'articuler un fait; je n'ai entendu jusqu'à présent que de grands mots et des phrases creuses, poursuivit Mme Mirion avec une amertume croissante.

— Un fait! Vous voulez des faits?... J'ai été malade, n'est-ce pas? malade à en mourir... Vous dirai-je pourquoi?... Nous avons eu en-

semble une scène, lui et moi... Oh! l'horrible scène!... Il m'a poussée si rudement que je suis tombée à la renverse... J'avais du sang dans les yeux, sur les joues, et cependant je le regardais en souriant, je lui tendais la main... La sienne pendait à son côté... Il ne m'a pas relevée.

— Impossible! reprit Mme Mirion. Tu as rêvé, tu n'es pas dans ton bon sens.

— Vous avez raison : je suis folle. C'est lui qui l'affirme; le moyen d'en douter?... Oh! mais, folle à lier... Laissez-lui le temps, il le fera croire à tout le monde... Oui, je suis folle, car j'ai eu le malheur de découvrir... Ayez donc pitié de moi! Ne voyez-vous pas que mon secret doit mourir avec moi?...

Mme Mirion se tordit les bras et s'écria : — Mon Dieu! qu'allons-nous devenir? — Le malheur de sa fille n'était pas ce qui la touchait le plus. Elle lui représenta les méchans propos qu'on tiendrait, tout Genève glosant sur l'aventure, la joie maligne, les noirs sourires des envieux et des jaloux. — Tu veux donc me condamner, ajouta-t-elle, à garder la chambre jusqu'à la fin de mes jours? Je n'oserais plus paraître dans les rues, on me montrerait au doigt... Ah! j'en mourrai. Tu pourras te vanter de m'avoir tuée. — Telle fut sa conclusion. Marguerite la regardait avec stupeur. Elle croyait avoir une mère, — la vanité est une bête féroce.

— Ainsi vous ne me croyez pas? lui dit-elle après un silence.

— Je ne sais pas si je te crois ou si je ne te crois pas; je sais seulement que tu veux notre mort... Et puisqu'il faut parler franc, eh bien! non, je ne te crois pas. Il y a beaucoup d'enfantillage dans tout cela; les jeunes femmes sont sujettes à se monter l'imagination. Tu as eu avec ton mari une petite altercation, et il est possible qu'il ait l'humeur et les mouvemens un peu brusques... Qu'est-ce que cela? Tu devrais faire la réflexion que tu lui dois beaucoup. Eh! bon Dieu, le parfait bonheur n'est pas de ce monde; il faut savoir supporter les petites misères de la vie... Que fais-tu de ta religion? C'est se rendre coupable d'ingratitude envers la Providence que de mépriser ses dons parce qu'elle nous les fait acheter par quelques petites contrariétés, et c'est une impiété que de casser son verre parce qu'on a trouvé au fond une goutte d'absinthe. Je te ferai chapitrer par ton pasteur. Je suis sûre que tu ne lis plus ta Bible... Et puis, si ton mari a eu quelque tort, je me porte garant pour lui, il sera le premier à les reconnaître. Laisse-moi faire... Avant huit jours, il viendra lui-même te chercher ici, et il ramènera en triomphe à Ornis la plus heureuse et la plus aimée des femmes.

Marguerite frissonna de la tête aux pieds. — Condamnez-moi à tel supplice qui vous plaira, s'écria-t-elle, à passer le reste de mes

jours dans un cachot grillé, mais à le revoir!... oh! je ne veux pas, je ne peux pas...

Mme Mirion ne sourcilla point. Marguerite se tourna vers son père, qui, accablé par son chagrin, ne donnait signe de vie. — Petit père, dit-elle, parle donc, prends mon parti. Tu sais que j'ai l'âme droite et honnête, l'âme que tu m'as donnée... Rappelle-toi : tu m'as dit un jour que je ne t'avais jamais menti. Je te jure que, si j'ai brisé ma chaîne, c'est qu'il y a des choses qu'on ne supporte pas sans s'avilir. Si tu savais tout... Parle, parle; dis bien haut que tu me crois, que tu me défendras, que tu ne permettras pas à cet homme de venir te reprendre ta fille pour la faire mourir de honte et de désespoir!

A ces mots, M. Mirion l'attira sur son cœur. — Oui, mon enfant, répondit-il, je sais qui tu es, et je te crois. Moi qui me figurais avoir eu quelquefois du chagrin dans ma vie! Je ne me doutais pas de ce que c'était, et ce visage est tout nouveau pour moi... Il n'importe, tu as ma parole, tu peux compter sur ton père. Je livrerai pour toi toutes les batailles que tu voudras... Eh! que le monde nous blâme, nous insulte ou nous raille! Que pèse tout cela dans la balance quand il y a dans l'autre plateau l'honneur et la vie de mon enfant?

— C'est cela, répliqua Mme Mirion en se levant comme une furie. Prends son parti, persuade-lui qu'elle a de justes sujets de haïr son mari, que le comte d'Ornis est un incendiaire ou un meurtrier...

Marguerite eut un tressaillement. Elle pensait en regardant sa mère : — Si je lui disais : Oui, mon mari est un meurtrier, — elle ne laisserait pas de me renvoyer à Ornis et de clouer pour toujours ma main dans cette main, parce que la grande affaire de ce monde est qu'on ne puisse pas gloser!

— Je ne hais point M. d'Ornis, répondit-elle. Je ne demande qu'une chose, c'est de ne plus le voir et de l'oublier... Je lui écrirai. Appuyez-moi seulement, soutenez-moi. Qu'il sache que j'ai l'aveu et le consentement de ma famille, lui-même finira par souscrire à tout et par tout approuver.

— Je n'ai plus de fille! s'écria Mme Mirion en se précipitant vers la porte.

— Console-toi, lui dit son mari, que révoltait sa dureté, il te reste du moins un gendre!

VICTOR CHERBULIEZ.

(La dernière partie au prochain n°.)

LA DISETTE

DU BOIS D'ŒUVRE

DE LA RÉSERVE DES CHÊNES D'AVENIR

Parmi les biens naturels mis à la disposition de l'homme sur la terre, le bois est l'un des plus importans. Les métaux, les pierres, les charbons de terre, sont très inégalement distribués à la surface du globe, font complétement défaut en certaines régions, et enfin ne se reproduisent pas. Tout au contraire les végétaux renaissent à mesure qu'ils sont consommés; mais parmi ces derniers le bois et l'herbe seuls se rencontrent partout sur la terre habitée : c'est qu'ils nous sont indispensables. Quelques exceptions, comme l'Islande, qui n'a d'autres bois que les arbres jetés sur ses rivages par les courans marins, ne font que confirmer cette remarque. L'eau, que la nature distribue aussi en tout lieu et qu'elle y renouvelle sans cesse par le mécanisme admirable de l'évaporation et de la pluie, l'eau seule est plus nécessaire encore que l'herbe et le bois. Des rapports intimes et nombreux relient d'ailleurs la distribution naturelle des plantes à celle des eaux.

C'est par l'intermédiaire des animaux, domestiques ou sauvages, que l'herbe, devenue chair, profite à l'homme. C'est directement au contraire qu'il utilise le bois, non-seulement pour se chauffer, mais pour se loger et pour fabriquer des instrumens de tout genre. Ce fait a été mis en lumière et étudié par nombre d'esprits sérieux. Bernard Palissy disait il y a trois cents ans : « J'ai voulu quelquefois mettre par estat les arts qui cesseroient alors qu'il n'y auroit plus de bois; mais quand j'en eus escript un grand nombre, je n'en sceus jamais trouver la fin à mon escript, et, ayant tout considéré, je trouvai qu'il n'y en avoit pas un seul qui se peust exercer sans

bois. » Et, constatant la diminution graduelle des forêts sous l'influence de la civilisation, il ajoutait : « Quand tous les bois auront été coupés, il faudra que tous les arts cessent, et que les artisans s'en aillent paistre l'herbe, comme fit Nabuchodonosor. » Si les peuples avaient pris garde à ces avertissemens, si de notre temps surtout l'esprit d'épargne et le soin de l'avenir avaient conduit à respecter les forêts, nous n'aurions guère à nous en occuper aujourd'hui que pour les exploiter, et nous pourrions en user largement. Par malheur il n'en a pas toujours été ainsi. Les besoins de bois d'œuvre ont progressé avec le temps, et la production en a diminué. Il n'est plus à craindre que les artisans soient réduits à « paistre l'herbe, » de nos jours on ne meurt plus de faim; mais la population peut diminuer, et l'accroissement naturel de la richesse générale peut être ralenti par bien des causes. L'une des plus graves, parmi les causes matérielles, serait la privation du bois d'œuvre, indispensable en grande masse à une société industrielle comme la nôtre. On oublie trop que le bois, surtout le bois d'œuvre, est un bien naturel limité par le temps nécessaire à sa croissance. Il suffit à l'herbe d'un été pour mûrir; c'est un siècle ou deux qu'il faut aux grands arbres de nos forêts : ils constituent par là même, comme par le caractère de matière première commune, une production soumise à des lois toutes spéciales. Ainsi d'abord il faut reconnaître que, plus on consomme de bois, moins on en produit. C'est là un fait très important, qui prend de jour en jour des proportions nouvelles, et tend à se généraliser sur notre globe ; nous voudrions le mettre en lumière, montrer comment il se réalise en France, indiquer les dangers qu'il entraîne, et étudier les mesures qu'il convient de prendre pour y parer. L'une des premières et des plus nécessaires serait certainement la réserve des chênes d'avenir.

I.

Dans toutes les forêts de l'état, dans tous les bois des communes et des établissemens publics, les chênes ne doivent être abattus que quand ils sont mûrs, c'est-à-dire lorsqu'ils ne peuvent prospérer encore pendant une période d'une trentaine d'années. Tel est, à la lettre près, le principe formulé par Colbert dans l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, qui en imposait l'application aux coupes de taillis. Cette règle a été maintenue par l'ordonnance du 1er août 1827 pour l'exécution du code forestier. C'est aujourd'hui encore le meilleur moyen d'assurer à la France au siècle prochain les bois les plus précieux et les plus nécessaires à sa prospérité, des produits qu'elle aurait à chercher dans le monde entier et qu'elle pourrait

trouver en quantité suffisante sur son propre territoire, mais nulle part ailleurs. Pour peu que l'on veuille prendre soin de l'avenir, on doit moins que jamais se dispenser de faire une application stricte et générale de cette règle.

Depuis la fin du siècle dernier, la propriété forestière a subi en France une transformation complète. Jusqu'alors, la production du bois d'œuvre en excédait la consommation; c'est le contraire aujourd'hui. Les forêts de mainmorte et la plupart des bois des simples particuliers étaient généralement aménagés et exploités en vue du simple usufruit. Depuis trois quarts de siècle, la propriété et l'exploitation des forêts sont devenues l'objet de spéculations qui anéantissent la production des arbres de futaie; chaque jour, le nombre et les dimensions en diminuent; encore un peu, et dans les bois des particuliers les gros arbres auront disparu. Dans les bois des communes, le même fait se produit plus lentement, mais en s'accusant de plus en plus à chaque nouvelle coupe, à chaque nouveau quart de siècle. Quant aux forêts de l'état, la surface, surtout celle qui produit le bois d'œuvre le plus précieux, va sans cesse en se réduisant par des aliénations successives. Il en est de même de la provision de gros bois qu'elles contiennent; au commencement du siècle, dans les anciennes forêts royales et dans toutes les bonnes forêts provenant du clergé, les chênes de 3 mètres de tour étaient communs, tandis qu'aujourd'hui ils sont excessivement rares. En même temps les besoins de bois d'œuvre, autrefois à peu près stationnaires, se développent avec une incroyable rapidité. La consommation a plus que doublé depuis cinquante ans, et dès à présent la France achète à l'étranger plus de bois d'œuvre qu'elle n'en produit (1).

Dans toute l'Europe, la consommation et la production des gros bois suivent une progression semblable. L'Angleterre, à peu près dépourvue de grands arbres en dehors des vieux chênes qu'elle conserve précieusement dans ses parcs, l'Angleterre importe annuellement deux fois autant de bois que la France, et ses colonies ne lui en fournissent que la moindre partie (2). Comme elle, à peu près déboisées, la Belgique et la Hollande demandent aussi des bois d'œuvre à toutes les parties du monde. L'Allemagne du nord est

(1) La valeur sur les ports et marchés des bois d'œuvre consommés en France était estimée en 1866 à 250 millions de francs, dont 150 représentaient le chiffre des importations, et 100 millions seulement la production intérieure (les bois exploités à l'intérieur étaient évalués sur pied à 40 millions). En 1820, la consommation n'était que de 125 millions, la production intérieure ayant peu varié, et les 10 millions d'importations d'alors représentant 25 millions aux prix actuels.

(2) Dans l'Inde, le gouvernement anglais a confié la conservation des forêts à une administration spéciale. Voyez à ce sujet les articles de M. J. Clavé dans la *Revue* du 1er mars 1866 et du 15 avril 1867.

riche en forêts; mais depuis un demi-siècle elle exploite ses bois très jeunes, souvent même avant l'âge de cent ans, et déjà elle en arrive à acheter des bois d'œuvre à la France elle-même. L'Autriche met à l'enchère ses forêts, livrées à la hache depuis l'établissement des chemins de fer; des exploitans étrangers coupent à blanc dans les massifs, naguère inaccessibles, de la Croatie et de l'Esclavonie; c'est de là que se déverse sur Trieste, après avoir remonté la Save et franchi les Alpes-Juliennes, la plus grande quantité des bois de chêne que l'Europe occidentale emploie à la fabrication des futailles. Ces forêts de chêne et de hêtre, situées en plaine ou sur des coteaux, n'ont point une immense étendue, c'est quelques centaines de mille hectares qu'elles occupent; elles appartiennent pour la plupart à des particuliers et sont restées jusqu'à présent sans valeur. Il y a cinq ans seulement, l'une de ces magnifiques futaies, formée d'arbres gigantesques, a été vendue à une société d'exploitation au prix minime de 220 francs l'hectare. Ces forêts disparaissent ainsi rapidement dès que le bois sur pied y prend quelque valeur. Les contrées formant en Europe la zone méditerranéenne, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, sont à peu près déboisées; la civilisation romaine y a détruit les forêts, et dans leurs montagnes le roc se montre nu aux lieux que couvrait autrefois une riche végétation. Pour ne donner qu'un exemple de ce déboisement, nous citerons le massif du mont Etna, en Sicile, dont l'histoire est bien connue (1). L'Etna, que les Romains avaient décoré du titre mérité de *nemorosa*, portait dans sa zone moyenne une magnifique forêt de 100,000 hectares; c'étaient des chênes, des châtaigniers, des hêtres, des bouleaux et des pins sylvestres. Les derniers lambeaux de cette verte ceinture disparaissent rapidement, non point surtout, comme on pourrait le croire, sous la lave du volcan, mais bien sous la hache avide des bûcherons et la dent des bestiaux. Cette dévastation a commencé au XVIe siècle, et aujourd'hui la production forestière est à peu près anéantie sur ce sol volcanique, parfaitement et exclusivement apte à cette culture. L'Italie entière, hérissée de montagnes, n'a plus d'ailleurs que 500,000 hectares de forêts délabrées pour ses 25 millions d'habitans. Les plaines de la Russie centrale, dont les forêts sont exploitées de longue date et appauvries par des abus de tout genre, ont d'autant plus besoin de bois d'œuvre qu'elles sont dépourvues de pierres; l'industrie et les chemins de fer, qui commencent à y pénétrer, menacent de les dépouiller rapidement des arbres qui leur restent. Là non-seulement ils les emploient comme bois d'œuvre, mais souvent même c'est le bois qui sert à chauffer les machines; ainsi sur le Volga les bateaux à vapeur n'ont pas d'autre moyen de

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet 1865.

chauffage. Les pays scandinaves, la Norvége, la Suède et la Finlande, semblent avoir pris la charge d'approvisionner en bois résineux tous les rivages de l'Atlantique. Non-seulement ils fournissent à la France et à l'Angleterre des bois par millions de mètres cubes, mais à Rio de Janeiro l'on construit avec des épicéas de Norvége; l'Australie même reçoit parfois du bois de ce pays, situé à ses antipodes : aussi le nord de l'Europe a doublé en dix ans ses exportations en bois d'œuvre, et il coupe sans mesure. En ces régions froides, la végétation forestière est lente, et la production ligneuse très réduite; la consommation locale du bois sous toutes ses formes, chauffage, constructions, clôtures, instrumens, emplois agricoles et industriels, est en même temps énorme, à tel point qu'en Norvége le sol produit peut-être à surface égale cinq fois moins de bois qu'en France, tandis que par tête d'habitant on en consomme au moins cinq fois plus. Aussi reconnaît-on à l'administration centrale des forêts en Norvége que *les exploitations ont atteint la limite du possible et l'ont même probablement dépassée.* De même, en Suède, l'état des forêts est tel que, lors de l'exposition de 1867, M. de Ljungberg, s'appuyant sur les documens officiels, appréciait ainsi les faits : « la valeur du bois exporté est aujourd'hui l'équivalent de toutes les exportations que faisait la Suède il y a quinze ans; mais, vu la méthode actuelle d'exploitation des forêts, cette exportation si considérable n'est plus en harmonie avec leur existence dans l'avenir. »

En dehors de l'Europe, il n'est pas probable que nous trouvions jamais de grandes ressources en produits ligneux. Que se passe-t-il par exemple en Amérique, la partie du monde la plus riche en bois? Dans l'Amérique du Nord, les Américains seuls suffiront certainement bientôt à exploiter et à consommer tous les bois de cette région. L'Angleterre reçoit encore de ses possessions d'Amérique du bois d'œuvre pour une centaine de millions chaque année. Déjà cependant la ville de Chicago, née d'hier, qui compte aujourd'hui 300,000 habitans et qui forme sur le lac Michigan un *emporium* plus important que Marseille sur la Méditerranée, tire du Canada plus de bois que nous n'en importons en France de tous les pays, c'est-à-dire plus que la moitié de toute la quantité de bois d'œuvre que nous consommons. Elle l'envoie aux états de la prairie, qui en sont dépourvus, à l'Illinois, à l'Indiana, et dans un rayon chaque année plus étendu; puis le Saint-Laurent transporte encore bien d'autres bois du Canada à destination de New-York et de tout le littoral oriental des États-Unis. Une chaire d'économie forestière se fonde en ce moment même à Lafayette-Collége, en Pensylvanie, preuve que l'approvisionnement du pays en bois préoccupe déjà les états le plus anciennement peuplés. Dans l'Amérique

du Sud, l'immense forêt du Brésil, qui s'étend au centre du continent, depuis les Amazones jusqu'au Paraguay, ne donne absolument aucun bois à l'étranger; les villes brésiliennes du rivage de l'Atlantique n'en tirent même aucun produit. Le climat de cette région tropicale et la situation continentale de la forêt la rendent inaccessible au commerce. D'ailleurs dans ces forêts des tropiques les bonnes essences sont rares et le plus souvent disséminées au milieu de bois sans aucune utilité technique. D'autre part, l'étendue et la richesse de cette masse de forêts diminuent rapidement, et même sans que les bois en soient utilisés. La province de Minas-Geraës, dans le bassin du San-Francisco, est aujourd'hui complétement déboisée, à tel point que l'exploitation des mines de fer y a cessé faute de bois. Plus loin dans l'intérieur, les planteurs de café ont pris l'habitude d'incendier des surfaces considérables qu'ils cultivent pendant quelques années jusqu'à épuisement de la fertilité donnée au sol par la forêt; alors ils abandonnent la plantation, et s'enfoncent plus avant en appliquant le même procédé. Aussi le Matto-Grosso (la grande forêt) semble-t-il destiné à disparaître sans même que ses bois aient figuré sur le marché du monde.

La diminution générale des bois d'œuvre a été constatée d'ailleurs par une voix des plus autorisées. « Il est incontestable, disait M. Thiers à la tribune française le 22 janvier 1870, il est incontestable que les bois de construction disparaissent partout en France comme ailleurs. C'est ce qui justifie parfaitement M. le ministre de l'intérieur, qui s'est opposé à une époque antérieure à l'aliénation des forêts. » Il n'y a donc pas à se le dissimuler; à quelque point de vue qu'on envisage les faits, on arrive à la même conclusion: c'est la disette qui nous menace, ou du moins que nous léguerons à nos enfans. En Europe, le XIXe siècle aura suffi pour ruiner les forêts. Ce n'est pas qu'elles auront disparu; la plupart seront simplement devenues des broussailles; elles ne se rétabliront que lorsqu'elles auront été soustraites à l'action de l'homme. « Il semble, écrivait-on récemment dans une brochure remarquable (1) dont l'auteur a cru devoir rester inconnu, il semble que les sociétés humaines, parvenues à une civilisation qui se précipite dans sa marche, ne veulent plus ralentir le pas, qu'elles finissent par arriver à l'anéantissement des forêts, berceau de leur existence, et que ce fait se produit vers les temps où ces sociétés elles-mêmes ont accompli, sur les points du globe que leur avait assignés la Providence, la mission temporaire et limitée qui est la grande loi de toutes les nations. » En France, il dépend de nous encore de reculer cette date fatale. Saurons-nous recourir aux moyens nécessaires?

(1) *Carte figurative de la répartition des forêts domaniales sur le sol de la France*, Paris 1868.

Entre tous les bois, c'est le chêne dont la privation se fera sentir de la manière la plus pénible pour nous. Chacun sait que ce bois, par ses dimensions, sa force, sa durée, et surtout par l'ensemble des qualités qui le distinguent, est propre à tous les usages. Sa constitution physiologique permet d'expliquer ces qualités diverses. Chacune des couches annuelles du bois de chêne étant formée d'une zone interne où dominent de gros vaisseaux vides et d'une zone externe composée principalement de tissu fibreux bien plein, cet ensemble non homogène est élastique et peut se dessécher à fond. De nombreux rayons médullaires divisent ce bois du centre de l'arbre jusqu'à l'écorce, le rendent apte à la fente, forment ces miroirs qui résistent si bien sur les parquets nacrés, et font des arbres où ils sont largement développés les plus beaux bois d'ébénisterie. Tandis que dans chaque arbre les couches extérieures, produit de la végétation des dernières années, ne sont encore que du bois tendre, *de l'aubier*, ainsi appelé à cause de sa teinte blanchâtre, la partie ancienne, le cœur, lignifiée avec le temps (une seconde fois pour ainsi dire), devient ce qu'on appelle à juste titre *du bois parfait*, fort et durable. Les acides propres, comme le tannin, et la matière gommeuse qui imprègne le bois de certains chênes ajoutent singulièrement à sa durée. Il n'est pas jusqu'à la forme variable de l'arbre, tantôt droite et tantôt courbe, qui ne soit pour lui un mérite spécial. Les bois droits ne sont jamais rares, et les bois courbans sont très recherchés, notamment pour la construction des vaisseaux. Si l'on considère en outre que chacune des qualités du bois de chêne est plus ou moins développée, prédominante, suivant le climat, le sol, l'état de massif ou d'isolement dans lequel a vécu l'arbre, il est facile de comprendre comment ce bois peut convenir à presque tous les emplois. Il sert aussi bien comme bois de travail aux différens métiers, la menuiserie, l'ébénisterie, la tonnellerie, le charronnage, etc., que comme bois de construction dans les bâtimens, les navires, les chemins de fer; il est même maints usages, comme la fabrication des futailles, dans lesquels il n'est que très imparfaitement remplacé par d'autres matériaux. C'est surtout au chêne gaulois que sont dévolus ces avantages. A nos chênes, rouvre et pédonculé (1), qui se retrouvent à peu près partout en France, de l'ouest à l'est et du sud au nord, nul autre

(1) Ces chênes se distinguent facilement : le rouvre a le pétiole des feuilles assez long, et les glands au contraire sont portés sur un pédoncule court et robuste; le pédonculé a les feuilles sessiles ou à peu près dépourvues de pétiole, tandis que les glands pendent à un pédoncule allongé et flexible. Ce dernier ne végète bien que dans les sols profonds et frais; il donne les bois les plus nerveux, c'est-à-dire des bois forts, résistans, élastiques et durables. Le rouvre s'accommode de terrains bien moins riches et même pauvres; il y produit un bois tendre, moins solide, mais facile à travailler et peu exposé à se déjeter ou à se fendre. Le nom de *robur*, que Pline lui a

chêne n'est équivalent, ni en Afrique, ni en Amérique. Les chênes d'Afrique, nerveux à l'excès, se travaillent difficilement, sont très exposés à se déjeter et à se fendre. Les chênes d'Amérique sont moins durs, moins solides et d'un grain moins fin que les nôtres; ils sont aussi plus sensibles aux alternatives de sécheresse et d'humidité. L'aire d'habitation de nos deux principaux chênes, formant deux races d'une même espèce, est limitée à l'Europe, en y comprenant l'Asie-Mineure, comme le faisaient les anciens géographes; encore est-ce seulement dans l'Europe centrale que l'espèce se développe bien, qu'elle possède toutes ses qualités, et la contrée la plus riche en forêts aptes à produire du chêne est toujours la France. Cet arbre est un présent magnifique dont la nature nous a gratifiés; la culture spéciale que nous pouvons en faire serait pour nous, comme celle de la vigne, une source d'immenses richesses.

La Gaule, à l'époque où elle fut conquise par les Romains, il y a de cela dix générations de chênes, avait, du Rhin aux Pyrénées, 40 millions d'hectares de forêts. Les bois couvraient ainsi les deux tiers de notre territoire; c'était trop pour la prospérité du pays. Aujourd'hui, sur les 54 millions d'hectares qui restent à la France (1), Corse comprise, on ne compte guère que 8 millions d'hectares boisés, un septième de l'étendue totale; c'est peu pour nos besoins. Il importe donc beaucoup d'en tirer le meilleur parti possible, c'est-à-dire d'économiser, de respecter, de mettre en réserve les bois d'avenir; mais la plus grande étendue des forêts appartient maintenant à de simples particuliers, libres d'user et d'abuser, et dont le propre n'est point « le long espoir et les vastes pensées. » La portion gérée par l'état, comprenant son domaine forestier ainsi que celui des communes et des établissemens publics, n'est plus guère que de 3 millions d'hectares (2).

Ces forêts constituent des taillis simples, des taillis sous futaie et des futaies. Les taillis sont des bois exploités très jeunes, d'ordi-

donné, conviendrait mieux en général au pédonculé; mais Pline ne connaissait pas ce dernier, qui ne se trouve point en Italie.

(1) Cette surface et toutes les données de notre étude se rapportent à la France de 1870, telle qu'elle était constituée avant la perte de l'Alsace-Lorraine. Ce n'est que dans plusieurs années qu'il serait possible de réunir les données établissant la production et la consommation de la France mutilée par la guerre. Elle a perdu par la cession de ces deux provinces environ 500,000 hectares de ses meilleures forêts, dont 150,000 à l'état, 250,000 aux communes et 100,000 aux particuliers. C'est en étendue la seizième partie de ses forêts; mais sous le rapport de la production c'est au moins la huitième partie de sa richesse forestière.

(2) En 1868, les forêts de l'état représentaient 1,160,000 hectares, celles des communes et des établissemens publics 2,140,000 hectares, ce qui donne un total de 3,300,000 hectares, dont 1,300,000 en futaies, 1,700,000 en taillis sous futaie et 300,000 en taillis simples. On n'a pas retranché les vides, dont l'étendue dépasse 250,000 hectares. Les bois particuliers couvrent plus de 5 millions d'hectares.

naire entre dix et quarante ans, de manière qu'ils se reproduisent par rejets de souches. On distingue les *taillis simples*, dans lesquels il ne se fait pas de réserves, et les *taillis sous futaie*, dans lesquels on laisse debout à chaque exploitation des arbres de réserve, appelés parfois arbres de futaie, d'où le nom de taillis sous futaie. Ces arbres réservés sont principalement des chênes, et on leur donne les noms de baliveaux de l'âge (du taillis), de modernes ou d'anciens suivant leur âge. Les futaies proprement dites ou futaies pleines sont des forêts qui s'exploitent en général à un âge avancé, entre cent et deux cents ans, et qui se reproduisent uniquement par la semence. Les arbres résineux, qui ne produisent pas de rejets de souches, ne peuvent former que des futaies.

C'est principalement le taillis sous futaie, — il forme la grande masse de nos forêts de bois feuillus, — qui peut donner des chênes de fortes dimensions. On conçoit dès lors que l'application suivie du principe posé par Colbert suffirait à multiplier la quantité de ces produits qui sera disponible au commencement et surtout pendant le cours du siècle à venir, et tout porte à croire que dans trente ans, dans cinquante ans, le commerce, l'agriculture et l'industrie réclameront à tout prix le million annuel de mètres cubes de gros chênes que nous pouvons encore leur ménager. Il est assez facile de se rendre compte de la quantité de ces bois nécessaire aux principales branches de la consommation. Négligeons, si l'on veut, la construction des maisons; bien qu'il y entre une proportion énorme de bois, elle n'exige absolument du chêne de première qualité qu'à titre à peu près exceptionnel. On évaluait, il y a vingt ans, l'entretien annuel de notre marine militaire à 80,000 mètres cubes de chêne en grume (bois ronds). Notre marine marchande en réclame de 100,000 à 120,000. Il est permis d'estimer que le matériel roulant de nos chemins de fer en absorbe déjà au moins 50,000. Nos mines, qui emploient aussi du chêne dans leur matériel, leurs constructions et le revêtement des puits, en usent encore une grande quantité. On a évalué à 30,000 mètres cubes le volume, très variable d'ailleurs, nécessaire autrefois à l'artillerie et au génie. Quelque élevés que soient ces chiffres, il est cependant une industrie qui, à elle seule, réclame en France autant de bois de chêne que toutes ces branches de la consommation prises ensemble : c'est la production et le commerce des vins.

Le vin ne se fait et ne se transporte guère que dans du chêne, et la France est le plus grand vignoble du monde. Elle produit depuis quelques années de 50 à 70 millions d'hectolitres de vin, que les chemins de fer et les canaux distribuent maintenant sur tous les points du pays; elle exporte à l'étranger, tant en vin qu'en eau-de-vie, une partie du produit de ses vignes, d'une valeur de 300 mil-

lions de francs par année; c'est déjà le dixième de toutes les exportations françaises. Et nous sommes au début du nouvel état commercial créé par la vapeur, qui donne au marché des vins une extension sans limites. Eh bien! c'est ici surtout que la rareté du chêne devient une entrave pénible, onéreuse, déplorable. Le merrain, ces petites planchettes dont on fait les pipes, les barriques, les feuillettes, les fûts de tout genre, ne peut être fabriqué qu'avec de gros arbres, et les plus gros sont de beaucoup les meilleurs pour ce genre de débit. Or le merrain que nous produisons est déjà bien loin de suffire à nos besoins; il y a une dizaine d'années, jusqu'à 1857, nous n'achetions encore à l'étranger en moyenne qu'une vingtaine de millions de pièces de merrain. Depuis lors, la progression a été rapide : en 1866, nous avons importé en excès sur une exportation relativement insignifiante 63 millions de merrains, évalués à 45 millions de francs. C'est surtout à l'Autriche que nous demandons ce bois, et les forêts qui le fournissent sont principalement celles des confins militaires du bassin de la Save, où l'industrie commence à prendre pied. La quantité de bois de chêne exigée pour donner ce merrain est cinq ou six fois plus grande que l'approvisionnement de notre flotte militaire; elle n'est pas en effet moins de 400,000 mètres cubes, et il faut y ajouter la quantité des merrains indigènes. Eh bien! toute cette masse de bois, les terrains pauvres qui se rencontrent çà et là dans les plaines de France, en Sologne et ailleurs, les hauteurs couronnant les collines dont les versans portent nos vignes, enfin les parties basses et stériles de nos montagnes, pourraient nous la fournir à titre à peu près gratuit. Quel avantage pour notre industrie viticole et le commerce des vins!

Essayons maintenant d'évaluer la quantité totale des gros bois de chêne réclamés en France par la consommation : — 500,000 mètres cubes au moins pour la fabrication des merrains, 200,000 pour les besoins de nos deux marines, 50,000 pour le matériel roulant des chemins de fer, des volumes également considérables pour l'exploitation des mines et pour les besoins de l'artillerie et du génie, enfin une quantité très notable pour toutes les autres branches de l'industrie et de l'agriculture; — on arrive ainsi à un total de plus de 1 million de mètres cubes, bois ronds. Et il faut remarquer qu'il ne s'agit ici que du chêne ou exceptionnellement d'autres essences quelque peu aptes aux mêmes usages, comme le châtaignier pour la fabrication des futailles, l'orme rouge dans les constructions navales, le frêne dans le matériel des chemins de fer, le mélèze et le cœur de pin dans quelques autres emplois. Les bois de chêne de qualité inférieure ne sont pas compris dans cette évaluation, non plus que ceux de grosseur moyenne, tels par

exemple que les bois servant à faire des traverses de chemin de fer.

Depuis un tiers de siècle, le prix du chêne a doublé; ainsi le merrain, qui à l'importation coûtait 30 centimes la pièce en 1826, valait 70 cent. en 1866. Pendant la même période, nos achats en bois d'œuvre de toute nature à l'étranger ont triplé en quantité et septuplé en valeur, en passant de 20 millions à 150 millions de francs, nombres représentant les excédans des importations sur les exportations. En même temps la production du fer se développait avec une étonnante rapidité; en 35 ans, la quantité de fonte produite en France s'est élevée de 500,000 à 1,200,000 tonnes. L'emploi de la houille et du fer ne ralentira donc pas la progression de nos besoins en bois d'œuvre. Depuis dix ans surtout, la substitution du fer au bois dans les constructions et l'industrie se fait dans une grande proportion; en dix ans seulement, de 1857 à 1866, l'excédant de nos importations en bois d'œuvre de toute nature a doublé en passant de 75 à 150 millions, et les importations en bois de chêne se sont élevées à elles seules de 15 à 45 millions de francs. Des faits semblables s'observent chez les autres nations, et ils sont une conséquence naturelle du développement rapide du commerce et de l'industrie. Cependant ce mouvement remarquable n'est qu'à son début; à moins qu'il ne s'arrête, il y a lieu de présumer qu'au commencement du siècle prochain le prix du bois d'œuvre aura doublé une fois encore, et qu'il nous manquera en France au moins un million de mètres cubes de chênes de fortes dimensions. L'Angleterre en est aujourd'hui à peu près au point où nous en serons dans trente ans, et déjà le prix du chêne y est beaucoup plus élevé qu'en France. L'Angleterre est riche néanmoins; c'est qu'elle a sa houille, son fer et sa colossale industrie; elle a sa marine de commerce, dont la nôtre n'approche ni par le tonnage des navires, ni par le nombre des transports; enfin le marché du monde entier lui est ouvert, et il y reste encore des bois à vendre. Dans trente ans, trouverons-nous à l'étranger les chênes que nous lui demanderons à tout prix? Si l'on rencontre encore du bois sur pied dans les pays déserts, on l'y exploite vite au temps où nous sommes, et il ne s'y reproduit pas. Un million de mètres cubes de gros chênes! se représente-t-on ce que c'est et les conditions nécessaires pour que cette quantité se trouve tous les ans disponible? C'est le chêne qui suffirait pour faire de Marseille à Dunkerque un parquet de 20 mètres de largeur, et dans leur état actuel les débris des forêts de toute la Gaule ne peuvent le donner.

En même temps que le chêne manquera en France, il fera de plus en plus défaut à toutes les nations industrielles, et le prix s'en élèvera sans autre limite que l'insuffisance de la richesse générale. C'est ainsi que la production des bois d'œuvre cessera bientôt d'être

une question locale ou même spéciale à chaque état : elle tend de jour en jour à devenir une question européenne.

II.

L'enseignement qui résulte de ces faits est facile à déduire. Aussi longtemps que l'étranger pourra nous fournir les bois qui nous sont nécessaires, nous devons nous garder de sacrifier à nos besoins du moment des produits encore imparfaits, et qui naturellement doivent être réservés pour l'avenir. Ce ne sera du reste là pour la génération actuelle qu'une faible privation, souvent même plus apparente que réelle. Le revenu des propriétaires de forêts en sera momentanément quelque peu diminué, mais au grand avantage de la propriété elle-même. On ne réussira pas moins à satisfaire les besoins du pays en bois d'œuvre. En effet, les petits bois sont toujours offerts sur le marché français en quantité suffisante et parfois même avec excès; la modicité des prix, les difficultés qu'on trouve souvent à s'en défaire, le prouvent de reste. Un fait remarquable d'ailleurs, c'est qu'à côté de notre énorme importation de gros bois d'œuvre nous en exportons régulièrement une quantité notable de petits. Les bois moyens n'ont qu'une utilité relative à la rareté des gros bois (1). Ces derniers seuls ont une importance de premier ordre. S'ils sont nerveux, ils fournissent des pièces rares, recherchées pour les constructions de tout genre; s'ils sont tendres, ils donnent des planches minces, dites sciages fins, réclamées par l'ébénisterie et la menuiserie de luxe. En raison de l'écorce, de l'aubier, du cœur et des autres causes de déchet inévitables dans le débit, les chênes, en même temps qu'ils gagnent en grosseur avec l'âge, gagnent beaucoup aussi en utilité et en valeur; le déchet diminue à mesure que le diamètre augmente. Ainsi, dans le cas où l'épaisseur totale de l'écorce ou de l'aubier est de 4 centimètres, le calcul montre que le bois réellement utile n'est guère, dans une bille de 30 centimètres de diamètre, que la moitié du volume total, et dans une bille de 45 centimètres que les deux tiers environ; avec un diamètre de 60 centimètres, il s'élève aux trois quarts, et quand le diamètre est de 75 centimètres, le bois parfait forme les quatre cinquièmes du volume de la bille. Dans le débit en merrain, le déchet, qui dans les plus beaux arbres est déjà de 40 à 45 pour 100, près de la moitié, peut s'élever jusqu'à 75 et 80 dans les bois de dimensions moyennes, c'est-à-dire que les trois quarts ou les quatre cinquièmes du volume des billes tombent alors en bois de feu. Les

(1) On classe ordinairement comme gros bois les arbres qui mesurent au moins $0^{m},70$ de diamètre à hauteur d'homme, soit à $1^{m},30$ du sol quand ils sont sur pied, ce qui correspond à peu près pour les chênes à 6 pieds de tour au milieu de la longueur du fût.

sciages de choix pour bois de wagons, bordages et autres emplois n'admettent pas le cœur, qui dans le bois débité est exposé à éclater en se séparant de la pièce dont il fait partie; mais dans les chênes le cœur forme habituellement une ligne flexueuse, d'où résulte, quand on l'enlève, un énorme déchet dans les bois de dimensions simplement moyennes, soit ceux de 40 à 60 centimètres de diamètre à hauteur d'homme.

Le prix du chêne augmente avec la grosseur, et montre d'une manière évidente l'avantage que présentent les gros arbres. En effet, non-seulement ceux-ci sont primés partout, mais on peut constater que la valeur du stère ou mètre cube est à peu près proportionnelle au diamètre de l'arbre (30 francs dans les arbres de 40 centimètres de diamètre, 60 francs dans ceux de 80, et ainsi de suite). En certains cas même, les bois qui présentent tout à la fois une très bonne qualité et de belles dimensions atteignent des prix bien plus élevés. Par exemple, les puits des houillères du département du Nord, traversant des couches de terrain perméables, sont revêtus de forts madriers de chêne parfaitement assemblés; ce revêtement est destiné à maintenir les terres et à s'opposer au suintement de l'eau, qui les entraînerait et ruinerait le puits de mine, affouillé sur toute la hauteur de ses parois. Il s'agit ici d'assurer l'exploitation et de garantir la vie des ouvriers; aussi exige-t-on du chêne de première qualité. Les sols riches du département en fournissent une part. La petite forêt domaniale de Saint-Amand, par exemple, assise sur des terrains très fertiles connus dans le pays sous le nom de boues de Saint-Amand, donne des chênes qui, dans ces conditions tout exceptionnelles, atteignent à l'âge de cent ans jusqu'à 1 mètre de diamètre. Ils sont aussi précieux pour l'industrie des mines que pour la marine de l'état; mais les arbres conservés au-delà du premier siècle de leur existence sont peu nombreux dans cette forêt comme dans tant d'autres. Les revêtemens des seuls puits de mine du département du Nord consomment d'ailleurs chaque année environ 5,000 mètres cubes de chêne des plus fortes dimensions, qu'il leur faut à tout prix. Ces bois, qu'on va chercher jusqu'en Auvergne, n'ont plus de prix régulier; on doit passer par les conditions du détenteur, qui jouit ainsi d'un vrai monopole. Ce fait suffit pour indiquer l'augmentation énorme de valeur qui correspond à l'accroissement du diamètre. Si donc on abat des chênes d'avenir, la perte est considérable à tous égards. Que nos chênes au contraire soient conservés jusqu'à complète maturité (1), nos forêts s'enrichiront rapidement, et bientôt, dans trente ans, cinquante au plus, elles offriront une réserve inestimable.

(1) On reconnaît la maturité du chêne aux caractères suivans : les pousses annuelles sont très courtes, le feuillage rare et d'un vert terne; les feuilles apparaissent de bonne

Dans les futaies où le chêne est mélangé à diverses essences, c'est cet arbre qui doit déterminer la révolution, c'est-à-dire le temps qu'embrasse le cercle complet des exploitations de la forêt. En un taillis divisé en vingt coupes, qui viennent successivement en tour d'exploitation chaque année, la révolution est de vingt ans. Dans une futaie, c'est l'âge auquel il convient d'exploiter les massifs qui détermine la durée de la révolution. Dans la forêt de Bellême par exemple, cet âge est celui de deux cents ans; la révolution est donc ici fixée à deux cents ans, de manière que l'exploitation du massif revienne tous les deux siècles sur le même point. Cette forêt, qui appartient à l'état, se trouve dans l'Orne, entre Mortagne et Bellême; elle couvre, sur une étendue de 2,444 hectares, une colline sablonneuse qui sépare le bocage du Perche des riches plaines du Maine. Les chênes et les hêtres, qui croissent en mélange dans la forêt de Bellême jusqu'à la fin de la révolution, y atteignent vers l'âge de deux cents ans 35 ou 40 mètres de hauteur. Ces vieux massifs donnent un matériel d'une très grande richesse; ainsi au canton Pont-à-la-Dame, les exploitations rendent à l'hectare 630 mètres cubes, moitié chêne, moitié hêtre, d'une valeur moyenne de 25,000 francs.

Lors de l'exploitation des massifs, il est parfois très utile, surtout dans les futaies irrégulières, où des bois d'âges divers sont entremêlés, de conserver comme réserves dans les coupes définitives (1) les chênes capables de prospérer pendant une trentaine d'années au moins, quelle que soit leur grosseur. Ce n'est pas seulement aux arbres placés sur les lisières ou sur le bord des chemins que devra s'appliquer cette mesure, c'est à tous ceux qui ont encore avec un fût sain une cime bien vivante, quelle que soit leur place dans la forêt. On n'a jamais à craindre ici de tomber dans l'excès. Ces sujets d'avenir sont généralement trop rares; si par hasard sur certains points ils sont nombreux, l'exploitation du massif est probablement prématurée, et le bénéfice résultant du maintien des chênes d'avenir compense amplement le dommage causé au recrû par leur présence. Pour assurer la bonne végétation de ces chênes, isolés après avoir crû en massif, il convient de prendre quelques

heure au printemps, et surtout elles jaunissent en automne avant les autres; celles du sommet de l'arbre tombent plus tôt que celles des branches inférieures. La mort naturelle de quelques-unes des branches principales dans le haut de la cime indique que le chêne entre en retour. On dit alors *qu'il se couronne;* le bois du cœur commence à s'altérer, l'âge de maturité est dépassé.

(1) On appelle *coupe définitive* la dernière des coupes destinées à produire la régénération d'un massif par la semence. Cette coupe, qui a pour objet de découvrir complétement les semis obtenus à la suite des coupes précédentes, dites coupes d'ensemencement et coupes secondaires, enlève le restant des arbres maintenus jusque-là au-dessus des jeunes semis pour leur conserver un abri protecteur.

soins. C'est d'abord de ne faire passer les arbres de l'état de massif à l'état de complet isolement que peu à peu, à l'aide de plusieurs coupes et en une période assez longue, dix, quinze, vingt années, ou plus encore; c'est surtout d'émonder le plus tôt possible les branches gourmandes qui se produisent le long des fûts, déplacent le courant principal de la séve, et amènent la mort des branches supérieures de la cime : cet élagage doit être fait rez-tronc et répété quand les branches gourmandes se reproduisent; c'est enfin de ne procéder à la coupe définitive des arbres voisins que quand le sol est bien recouvert à nouveau par un jeune massif. Les plus beaux chênes de nos futaies ont été autrefois réservés de la sorte. On en voit encore de magnifiques spécimens, âgés de trois à quatre cents ans et mesurant de 1 à 2 mètres de diamètre, dans la plupart de nos futaies de chêne : dans la grande forêt de Haguenau, en Alsace, dans la jolie petite forêt de Bourse et dans la curieuse forêt de Perseigne, toutes deux situées auprès d'Alençon, dans celle de Bagnolet et autres des environs de Moulins. Il est même quelques-uns de ces arbres qui ont reçu un nom connu des populations, comme le chêne Saint-Louis à Bellême et le chêne Louis XIV dans la forêt de Blois.

Il serait facile de se rendre compte approximativement pour chaque forêt, pour chaque centre de production, des résultats que peut donner cette réserve générale des chênes d'avenir dans les futaies. Si par exemple, dans une futaie de 800 hectares exploitée à la révolution de cent soixante ans, on trouvait en moyenne une dizaine de chênes à réserver par hectare, il y en aurait cinquante à garder chaque année; dans trente ans, chacun de ces arbres ayant grossi, on pourrait alors, c'est-à-dire précisément à l'époque menacée de pénurie, disposer d'une partie de ces bois de première utilité, dont le volume total pour cinquante chênes serait de 150, 200, 250 mètres cubes peut-être. Ceci représenterait pour 800 hectares un quart de mètre cube par hectare. Pour nos 200,000 ou 300,000 hectares de futaies de chênes, ce serait déjà de 50,000 à 75,000 mètres cubes à précompter sur le déficit annuel de 1 million dont nous sommes menacés; mais ce n'est là qu'un chiffre beaucoup trop faible, car dans nos futaies irrégulières il y a souvent bien plus de dix chênes à réserver par hectare; puis ces arbres ont en général un avenir de plus de trente années, et le volume qu'ils auraient à maturité dépasserait souvent le chiffre de 3, 4 ou 5 mètres cubes. En réalité, c'est d'au moins 100,000 mètres cubes par an que l'avenir bénéficierait, grâce à une légère économie dans le présent. On dira peut-être : Ce n'est là que de l'épargne. — Oui, c'est de l'épargne; mais la production ne peut être développée qu'à ce prix.

Dans les futaies mêmes, le bénéfice de la réserve des chênes ne se bornerait point d'ailleurs aux résultats indiqués plus haut. En dehors des coupes de régénération, qui donnent les produits principaux, on trouve en effet fréquemment dans le reste de la forêt des réserves de chênes d'âge moyen, de 40 à 60 centimètres de diamètre; à coup sûr, en réservant tous les chênes d'avenir dans les coupes définitives, on ne sera pas tenté de les faire exploiter dans les coupes d'éclaircie, et l'avantage que nous avons signalé se reproduira ici en se multipliant. C'est ainsi que dans un système d'économie les résultats s'enchaînent, se complètent l'un par l'autre et concourent tous au but.

Cependant les ressources que peut donner la réserve des chênes en croissance seraient bien moindres dans les futaies pleines que dans les forêts soumises à d'autres modes de traitement. Nous n'avons plus guère de futaies de chênes que dans le centre et l'ouest de la France; les principales se trouvent dans le Bourbonnais, le Blésois, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Perche, puis encore, mais mélangées de hêtres très abondans, en Normandie, dans les environs de Paris et dans la région des Vosges. Ce sont des forêts qui de longue date ont fait partie du domaine royal, et en somme l'étendue en est assez restreinte. Si sur certain point, dans la grande forêt du Tronçais (Allier), l'on trouve encore des futaies de chênes âgées d'un siècle et demi, sous lesquelles on peut faire une promenade de 7 à 8 kilomètres, comme depuis le Pavillon jusqu'au village de Richebout, c'est là un des derniers restes des antiques futaies de notre pays, un monument unique aujourd'hui en France.

Depuis quelques années à peine, on a entrepris de convertir les taillis en futaie pleine dans un grand nombre de forêts du domaine de l'état. Cette conversion s'obtient en remplaçant les taillis à exploiter, formés principalement de rejets sur souches, de cépées donnant du bois de feu tous les vingt-cinq ou trente ans, par de jeunes futaies composées de brins de semence, de sujets de franc pied destinés à fournir des bois d'œuvre quand ils auront cent ou deux cents ans d'âge. On rencontre nécessairement, en coupant les taillis pour la dernière fois, beaucoup de chênes réservés dans les exploitations antérieures, des baliveaux de différens âges, mais généralement éloignés de leur maturité; il est clair qu'on doit les laisser encore debout, quelque dommage qu'ils puissent causer aux semis, parce que l'avenir de ces arbres est bien plus assuré que celui des jeunes brins. Ces chênes à conserver demandent à peu près les mêmes soins que les arbres réservés dans les futaies. L'isolement leur est moins défavorable, parce qu'ils ont la cime et les racines plus développées, le fût moins allongé.

Quels résultats pourra donner cette réserve, nécessairement nom-

breuse? La moitié des taillis appartenant à l'état est déjà en conversion sur une étendue de 270,000 hectares, et le surplus y entrera prochainement. La conversion exige toute une révolution de futaie, peut-être cent cinquante ans en moyenne. Appliquée bientôt dans ces conditions à 400,000 ou 500,000 hectares, cette opération comportera des coupes définitives qui parcourront chaque année à peu près la cent cinquantième partie de l'étendue, soit environ 3,000 hectares. Que cette réserve nous permette de recueillir dans une trentaine d'années sur chaque hectare parcouru six ou sept chênes d'un volume de 3 mètres cubes l'un, ce serait un supplément annuel de 60,000 stères de gros chênes. Ici encore le même esprit d'économie s'appliquerait naturellement aux coupes d'amélioration et autres de tout genre, et le résultat serait d'autant plus sensible. Si l'on remarque que tous les chiffres indiqués ci-dessus pour les arbres à conserver sont très faibles, il est facile d'entrevoir quelle richesse peut donner dans l'avenir cette réserve des chênes effectuée seulement dans les futaies et dans les taillis en conversion. C'est par centaines de mille mètres cubes qu'il faut l'évaluer, et il ne serait pas impossible qu'elle s'élevât dans quarante ou cinquante ans au chiffre annuel que représentent aujourd'hui nos importations de merrain.

Le traitement le plus généralement appliqué en France aux forêts d'essences feuillues est celui du taillis sous futaie. Nos taillis sont le principal et précieux champ de production où s'élaborent nos chênes. Dans les forêts soumises au régime forestier, l'étendue en est triple de celle des futaies de bois feuillus, dont la plupart sont d'ailleurs formées de hêtres. De plus les forêts de chênes que possèdent les particuliers sont traitées presque exclusivement en taillis. Si faible que puisse être la quantité de gros chênes fournie par nos taillis sous futaie, il est hors de doute qu'ils donnent la majeure partie du bois d'œuvre de chêne produit en France. Il nous importe donc, avant tout, d'augmenter et d'améliorer ce genre de production. Le taillis sous futaie présente deux avantages : il permet l'éducation des chênes à l'état isolé, d'où résulte, en même temps qu'une large cime, un développement rapide, et par suite un bois nerveux; il comporte encore l'exploitation de chaque arbre au terme de sa maturité individuelle, âge très variable avec les différens sujets. A coup sûr, les vices inhérens à ce régime l'emportent souvent sur ces avantages précieux; c'est là une raison de plus pour tirer de ceux-ci tout le parti possible. La première règle à suivre est de réserver indifféremment tous les chênes d'avenir, à moins qu'ils ne s'entravent dans leur végétation, ce qui n'a lieu que lorsque les cimes sont pressées l'une contre l'autre, à moins que, leur couvert étant insuffisant pour le sol, il ne soit préférable de remplacer un certain nombre de chênes par des hêtres, à moins aussi

qu'un fût extrêmement court ne les rende peu propres à donner du bois d'œuvre. Il n'y a pas à se préoccuper de la perte que le couvert des chênes réservés peut occasionner dans la production du sous-bois; la valeur du bois d'œuvre de chêne est souvent plus du quintuple de celle des bois de feu. Quant à la reproduction du taillis même, ou plus exactement quant à la perpétuité de la forêt ainsi traitée en taillis sous futaie, elle est parfaitement assurée par une réserve très nombreuse, à une condition cependant, mais à une seule : c'est que la révolution du taillis soit assez longue pour que les arbres de réserve aient un fût allongé et des cimes élevées, ce qui suffit pour atténuer l'influence nuisible de leur couvert. Dans ce cas, les semis ne font pas défaut lors des exploitations, et ils contribuent d'une manière heureuse à perpétuer le sous-bois et la réserve. On peut même ajouter que, plus grand est le nombre des arbres de réserve, plus les rejets de souches sont rares et malingres dans le sous-bois, plus facilement par suite les brins de semence se maintiennent sur les points découverts par l'exploitation des vieux arbres.

La rareté des baliveaux dans nos taillis est due, on peut donc l'affirmer, à la rareté des arbres de réserve; l'une et l'autre ne datent que du commencement de ce siècle. Le remède à ce mal, ainsi que la meilleure précaution à prendre contre la disette de bois d'œuvre, est de conserver précieusement les chênes qui se trouvent encore dans nos taillis. Cette réserve, même admise en principe, rencontre des obstacles fréquens dans le besoin des propriétaires, de plus elle présente dans l'exécution des difficultés réelles. Les gardes que l'on emploie pour marquer les arbres sont en général trop disposés à livrer à l'exploitation tout arbre voisin d'un autre déjà marqué, bien que les cimes ne se touchent pas; ils laisseraient tomber de même tous les plus gros arbres par la seule raison qu'ils sont plus gros que les autres; enfin, fatigués et sans cesse détournés des cimes vers les pieds par leur besogne, ils éprouvent bientôt la plus grande difficulté à bien voir les arbres auprès desquels ils passent. D'autre part, le balivage terminé, lorsque l'agent qui dirige cette opération a entendu répéter pendant trois, quatre heures, ou plus encore, l'appel monotone des arbres conservés, dont les gardes disent pour chacun l'essence et la classe, il croit être certain que la réserve est nombreuse. Cependant elle l'est souvent moins qu'elle n'aurait pu l'être, parce que beaucoup d'arbres bien venans ont été abandonnés par inadvertance. C'est là un reproche à faire au régime du taillis sous futaie; il est difficile d'y éviter les omissions.

La réserve peut d'ailleurs être nombreuse, mais mal composée; c'est ce qui arrive toutes les fois qu'elle porte principalement sur de tout jeunes baliveaux, de l'âge du taillis, en négligeant des ar-

bres moyens et surtout des chênes déjà gros, les plus précieux de tous, car ils approchent de la maturité. En fait, à combien de forestiers n'est-il pas arrivé, en parcourant une coupe exploitée qu'ils ont balivée quelques mois auparavant, de regretter l'abandon de certains arbres gisans sur le sol, et d'éprouver à la vue de réserves rares ou trop jeunes une impression contraire à celle que leur avait laissée l'opération du balivage! C'est que cette opération dans les coupes de taillis est aussi difficile qu'importante. Il faut y procéder lentement, en se rendant bien compte de l'avenir de chaque arbre, sans se préoccuper de l'estimation des arbres à exploiter, qui peut se faire ensuite et à part. Ainsi conduite, la marque des arbres à réserver est sans doute un long travail, mais c'est le point capital du traitement de nos taillis.

Les plus grandes de nos forêts situées en dehors des régions montagneuses sont encore soumises à ce mode de traitement. La forêt d'Orléans, qui s'étendait, il y a deux siècles, sur 70,000 hectares, qui en couvre maintenant encore 32,000, offre un exemple frappant des mauvais résultats que donne le taillis sous futaie appliqué trop longtemps sans esprit d'économie. Appauvrie de longue date, puis donnée en notre siècle à la couronne, qui y laissa continuer le traitement antérieur, elle est de nos jours tellement dépourvue d'arbres de futaie, que la restauration en présente de grandes difficultés. L'administration forestière entreprend de la convertir en futaie pleine; c'est le plus sûr moyen de rendre à la production des bois d'œuvre ce sol analogue aux terrains de la Sologne, ingrat pour la culture agricole et parfaitement apte à la production du chêne. La forêt de Chaux, massif de 20,000 hectares situé dans la grande vallée de la Saône, aux portes de la ville de Dôle, est également traitée de temps immémorial en taillis sous futaie. Elle recouvre au milieu d'une plaine fertile une nappe d'alluvions sablonneuses et caillouteuses qui se refusent à donner des céréales, mais produisent de très bons chênes. Là encore, comme à Rambouillet, comme dans la plupart de ces forêts aujourd'hui en taillis et qui semblent providentiellement jetées au milieu des plaines pour y produire des bois que les voies de terre et d'eau distribuent à tout le pays, une réserve très nombreuse en gros arbres est indispensable pour enrichir et même pour conserver la forêt.

En dehors des bois de l'état, naturellement destinés au régime de la futaie, en dehors des bois appartenant aux particuliers, sur la statistique desquels on n'a que de vagues données, les communes et les établissemens publics possèdent en France une grande étendue de bonnes forêts. La distribution des forêts communales est très remarquable : la région de l'ouest en est dépourvue; à peu près aussi riche que la région de l'est en bois de

particuliers, elle n'a pas de forêts communales. Les exceptions sont insignifiantes à part une seule, celle des Pyrénées : dans les Pyrénées, la Montagne-Noire et les Landes, il se trouve environ 200,000 hectares de bois communaux; ce n'est pas même la dixième partie de la masse, qui est rejetée tout entière à l'est du méridien de Paris, limite pour ainsi dire mathématique du domaine forestier des communes. Ce fait a sans doute des causes tenant à notre histoire plus encore qu'à la situation, car, tout en remarquant que les forêts communales se trouvent confinées loin du littoral de l'Atlantique et dans la partie montagneuse de notre pays, on ne peut s'empêcher de constater que c'est surtout dans la vieille France qu'elles font défaut. Les plus riches de beaucoup sont d'ailleurs celles des provinces les plus récemment acquises, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine. Quoi qu'il en soit de l'histoire de ces forêts, obscure encore comme celle des biens communaux en général et celle des communes elles-mêmes, le plus grand nombre en est soumis au régime du taillis, et restera indéfiniment traité en taillis sous futaie. Une bonne moitié de ces forêts, 1 million d'hectares peut-être, est apte à produire des chênes de belles dimensions. Si, comme le prescrit l'ordonnance réglementaire du code forestier, la réserve de tous les sujets capables de prospérer jusqu'à la révolution suivante vient à y être mise en pratique d'une manière suivie, quelle quantité de bois d'œuvre est-il possible d'en attendre? Il est certain qu'on peut réserver lors de chaque exploitation quelques chênes en plus qu'on ne l'a fait en général depuis cinquante ans. Que ce soit par exemple sur chaque hectare cinq arbres âgés au moins d'une centaine d'années, de ceux qu'on appelle des anciens, on disposerait dans vingt-cinq ans de 500,000 mètres cubes de gros bois d'œuvre de chêne en excédant sur la production annuelle; mais pour réaliser dans vingt-cinq ans cet excédant annuel d'une valeur approximative de 25 millions de francs, il faut d'ici là consentir à une épargne également annuelle de 12 millions (1). Veut-on consentir à cette épargne, dont la valeur serait ainsi doublée, peut-être triplée ou quadruplée par suite de l'accroissement des prix d'ici à vingt-cinq ans? Là est toute la question.

Il faut un siècle et demi, parfois plus encore, pour produire un chêne et l'amener à maturité; c'est là un fait qu'on oublie trop sou-

(1) Voici comment on peut établir ces chiffres : sur 1 million d'hectares de forêts exploitées à la révolution de vingt-cinq ans, la coupe annuelle comprend 40,000 hectares. Épargne faite : par hectare, 5 chênes mesurant en moyenne $0^{m},55$ de diamètre et 8 mètres de hauteur en bois d'œuvre, cubant chacun $1^{mc},500$, au total 200,000 arbres, donc 300,000 mètres cubes, et, à 40 francs l'un, 12 millions de francs. Excédant disponible dans vingt-cinq ans : par hectare, 5 chênes mesurant en moyenne $0^{m},70$ de diamètre et 8 mètres de hauteur en bois d'œuvre, cubant chacun $2^{mc},500$, au total 200,000 arbres, donc 500,000 mètres cubes, et, à 50 francs l'un, 25 millions de francs.

vent. N'est-on pas venu affirmer à la tribune du sénat, il y a quelques années, que nos chênes arrivent à cent ans au terme extrême de leur vie, « à leur ultime vieillesse, » et que, si dans certains cas on peut en conserver de plus vieux, c'est à titre de simple expérience? Non, il ne s'agit point ici d'expérimenter, il s'agit de prévenir une disette menaçante. Nous pouvons remédier à cet appauvrissement, car la France possède encore plusieurs millions d'hectares de forêts aptes à produire du chêne, peuplées d'arbres en croissance dont il suffit d'attendre l'exploitation trente, quarante ou cinquante ans. Cette réserve des arbres de grosseur moyenne est plus urgente, sinon plus nécessaire, que celle des arbres plus jeunes destinés à servir aux besoins du pays dans un avenir éloigné. Ainsi ce qu'il importe de conserver, ce sont les chênes anciens d'abord, puis ceux d'âge moyen, en dernier lieu seulement les jeunes baliveaux, et cela sans aucune limite du nombre des arbres ou de la surface couverte par leurs cimes.

III.

En France, les propriétaires particuliers possèdent une étendue de forêts beaucoup plus grande que l'état et les communes, 5 millions d'hectares environ, tandis que 3 millions seulement restent propriété publique. Les départemens du Lot, de la Dordogne, des Côtes-du-Nord, n'ont absolument que des bois de particuliers; celui de la Nièvre en est pour ainsi dire couvert. Le département du Var et l'arrondissement de Grasse, qui forment une des régions les plus boisées de France, possèdent 250,000 hectares de forêts qui sont propriétés privées. Les sables de la Sologne, des environs de Paris et de toute la région comprise entre la Creuse et la Somme sont en partie couverts de forêts appartenant à des particuliers. Ceux-ci possèdent en outre beaucoup d'arbres isolés qui occupent une surface considérable. En Bretagne notamment, les bois dits de haie ou de fossé, qui forment la clôture des héritages, fournissent à la marine une quantité notable de pièces importantes. Ces forêts et ces bois sont pour leurs propriétaires un excellent placement de fonds, un des plus faciles, des mieux assurés, qui fonctionne à la manière des intérêts composés et à un taux assez élevé. La valeur des forêts que les particuliers vendent et achètent se détermine en effet ordinairement en capitalisant le revenu à un taux voisin de 4 pour 100. L'éducation des bois d'œuvre permet d'ailleurs le plus souvent d'accroître encore le revenu de ces forêts tout en restant dans les conditions du taux admis dans la localité. Pour se convaincre de ce dernier fait, il suffit de comparer, en partant des prix

actuels, la valeur d'un chêne de 50 ans à celle de l'arbre de 75, celle-ci à celle de l'arbre de 100 ans, ainsi de suite, sans oublier que dans une trentaine d'années, à moins d'une ruine générale, le prix du mètre cube de gros chêne aura probablement doublé. Aux prix actuels, la valeur des chênes réservés dans beaucoup de taillis sous futaie s'accroît encore au taux de 4 pour 100 de 75 à 100 ans. Il en est ainsi quand l'arbre, qui a une valeur de 20 francs à 75 ans, en vaut 53 à l'âge de 100 ans, ou en général quand le rapport de la dernière valeur à la première dépasse 2 1/2. Un grand nombre de propriétaires de bois ne s'en doutent guère et exploitent non-seulement par besoin, mais encore par ignorance, un nombre immense d'arbres trop jeunes; mais en raison du prix que les chênes auront dans trente ans on peut dire que dans la plupart des taillis sous futaie on place en réalité à 4 en conservant des chênes âgés aujourd'hui de cent ans.

Dans la plupart des cas, les propriétaires obtiendraient de leurs taillis sous futaie des résultats meilleurs encore en portant les révolutions de vingt à vingt-cinq ans ou de vingt-cinq à trente. Les arbres y prendraient un plus beau fût, d'une longueur suffisante en général pour être classés dans la grosse charpente, et les sous-bois donneraient beaucoup de petits bois d'œuvre, des perches, des étançons, auxquels le développement des exploitations houillères procure une belle valeur. Il est difficile de bien se représenter le changement énorme que produit dans les taillis sous futaie une durée de cinq ans ajoutée à une courte révolution. Quant au taillis de trente ans comparé à celui de vingt, c'est comme une forêt différente. Ce dernier peut former encore un taillis impénétrable, tandis que sous l'autre on se promène aisément à cheval. Si grands que soient ces avantages pour les propriétaires particuliers, ils ne suffiront pas néanmoins pour assurer la conservation de beaucoup d'arbres. C'est que, toutes les fois qu'il s'agit de conserver des bois déjà entrés en valeur, il y a un sacrifice de jouissance immédiate à faire au profit d'un avenir éloigné.

Pour élever des chênes de fortes dimensions, il est en effet trois conditions indispensables. La première est le terrain. Le chêne exige des sols qui conviennent ordinairement à l'agriculture, et il faut au moins une surface d'un hectare pour produire annuellement 1 mètre cube 1/2 de gros chênes. Ceci peut surprendre à première vue, quand on sait que la production ligneuse d'un massif s'élève fréquemment à 4, 5 ou 6 mètres cubes par an; mais il faut voir comment se décomposent ces produits, dont la nature est très différente, et quelle portion en revient au bois d'œuvre de fortes dimensions. Ce serait déjà un très beau résultat que de trouver en moyenne sur

chaque hectare d'une futaie, vers l'âge de cent cinquante ans, cinquante chênes de 0m,80 de diamètre à la base et 12 ou 14 mètres de hauteur de fût. Cependant ces cinquante fûts ne représenteraient guère que 200 ou 250 mètres cubes de bois d'œuvre, et, pour peu qu'ils aient des parties viciées, on voit que la production du chêne sain et de fortes dimensions serait à peine de 1 mètre cube 1/2 par hectare et par an. On obtient en outre, il est vrai, 3 ou 4 mètres cubes d'autres produits, tels que branchages, chênes de plus faibles dimensions et surtout bois d'autres essences mélangées au chêne. L'étendue de terrain nécessaire à la production de premier choix est donc très considérable, et cependant c'est la moindre difficulté que rencontre ce genre de culture. La preuve, nous l'avons dans l'étendue des forêts qui nous restent encore, 8 millions d'hectares que l'on défriche peu, dont une moitié pourrait produire de beaux chênes, et qui, loin d'en fournir 6 millions de mètres cubes, n'en donne probablement pas même la dixième partie. La production des gros bois exige en second lieu un fort capital. Le taux de cette production peut descendre en effet à 3, à 2 pour 100, et plus bas encore, quand les bois approchent de la maturité. Dans le cas où le taux n'est plus que de 2 pour 100, les valeurs employées à produire celle d'un mètre cube de bois sont égales à cinquante fois la valeur de ce même mètre cube. Néanmoins, comme on sait que ce placement a lieu à intérêts composés, pour de longues années, de la manière la plus sûre et en valeurs qui gagnent toujours, on est forcé de reconnaître que c'est en fin de compte un des meilleurs placemens possibles. D'où vient donc, quand la propriété foncière en général trouve tant d'amateurs qui y placent leurs capitaux à 3 pour 100, que les propriétaires de forêts consentent si rarement à laisser fonctionner la valeur des arbres sur pied seulement jusqu'à ce même taux? Cela résulte du temps nécessaire au développement des futaies. Quel compte faire en effet du meilleur des placemens, si l'on ne peut espérer vivre encore à l'échéance? Or il faut toujours compter par vingt-cinq ou trente années au moins quand on est en présence d'un chêne à conserver. C'est là pour les simples particuliers la cause première et fondamentale de l'exploitation prématurée des bois d'œuvre. Pour l'homme isolé, l'avenir, c'est le lendemain. Il est trop éphémère pour que son propre intérêt l'amène à cultiver suivant les lois naturelles le chêne, dont la durée est cinq fois plus grande que sa vie.

C'est donc seulement aux êtres impérissables, aux communes et à l'état, que sont naturellement dévolus la culture des gros bois d'œuvre et les principaux avantages de la propriété forestière. Les communes et les établissemens publics possèdent encore en France

plus de 2 millions d'hectares de forêts. Perpétuelle comme l'état, dont elle est l'élément organique, la commune trouve dans les forêts une propriété d'un excellent rapport. Quelles sont en effet les communes possédant des revenus réels et durables en dehors de l'impôt, sinon les communes propriétaires de forêts? Quelles sont parmi celles-ci les communes riches, sinon, sauf quelques exceptions, celles qui sont restées propriétaires de futaies? La comparaison des communes de l'ouest, privées de propriétés forestières, avec celles de l'est, qui en sont pourvues, des communes de la plaine possédant des taillis avec celles de la montagne propriétaires de futaies, suffit à l'établir. La plupart des communes situées dans les vallées des Vosges ou sur les plateaux du Jura possèdent des forêts d'une étendue souvent assez faible, mais constituées en futaie. Le revenu dépasse ordinairement 50 francs par hectare, et les villages qui jouissent de 10,000 francs de rente fournis par leurs futaies sont communs dans ces montagnes. Les routes et les fontaines s'y distinguent par leur beauté; les bâtimens publics sont nombreux, bien entretenus, souvent même construits avec luxe; dans le département des Vosges, ce sont surtout des maisons d'école, dans celui du Doubs des églises monumentales. L'arrondissement de Pontarlier, dont le chef-lieu a 5,000 habitans, possède 13,000 hectares de forêts communales, qui donnent un revenu annuel de 1 million de francs. Ces faits éloquens, il est facile de les expliquer. La commune n'a ni activité propre, ni esprit de suite dans son administration, ni économie dans la gestion de ses affaires. Les propriétés qui lui conviennent sont surtout des biens naturels, produisant sans l'intervention de l'homme et donnant des produits constans et toujours recherchés : des eaux, des carrières, des pâturages, des bois. Si en outre la production s'améliore d'elle-même et gagne en valeur avec le temps, ainsi que cela se voit pour les forêts, ces biens constitueront pour les communes une source merveilleuse de revenus. La forêt est tout à la fois l'agent naturel et l'instrument de la production. Qu'on s'abstienne d'y toucher, qu'on la défende, qu'on la garde seulement (à cette tâche, un homme suffit souvent pour 500 hectares), le sol s'améliore, les bois se développent, et le propriétaire, s'il a su les attendre, n'a qu'à récolter les plus riches produits. On pourrait aisément citer des communes dont les revenus en bois ont doublé, triplé et parfois décuplé depuis une trentaine d'années, leurs futaies ayant trouvé un débouché facile et une faveur toujours croissante sur le marché. Les futaies deviennent ainsi pour les communes une vraie poule aux œufs d'or. Ceci peut se réaliser également pour les taillis dans une large mesure. Combien de taillis sous futaie communaux qui aujourd'hui

ne rapportent guère que 1,000 francs par hectare tous les vingt-cinq ans, et qui donneraient régulièrement de 2,000 à 3,000 fr., si l'on voulait bien à chaque exploitation conserver tous les chênes modernes, tous les anciens surtout, et plus encore les « vieilles écorces » capables de prospérer pendant une révolution! C'est, dit-on, placer à 3, à 2, à 1 1/2 pour 100; mais est-ce bien ainsi que tant de communes ont placé, il y a vingt-cinq ou trente ans, en conservant dans leurs taillis sous futaie des chênes anciens ou de vieilles écorces, quand la valeur du mètre cube de gros chêne, qui alors était de 30 francs, est de 50 aujourd'hui? Par le fait, le placement n'a-t-il pas été réalisé à 4, à 5, ou plus encore? Dans l'avenir, il sera soutenu de même par l'accroissement des prix; n'aurait il lieu d'ailleurs qu'au taux le plus faible, il serait encore excellent pour la commune par cela même qu'il est pour elle à peu près le seul placement possible qui soit parfaitement assuré; mais, pour que la commune obtienne de sa forêt un grand revenu (1), il faut qu'elle sache et qu'elle puisse attendre la maturité des produits. Grâce à la tutelle de l'état et à l'administration chargée de la gestion des forêts, les communes sont éclairées sur leur intérêt réel et permanent; elles connaissent et connaîtront mieux de jour en jour la condition première de l'exploitation de leurs bois. Pourront-elles et voudront-elles néanmoins attendre les revenus naturels en sachant se contenter d'un usufruit restreint, dont il est si facile d'exagérer la jouissance en entamant le capital? On ne peut guère l'espérer. Pressée sans cesse d'exécuter des travaux urgens, la génération actuelle ne saura que rarement s'arrêter à la juste limite de son droit, plus rarement encore s'imposer en vue de l'avenir une privation fructueuse. La commune ne voit point dans l'épargne son intérêt direct, comme le particulier qui économise pour lui-même ou pour ses propres enfans; elle veut jouir prématurément du fonds commun sans crainte de l'épuiser. Les exemples de ce fait ne sont que trop nombreux. Les pâturages communaux des Alpes, les bois en broussailles des communes du midi, surmenés par les abus de jouissance jusqu'à la ruine même du sol, contrastent en maintes localités d'une manière frappante avec les pâturages et les bois

(1) Dans les montagnes, telle commune ne peut tirer que de sa propre forêt ce qui est nécessaire à ses besoins en bois de feu, en bois de construction, en bois de travail. En effet, on descend facilement ces bois, tandis qu'on ne les remonte guère, et seule la forêt voisine qui domine le village est apte à les fournir. Alors c'est non plus un revenu que la commune attend de sa forêt, mais une utilité immédiate résultant de l'emploi direct des produits. Ce cas n'est pas rare, cependant il est à peu près limité maintenant aux hautes régions. Par suite du développement des voies de communication, de la facilité des échanges et du prix élevé des gros bois, la plupart des communes vendent aujourd'hui leurs coupes de bois pour se procurer un revenu qui devient bientôt l'objet principal des exploitations forestières.

voisins des particuliers, exploités au moins avec un certain ménagement. Si la commune trouve dans ses futaies un grand revenu, c'est le principal avantage et parfois le seul qu'elle en retire. Peu lui importe à elle, fraction isolée de la société, que les forêts soient encore, comme il importe tant à l'état, une source intarissable de richesse publique. Quel intérêt ont par exemple les communes du nord-est, propriétaires de forêts de chêne, à ce que le prix du merrain soit peu élevé à Bordeaux et à Cette? Peut-on leur demander de conserver leurs chênes pour assurer dans l'avenir le développement du commerce des vins du midi?

L'état ou la société qu'il représente est, à vrai dire, le propriétaire naturel et excellent des futaies; c'est que pour lui seul aussi la futaie réserve tous ses avantages : elle lui donne tout à la fois un bon placement, un grand revenu et un puissant élément de prospérité générale. La forêt de Blois, qui est la futaie la plus régulière en même temps que la plus belle de nos forêts, — un parc vraiment royal par son étendue de 2,750 hectares, par son essence, le chêne, par ses massifs complets, par ses routes admirables, par sa situation au bord de la Loire qu'elle domine, et par les souvenirs qu'elle évoque à chaque pas,— fournit le meilleur exemple des produits que les futaies peuvent donner à l'état. Elle se trouve dans des conditions de fertilité tout à fait ordinaires, et ses produits ne sont que d'une qualité médiocre; ils n'en donnent pas moins par hectare un revenu de 118 francs, représenté pour les quatre cinquièmes par le prix de deux mètres cubes de bois d'œuvre, qui se débitent en merrains destinés aux vins du pays. M. Léonce de Lavergne a évalué en moyenne à 100 francs par hectare et par an le revenu brut que peuvent donner les futaies en France, et à 25 fr. seulement celui que donnent les taillis. Quant au revenu net, il admet que pour l'obtenir il convient de déduire, dans les taillis, pour frais de garde, de gestion, d'entretien et d'impôt, un tiers environ du revenu brut; dans les futaies, il suffit de retrancher une fraction beaucoup moindre (1). Ces chiffres, inapplicables à chacune de nos forêts prise en particulier, donnent une idée assez vraie des résultats pour l'ensemble. Or, de tous les propriétaires, l'état est le plus apte à l'éducation des futaies, parce qu'il est impérissable, parce qu'il a plus que tout autre l'esprit de suite absolument nécessaire, et surtout parce qu'il est le représentant de la société, dont les besoins en bois d'œuvre ne peuvent être bien satisfaits par personne autre qu'elle-même. Il est facile d'en conclure que l'état est le propriétaire qui peut obtenir de ses forêts le plus grand revenu.

En fait, le produit des coupes opérées dans les forêts domaniales

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1855.

de 1858 à 1867 inclusivement a été en moyenne de 35,366,000 fr.; cela représente pour 1,090,000 hectares un revenu annuel en bois, abstraction faite des autres produits assez importans d'ailleurs (4,633,000 fr.), de 32 francs par hectare. Il y a plusieurs remarques à faire sur ce chiffre. Nous devons constater d'abord qu'il est plus élevé que dans tout autre état européen, que la proportion des frais d'administration et d'entretien à déduire du produit brut est plus faible au contraire que partout ailleurs, car elle atteint à peine 20 pour 100, — qu'en déduisant cette fraction du produit brut total, s'élevant à 36 francs, on trouve que les forêts domaniales donnent par hectare au moins 29 fr. de produit net, ce qui est bien quelque chose, si l'on réfléchit qu'une grande étendue de ces forêts occupe des terrains de dernière qualité, et que ce produit net est à peu près double de celui que les particuliers obtiennent de leurs bois en France. Cependant il est clair que les forêts domaniales sont bien éloignées de fournir tout le revenu qu'il est possible d'en obtenir, puisqu'elles en donnent à peine aujourd'hui le tiers, et les mesures à prendre à cet égard se résument principalement dans l'esprit d'économie, dont la réserve des chênes est une des premières applications. En second lieu, le produit brut en argent des forêts domaniales n'était en moyenne de 1828 à 1837 inclusivement, pour 1,120,000 hectares que l'état possédait alors, que de 19 francs par hectare au lieu de 36 francs, chiffre actuel. La hausse des prix a-t-elle été la seule cause de cette augmentation de revenu? D'une part, les forêts domaniales ont perdu depuis trente ans, par l'aliénation, environ 120,000 hectares de bonnes forêts productives, tandis que par la remise des dunes à l'administration des forêts et par l'annexion de nouveaux départemens elles ont gagné environ 90,000 hectares de terrains d'un faible produit; d'autre part, l'ouverture de routes forestières et l'accroissement du chiffre des exploitations ont donné aux coupes une plus-value notable en dehors de l'accroissement naturel du prix des bois. Ces deux résultats contraires se balancent dans une certaine mesure, et l'on est en droit d'en conclure qu'en un tiers de siècle le revenu des forêts de l'état s'est accru de plus de moitié par suite de l'augmentation seule du prix des bois, qui a porté surtout sur les bois d'œuvre, et cette progression se maintiendra dans l'avenir.

Quant au placement des valeurs engagées dans ces propriétés, à quelles conditions a-t-il lieu? En général, le taux des placemens est plus élevé dans les taillis que dans les futaies. Par exemple, si une forêt de 100 hectares exploitée en futaie donne un revenu annuel de 10,000 francs, comme elle représente peut-être en fonds et superficie une valeur de 500,000 francs, le taux du placement n'est

alors que de 2 pour 100. Si au contraire cette forêt de 100 hectares, traitée en taillis sous futaie, ne donnait qu'un revenu annuel de 4,000 francs, la valeur du fonds et de la superficie se trouvant réduite à 100,000 francs par exemple, le taux serait de 4 pour 100. Il semble ainsi que dans le taillis et la futaie comparés le taux de placement varie en sens inverse du revenu; mais cette conclusion ne serait pas exacte en ce qui concerne l'état. En effet, il faut d'abord tenir compte de l'augmentation probable des prix, qui porte surtout sur les bois d'œuvre, et qui peut accroître beaucoup le taux du placement dans les futaies. En outre, si l'abondance des bois de fortes dimensions influe sur le progrès de la richesse générale, la production des bois d'œuvre n'est-elle point pour le trésor une source indirecte de revenus considérables? Le bon marché du chêne facilite et rend plus économique la distribution des vins; or les droits de circulation et de débit, les contributions indirectes imposées sur les liquides, se chiffrent par centaines de millions. Et le développement des constructions navales, de quel intérêt n'est-il point pour l'état, pour le trésor même, qui paie directement les vaisseaux de guerre, qui accorde des primes à la grande pêche et des réductions de droits de douane aux importations par navires français! Toutes les branches de la consommation du bois d'œuvre dans l'agriculture, les arts, l'industrie, multiplient donc indirectement les recettes du trésor, et ajoutent un appoint aux 30 ou 40 millions directement versés par les ventes des coupes de bois domaniaux et portés, souvent seuls et à tort, à l'actif du revenu des forêts de l'état. Est-ce alors 2, 5 ou 10 pour 100 de la valeur des bois sur pied que rapportent à l'état les valeurs engagées dans les futaies ou les réserves des taillis sous futaie, car ce sont les bois d'œuvre qui presque exclusivement contribuent à développer la production générale? Personne ne peut le dire; ces résultats ne s'estiment pas en chiffres, pas plus que les services rendus par l'armée, par la justice, par les travaux publics, par toutes les branches de l'administration; mais ce qui est certain, c'est que, la relation entre le revenu direct et les valeurs engagées étant par exemple de 2 à 100, il serait inexact d'en conclure que les forêts ne rapportent que 2 pour 100 à l'état. Ce n'est cependant ni dans le revenu, ni dans le taux du placement que se trouve pour l'état la vraie raison d'élever des bois d'œuvre et principalement des chênes; cette raison, c'est que le pays en a besoin, que personne ne peut en produire pour lui à meilleur compte que lui-même, et que nul propriétaire autre que l'état ne peut en créer en quantité suffisante.

Il y a là une exception singulière aux lois générales de la production. L'industrie privée obéit fidèlement à la loi de l'offre et de

la demande; plus les produits sont demandés, plus le prix s'en élève et plus elle en fabrique. Il en est tout autrement pour les bois d'œuvre; plus on en demande, plus les propriétaires les exploitent prématurément, et plus la production diminue. C'est que le bois n'est pas un produit de l'industrie; c'est un bien naturel, limité surtout par le temps; la génération qui récolte les chênes n'est jamais celle qui les a vus naître, pas même celle qui les a conservés en se contentant de s'abriter à leur ombre. Le bois est soumis encore à d'autres lois particulières. La houille et les métaux par exemple s'épuisent fatalement avec le temps, mais c'est en raison seulement de l'usage qui en est fait, en raison directe de la consommation. Le présent ne peut être tenu qu'à ne point gaspiller ces biens; ils ne seraient pas plus utiles dans cent ans qu'aujourd'hui. Quant au bois d'œuvre, il se reproduit et se développe, pourvu qu'on en use avec prévoyance; si l'exploitation en est exagérée, il disparaît rapidement. Lorsque les gros bois, qui étaient fort utiles, commencent à faire défaut, on exploite les bois moyens, qui le sont moins, dont il faut un plus grand volume pour satisfaire aux mêmes besoins, et qui disparaissent plus vite. On arrive ainsi par une marche progressive et en peu de temps à la ruine des forêts.

Cette vérité est capitale, et il en résulte pour chaque génération le devoir de ne disposer que des bois mûrs, sous peine de léguer la misère à la génération qui la suit. La conservation des futaies constitue donc pour l'état non-seulement une grande richesse, mais encore l'accomplissement d'un devoir envers l'avenir. « Nous concevons, dit Augustin Thierry, la pensée d'un engagement qui nous lie pour ainsi dire envers les générations passées. L'intérêt de conserver notre liberté, notre bien-être, notre honneur national, nous apparaît alors comme un devoir; le soin de ces choses nous devient plus cher quand nous nous sentons devant elles comme en présence d'un dépôt qui fut remis en nos mains sous la condition rigide de le faire valoir et de l'accroître. » Nous ne devons pas moins à nos descendans les bois que nos ancêtres nous ont légués, et si nous nous rendons bien compte de la solidarité des générations successives, nous arriverons à comprendre qu'en travaillant pour l'avenir on travaille encore pour soi. Ce n'est pas en ruinant la terre qu'une nation peut s'enrichir; c'est à la seule condition d'user de ses biens avec mesure, d'en ménager la reproduction et d'en assurer le développement naturel.

CH. BROILLIARD.

LE

TOUR DU MONDE

EN CENT VINGT JOURS

IV [1].

Un seul degré de latitude nous sépare de la ligne, et, après une relâche insignifiante à Pulo-Penang, nous distinguons, non loin de nous, les côtes de la Malaisie et de la grande île de Sumatra. Nous approchons un matin très près d'un point du littoral, et je distingue quelques Malais qui errent sur la plage; ils sont nus, fortement constitués; leur peau est de couleur foncée, et leur aspect est farouche. Malgré notre proximité, nous remarquons qu'ils ne daignent pas jeter un coup d'œil dans la direction du *steamer*.

— Enfin, s'écrie mon jeune *Yankee* avec joie, voici donc une île qui n'est pas anglaise! — J'avoue que sa remarque me cause un plaisir égal au sien.

Les Célèbes, une partie de Bornéo, Sumatra, Java, appartiennent à la Hollande; la dernière de ces possessions lui a fourni jusqu'à ce jour un magnifique revenu, — je dis jusqu'à ce jour, — parce que le système hollandais est menacé de ruine. En 1857, les colonies néerlandaises produisaient encore 41 millions de florins; mais, depuis cette époque, les productions du sol sont en décroissance, et le ministre Wale a demandé aux chambres 10,000 livres sterling pour subvenir au déficit du budget colonial. Cependant à Java les indigènes ne sont même pas les possesseurs du sol; ils le cultivent par ordre, et les produits des récoltes sont taxés et achetés d'office par des agens que nomme la métropole. Le croirait-on? ces îles d'une richesse incomparable n'ont jamais autrement intéressé

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre.

le petit pays qui les domine qu'au point de vue du rendement; quant à civiliser, moraliser, instruire les Javanais, il s'en est gardé avec soin.

La relâche de Singapour, qui a lieu neuf jours après avoir quitté Ceylan, est une des plus occupées. L'animation qui règne au vieux port et à *New-Harbour*, les promenades du soir au bord de la mer en voiture ou à cheval, les excursions rapides dans l'île, où une végétation merveilleuse vous éblouit, les visites aux quartiers malais et chinois, tout cela fait trouver bien court le temps qu'il vous est accordé de passer ici. Ce qui étonne au milieu de cette foule composée de Malais arrogans, de Chinois braillards et toujours empressés, d'Anglais flegmatiques, d'Espagnols fiers et taciturnes qui reviennent des Philippines ou qui s'y rendent, de nos compatriotes enfin que je retrouve ici flâneurs et coureurs d'aventures, c'est l'absence apparente de ceux que nous appelons en France les représentans de l'autorité. Ici la liberté est pleine et entière; elle a fait de cet îlot un des plus riches entrepôts du monde, et, grâce à une franchise absolue, Singapour, au lieu d'être en décadence comme Java, stationnaire comme Saïgon, voit de jour en jour sa fortune s'accroître. Si l'on eût voulu que la Cochinchine, dont on ne parle en France, hélas! que comme d'un point stratégique, fût devenue le grenier de l'extrême Orient, il eût fallu dès le début de la conquête y établir cette franchise commerciale et individuelle que les Anglais proclament dès qu'auprès d'une de leurs colonies s'élève une colonie rivale. On entre dans cette voie, mais c'est presque trop tard; puis, tant que nos possessions seront commandées par des marins et des généraux, il ne faudra les considérer que comme des garnisons d'outre-mer où nos matelots et nos soldats d'infanterie de marine iront s'étioler ou mourir.

La première nuit que je passai au grand hôtel Dutronquois, souffrant d'une chaleur intolérable et demeurant au rez-de-chaussée, j'avais transporté mon lit léger en rotin au milieu d'un jardin. A trois heures du matin, m'étant réveillé, je vis s'agitant tout autour de moi dans les allées sablées une trentaine de couleuvres. La lune éclairait comme en plein jour, et un instant je me plus à regarder les ébats de ce monde grouillant et rampant. Je ne l'eusse certainement pas dérangé, si je ne m'étais aperçu que le nombre des animaux qui m'entouraient allait toujours en croissant, et si des serpens d'une espèce suspecte ne se fussent enhardis à grimper jusqu'aux montans de ma moustiquaire. Je n'eus à faire pour m'en débarrasser qu'un brusque mouvement; je leur lançai mon oreiller chinois, c'est-à-dire un rouleau en carton peint, et en une seconde la place resta nette, et d'autant plus nette que je me retirai moi-

même au plus vite en entraînant mon lit. Un de mes amis, chef d'une maison écossaise, à qui je raconte ma mauvaise nuit de la veille, m'enlève de l'hôtel et m'offre d'aller dîner à sa maison de campagne, située à vingt milles dans l'intérieur. J'accepte, et nous partons dans un *break* auquel est attelé un magnifique cheval australien. Nous suivons une route tracée sur un sable à fond rougeâtre; des huttes recouvertes de feuilles de palmier et abritées sous de grands muscadiers la bordent quelque temps. Au bruit de notre passage rapide, les Malais, coiffés d'énormes turbans en cotonnade rouge et vêtus de sarraux aux couleurs tranchantes, viennent sur le seuil de leurs maisons et nous regardent passer avec curiosité; ils ne semblent témoigner pourtant aucune déférence pour nous.—Ils sont très orgueilleux, me dit mon ami; leur caractère est altier, et leur rancune redoutable. Ils ne sont pas à craindre pour nous, qui les connaissons bien et les traitons avec ménagement et beaucoup de justice; mais malheur à l'Européen inexpérimenté qui leur impose une punition imméritée. Voyez à leur ceinture ce fourreau grossier en bambou qui ne les quitte pas : il renferme une lame effilée, le terrible *crish* malais, contourné comme une vipère et envenimé comme elle. C'est avec cette arme qu'ils frappent l'imprudent qui les a maltraités sans raison.—Après deux heures d'un trot allongé, nous laissons la grande route pour nous engager dans un sentier étroit, à peine tracé et se déroulant aux flancs d'une montagne aux pitons nuageux. De belles lianes fleuries montent du sol ou redescendent du faîte des grands arbres formant sur nos têtes un dôme épais de verdure. Bientôt des ouistitis nous accompagnent et font entendre de petits cris plaintifs; des cacatoës énormes sortent leurs têtes intelligentes du creux des vieux arbres où ils sont nichés, et relèvent avec colère leurs aigrettes à plumes jaunes; des tourterelles couvrent les branches desséchées des arbres par troupes innombrables et ne s'envolent pas à notre approche. On ne chasse jamais ces doux animaux, et il est difficile de rencontrer à l'état sauvage un oiseau moins effrayé. Nous arrivons, à la tombée de la nuit, au sommet du plateau sur lequel s'élève la maison de campagne de mon ami John Knox Smith; elle est construite à 15 pieds du sol, et supportée à cette hauteur par une double rangée de colonnes en granit. On y monte par un large escalier en pierre blanche placé au centre de l'édifice et conduisant dans la salle à manger; celle-ci communique par deux larges entrées sans portes avec un grand salon, lequel à son tour donne accès du côté de la façade sur un large balcon. Les chambres à coucher sont placées à droite et à gauche de l'habitation, et s'ouvrent sur une galerie ou vérandah spacieuse. Les écuries, les remises, les logemens des domestiques, sont situés

dans des constructions séparées à une centaine de mètres du logis principal.

C'est dans de pareils palais qu'il faut être admis pour avoir une idée du confortable dans lequel vivent les Anglais durant leur séjour aux Indes orientales. Tout ce qui a pu être imaginé pour rendre la chaleur supportable et atténuer par un grand bien-être matériel l'éloignement douloureux de la patrie, vous le trouvez ici. D'abord voici la salle de bain, où coule sans cesse une eau fraîche et cristalline : tantôt elle tombe en pluie sur votre tête brûlante, tantôt elle jaillit en cascade et frappe à vous renverser; partout des canapés en rotin, des causeuses, des fauteuils à bascules, dits *rocking-chairs*, sans oublier de frais tabourets en porcelaine verte de Chine. Dans presque tous les appartemens, mais principalement dans les chambres à coucher, on voit suspendu au plafond un panneau de toile blanche : c'est une sorte d'éventail gigantesque appelé *panca*; il est mis en mouvement sur vos têtes par un domestique invisible, spécialement chargé d'entretenir ainsi toute la journée la fraîcheur autour de vous, et qui ne prend du repos que fort tard dans la nuit lorsque le maître est endormi. Voilà, dans les cours des *breaks*, des calèches, des chevaux de trait et de selle, enfin une nuée de domestiques proprement vêtus de blanc. Smith en compte dix-huit à son service; on y trouve depuis le savant cuisinier chinois jusqu'au petit Malabar indolent, chargé de vous suivre partout, même en voiture, pour vous tendre une baguette enflammée qui rallume le cigare que votre nonchalance laisse à tout instant éteindre. Par contre, l'étude, les arts, une lecture sérieuse, sont complétement délaissés : la chaleur ne permet aucun travail suivi; d'ailleurs on vient ici pour faire fortune, et les chefs de maison perdraient bien vite leur crédit, si on ne les savait exclusivement occupés des grands intérêts commerciaux qui leur sont confiés. L'ignorance, en dehors de tout ce qui est production du pays, est donc à peu près générale dans ces contrées; la chaleur paralyse singulièrement la mémoire, et tout Européen, après dix ans d'absence, est obligé, lorsqu'il revient en Europe, de refaire en quelque sorte son éducation. Aussitôt après notre dîner, Smith, m'ayant fait endosser un ample costume en soie écrue de Chine, me proposa d'aller à 2 milles de son habitation passer la soirée chez quelques amis. Cinq domestiques porteurs de torches et de gongs nous escortèrent; l'éclat des lumières et les vibrations stridentes du cuivre servent à éloigner les tigres dont l'île est infestée. Nous fûmes accueillis par nos hôtes avec acclamation, car ces promenades nocturnes ne sont pas exemptes de danger. Cependant le silence succéda bientôt à cet accueil bruyant, et chacun de nous tomba dans

une prostration insurmontable. Ce fut en vain que, pour nous tenir en éveil, les gongs résonnèrent avec fureur, que la *panca* agita sur nos fronts fiévreux ses franges soyeuses, la faiblesse devint générale : nous subissions l'influence énervante d'un orage qui se formait sur nos têtes, et dont nous entendions déjà les grondemens sourds. Il fallut nous hâter de regagner notre logis pour ne pas nous trouver sous les grands arbres quand éclaterait l'ouragan. Rendu à l'habitation, je voulus m'endormir sous mon moustiquaire bien clos; je dus y renoncer, car l'orage nous avait suivis et se déchaînait sur le splendide cottage avec une violence extrême. Je croyais avoir entendu à Manille, à l'époque des typhons, les plus beaux coups de tonnerre qu'il soit possible d'imaginer; mais ceux de Singapour les dépassent de beaucoup. Il y eut un moment où, me voyant entouré d'électricité et de phosphorescence, sentant la terre trembler sous mes pieds, je crus à un désastre. Je me précipitai vers la chambre de Smith; mais quelle ne fut pas ma surprise lorsque je le vis profondément endormi, couché sur un canapé du salon! Je n'eus garde de le réveiller; mais le lendemain matin je ne pus m'empêcher de lui faire part de la frayeur que j'avais éprouvée. — Je suis habitué à ce vacarme, me dit-il, car à cette époque de l'année, en juillet, tous les soirs la foudre éclate sur ma tête. Vous n'avez pas remarqué que mon habitation est construite sur une roche ferrugineuse, laquelle donnerait, si je la faisais exploiter, 80 pour 100 en fonte. Afin d'éviter tout accident, j'ai dû établir deux paratonnerres, et sous cette égide je dors paisiblement, comme vous l'avez vu. En attendant l'heure du thé, allons voir dans quel état se trouve la forêt, et les dégâts qui ont été faits aux routes par la tempête. — Le sentier que j'avais parcouru la veille était profondément sillonné par les eaux furieuses et obstrué par des débris de branches brisées. C'était grande pitié de voir, par une matinée d'une pureté et d'un éclat admirables, cette végétation tropicale ainsi bouleversée et laissant tomber sur nous, comme des pleurs, la pluie dont elle était encore imprégnée. — Dans quinze jours au plus, me dit Smith, tout cela sera réparé. Sous ce soleil de feu et dans cette atmosphère humide, la végétation acquiert une vigueur extrême, et il est même indispensable qu'elle soit tous les ans émondée par d'impétueux ouragans.

A peine avait-il dit ces mots, que nous entendîmes au-dessous de nous dans la vallée un bruit confus de pas, de voix et de roues pesantes. — Allons voir qui cela peut être, me dit mon hôte, ce bruit est tout à fait insolite. — Nous descendîmes rapidement la colline, et nous nous trouvâmes en présence d'un Européen à cheval; sur ses épaules, un fusil à deux coups était jeté en bandoulière, et un

revolver du plus gros calibre, attaché à une lanière de cuir, pendait à la manière arabe sur un des côtés de la selle. A dix pas en arrière de ce personnage venaient plusieurs Malais presque nus, guidant un buffle attelé à un char à roues pleines sur lequel gisaient sans vie trois magnifiques tigres. — *Hallo!* monsieur d'Harnancourt, cria mon ami en français au chasseur; voilà une superbe chasse. Quelles bêtes! quelles griffes! Où avez-vous tué cela? Venez nous le dire en prenant une tasse de thé avec nous. — J'accepte, répondit le cavalier, et avec d'autant plus de plaisir que depuis six jours je me nourris de riz à l'eau, d'iguanes et de perroquets coriaces... J'y mets pourtant une condition, c'est qu'au lieu de thé vous me donnerez une bouteille d'eau-de-vie et une tranche de *roastbeef*. — John Smith me présenta aussitôt à M. d'Harnancourt, lequel me parut très fier d'avoir un compatriote pour auditeur. — Monsieur, me dit-il dès qu'il fut attablé, j'ai hâte de vous apprendre comment j'ai fait une si belle journée, et de vous dire qu'hier j'abattais mon quarantième tigre. Si, plus heureux que moi, vous avez un jour la joie de revoir la France, n'oubliez pas de dire ce chiffre aux chasseurs de lions de l'Algérie, et ajoutez que je les convie à venir ici faire assaut d'adresse. Partout autour de moi, au Bengale comme sur la presqu'île malaise, on chasse ce fauve avec grand appareil; il faut à mes confrères en saint Hubert des éléphans, des chevaux, cent Malais ou Indiens, l'incendie des jungles, de grands cris, des gongs, que sais-je encore? Je chasse plus simplement, et avec un succès non interrompu, comme vous avez pu vous en convaincre par vos yeux. Toutefois, avant de commencer mon récit, un verre d'eau-de-vie à la prospérité de notre chère patrie!...

— J'étais à Singapour il y a huit jours, reprit notre invité, lorsque le rajah d'un village de l'intérieur, à cinq lieues d'ici, me fit prévenir par un de ses Malais qu'un tigre s'était établi depuis quelques semaines tout près de son habitation; sa reconnaissance serait grande, disait-on, si je réussissais à le délivrer du mangeur ordinaire de ses laboureurs, pauvres coulies chinois qu'il recrute vidés de cervelle et d'argent dans les fumoirs d'opium de Singapour, et auxquels il cache soigneusement les éventualités de la mort affreuse qui peut les surprendre. Si les carnassiers de cet archipel ont une préférence marquée pour la chair du Chinois, c'est que ce dernier a l'habitude de travailler la terre presque nu, et qu'il découvre ainsi au soleil une peau blanche, satinée, plus appétissante à l'œil que la peau bronzée et huileuse du Malais. Je me mis aussitôt en route, armé, comme d'habitude, d'un fusil de chasse, système Lefaucheux, et d'un revolver américain à six coups. A peine arrivé à l'habitation du rajah, et guidé par ses gens, je pris une minutieuse

connaissance des localités; je fus bientôt convaincu que le tigre devait se trouver au centre d'un ravin figurant un entonnoir renversé qui, rempli de joncs et de broussailles, s'ouvrait sur une vaste rizière où journellement travaillaient de nombreux Asiatiques. Je renvoyai mon escorte, ne voulant exposer personne; une longue expérience m'avait d'ailleurs appris que dans ces sortes d'aventures agir seul est le parti sage. Il était midi environ, et après deux heures de recherches prudentes j'avais déjà découvert, au bout de l'entonnoir, la petite éclaircie par laquelle l'animal devait avoir l'habitude d'entrer ou de sortir de son repaire. J'armai les deux coups de mon fusil et j'allais me glisser dans l'intérieur du jungle, quand je le vis à dix pas devant moi; il cheminait dans ma direction, lentement, très cauteleux et inquiet, mais, heureusement pour votre serviteur, recevant en plein sur ses yeux éblouis un vif rayon de soleil. J'ajustai et fis feu sans perdre une seconde, et je courus sur lui, le revolver à la main; j'étais cependant bien convaincu que je devais l'avoir foudroyé d'une balle conique tirée en plein museau. Je ne m'étais pas trompé; il était mort, et je n'eus même pas l'ennui de l'achever.

Le surlendemain, j'allais me remettre en route, lorsqu'un autre chef indigène me fit dire qu'un de ses Malais avait été enlevé et dévoré par un de ces monstres au moment où l'infortuné, poursuivi par un crocodile, venait de passer à gué une rivière bordée de ronces et de hauts manguiers. Je me fis conduire aussitôt au lieu indiqué, et je découvris sans peine, dans un jungle voisin, l'entrée d'un repaire où, selon toute probabilité, digérait encore le fauve. Je dois vous dire, — car c'est peut-être là le grand secret de mon audace, jusqu'à ce jour impunie, — que je ne chasse pas avec les vêtemens de ville que vous voyez sur moi en ce moment : je ne suis pas si simple. J'ai un costume tout en peau de tigre, dans lequel je me mets comme dans un sac aussitôt que j'entre en chasse. En outre ces longs cheveux roux et déjà blancs, hélas! que vous voyez flotter sur mes épaules, je les rabats sur ma figure de manière à ne laisser rien voir de mon épiderme; seuls mes yeux restent autant que possible à découvert, afin de surprendre dans les claires prunelles du carnassier le moment très précis où il va se jeter sur moi. Sans bruit, j'avais donc, selon ma coutume pour me mettre en chasse, attendu midi, heure à laquelle tout être vivant s'endort sous nos latitudes brûlantes. Il avait plu beaucoup dans la nuit, et, comme l'entrée du jungle était fort étroite, je dus me traîner dans la fange fort avant sur mes genoux. Je rampai pendant dix mortelles minutes, suffoquant, car il fallait contenir le bruit de ma respiration, devenue par l'effet de la fatigue bruyante et entrecoupée, irrité au

dernier point contre mon vêtement de chasse, qui, lourd comme une chape de plomb, heurtait trop bruyamment aux parois flexibles de la coulée de verdure où je m'étais engagé. Cependant, comme la sueur perlait sur mon front, qu'elle collait mes cheveux, ramenés sur la face, de manière à gêner ma vue, je résolus de suspendre un instant ma marche en avant; mais, en faisant ce mouvement d'arrêt, mes coudes durent frapper à quelques branches sèches, qui se brisèrent avec un léger bruit. Aussitôt, à quinze pas devant moi, j'entendis un tressaillement sinistre. Je ne me fis point d'illusion : le tigre était là. Heureusement qu'en approchant du centre du taillis, les ronces, en devenant plus grandes, élevaient davantage leurs arceaux sur ma tête; j'en profitai pour me redresser un peu, et, avançant encore de cinq pas, je me trouvai au milieu du fourré, tenant déjà en joue mon tigre. Il était là, accroupi comme un chat dans un vaste nid, ses quatre pattes repliées sous lui, et je le tenais si bien au bout de mes canons que je m'amusai à le regarder pendant une seconde, cherchant de mon côté à deviner ce qu'il pouvait penser en voyant si soudainement apparaître devant lui, debout sur ses deux pattes de derrière, un être portant une robe mouchetée en tout semblable à la sienne. Eh bien, messieurs, j'en suis convaincu, l'animal n'éprouvait ni terreur, ni colère; il était sous le coup d'une stupéfaction réelle, presque comique... Le naïf carnassier n'est jamais revenu de son étonnement, car, lâchant la détente de mon arme, je le vis rouler bel et bien foudroyé.

On ne peut s'imaginer, continua M. d'Harnancourt en avalant coup sur coup plusieurs verres d'eau-de-vie, les bruits étranges qu'éveille au milieu du jour dans ces contrées en apparence désertes, mais qui ne sont qu'endormies, la détonation soudaine d'une arme à feu. Les perroquets, les grands calaos, les singes, jettent des cris d'horreur comme si je les égorgeais tous à la fois; ils me poursuivent parfois pendant une heure, les premiers de leurs cris, les seconds de leurs grimaces. J'ai beau prendre une attitude paisible, rien n'y fait; j'ai vu même des singes d'une grande espèce me jeter du haut des arbres une véritable pluie de noix de cocos. Au milieu du tumulte qui se fit entendre lorsque j'eus fait feu, il me sembla distinguer un bruit singulier. Était-ce un buffle affolé qui s'enfuyait, ou quelque énorme boa mis en déroute par l'explosion de mon arme? Je ne pus le savoir. Je ne vis rien; le revolver à la main, je ne cessai pourtant d'explorer les alentours, et je me tins sur mes gardes jusqu'au moment où je me crus hors de toute surprise. Je pus donc rentrer chez le rajah pour lui dire d'envoyer des hommes chercher le tigre mort. Ils revinrent trois heures après leur départ, très confus, m'assurant qu'ils n'avaient pu retrouver la place où j'étais

certain de l'avoir laissé sans vie. Je devinai sans peine qu'ils n'avaient pas osé entrer sans moi dans le repaire, et, les traitant rudement de poltrons, je leur donnai rendez-vous pour le lendemain afin de les y conduire. Les Arabes de l'Algérie considèrent les tueurs de lions comme des dieux ou des sorciers; mais les Malais n'ont pas cette naïveté. En réponse à mes reproches, ils me dirent que, si je voulais leur confier mon fusil et leur laisser endosser mon costume, ils iraient bien en expédition sans mon concours. Que pourraient-ils faire en effet avec leurs *crishs* et leurs poitrines nues contre un animal aussi hardi que le tigre! La seule vue de leur peau luisante et très haute en parfum indien doit le mettre tout de suite en appétit; sous mon déguisement fantasque, ces féroces animaux ne perçoivent peut-être qu'une odeur européenne qui ne fait que les étonner. Nous avons, croyez-le bien, notre fumet particulier, *sui generis*, et il est certain que l'Européen ne s'en débarrasse jamais totalement. Voyez donc les buffles de tout cet archipel, ceux qui vivent dans l'intérieur, et surtout ceux qui vivent encore à l'état sauvage : des Malais passeront cent fois sous leur vent, et ils ne se dérangeront jamais, soit de leur sieste, soit de leur promenade; mais, si un Européen, même en se déguisant sous le sarrau malais, passe à 1,000 mètres d'eux, vous les verrez immédiatement se mettre en fureur, — les yeux et les oreilles injectés de sang, se jeter sur lui pour le fouler aux pieds ou le faire danser aux pointes de leurs cornes gigantesques. Sans vergogne, lorsque je me vois poursuivi par des buffles sauvages, je grimpe sur un arbre, et les laisse passer; je puis les abattre certes aussi aisément que je démonterais un tigre, mais il me répugne de tuer ces animaux, très utiles à l'agriculture et très doux aux petits enfans, qui jouent sans cesse dans leurs jambes sans aucun accident. Une petite fille de cinq ans conduira despotiquement à l'abreuvoir et au pâturage deux cents de ces bêtes horribles de pesanteur et de forme, et je défie dix Malais d'en venir à bout.

Je vous demande bien pardon de ces digressions, continua le narrateur, et je me hâte d'arriver à ma troisième et dernière capture. Donc, le lendemain matin, au lever du soleil, nous partîmes trente environ, sans bruit, sans éclat, sans démonstration d'aucune sorte, ce qui est d'ailleurs dans le goût de cette race malaise, plus sérieuse qu'expansive. Je retrouvai bien vite le jungle épais où j'avais pénétré la veille, et j'en indiquai l'entrée à mes hommes. Tout à coup il me sembla voir, à l'endroit où mes genoux avaient aplani et lissé le sol humide, des empreintes que je n'avais certainement pas vues la veille. — Attention! criai-je aussitôt à mon monde en l'arrêtant, le repaire me semble encore habité : il y a

peut-être ici un nouveau tigre. — Il n'était que dix heures, beaucoup trop tôt pour que je voulusse aller m'assurer du fait; je renvoyai donc les Malais en leur recommandant de venir me rejoindre à cinq heures du soir, en nombre et au lieu où j'étais. Vous allez me dire que j'aurais pu mettre le feu aux broussailles et forcer l'animal qui pouvait s'y trouver à sortir ou à rôtir; mais j'aurais perdu mon trophée de la veille, et avec lui 50 piastres. Vous saurez, poursuivit M. d'Harnancourt en s'adressant directement à moi, que le gouvernement anglais de la colonie me donne cette somme par chaque tête de tigre que je lui présente. Ce n'est pas trop, n'est-ce pas, pour risquer ainsi sa vie? Hélas! je n'ai pas d'autres cordes à mon arc, et pourtant, si je parviens à tirer chaque année vingt fauves de cette espèce, je vivrai fort à mon aise avec les 1,000 piastres ou 5,000 francs que ma chasse produira. Les riches résidens ont en outre la coutume de me faire une prime supplémentaire lorsque, comme aujourd'hui, je rentre à Singapour avec plusieurs tigres, et je me recommande à vous, monsieur Smith, pour rappeler cet usage à vos amis. — J'en ferai la proposition aussitôt notre rentrée, répondit mon hôte, et vous pouvez, dès ce moment, la considérer comme acceptée.

— Quand mes hommes furent partis, reprit le conteur, je quittai mes vêtemens de ville, et, les déposant en paquet à l'entrée du repaire, j'endossai mon déguisement de bête; je ramenai aussi mes cheveux sur le visage, et, blotti à deux cents pas de là, dans un bois de bananiers dont j'avais détaché les plus larges feuilles pour me couvrir, je résolus d'attendre ainsi l'heure de midi. Vous me croirez, vous, monsieur Smith, qui savez combien est invincible l'étreinte du sommeil dès qu'on s'abandonne en ces lieux à l'inaction : accablé par la chaleur, chaleur atrocement augmentée par le costume dont j'étais affublé, je m'endormis bientôt profondément. Je serais peut-être resté dans cette torpeur jusqu'à nuit close, si des fourmis, pénétrant dans mes oreilles, ne m'eussent réveillé. Il est bien heureux pour moi qu'en reprenant mes sens j'aie eu tout de suite conscience de la situation critique où j'étais, et que mon premier coup d'œil soit tombé dans la direction du jungle!... J'y vis un tigre de belle prestance accroupi devant mes hardes, attendant sans doute que mon paletot, mon gilet et mon chapeau prissent corps pour être déchirés à belles dents. Que faire? Je pris le parti de me lever le plus doucement qu'il me serait possible, tout en me débarrassant sans bruit des larges feuilles de bananier qui me recouvraient; mais je ne pus réussir entièrement. Au dernier mouvement que je fis, le tigre se redressa, et, si une minute après m'être mis sur mes pieds je n'étais pas renversé et broyé, c'est que, surpris de mon

apparition ou plutôt de mon aspect étrange, il s'était arrêté à dix pas de moi, très indécis sur ce qu'il voyait, mais me laissant tout le temps de lui fracasser la mâchoire et le crâne par un coup de fusil tiré, comme toujours, presque à bout portant. Quelques minutes après, mes gens arrivaient un à un, timidement, car ils avaient entendu de loin la détonation de mon coup de feu. Pour rien au monde, ils ne voulurent se hasarder sans moi dans le repaire, lequel, comme vous voyez, était assez bien fréquenté; je les entraînai pourtant à ma suite. J'y retrouvai le tigre tué la veille, et, chargé de mon double butin, je me mettais en route pour faire mon entrée triomphale à Singapour, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'arrêter.

Je félicitai bien vivement mon compatriote de ses succès, et je le priai de me dire comment il s'était fixé dans cette île.

— Écoutez mon histoire, qui est très courte, me dit M. d'Harnancourt tout en continuant de vider la bouteille qu'il avait devant lui. Je suis fils d'un officier de cavalerie de la première garde impériale. Mon père, ayant été fait prisonnier par les Russes, réussit à s'échapper de la Sibérie et se réfugia en Amérique. A la paix, il y resta pour ne pas mettre son épée au service de la restauration. Hélas! il se maria, et, si je laisse échapper cette expression de douleur, c'est que de ce mariage naquit l'être errant, toujours à peu près sans feu ni lieu, que vous avez devant vous. Ma mère mourut la première, lorsque j'étais encore enfant, et, quoiqu'elle eût fait graver sur sa tombe, en guise d'épitaphe, cette invitation pressante à l'adresse de mon père : — je t'attends! — ce ne fut que quinze ans après que ce dernier répondit à son appel... Et ce fut encore trop tôt, car je restai seul au monde; au lieu de chercher la richesse dans une condition honnête et paisible, je me livrai entièrement au seul amour que j'aie jamais eu en tête, l'amour du mouvement. Depuis trente ans bientôt, sans repos, sans trêve, je n'ai fait qu'une chose, chasser, soit en parcourant les prairies du *Far-West* à la traque du bison, soit en allant vers les régions glacées du pôle arctique à la piste des renards bleus. Je serais certainement encore dans ces lointaines et belles contrées de chasse, si je ne m'étais souvenu que j'étais d'origine française et de race normande. Je cédai à l'envie, longtemps combattue, de voir l'Europe, et aussi peut-être au secret désir de retrouver en France une famille toute faite. Il y a un an, je m'embarquai à San-Francisco à la destination de Hong-kong; j'avais l'espoir d'obtenir, dans ce dernier port, un passage pour Marseille à bon marché. Ma mauvaise étoile en décida de tout autre façon : sur le point de toucher à ma première escale, le navire qui me portait vint se briser, à la suite d'un épouvantable typhon, sur les récifs qui entourent l'île chinoise de Formose. Je fus le seul des

passagers et de l'équipage qu'épargna la mort. Je n'avais rien perdu d'ailleurs, car ma petite fortune consistait simplement en quelques onces mexicaines que je portais toujours sur moi, cachées dans les doublures de mes vêtemens. Je fus tout à fait surpris d'être traité d'une manière fort humaine par les insulaires qui me recueillirent. Permettez-moi de vous apprendre que Formose est une possession peu connue, et dont l'intérieur est habité par des peuplades indépendantes et guerrières qui se livrent entre elles des combats incessans. Pas un Européen, je crois, n'a pu pénétrer au milieu des tribus sauvages qui vivent dans les montagnes; c'est à regretter, car il doit y avoir là des richesses non exploitées d'une grande importance. Je vécus donc avec les gens du littoral, et j'y restai environ deux mois prisonnier dans une pagode; je dis à dessein prisonnier, car toutes les fois que je tentais une promenade dans l'intérieur, on me ramenait aux autorités chinoises, et les bonzes, mes hôtes, me faisaient comprendre au retour, par un geste significatif, que, si je m'éloignais trop, j'aurais la tête tranchée. Un jour, un capitaine anglais, que la Providence avait égaré dans ces parages avec son navire, eut pitié de moi et m'offrit le passage gratuit jusqu'à Singapour. Jugez de ma joie!... Quand, rendu ici, j'appris que le gouvernement de la colonie donnait 50 piastres par tête de tigre, qu'on m'eut affirmé que cet animal y foisonnait à tel point que l'on comptait chaque jour une victime, je me décidai à me fixer dans une île si lucrative et si giboyeuse. Voilà six mois que j'y vis et que je cherche à faire des économies qui me permettront de voir un jour la France, l'Algérie surtout, où mon plus vif désir serait d'aller rivaliser d'audace et d'adresse avec les plus grands chasseurs de lions.

— Pauvre d'Harnancourt! me dit tout bas Smith au moment où, vaincu par les vapeurs de l'eau-de-vie, le chasseur de tigres s'endormait profondément, il ne reverra jamais son pays, car, s'il évite les insolations et les griffes des carnassiers, il n'échappera point aux effets foudroyans de l'ivresse. Tout l'argent qu'il gagne à son périlleux métier se transforme en bouteilles d'eau-de-vie, et, jusqu'à complet épuisement de ses piastres, il ne dégrise pas.

V.

Il est inutile de répéter ici l'histoire bien connue de la prospérité de Hong-kong, rocher stérile en 1841, devenu aujourd'hui un entrepôt considérable d'opium, grâce à la maxime à la mode : « la force prime le droit, » et à l'appui impolitique prêté par la France à l'Angleterre, en 1858, dans la guerre que cette puissance fit à la Chine. C'est sur ce rocher que se fait en grand le négoce de cette

drogue mortelle, dont l'importance atteint déjà annuellement le chiffre effrayant de 300 millions. Aussi le voyageur, encore sous le charme des souvenirs gracieux de Ceylan, est bientôt las d'être à tout instant heurté par une multitude de coulies affairés, et de ne voir que d'innombrables escouades de matelots ivres. Le croirait-on? tout le bonheur de ces derniers consiste à s'enivrer et à danser, — sans femmes, — chez les marchands d'eau-de-vie de la rue *Victoria*, au son d'un violon qu'accompagne une grosse caisse. Le soir venu, l'étranger n'a d'autre ressource, pour éviter les ivrognes, que de rester à l'hôtel; s'il ose s'exposer à leurs rudes rencontres, il verra la population flottante et sédentaire de l'île se porter en masse compacte, comme à une promenade ordinaire, vers les rues montantes où se trouvent les maisons d'opium et celles des plaisirs malsains. Chacun de ces taudis a ses fenêtres ouvertes, brillamment éclairées, et laisse échapper des jurons effroyables proférés dans toutes les langues; les vibrations de gongs s'y unissent aux chansons nasillardes des beautés chinoises; parfois des milliers de pétards tombent et éclatent en gerbes de feu sur la tête des promeneurs ahuris.

Je fus heureusement invité par un riche Anglais à dîner chez un restaurateur chinois en renom, et j'eus le très rare privilége, dès le soir même de mon arrivée, de m'y rencontrer avec quelques très hauts personnages de la société indigène. Ils vinrent à ce repas avec leurs femmes, et je vis arriver ces dernières en palanquin jusqu'au centre de la salle à manger. Elles étaient au nombre de cinq, et la moins jeune me parut avoir au plus vingt ans. Vêtues d'élégans et frais costumes en soie bleu clair, les têtes pourvues d'abondantes chevelures noires ornées de fleurs naturelles, elles me semblèrent, quoique beaucoup trop fardées, délicates, très blanches et véritablement jolies. Placé à leurs côtés à table, je ne pus, à mon vif regret, échanger une seule parole avec elles, car la langue anglaise leur était inconnue, et je ne parle pas chinois. D'ailleurs mon hôte m'avait prévenu d'être fort réservé dans les politesses mimées que je pourrais avoir à faire. Les palanquins stationnaient à la porte; à la moindre pointe de jalousie qui eût traversé l'esprit des maris, j'étais menacé de voir la salle à manger devenir déserte. Les Chinois avaient consenti à venir à cette partie en sachant que je quittais Hong-kong dans quelques heures. Pendant tout le temps que dura le repas, les femmes parlèrent peu; mais je les vis toujours le sourire aux lèvres, paraissant s'amuser beaucoup de mon embarras lorsqu'il me fallait goûter à quelque plat douteux, — quelque chose comme des cœurs de pigeons aux confitures de gingembre, — boire de l'eau-de-vie de samchou dans des godets

qui tiennent lieu de verres, et manger tout le long du dîner avec les baguettes en ivoire qui remplacent les fourchettes. Je ne vis aucune d'elles toucher aux viandes, et leurs doigts fins et déliés, gâtés par des ongles démesurés, — véritables griffes qui donnent à la main une apparence bestiale, — ne portèrent à leurs petites bouches que des sucreries parfumées et des graines de citrouille séchées. A la fin du souper, composé de trois services, pendant lesquels de la musique vocale et instrumentale se fit entendre, les Chinoises se levèrent, et alors, avec grand'peine, se soutenant par les mains aux chaises, aux murailles, elles rentrèrent, toujours souriantes, dans leurs riches palanquins. La dernière que je vis partir avait des pieds presque imperceptibles sous son pantalon de soie jonquille. Je la fis remarquer à un de mes voisins, un *céleste* (1) à figure intelligente et d'une belle corpulence. — *Very good for jealous husbands* (excellent pour les maris jaloux), me dit-il avec un gros rire.

— Cette difformité n'est donc pas un caprice de la mode?

— Point du tout, et voici pourquoi. Lorsque dans une famille, riche ou pauvre, il naît une fille bien formée et dont les traits enfantins promettent d'être, à quinze ans, beaux et réguliers, les pieds de la petite créature sont, quelques mois après sa naissance, soumis à une compression vigoureuse. C'est la liberté d'aller, de courir hors de la maison, vous comprenez, qu'on lui enlève ainsi... Plus tard, les parens riches qui voudront honnêtement la marier, ou les parens pauvres qui espéreront richement la vendre, feront valoir aux yeux des prétendans cette privation de liberté.

— C'est hideux! m'écriai-je indigné.

— Oh! certainement à votre point de vue. — Cependant, si vous aviez demandé sur ce sujet leur opinion à Hataï, Fatma, Atoï, Atchaï et Loï, qui étaient ici à dîner, elles vous eussent toutes répondu qu'elles ne regrettaient pas les conditions actuelles de leur existence. Si elles n'avaient pas été préparées ainsi à être vendues aux plus riches d'entre nous, elles travailleraient aux rizières comme des bêtes de somme, ou elles passeraient leur vie sur l'eau, dans les golfes, en mer avec des pirates, à ramer en rivière sur les sampans comme le plus malmené de vos matelots.

— Comment se font ces marchés?

— A l'aide de courtiers et par contrats bien en forme. Justement j'ai là en poche un acte par lequel je suis devenu aujourd'hui même propriétaire d'une jeune fille de Shang-haï. Voulez-vous que je vous le traduise?

(1) Sobriquet qu'on donne aux fils du Céleste-Empire.

Et il me montra le contrat dont voici le texte :

« En raison de la pauvreté de ma famille, je consens à vendre ma fille, âgée de quatorze ans, à Tu-won-lan-hi, afin qu'il en dispose et prenne soin. Le vingt-quatrième jour de la sixième lune, j'ai reçu pour sa valeur en paiement complet la somme de quatre-vingt-cinq piastres (450 francs).

« Le vingt-quatrième jour de la sixième lune de la dix-huitième année de Hien-tung (9 août 1868).

« Ont signé :

« THANG-TING, père de la jeune fille.
« Madame YAP-TANG-KO, entremetteuse.
« TCHEN-TCHEN-TCHANG, écrivain chargé de la rédaction de l'acte de vente. »

La conversation roula quelque temps sur les mœurs du pays. Mon interlocuteur m'expliqua qu'en dehors des femmes *de luxe* qu'ils peuvent acheter, les Chinois ont une épouse véritable; les enfans de cette dernière héritent seuls de la fortune du père. Quand j'en vins à lui parler de l'abandon des enfans, dont nos missionnaires font un tableau si révoltant, il s'emporta. A l'entendre, cet usage barbare n'avait lieu que dans certaines provinces, aux époques de famine, qui ne sont que trop fréquentes dans ce vaste pays. Les mères, disait-il, n'exposent les nouveau-nés que lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de les nourrir.

J'ai vu Canton et les environs, j'ai navigué sur le grand fleuve auprès duquel cette ville est bâtie, je n'y ai rien vu qui pût révolter la nature. Je ne crois à l'abandon des enfans chinois que dans les cas extrêmes indiqués par mon interlocuteur de Hong-kong. On a dit que les enfans contrefaits étaient les seuls qui fussent exposés. Ce seraient donc ceux-là que les directeurs de l'œuvre de la *Sainte-Enfance* auraient fait recueillir? Il n'en est rien. J'ai visité les écoles du père Burelle à Singapour, celles des jésuites et des lazaristes à Shang-haï; je n'y ai vu aucun être difforme. Les directeurs des Missions-Étrangères ont fait de l'abandon des petits Chinois un drame plein de larmes, qui émeut le cœur des mères françaises, et on sait que, lorsque leur pitié est éveillée, on peut leur demander de l'argent. C'est avec l'aumône considérable, recueillie centime par centime, qu'on dirige de France sur la Chine une foule de jeunes gens préalablement préparés à l'éventualité d'une affreuse destinée. Beaucoup y vont chercher le martyre; j'en ai connu plusieurs qui étaient de très bonne foi; leur pauvreté était flagrante, et leur exaltation sans bornes, par conséquent dangereuse. Quelques-uns, avec une permission spéciale des directeurs,

s'occupent de voyages, de sciences naturelles, et produisent des travaux remarquables; mais la majorité ne rêve que sacrifices et conversions. Leur ardeur est si grande et si compromettante que parfois elle effraie les chefs. A bord de l'*Achille*, un général lazariste me pria de modérer le zèle d'un jeune Lyonnais, garçon intelligent, beau à ravir, mais dont l'idée fixe était de mourir dans les tourmens aussitôt son arrivée en Corée. Tant de dévoûment chez les uns, tant d'habileté chez les autres ont-ils converti les *célestes?* Pas le moins du monde. Les tueries continuent, et la civilisation, la foi religieuse, restent stationnaires en Chine, si toutefois elles ne deviennent pas agressives, comme naguère encore. Est-il donc si nécessaire d'entretenir ces dangereuses missions avec un argent plus que jamais précieux? Si encore les directeurs ignoraient combien les Chinois sont indifférens en matière religieuse, on les excuserait de rester impassibles en présence de ces sanglans sacrifices de leurs jeunes adeptes. Un apôtre moderne fort découragé m'a raconté à Shang-haï même comment les indigènes jouent avec leurs croyances. — Plus d'une fois, me dit-il, un *céleste* à l'œil éveillé, au sourire presque railleur, soumis, rampant, se présente chez moi pour devenir chrétien catholique. Ravi de me voir en présence d'un sujet si bien disposé, je me mets à l'œuvre; mais à la fin de chaque instruction mon disciple a le talent de se faire donner soit un chapelet de sapèques (monnaie du pays), soit quelques fortes poignées de riz. Je donne selon mes ressources, croyant trop souvent à une détresse réelle; mais, comme ces ressources sont restreintes, je finis par refuser, et presque aussitôt mon catéchumène disparaît. Que peut-il être devenu? Il s'est rendu chez le missionnaire anglais, mon voisin, et lui a manifesté le désir de se faire chrétien protestant. Celui-ci, à son tour, commence l'instruction; mais, plus pratique que moi, quoique plus riche, il met hors de chez lui par les épaules l'aspirant néophyte dès qu'il a formulé sa première demande d'aumône.

Le Kouang-toung, ce beau fleuve au cours impétueux qu'il faut remonter pour arriver à Canton, ne m'a laissé d'autres souvenirs, je l'avoue avec quelque honte, que celui du confortable déjeuner fait à bord du bateau à vapeur américain sur lequel j'avais pris passage. Les rives sont plates; les forts du Bogue, détruits par nos canons unis aux canons anglais, sont trop misérables pour intéresser; le paysage, en un mot, est triste, car c'est à peine si, dans ce parcours de trente lieues, deux ou trois pagodes qui se détachent du sol comme des asperges trop montées rompent la monotonie des collines riveraines. Les cultures en outre sont peignées de manière à faire tomber en extase le plus soigneux des jardiniers hollandais.

Quand on jette l'ancre devant la ville, la pétulance et les cris des bateliers qui désirent vous conduire à terre vous réveillent en quelque sorte. Enlevé, au milieu de clameurs étourdissantes, tout en haut de l'échelle du bateau par une vigoureuse batelière, je me trouvai transporté et assis, je ne sais en vérité comment, dans son sampan, puis conduit en quelques coups de rames jusqu'à Hanam, chez un riche Chinois du nom de Chu-kian. Je lui avais été chaudement recommandé par une maison suisse de Hong-kong avec laquelle il était depuis longues années en relations d'affaires; il parlait fort bien l'anglais, et il m'accueillit avec la plus parfaite hospitalité. Je lui dis que j'étais venu dans le seul désir de visiter la ville de Canton. Comme il était déjà trop tard pour nous y rendre, car il eût fallu traverser de nouveau le fleuve, il me conduisit dans une chambre de sa maison. Elle était meublée avec des fauteuils, des chaises et un lit sculptés en bois d'ébène de Tomkin; j'étais donc chez un hôte riche et chez un homme de goût. Par discrétion peut-être, il me laissa dîner seul; mais à sept heures du soir il vint me demander si je voulais faire une promenade en rivière et passer la soirée chez un de ses amis qui donnait une fête sur un bateau de fleurs. Je ne me laissai pas prier, et, sans plus attendre aussi, il dirigea son canot avec une adresse merveilleuse au milieu d'un nombre considérable d'embarcations, puis nous vînmes aborder sur les bas côtés d'une jonque qui se balançait sur son ancre au beau milieu du Kouang-toung. L'intérieur, tapissé d'étoffes en damas écarlate, était brillamment éclairé par une multitude de lanternes coquettes, au-dessous desquelles pendaient des cages en bambou remplies d'oiseaux; d'autres supportaient des globes de cristal où jouaient des poissons rouges dont les queues dorées et les nageoires diaphanes étaient d'une longueur fantastique. Des nattes blanches, doubles, très propres, tressées avec une finesse extrême, recouvraient le parquet; de nombreuses portières en soie brochée, à demi relevées, laissaient entrevoir sur les côtés du bateau le mystérieux intérieur de quelques cabines. J'entrai dans l'un de ces réduits : j'y vis un lit en rotin sans matelas ni sommier, à l'usage des fumeurs d'opium, un oreiller, c'est-à-dire un cylindre en carton rouge verni, une fragile table en bambou, et sur cette table une pipe en métal et la petite lampe indispensable aux fumeurs. Au centre du salon, autour d'une table chargée de fleurs, de jeunes Chinois à figures pâles et l'éventail à la main, en compagnie de Chinoises richement parées, mais comme toujours trop fardées, prenaient le thé, chantaient ou grignotaient des sucreries. Je fus présenté à celui qui donnait la soirée; c'était un homme d'apparence très digne, ayant habité longtemps Hong-kong, où il avait appris

quelque peu d'anglais. Je vis qu'il était fort désireux de remplir vis-à-vis de moi ses devoirs de maître du logis, mais ce n'était pas aisé. — Que voulez-vous prendre? me dirent tour à tour mon hôte et mon introducteur.

Une envie bizarre me traversa le cerveau, et je répondis que je désirais fumer de l'opium.

— Entrez alors dans cette cabine. — Il frappa des mains; un domestique accourut, qui mit sur ma table une pipe chargée de la drogue stupéfiante, plus un récipient qui en contenait une certaine quantité. — Je vais vous envoyer aussi un peu de thé dans le cas où l'opium ne vous plairait pas; je suppose que c'est la première fois que vous en fumez?

Le thé servi, Chu-kian et le domestique se retirèrent en laissant tomber derrière eux la portière soyeuse. Dès que je fus seul, je fumai une première pipe dont je trouvai le goût détestable. Je m'étendis sur le lit, je posai ma tête sur l'oreiller, c'est-à-dire sur le rouleau dur et glacé qui en tenait lieu, et je fermai les yeux. Après quelques minutes de méditation, sentant un malaise soudain m'envahir, je regardai éperdument autour de moi. Apercevant l'ouverture d'un sabord, je mis ma tête au dehors afin de rafraîchir mon front qui brûlait; mais la vue de l'eau noire du fleuve clapotant tristement à mes oreilles me fit mal. Je me recouchai, persistant dans ma fantaisie. Au bout d'un quart d'heure, ayant fumé deux nouvelles pipes et pris deux tasses de thé, je sortis de ma cabine sans trop avoir la conscience de ce que j'éprouvais. J'étais comme un homme frappé de vertige et sous le coup d'un atroce mal de mer.

— Où êtes-vous, Chu-kian? m'écriai-je en faisant irruption dans le salon... Le jeune garçon qui m'avait servi et mon amphitryon accoururent auprès de moi, et me montrèrent dans l'intérieur d'un fumoir, tout aussi mystérieux que le mien, mon hôte de Hanam dans un état que je n'oublierai jamais. Sa face était blême; ses yeux démesurément ouverts regardaient avec une expression d'effroi dans le vague; sur sa figure pâle ruisselait une sueur visqueuse. — Mais réveillez-le donc! dis-je à ceux qui m'entouraient.

— Non, non. Laissez-le tranquille; vous lui feriez plus de mal en le réveillant qu'en le laissant poursuivre son rêve.

Comme j'avais hâte de prendre le grand air, je crus ne pas devoir insister; je hélai notre canot, et, me faisant reconduire chez mon hôte, je renvoyai l'embarcation à la jonque. Le lendemain matin, Chu-kian se présenta pâle, défait, ayant l'aspect cadavéreux des jeunes gens que j'avais vus la veille.

— Êtes-vous encore malade? lui demandai-je, inquiet. Avez-vous fait comme moi un essai malheureux?

— Je ne souffre plus, mais je n'en suis pas comme vous à mes débuts; je suis un fumeur endurci. Cet aveu, croyez-le bien, est pour moi une véritable punition. Cela ne me corrigera malheureusement pas plus que l'ivresse épouvantable que j'ai éprouvée hier soir.

— Tout n'est donc pas couleur de rose dans vos extases?

— Certes non. On a bien vite traversé la période des rêves heureux, et la souffrance que l'on endure par la suite les rachète et au-delà. Je ne devrais plus fumer, me direz-vous; mais dites aux joueurs de ne plus faire sauter les dés, à l'ivrogne de ne plus boire... Toujours l'espoir, quelquefois réalisé, de voir revenir les premières impressions nous entraîne à de nouvelles tentatives.

— Je vous raconterais bien, lui dis-je en riant, ce que j'ai éprouvé hier; pourriez-vous en faire autant?

— Pas en ce moment; le souvenir, quoique vague, de mes visions me remplit encore trop de terreur pour qu'il me soit possible de les évoquer froidement. Sachez seulement ceci : c'est que, lorsqu'il arrive à la période des rêves furieux et sinistres, le fumeur d'opium a peu d'années à vivre; quelle que soit aussi l'assurance qu'il a d'être tué par cette drogue infâme, il ira s'étendre jusqu'à sa dernière aspiration, jusqu'à épuisement de sa dernière piastre, sur les lits des maisons où l'on fume. Hier, j'aurais pu me dispenser de vous conduire à cette fête; mais votre qualité d'étranger curieux a été un prétexte tout trouvé que j'ai donné à ma passion : dès que j'ai cru que vous vous endormiez dans votre cabine, il m'a été impossible de ne pas aller me jeter à côté de vous dans une autre, afin d'y fumer pour mon propre compte.

Voyant que mes questions lui faisaient de la peine, je le priai de me conduire dans l'intérieur de Canton. Son embarcation nous transporta sur l'autre rive, en face d'une des portes autrefois fortifiées de la ville; là, deux chaises à porteurs, soulevées par deux coulies vigoureux et précédées par un homme de confiance appelé *compradore*, nous menèrent, les premiers courant, le second criant à tue-tête, dans un dédale de rues étroites, où chaque maison était invariablement émaillée d'enseignes verticales; cela égaie les rues d'une façon extraordinaire, surtout lorsque le soleil joue sur ces belles laques noires et rouges à grandes lettres d'or. C'était le quartier marchand, et ici, comme en Europe au moyen âge, chaque quartier a son industrie propre. Celui des savetiers m'a paru le plus peuplé, quoique celui où l'on trouve des cercueils de toute grandeur et de toute longueur ne soit pas sans importance. A la nuit, les rues se barrent à l'aide d'énormes bambous, et le bon Chinois s'endort sur ses oreilles comme le bon bourgeois de Paris s'en-

dormait autrefois dès que les chaînes des rues étaient tendues, et que la cloche des églises avait sonné le couvre-feu.

Canton est complétement abandonné par les étrangers, et son ancienne prospérité commerciale n'existe plus. Quelques résidens européens, représentans des maisons de Hong-kong, vivent encore au nombre de dix ou douze à Hanam, mais on les voit rarement en ville. Chu-kian m'assure que je dois être en ce moment le seul diable rouge, *red devil*, en promenade à Canton. Je lui demande pourquoi il m'appelle ainsi? — Quand les Anglais vinrent ici pour trafiquer en Chine, et que nous vîmes leur âpreté au gain et leurs têtes invariablement décorées de cheveux écarlates, nous leur donnâmes ce nom, qui est appliqué aujourd'hui à tous les étrangers.

Nous allâmes visiter la place déserte où se trouvaient autrefois les factoreries, les comptoirs, les docks magnifiques, qui, brûlés par les Chinois pendant la guerre avec les Anglais, ne se sont jamais relevés, pas plus que le trafic qui s'y faisait. A côté, on peut voir l'endroit du quai où le féroce mandarin Yeh fit tomber dans les eaux du Kouang-toung 100,000 têtes de rebelles. Un Hollandais, qui se trouvait encore aux factoreries à l'époque où se firent ces exécutions, m'a dit que, n'ayant pas d'autre passe-temps, il contemplait de ses fenêtres le sang-froid incroyable des victimes. A genoux, au bord du quai, elles attendaient, impassibles, le coup de glaive; j'avais eu l'idée, au début, me dit-il, de leur envoyer par mon domestique quelques boîtes de cigarettes pour adoucir leurs derniers momens; mais je me serais ruiné à ce métier-là, car leur nombre augmentait chaque jour.

Je suis resté huit jours à Canton, et cela suffit pour visiter l'intérieur de la ville, ses environs, la concession française, où se lit encore le nom des rues *de la Fusée, de la Dordogne* et *de la Charente*. Il faut voir le jardin de Fatim, dont chaque arbuste représente un animal fantastique, la pagode aux cinq étages, dont un boulet anglais a brisé la cloche, enfin le temple des cinq cents génies, bonshommes à figures rieuses, à larges bedaines dorées, — signe certain en Chine de grande aristocratie. Chu-kian m'apprit que chacun de ces grotesques représentait l'image d'un Chinois célèbre aux époques primitives dans les arts, les sciences ou la philosophie. C'est ce que nous appellerions en France un panthéon.

Les amateurs de bric-à-brac en seront ici pour leurs frais; la recherche des porcelaines anciennes, des vieux bronzes, des émaux cloisonnés, est infructueuse; depuis douze ans que Canton est ouvert, beaucoup d'amateurs ont passé par là, et les prix exigés pour ce qui s'y trouve encore sont aussi élevés qu'à Paris. Il ne faut pas

cependant se priver du vif plaisir de fureter dans les boutiques. Dans toutes celles où vous entrerez, l'accueil des Chinois sera, quoique cordial en apparence, empreint d'une politesse défiante; mais, si vous acceptez la tasse de thé qu'ils ne manqueront pas de vous offrir, vous les rendrez heureux. Sommes-nous bien en droit d'attendre de ce peuple toujours maltraité par nous une réception simplement polie? Non, certainement; nous avons dévasté ses palais, forcé ses murailles, aidé les Anglais, ses durs ennemis, dans une guerre inique, et, enveloppés dans la haine qu'ils inspirent, nous avons dû recourir pour nous défendre à de sanglantes représailles. Aussi dans cette ville de Canton si remplie de bruit et d'éclats de rire, le nom français ne peut être prononcé sans raviver de terribles souvenirs. Qu'on en juge.

C'était en 1858; à Hong-kong régnait une vive terreur. Les boulangers indigènes, pour se défaire en un seul jour des Anglais, avaient, d'un commun accord, empoisonné leur pain. Plusieurs résidens périrent, et ceux qui échappèrent durent leur salut à ce que les boulangers, plus haineux qu'habiles, mirent dans leur farine une trop forte dose d'arsenic. A Canton, les étrangers ne pouvaient s'éloigner des factoreries sans risquer d'être assassinés; les immenses docks furent détruits par le feu. Tous les matins, les escadres alliées en rade dans le port envoyaient des hommes dans la cité, jusqu'à cette époque interdite aux Européens, pour approvisionner la table des officiers; il était rare que tous les deux ou trois jours un Anglais de service ne manquât pas à l'appel. Par une curiosité fatale, il se laissait isoler de ses camarades, puis alors, saisi par des soldats chinois, des *braves*, comme ils s'intitulent, l'imprudent était massacré en pleine rue. En vain l'amiral de la flotte anglaise menaça de représailles les autorités de Canton, en vain il réclama la punition des coupables, rien n'y fit; les assassinats continuaient. Un jour, cinq ou six hommes d'une frégate à vapeur française descendirent à terre; au détour d'une rue, l'un d'eux disparut; on le retrouva décapité. Quand ce crime fut connu à bord de la frégate, le second, — et c'est de sa propre bouche que je tiens ce récit, — réunit aussitôt cinquante hommes de bonne volonté, les arma de revolvers et de haches, et descendit avec eux à terre. Arrivée à la rue où le crime avait été commis, la troupe en ferme les deux issues, puis on fouille les maisons, et l'on tue les habitans. Un seul échappa; ayant essuyé sans être atteint dix coups de feu, il n'en cheminait pas moins sur la voie sans hâter son pas et sans regarder derrière lui. « Je le fis épargner, me dit l'officier, émerveillé de tant de courage. Je courus sur lui, et, lui frappant avec la paume de ma main un rude coup sur l'épaule, je vis cet

homme étonnant me regarder avec un pâle sourire, et sans que je sentisse sous mon étreinte brutale un seul frisson agiter son corps. J'essayai de lui faire comprendre mon admiration; il parut s'en soucier très peu, je dois l'avouer. Je me hâtai de le confier à deux de mes hommes qui empêchèrent qu'on ne lui fît aucun mal. » Depuis ce jour, à la suite de cette effroyable punition, blâmée énergiquement, il faut le reconnaître, par la presse anglaise de Hong-kong et de Shang-haï, les étrangers peuvent s'aventurer, même seuls, dans les rues de Canton.

Chu-kian, qui n'avait pas interrompu ses visites aux maisons d'opium lorsque je lui fis connaître mon désir d'aller à Macao, m'offrit de m'y faire conduire par le fleuve et par mer. Il mettait à ma disposition une de ses embarcations pontées pouvant très bien tenir la mer; il voulut même, pour plus de sûreté, choisir en personne l'équipage. — Ce sera un voyage de dix heures, me dit-il, si, comme tout le fait supposer, en sortant du Kouang-toung, le vent ne vous est pas contraire. — J'acceptai. Pour le remercier, je lui donnai, avec un objet d'Europe, le bon conseil de briser ses pipes. Il promit tristement, mais sans énergie. Au départ, Chu-kian donna des fusils à l'équipage, composé de six hommes. Il me recommanda de ne pas éveiller la cupidité des pirates en me montrant hors de ma cabine, si au large nous rencontrions des jonques suspectes ou des bateaux pêcheurs. — Ces derniers se reconnaissent aisément, me dit-il, à leur usage de se réunir par groupes de trois; ils peuvent, grâce à cette organisation, se porter mutuellement secours en cas de gros temps, ou se transformer de pêcheurs en pirates, si l'occasion est jugée propice à un coup de main.

Le voyage se fit sans incident, et la mer jusqu'à mon arrivée fut tout à fait calme. L'équipage ne me donna ni crainte ni ennui. J'avais d'ailleurs gardé auprès de moi toutes les armes, placées au départ dans la chambre qui m'était réservée et où j'aurais pu m'enfermer en cas d'attaque. Je débarquai à Macao par un soleil splendide sur la plage sablonneuse appelée *Praya-grande*. En face s'élève la ville; sur les hauteurs, on distingue quelques villas, résidences d'été des riches négocians de Hong-kong. La rade, fort belle, est dominée d'une façon pittoresque par de grands massifs de verdure, des rochers abrupts, dans la solitude desquels Camoens acheva ses *Lusiades*.

J'ai déjà dit plus haut mon opinion sur les métis des colonies portugaises d'Asie : ce n'est point ce que j'ai vu à Macao qui la modifiera. Où trouver en effet une population native plus laide, plus entièrement livrée à la prostitution, un clergé plus ignorant, un commerce plus ténébreux et moins avouable? Un drapeau tricolore

flottant sur un hôpital français où sont soignés les marins malades de notre station de l'Indo-Chine semble protester fièrement contre tant de bassesse.

Je viens de raconter la tuerie qui eut lieu dans une des rues de Canton, les hécatombes du mandarin Yeh, et voilà que je vais être forcé de nouveau, et tant que je serai en Chine, de relater presque à chaque page des scènes lugubres. Ce n'est pas, qu'on en soit convaincu, pour offrir au lecteur des récits hauts en couleur, mais il faut bien qu'on sache comment l'Europe se comporte avec ce peuple auquel on s'intéresse, sans l'aimer ni l'estimer, lorsqu'on le connaît mieux et qu'on l'étudie chez lui. Il faut montrer combien ces malheureux Asiatiques ont le droit de se défier de nous, combien était naturel en eux cet instinct de conservation qui leur faisait si fort redouter de voir leurs murailles, éventrées par nos canons, laisser pénétrer chez eux, comme un flot dévastateur, l'opium et les traitans avides. On doit comprendre la colère qu'ils ressentent lorsqu'ils voient des étrangers de toutes les nations, Portugais, Espagnols, Anglais, Français, venir sous un prétexte religieux s'immiscer dans leurs affaires intérieures. Déjà une fois les jésuites avaient eu une grande prépondérance dans l'extrême Orient, principalement à Pékin, à Siam, au Japon et aux îles Philippines. Ces religieux furent cependant invariablement chassés de ces colonies après y avoir joui d'une influence considérable; il faut bien croire que ce n'est pas seulement pour avoir prêché la parole de Dieu. Les hauts fonctionnaires chinois ne peuvent se décider à reconnaître un caractère sacré aux missionnaires; pour eux, ce sont des ennemis; ils ne sont retenus que par la crainte de nos canons, toujours au service de ces émissaires religieux.

Et maintenant suivez-moi dans l'intérieur de ce sombre logis assez semblable à une lourde construction vénitienne. Pénétrez, si vous l'osez, dans cette cave humide et obscure. Que voyez-vous derrière les barreaux en bambou de cette cage immense? Des hommes. Ils sont à peine vêtus d'un caleçon et d'une veste en cotonnade bleue sans manches. Couchés sur un sable gris où pullulent les poux de terre, les puces de mer, les cancrelats et des myriapodes de la plus dangereuse espèce, ils attendent leur embarquement pour les chaudes contrées où aujourd'hui le coulie remplace l'esclave africain. La traite, car c'est bien la traite, n'a changé que la couleur de la marchandise. On a trouvé ces malheureux dans quelques districts ravagés par la famine, sur le talus de quelque rivière desséchée; avec le seul appât d'un bien-être immédiat, d'un gai séjour à Macao ou à Canton, on leur a fait signer un contrat qui les lie pendant six ans à un planteur inconnu. Lorsque

arrive le jour du départ, un agent consulaire vient constater officiellement que les engagés s'en vont de leur plein gré. Ils peuvent, il est vrai, refuser de s'embarquer; mais comme ils sont endettés, et ne doivent être mis en liberté qu'après le remboursement de l'argent qu'on leur a prêté, ils préfèrent cent fois le grand air à une prison rendue sans doute affreuse à dessein. On leur a dit aussi que La Havane, le Callao, et les autres colonies vers lesquelles ils seront dirigés, ne sont qu'à cinq ou six jours du port d'embarquement, et que le voyage ne sera qu'une promenade hygiénique excellente pour leurs poitrines affaiblies par les privations. Ils partent, et s'étonnent dès leur arrivée à bord de se voir enlever leur tabac, leurs pipes, les couteaux. Ils sont naïvement surpris de se voir entassés trois ou quatre cents dans un entre-pont obscur et sans air; ils peuvent, il est vrai, se promener sur la dunette par escouades, mais il faut que le temps soit fort beau; comme ils sont entourés de matelots qui ont des fusils chargés et des figures menaçantes, ils ne se sentent pas complétement heureux. Qu'un gros temps arrive, oh! alors ils ne doivent plus sortir, et ils étoufferaient dans leur prison, si du haut du grand mât ne tombait au milieu d'eux une longue manche en toile, conductrice d'un air ardemment aspiré. Trop souvent alors la nostalgie et le désespoir font des ravages dans leurs esprits. Ils préparent silencieusement leur révolte et se soulèvent en masse, avec fureur. Ils cherchent à surprendre l'équipage : s'ils réussissent, ils le massacrent; dans le cas contraire, beaucoup d'entre eux succombent. On en tue le moins possible cependant, car chacun des révoltés représente une assez grande valeur. Quelques-uns de ces infortunés, — plus pacifiques, âmes pieuses qui croient en Bouddha, en la consolante transformation de la métempsycose, — font tranquillement un petit paquet de leurs pauvres hardes, se l'attachent sur le dos, disent au revoir à leurs compagnons, et se laissent glisser sans bruit à la mer. — Que sont devenus les hommes absens? demande à l'heure de l'appel le subrécargue; lanterne en main, il vient de fouiller tous les recoins du bateau. — Ils sont retournés en Chine, répond naïvement un des compagnons. Hier, dans la nuit, ils ont passé par le sabord, et sans doute en ce moment ils sont heureux au milieu des leurs. — Imaginez la colère du traitant! C'est pour lui une perte sèche de 500 francs par chaque homme disparu. Il fait appeler le charpentier, et lui ordonne de poser de forts barreaux en fer à tous les sabords, à tous les endroits d'où un homme peut se glisser à la mer. On ne fera plus de promenades sur le pont; à dater de ce jour, les déportés ne pourront plus respirer ou contempler l'horizon qu'à travers des grilles.

En 1858, un grand clipper américain, chargé de coulies à destination de La Havane, arrivait en rade de Manille. Le capitaine, quelques jours après son départ de Chine, s'était aperçu que l'eau qu'il avait embarquée serait insuffisante, et il avait fait relâche pour se procurer un supplément de quelques tonneaux. En voyant jeter l'ancre, les Chinois, auxquels on dit toujours que la traversée est courte, se crurent rendus au terme de leur voyage; les senteurs parfumées de terre arrivaient jusqu'à eux, les enivraient, et ce fut avec une angoisse indéfinissable qu'ils virent descendre sans eux le capitaine sur le quai. Après quelques heures d'attente, ils entourèrent le second et lui déclarèrent qu'ils allaient le jeter à l'eau, si on ne les débarquait pas tout de suite. L'équipage, averti, s'arma, dégagea le second, fit feu sur les mutins, les refoula à coups de sabre dans l'entre-pont, et ferma les écoutilles, qu'il fit clouer ainsi que les sabords. Le thermomètre marquait en ce moment à l'ombre, dans les rues de Manille, 40 degrés centigrades. Les Chinois, dont les voix arrivaient à peine sur le pont, disaient sans doute qu'ils étouffaient... On se garda bien d'aller y voir, et bientôt un silence lugubre, troublé à de rares intervalles par un cri déchirant, s'étendit sur le bateau. Par malheur, le capitaine passa toute la journée et la nuit à terre; invité chez un riche Espagnol du pays, il s'y amusait à voir danser, en leur costume léger, les belles créoles nonchalantes de Manille. Le lendemain matin, à peine eut-il mis le pied sur le pont de son navire, qu'il s'effraya du silence qui y régnait. — Ils boudent, vos Chinois, ou bien ils dorment, lui dit le second tranquillement; hier, ils ont voulu sauter à terre, se croyant arrivés; je les ai refoulés dans la cale, où ils sont bien sages à présent. *All is right.* — Le capitaine, plus expérimenté, comprit tout. Il se jette à coups de hache sur les cloisons, les brise tout en criant à ses hommes de l'imiter. Quand l'air pénétra dans les flancs du clipper et en chassa les buées suffocantes, il était trop tard depuis longtemps. Ils trouvèrent les 300 Chinois asphyxiés, et celui qui écrit ces lignes les a vus, avec toute la population indignée de Manille, déposés sur la plage de Cavite au moment où une fosse commune, remplie de chaux, allait les réunir tous. Le second, après quatre mois de prison préventive, fut, ainsi qu'une partie de l'équipage, condamné à un mois de réclusion. Le capitaine repartit quelques jours après avec son navire pour Canton, afin d'y renouveler son infâme chargement.

VI.

Lorsque j'arrivai sur l'immense estuaire où se trouve le port de Shang-haï, il n'y avait pas plus de cinquante-sept jours que je m'étais embarqué à Southampton sur le *Ripon*. On a toutes les peines du monde à s'imaginer qu'on a vu en si peu de temps un tel nombre de pays différens et de races diverses. Cette surface terrestre, dont vous venez de franchir la moitié, vous apparaît soudainement pour ce qu'elle est en réalité, un théâtre bien réduit pour les exploits que nous avons l'orgueilleuse prétention d'y accomplir. Vues à cette distance, les ambitions de quelques individualités audacieuses d'Europe, nos grandes tueries d'hommes, décorées du nom de guerres par des fous impies ou des thugs couronnés, se réduisent aux petites proportions de la scène étroite où elles se passent. Autrefois l'action ou le rayonnement de tous ces faits ne s'étendait pas beaucoup au-delà des points qui les voyaient s'accomplir. La fondation, au XIIe siècle, du vaste empire de Gengis-Khan, empire qui dominait de la mer Caspienne à la mer de Chine, n'a pas plus troublé l'Europe que les victoires et conquêtes de Napoléon Ier n'ont troublé l'Asie au XIXe siècle. Il n'en sera plus ainsi aujourd'hui, grâce à la vapeur, à l'électricité surtout, qui peut parcourir le monde en quelques heures, lui apporter la paix ou la guerre, la fortune ou la ruine, la nuit ou la lumière. En nous connaissant mieux, nous devenons chaque jour plus solidaires les uns des autres, et cela est vraiment heureux, car si une secousse qui aura son origine en Occident doit ébranler aussi l'Orient, peut-être y regarderat-on à deux fois avant de la donner. Plus les rapports entre les peuples seront fréquens et rapides, plus peut-être l'humanité s'approchera, malgré des déceptions terribles et en dépit de ce qui paraît nous en éloigner, du but mystérieux qu'elle cherche douloureusement depuis tant de siècles.

Toutes ces réflexions naissaient à la fois dans mon esprit en me trouvant au milieu de l'activité prodigieuse, mais pacifique, qui règne sur les quais de Shang-haï, au milieu des innombrables balles de soie et des caisses de thé que je voyais embarquer pour l'Occident sur la rivière Houang-pou et rejoindre la mer par le Fleuve-Bleu, le Yang-tse-kiang. Ici se fait la grande exportation de ces produits du Céleste-Empire; elle s'élève annuellement à 40,000 balles de soie et à 50 millions de livres de thé; d'ici partent encore les émigrations « libres » des Chinois pour la Californie. Le croira-t-on? à Shang-haï, comme à Hong-kong, comme à Canton, vous chercheriez vainement plusieurs maisons françaises de quel-

que importance. Ce que nous y avons désigné par les mots d'intérêts français n'a été que des intérêts suisses et même allemands. A Hong-kong, c'est un Suisse qui a visé mon passeport. En revanche, on trouve ici une succursale du Comptoir d'escompte de Paris, une agence des bateaux à vapeur des *Messageries françaises* et un consul. Les deux établissemens tiennent très bien leur rang, le premier à côté des banques anglaises, le second côte à côte avec la célèbre compagnie de navigation anglaise *l'Orientale et péninsulaire*. Lorsque à Shang-haï éclata le contre-coup de la crise cotonnière, beaucoup de banques anglaises, américaines, un nombre infini de maisons de commerce des deux nations, firent d'effroyables banqueroutes; presque seul, le Comptoir d'escompte français offrit un exemple de solidité qui l'a placé de plain-pied au premier rang des institutions financières dans l'extrême Orient. Quand ces désastres commerciaux eurent lieu, la confiance des riches Chinois dans la bonne foi des comptoirs anglo-américains était illimitée : les Chinois leur faisaient des crédits dont nous n'avons aucune idée en Europe; depuis ces jours néfastes, la méfiance a remplacé les avances sans garanties. Il en sera longtemps ainsi, car le *céleste*, de même que le Juif, ne revient pas aisément vers celui qui a lésé ses intérêts. Il est vraiment dommage qu'il n'y ait pas ici un plus grand nombre de maisons françaises pour profiter du crédit qui leur serait accordé par notre heureux comptoir. A qui la faute? A notre manque d'initiative, à notre crainte exagérée de passer les mers, à l'insuffisance de plusieurs de nos agens consulaires (1). C'est à peine si ces fonctionnaires daignent répondre aux malheureux qui s'adressent à eux; s'ils le font, c'est pour déclarer qu'ils sont agens diplomatiques et non commerciaux; ce titre leur paraît probablement peu honorable ou du moins dénué de prestige. Tout au contraire, les Anglais en sont fiers. Le jour où le commerce voudra être bien renseigné, recevoir de nos consuls à l'étranger des données commerciales comme celles que les consuls anglais envoient au *board-trade* d'Angleterre, il n'aura qu'à demander, à côté des postes diplomatiques, l'établissement d'agences commerciales. L'obtiendra-t-on jamais? Quelques mois après ma rentrée en France, le hasard me conduisit à une séance du corps législatif; c'était le jour où l'honorable député d'une de nos villes maritimes interpellait à ce sujet un de nos ministres des affaires étrangères. « Je reçois de plusieurs commettans, disait le député,

(1) Ce n'est pourtant pas à celui d'entre eux qui fut un de nos premiers consuls à Shang-haï, M. de Montigny, qu'il faudrait adresser ce dernier reproche. Les souvenirs qu'il a laissés de son zèle pour y attirer les Français, ses efforts pour faire de ce port une possession française, sont encore présens à la mémoire des anciens résidens.

des plaintes sérieuses et qui me paraissent fondées sur la manière inqualifiable dont quelques agens à l'étranger accueillent ceux de nos nationaux qui viennent leur demander aide ou conseil. Je demande qu'une enquête soit faite, et que des instructions soient adressées à qui de droit, afin de faire cesser au plus vite un pareil état de choses. » Le ministre se leva indigné de son banc, et, invoquant le témoignage du ministre de la marine, qui opina aussitôt du bonnet, il fit l'éloge, sans aucune exception, des fonctionnaires dont on se plaignait. Ce jour-là, je regrettai de ne pas me trouver en situation de répondre à un ministre, afin de pouvoir réfuter par de nombreux exemples ce que j'avais entendu dire avec autant de dignité que peu de justesse. Il faut que ce haut personnage ne se soit jamais trouvé dans la douloureuse nécessité de se présenter dans une lointaine agence consulaire, soit, comme moi, en qualité de naufragé, soit simplement à titre de Français désireux de suivre une carrière à l'étranger.

Quelque temps avant la guerre qui fit flotter jusqu'à Pékin les couleurs françaises, — on verra avec quel avantage pour nous, — il eût été possible, en restant simples spectateurs de la lutte qui devait avoir lieu entre les Chinois et les Anglais, d'obtenir la concession de Shang-haï comme prix de notre parfaite neutralité. J'étais en Chine à cette époque, et plusieurs marchands chinois d'une importance réelle me l'ont assuré; mais cela ne faisait ni l'affaire des Anglais, ni celle des jésuites, pas plus que celle de leurs compétiteurs les lazaristes. Shang-haï ne suffisait pas à l'activité de ces deux derniers ordres, car, s'ils franchissaient certaines limites, la populace ameutée les chassait ou les lapidait. Il fallait que la Chine leur fût entièrement ouverte, afin de pouvoir fonder plusieurs nouveaux établissemens et assurer à jamais, par un triomphe de nos armes sur les armées chinoises, la prospérité des églises catholiques de Han-kow, Kion-kiang et Chin-kiang. M. de Bourboulon, alors notre agent à Shang-haï, sa jeune femme, personne intelligente et liée intimement depuis longues années avec l'impératrice Eugénie, ne purent ou ne voulurent pas résister aux intrigues des pères; un ordre, qui probablement était dû à une très haute intervention, donna donc à notre marine et à nos troupes la mission d'aller attaquer les Chinois et de prêter notre concours aux Anglais. Armés d'engins perfectionnés, les alliés détruisirent à distance et partout où elle osa se montrer l'armée chinoise; cette dernière en était encore, pour beaucoup de ses soldats, aux fusils à mèche, aux boucliers en bois couverts de figures fantastiques et aux flèches lancées avec des arcs d'une longueur démesurée. On devine si les *braves* furent vaincus, et leur général San-ko-lin-sin, qui jusqu'à

ce jour les avait toujours conduits à la victoire lorsqu'il s'agissait de combattre des taï-pings, s'ouvrit résolûment le ventre après la défaite; quant à ses troupes, elles s'étaient fait tuer froidement avec le mépris ordinaire des Asiatiques pour la mort. On entra sans coup férir dans Pékin. Les Anglais, toujours pratiques, exigèrent un traité qui les autorisait à introduire en Chine autant d'opium que les pavots des Indes anglaises pourraient en produire; les Français, chargés du butin qu'ils firent dans le palais d'été de l'empereur céleste, rentrèrent ravis en France : ils avaient obtenu pour nos missionnaires un large droit de circulation, ou, ce qui est synonyme, d'ingérence religieuse, de plus des concessions de terrains à Canton et à Shang-haï. Dans la première de ces deux villes, les propriétés foncières qui nous furent cédées sont désertes, par manque de sécurité peut-être ou en raison d'une tolérance qui y fut permise à la grande joie de nos marins, et qu'il est inutile d'expliquer. A Shang-haï, les révérends pères se trouvent à peu près seuls possesseurs de la concession, et ceux de nos nationaux qui voudront s'y établir sauront à leurs dépens ce que coûte l'honneur d'avoir des apôtres modernes pour propriétaires.

Je ne parlerai plus des missionnaires, car je vais partir pour le Japon, où leur entrée est encore interdite. D'ailleurs les Japonais ne sont point d'aussi facile composition que les naturels de l'empire du milieu; les jésuites le savent et ne s'y aventurent point. Qu'il me soit cependant permis, avant de quitter la Chine, de dire un mot des nouveaux massacres qui viennent d'ensanglanter Tien-tsin, meurtres lâches, aveugles, où la populace a égorgé non-seulement notre courageux représentant, M. Fontanier, mais encore des prêtres et d'inoffensives sœurs de charité, pauvres femmes entraînées jusque dans ces lointaines contrées par des invitations imprudentes, et dont la mort, suivie de profanations horribles, doit quelque peu troubler la quiétude de ceux qui les y ont appelées. Que leur reprochait donc la foule? D'après un journal catholique, une chose odieuse et invraisemblable : de voler les petits enfans. La vérité est que les missionnaires, dans leur zèle de catholicisme, achètent avec les deniers de la *Sainte-Enfance*, deniers devenus gros millions, un grand nombre de petites créatures. Les achètent-ils directement des familles, ou faut-il croire que des entremetteurs cupides, ravisseurs d'enfans, les leur livrent contre espèces comme leur appartenant? Ce dernier cas n'est que trop probable, car autrement les colères de la populace de Tien-tsin ne s'expliqueraient pas; quelque stupide que soit une foule surexcitée, elle ne tue pas sans motif. Quoi qu'il en soit, notre ministre à Pékin a déjà exigé les têtes de plusieurs mandarins; il faut en effet que le sang fran-

çais, partout où il est lâchement versé, soit vengé; mais atteint-on toujours les vrais coupables? Va-t-on bombarder Tien-tsin comme on a bombardé Canton et Shang-haï? Les prédicans ne seraient-ils pas plus près de la morale du Christ, s'ils contenaient leur soif maladive du martyre, qui est sans utilité religieuse, puisque le Chinois n'est jamais converti sincèrement ni d'une manière durable, au lieu de provoquer de part et d'autre tant de meurtres et de fureurs?

J'ai été frappé de voir débarquer sur le port de Shang-haï une grande quantité de balles de coton. Elles proviennent de l'Inde, me dit un Anglais, et l'importation en devient de jour en jour plus considérable. Les Chinois songent à fabriquer les cotonnades eux-mêmes, et, s'ils peuvent réussir à établir des métiers à l'instar de ceux d'Europe, le commerce britannique recevra un rude coup. Leur tentative d'émancipation ne s'arrêterait pas à cela; des comptoirs ou plutôt de grands dépôts de soies et de thés seraient également ouverts à Londres et tenus par des Chinois avec un nombreux personnel. Si cela se réalise, si ces spéculateurs de l'extrême Orient débordent sur l'Angleterre, la lutte des deux nations anglaise et chinoise, commerçantes par excellence, sera grosse de révolutions étranges. Pour qui a vu l'invasion rapide des fils du Céleste-Empire dans les îles de la Sonde, en Australie et en Amérique, le danger qui menace l'Angleterre et les classes ouvrières de l'Europe en général est de ceux qui appellent de très loin l'attention vigilante des gouvernans. Si des lois restrictives ne sont pas sagement opposées au débordement effroyable d'hommes qui peut d'un moment à l'autre atteindre l'Occident, peut-être un jour, dans les rues de Londres et de Paris, chassera-t-on les envahisseurs chinois à coups de fusil et de revolver, comme cela s'est déjà pratiqué sur une grande échelle en Australie, colonie anglaise. Ils ont cependant bien le droit de prendre part à notre soleil, puisque nous réclamons le droit de nous éclairer au leur, et la vie d'un Tartare ou d'un Mongol doit être aussi sacrée que celle de n'importe quel Européen.

VII.

C'est à Shang-haï qu'il faut arrêter son passage pour San-Francisco, à bord d'un des bateaux américains qui font le trajet par le grand Océan-Pacifique. En versant à l'agence des *Pacific steamship companies* une somme un peu plus élevée que celle que vous avez comptée en Europe pour arriver jusqu'ici, c'est-à-dire trois mille cinq cents francs, vous recevrez un billet de parcours jusqu'à Paris, *via* Yokohama, San-Francisco, New-York et Le Havre. Tous les

mois, il y a un départ; quatre somptueux paquebots du port de quatre mille tonneaux, le *Great Republic*, le *China*, l'*America* et le *Japon*, parcourent alternativement en une moyenne de vingt-deux jours les quatre mille cent soixante-quatorze milles (1) qui séparent Yokohama du Nouveau-Monde.

Les voyageurs privilégiés, c'est-à-dire ceux qui ont des loisirs, devront s'arrêter au Japon le plus longtemps qu'il leur sera possible. Si, quelques mois après leur arrivée, ces voyageurs repartent légers d'argent, ils seront en échange riches d'impressions. Yokohama, le seul point où les bateaux américains fassent relâche en se rendant en Californie, ne peut donner à ceux qui y passent seulement quelques jours une idée bien complète des mœurs et des coutumes du pays; cette ville est bâtie au milieu d'un marais imparfaitement desséché, et la population indigène est une des moins honnêtes de l'empire. Cependant, sans aller jusqu'aux ravissantes résidences qui entourent Nagasaki, Hiego, Osaka, Kagosima, sans pousser même jusqu'à Yeddo, — distant de Yokohama de trente kilomètres, — à peine débarqué, on peut constater la supériorité écrasante du Japonais sur le Chinois. Le premier en effet est artiste dans toute l'acception du mot, le second est marchand à un tel degré qu'il peut se vendre lui-même; l'un établit des voies ferrées, frappe sa monnaie, pose des fils télégraphiques, fond ses canons, fabriquera bientôt ses armes, autorise même dès aujourd'hui les marins et les officiers de son armée à porter nos costumes, l'autre a horreur du progrès ou plutôt des innovations, mais il prend nos vices et achète aux Anglais les armes dont il a besoin et qui lui sont reprises chaque jour par ces mêmes Anglais sur les bateaux des pirates. Le Chinois se laisse tuer sans manifester aucune crainte de la mort, mais il ne saura pas défendre sa vie; le Japonais ne succombera dans une lutte qu'après avoir vaillamment combattu. Le *céleste* est très avide de plaisirs sensuels : pour se procurer la piastre qui lui donnera l'opium et ses énervantes rêveries, il aliénera sa liberté; les Japonais ne boivent que le *saki*, liqueur inoffensive produisant à peine une ivresse légère : on ne peut nier qu'ils n'aillent fréquemment dans les maisons à thé, mais ils y passent leur temps en causeries fines et railleuses; ils ne s'expatrieront jamais par misère ou par intérêt. En Chine, on aime la nature du royaume de Lilliput, les arbres petits, les fleurs microscopiques; on y reste pâmé devant une imitation de la mer avec poissons, algues, brisans, le tout contenu dans une vasque de quelques pieds de diamètre. Au Japon, on aime la nature telle que Dieu l'a faite,

(1) 7,730 kilomètres, le mille marin étant de 1,852 mètres.

c'est-à-dire grande et belle; lorsque les artistes japonais la reproduisent, on voit qu'ils le font avec sentiment et avec esprit; ils aiment si bien leurs jardins aux allées tortueuses où courent des ruisseaux ombragés d'élégans bambous, leurs montagnes et les neiges éclatantes qui en couronnent les sommets, les volcans de leur archipel projetant dans la nuit une rougeur sinistre, que partout, sur leurs laques comme dans leurs bronzes, vous verrez reproduites ces beautés de la nature. Qui ne connaît depuis bien longtemps, sans s'en douter, leur montagne sacrée, leur Fusiyama? C'est un cône d'une grande majesté qui domine Yeddo; on le voit presque toujours décorant leurs plateaux ou légèrement esquissé sur leurs porcelaines transparentes. En regardant avec quelque attention les produits de leur art, on est sûr d'y retrouver leurs maisons rustiques simplement recouvertes, il est vrai, d'un toit en chaume, mais toujours posées sur les flancs d'un coteau d'où l'on découvrira la mer, des îles, des golfes mystérieux où le flot repose, et au loin, à l'horizon, comme des roseaux desséchés, quelques barques de pêcheurs aux voiles dorées. La lune figure souvent aussi sur leurs dessins laqués; c'est qu'en effet rien n'égale l'apparition majestueuse de cet astre quand, des hauteurs qui dominent Nagasaki, on le voit s'élever de la mer, large, ensanglanté, et peu à peu répandre, en montant lentement, son éclat argenté sur les eaux mouvantes et les montagnes boisées. Rappelons, pour terminer, que le Chinois n'a pas et n'a jamais eu de conviction religieuse, tandis qu'au Japon, quoiqu'il n'y ait plus un seul chrétien indigène, c'est par milliers que l'on compte les martyrs qui payèrent de leur vie, il y a deux siècles passés, leur attachement à la religion du Christ. Voici ce que rapporte à ce sujet le père Charlevoix, biographe de saint François-Xavier (1). « Une chose, dit-il, arrêtait pourtant les progrès de l'évangéliste; il était difficile de prouver à ce peuple que ceux qui pendant leur vie n'auraient pas adoré le vrai Dieu seraient condamnés aux flammes éternelles de l'enfer... Si le Verbe incarné est mort pour tout le monde, disaient-ils, pourquoi sa mort ne profiterait-elle pas à tout le monde? S'il condamne aux châtimens éternels tous ceux qui n'obéissent pas à sa loi, pourquoi a-t-il tardé à nous la faire annoncer pendant plus de quinze cents ans? Les néophytes versaient des torrens de larmes en songeant qu'ils ne verraient jamais ceux des leurs qui n'avaient pas reçu le baptême. » Ailleurs le grand apôtre s'étend sur les qualités morales de ce peuple. « Autant que j'en puis juger, dit-il, les Japonais surpassent en vertu et en probité toutes les nations découvertes jus-

(1) *Histoire et description du Japon*, Rouen 1715.

qu'ici. Ils sont d'un caractère doux, opposé à la chicane, fort avides d'honneurs, qu'ils préfèrent à tout le reste. La pauvreté est fréquente chez eux, il est vrai, mais sans être en aucune façon déshonorante. » Le vieux médecin allemand Kæmpfer, qui a résidé de longues années avec eux, dit aussi : « Ils sont unis et paisibles, ils ont appris à rendre aux dieux le culte qui leur est dû, aux lois l'obéissance qui leur est acquise, à leurs supérieurs la soumission qu'ils méritent; ils sont polis, obligeans, industrieux; en fait d'art et d'industrie, ils surpassent toutes les autres nations. Ils habitent un pays excellent, enrichi par le commerce intérieur; ils sont courageux, abondamment pourvus de tout ce qui est nécessaire à la vie; en outre ils jouissent des fruits de la paix et de la tranquillité.» Lord Elgin, à son tour, confirme ces éloges donnés aux Japonais (1). C'est après le retour des Européens dans ces parages que cette contrée, qui venait de jouir pendant deux cent cinquante ans « des fruits de la paix et de la tranquillité, » vit s'altérer cette paix précieuse.

On peut se rendre de Yokohama à Yeddo par mer comme par terre; il est mille fois préférable de prendre cette dernière voie : la route devient charmante après la traversée du fleuve Logo, qui se fait dans un immense bac. On se figure en Europe qu'il y a encore aujourd'hui du danger à faire cette excursion : c'est une grande erreur, car tous les jours les Américains, de même que les Européens, habituent la population indigène à leur présence. On s'arrête généralement à moitié route, à Kavasaki, nom d'une charmante station; elle est desservie par de gracieuses *mousmées*, ou femmes japonaises, dont les prévenances font croire aux voyageurs qu'ils se trouvent dans le plus hospitalier des gîtes européens. Une foule d'enfans espiègles vinrent, dès que nous eûmes fait halte, se grouper autour de nous, et nous saluer de leur joyeux *ohaio;* l'intelligence de ces bambins, qui se lit ouvertement dans leurs yeux noirs, trop ronds à mon avis, m'a paru très vive, et leur gentillesse est au moins égale à celle des enfans européens. Ils chantent plus qu'ils ne parlent, et rien n'est plus divertissant que le babil de toute une école. Un de nous avait à la main un livre japonais illustré; pour voir si les bonshommes qui nous entouraient savaient lire, il fit signe au plus petit d'approcher et de dire à haute voix la légende d'une des images. Il fit aussitôt très gentiment ce qu'on lui demandait, et, l'épreuve ayant continué sur tous les enfans qui se trouvaient là, pas un n'hésita à s'y soumettre, tous en sortirent

(1) *La Chine et le Japon,* mission du comte Elgin, racontée par Laurence Oliphant; Paris 1860.

triomphans. Ce fait étonnera peu lorsqu'on saura, ainsi que je l'appris par la suite, que l'instruction est presque obligatoire au Japon. L'éducation y semble différer aussi beaucoup de celle que reçoit la jeunesse en Europe; personne n'y a jamais vu frapper un enfant, ni entendu les horribles cris de détresse que poussent dans les quartiers populeux de nos villes certaines petites créatures indomptées ou indomptables. Un de nous ayant acheté un lot d'objets en laque devant le groupe des enfans que nous avions soumis à l'examen, et une difficulté s'étant élevée avec le vendeur japonais, ce dernier, à notre grande surprise, soumit avec un sérieux comique la solution de la difficulté à l'aréopage enfantin, et celui-ci, après avoir sérieusement écouté, sérieusement discuté, la trancha en notre faveur; le marchand s'y conforma de bonne grâce.

Après s'être rafraîchis et reposés à Kavasaki, les voyageurs doivent suivre leur route jusqu'à Yeddo en côtoyant la mer presque tout le temps. Comme d'un côté on a la vague qui déferle aux pieds des chevaux, de l'autre des maisons où l'œil curieux penètre, des collines couvertes de mélèzes et de cèdres (1), de camellias en fleurs et de camphriers odorans, on arrive sans fatigue jusqu'à la capitale. Il y a deux cent soixante-dix ans, lorsque l'Espagnol don Rodrigo de Vivero y Velasco vint de Manille à Yeddo, cette ville n'avait que 700,000 habitans; aujourd'hui la population atteint le chiffre de 1 million d'âmes. Elle est en décroissance, à ce qu'il paraît, depuis l'époque où notre politique a mis le taïcoun en disgrâce. Les daïmios qui l'ont soutenu se sont retirés, eux aussi, dans leurs fiefs, et là où l'on voyait l'animation, où l'on n'entendait que le cliquetis des armes, les chants de guerre et d'amour des guerriers japonais, poussent l'herbe et l'ortie, règne un silence de mort; mais qu'on se rassure, tout Yeddo n'est pas ainsi. A quelques pas du bel hôtel à l'européenne qui s'élève dans une situation charmante en vue de la baie, vous retrouvez la vie, le pêle-mêle des rues des grandes villes de l'Europe, sans en excepter Londres et Paris dans leurs jours d'émotion populaire. L'étranger n'y est molesté ni inquiété, au contraire; partout l'accueil le plus cordial lui est fait, et les femmes répondent toujours par un salut et un sourire gracieux au salut que vous leur adressez. Les mœurs y sont malheureusement fort relâchées, quoique la peine de mort frappe les hommes et les femmes convaincus d'adultère. C'est la seule ombre au tableau que j'ai cherché à esquisser de ce peuple intelligent, brave et poli. On dit à tort, à ce propos, que les Japonais sont impudiques, parce que les deux sexes ont l'habitude de se baigner

(1) *Abies Kæmpferi* et *cryptomeria japonica*.

ensemble, ou parce qu'une jeune mousmée ne songera nullement à fermer sa fenêtre en procédant à sa toilette. Dans une maison japonaise comme dans un berceau d'enfant, on ignore cette convention toute locale appelée pudeur, et qui varie selon le climat. Un Japonais n'est pas moins étonné qu'un nègre du Dahomey lorsqu'on lui dit qu'en se baignant nu il offense la morale.

Dès 1859, les amateurs des œuvres de l'art japonais, et notamment des bronzes, ont pu se procurer d'admirables choses. Les Hollandais surtout ont été privilégiés, grâce à leur comptoir de Décima; mais à quel prix! on le sait. Longtemps avant l'arrivée des fureteurs modernes, le dépouillement des richesses de ce pays avait commencé sur une vaste échelle, avec cette différence qu'on ne se contentait pas de laques, d'étoffes, de porcelaines ou de magots. Les Portugais et les agens du gouvernement hollandais visaient à des richesses plus palpables et moins délicates. Kæmpfer dit à ce sujet : « On pense que, si les compatriotes de Camoëns avaient joui encore vingt ans du commerce du Japon (1), ils auraient emporté à leurs colonies de Macao tant de richesses provenant de cet empire qu'il y aurait eu dans cette ville d'or et d'argent aussi abondans que ceux dont les écrivains sacrés disent que jouissait Jérusalem du temps de Salomon. » Est-ce par dégoût d'une telle rapacité que tout à coup le gouvernement du Japon ferma ses ports aux étrangers pendant plus de deux siècles après avoir fait massacrer, aidé par les Hollandais (2), 40,000 chrétiens dans les murs de Simabarra et jeter à la mer, du haut de la roche du Pappenberg, un nombre considérable de ces malheureux? Les jésuites disent oui, les Portugais disent non. Aujourd'hui tout se passe ici d'une façon très convenable. L'Europe ne prend plus de ce beau pays que ses soies brutes, des graines de vers à soie et du thé. Le Japon, par contre, prend de nos fabriques des cotons filés, des étoffes de laine, des armes et des bateaux à vapeur, qu'il dirige lui-même tout en commençant à en fabriquer pour son propre compte.

Lorsque, après mon départ de l'extrême Orient, je naviguais à toute vapeur sur le *China* vers l'Europe, et que je songeais à tout ce que j'avais appris et entendu dire de cette belle terre japonaise, je me promis, dès que j'arriverais en France, d'engager la jeunesse de mon pays, celle qui, avec courage, tente de sortir d'une médiocrité sans horizon, à s'y porter. Avec de l'activité, beaucoup de bon vouloir et d'honnêteté, on doit réussir dans cette Écosse de l'Orient. Le succès est d'autant plus probable que le Japon a été peu exploité

(1) 1599.
(2) 1636.

relativement aux autres colonies, et qu'enfin, avantage immense, le commerce français y occupe une place fort honorable. Les *Messageries françaises* y ont un comptoir; elles apportent, ainsi que la *Compagnie orientale et péninsulaire*, tous les huit jours des nouvelles de France relativement récentes, puisque en moyenne elles n'ont que deux mois de date. Pour se rendre jusqu'au Japon, il est impossible d'avoir des moyens de transport plus rapides et offrant, avec un confortable inoui, un panorama plus varié.

Pour aller en Europe par le Pacifique, le tableau change complétement : la route par l'Amérique centrale et l'Atlantique est loin d'offrir la même variété. A l'exception du trajet de San-Francisco à New-York, qui se fait en six jours et vingt heures en chemin de fer (5,300 kilomètres), tout le voyage s'accomplit par mer.

Mes notes s'arrêtent ici, car je ne puis, dans un travail aussi succinct, parler des États-Unis comme il conviendrait d'en parler. Il n'y a pas assez longtemps d'ailleurs que M. Lindau a publié dans la *Revue des Deux Mondes* (1) la remarquable relation de son voyage de San-Francisco à New-York. Cependant, comme au 10 mai 1869, date de l'inauguration de cette œuvre immense, la voie présentait de sérieux dangers, surtout dans la Sierra-Nevada, où, comme à Summit, les trains de voyageurs s'élèvent dans les neiges jusqu'à une altitude de 2,000 mètres, il est bon de dire qu'aujourd'hui tout péril a disparu. Au lieu des voitures grossières dont les premiers voyageurs durent se contenter, on y trouve à présent des wagons somptueux avec lits, restaurans, salons bien tenus, chauffés et éclairés comme ceux de nos meilleurs hôtels d'Europe. Des trains spéciaux à prix réduits ayant été réservés aux travailleurs de toutes les nationalités, on n'est plus en contact direct avec les rudes mineurs de la Sierra ou les terrassiers de ces nouvelles voies ferrées qui, semblables aux petits cours d'eau pressés de se joindre aux fleuves, viennent chaque jour se relier au *Grand-Central*. Si le voyageur s'effrayait d'avoir à passer près de sept jours consécutifs en chemin de fer, qu'il regarde son itinéraire. Il est bon nombre de villes, telles que Ogden, Salt-Lake City, Cheyenne, Omaha, Chicago, qui méritent d'être visitées. C'est dans ces jeunes cités, bien mieux qu'à New-York, que l'on comprendra comment, avec la liberté et le travail, se fondent les grandes républiques.

EDMOND PLAUCHUT.

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre et du 1er décembre 1870, 1er mars 1871.

LA VÉRITÉ

SUR

LE BLOCUS DE METZ

I. *Rapport sommaire sur les opérations de l'armée du Rhin*, par M. le maréchal Bazaine, Berlin 1870. — II. *Une étrange histoire dévoilée*, Bruxelles 1870. — III. *Capitulation de Metz*, par M. le général Coffinières, Bruxelles 1871. — IV. *Armée de Metz*, par M. le général Deligny, Munster 1871. — V. *Histoire de la capitulation de Metz*, France et Belgique 1871. — VI. *Le blocus de Metz*, publication du conseil municipal, Metz 1871. — VII. *Opérations militaires autour de Metz*, par un officier-général prussien, Mayence 1871. — VIII. *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, par M. le lieutenant-colonel Fay, Bruxelles 1871. — IX. *Histoire de la guerre de 1870*, par M. V. D..., officier d'état-major, Paris 1871.

Lorsqu'on essaya pendant le blocus de Paris de raconter le blocus de Metz (1), nous ne connaissions encore qu'une partie de la vérité; nous en savions assez néanmoins pour qu'il parût intéressant de recueillir dès cette époque tous les faits authentiques, de donner sur-le-champ un témoignage de sympathie et d'estime à une noble cité, à une vaillante armée, évidemment innocentes de leur malheur commun, d'autant plus à plaindre l'une et l'autre qu'elles méritaient un meilleur sort. On ne regrette rien de ce qui fut écrit alors, on n'y voudrait rien changer d'essentiel; nous aurions seulement à y ajouter de nombreux et curieux détails, à éclairer des points obscurs, à substituer enfin la rigoureuse précision de l'histoire aux renseignemens vagues ou incomplets de la première heure. Nous possédons aujourd'hui les moyens d'information les plus sûrs

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1870.

et les plus variés; sans parler de toutes les brochures qui ont été publiées en France, en Allemagne, en Belgique, sur les opérations militaires et sur la conduite politique du maréchal Bazaine, quelques témoins oculaires dignes de foi, des officiers supérieurs de l'armée, des habitans de Metz, ont bien voulu nous communiquer les notes prises par eux dans toute la sincérité de l'impression du moment, à mesure que les événemens se déroulaient sous leurs yeux.

Avons-nous besoin de dire qu'en rapprochant et en comparant ces documens, nous ne cherchons que la vérité? Ce ne sera point notre faute si elle prend trop souvent l'apparence d'un reproche ou d'une accusation; il ne dépend pas de nous de changer les faits, il ne convient même pas de les atténuer. L'honneur de l'armée, indépendant des résolutions du général en chef, la conscience publique des Messins qui demandent une enquête, auxquels leur infortune donne le droit d'être entendus, exigent que la vérité soit connue tout entière sans vaines réticences, sans ménagemens calculés pour les personnes. Il ne s'agit point ici de récriminations stériles. Qui pourrait prendre plaisir à relever sans nécessité les fautes commises, à rabaisser des hommes dont la réputation fait partie du patrimoine commun de la France, dont le mérite ne peut être amoindri sans que la gloire nationale elle-même en paraisse diminuée? Il s'agit de remplir un devoir douloureux, mais nécessaire, d'accorder aux plus touchantes victimes de la campagne, à des soldats qui sortent de prison, à des Français séparés de la France, la seule consolation qui puisse adoucir l'amertume de leurs regrets. Les uns ont souffert de la faim et de la captivité; les autres souffrent encore de la domination étrangère. Montrons-leur du moins que nous ne les rendons à aucun degré responsables de leur malheur. Le pays doit savoir tout ce qu'ils ont fait pour défendre le pays, tout ce qu'on aurait pu leur demander encore de sacrifices, si on avait voulu se servir à temps de leur courage et de leur patriotisme.

I.

Il reste peu de chose à dire sur les malheureux débuts de la campagne de 1870. En réalité, nous n'étions prêts à rien, pas même à porter chez l'ennemi la guerre que nous venions de lui déclarer; on l'aurait vu tout de suite, si l'on avait essayé de franchir la frontière; à plus forte raison n'avions-nous fait aucun préparatif pour la guerre défensive. A Strasbourg, on ne laissait en face de l'ennemi qu'une garnison insignifiante; à Thionville, la garde mobile réclamait en vain des armes; à Metz, on ne lui distribuait que des fusils

à tabatière en mauvais état, on ne l'envoyait dans les forts qu'à la dernière heure; la garde nationale de la même ville, dont les habitans demandaient la formation dès le 18 juillet, n'est constituée que le 7 août; les ouvrages de défense de la place ne sont pas même terminés, et l'on travaille encore à la construction des forts. Aussi la nouvelle du triple échec subi à Wissembourg, à Forbach, à Wœrth, la menace de l'arrivée prochaine des Prussiens sous les murs de Metz, répandirent-elles la consternation dans l'entourage de l'empereur : il fut même question d'un départ immédiat pour Châlons, déjà des voitures chargées des bagages de la maison impériale avaient pris la route de la gare; mais les incertitudes et les hésitations des jours précédens faisaient prévoir que la décision prise serait bientôt suivie d'une décision contraire. En effet, le 7, on était décidé à partir; le 8, on ne partait plus. Il est vrai que le 13 on revenait à la résolution abandonnée le 7, et que l'armée recevait l'ordre de se mettre en marche le lendemain à cinq heures du matin.

Dans l'intervalle, le commandement venait de changer de main; l'empereur avait donné satisfaction aux soldats et au pays en acceptant la démission du maréchal Lebœuf, en nommant le maréchal Bazaine commandant en chef de l'armée du Rhin. Cette nomination, on ne doit pas l'oublier, était généralement désirée, et fut accueillie presque partout avec une grande faveur. L'opinion publique désignait le nouveau chef de l'armée comme le plus habile de nos généraux, le plus capable surtout de diriger sur un champ de bataille de grandes opérations. Peut-être exagérait-on alors des mérites réels sans doute, mais que faisait ressortir plus qu'il n'eût fallu l'insuffisance trop visible de quelques autres chefs; peut-être aussi ajoutions-nous aux qualités sérieuses du maréchal Bazaine toutes celles que lui attribuaient nos espérances. Il est d'ailleurs certain que, dans les retours de l'opinion, le commandant en chef de l'armée du Rhin a porté la peine de la confiance irréfléchie qu'avait inspirée son nom au début de la campagne. On doit également tenir compte au maréchal Bazaine des difficultés que lui léguait l'empereur en lui confiant le commandement. On le plaçait à la tête de l'armée lorsque tout était compromis, et la rapidité de l'invasion ne lui laissait que deux jours pour se reconnaître, pour réparer les fautes commises. Nommé le 12 août, gêné le 13 pour l'exécution de ses ordres par la présence et les velléités personnelles de l'empereur, il était attaqué et forcé de combattre dès le 14.

Ce jour-là, il eût été possible de signaler déjà dans le commandement des symptômes d'hésitation et d'embarras, dus peut-être à la gravité des circonstances, mais de nature à compromettre le

succès des opérations ultérieures. Le combat de Borny fit sans doute le plus grand honneur à nos soldats, au général Decaen, qui y fut grièvement blessé, aux généraux de Ladmirault et de Cissey, qui se portèrent à son secours avec beaucoup de vigueur et de présence d'esprit. On resta maître du champ de bataille, ce qui ne s'était pas encore vu depuis le commencement de la campagne, nos troupes ne perdirent aucune de leurs positions et bivouaquèrent sur les emplacemens qu'elles occupaient. C'est ce qu'on appelle en tout temps une victoire, victoire trop chèrement achetée néanmoins par la perte d'une journée de marche. Les Prussiens n'en jugèrent pas autrement. Quoiqu'ils se soient vantés fort mal à propos de nous avoir poursuivis jusque sur les glacis des ouvrages avancés de la place, ce n'est pas de ce résultat chimérique que leurs historiens militaires se félicitent. « L'avantage est resté aux Allemands, écrit un officier-général prussien, moins parce qu'ils sont demeurés maîtres le soir de la plus grande partie du champ de bataille que parce qu'ils ont retardé d'un jour la marche de l'armée française. Dans les conditions où elle s'est produite, ajoute le même écrivain, la journée du 14 était une faute de la part des Français. » En définitive, nous avions gagné la partie, mais notre succès même allait tourner contre nous.

Au lieu d'atteindre le plateau de Gravelotte dans la soirée du 14, l'armée ne l'atteignit que le lendemain. Là encore il fallut attendre l'arrivée du 3e et du 4e corps, nécessairement retardés par le combat de Borny. Le 15, le maréchal Bazaine, qui avait projeté de porter son quartier-général à Rezonville, sur la route de Metz à Verdun par Mars-la-Tour, en avant de Gravelotte, ne put dépasser ce dernier village. Le 16 au matin, sur la demande du maréchal Lebœuf, qui avait pris le commandement du 3e corps à la place du général Decaen, il arrêtait encore le mouvement général de l'armée pour donner le temps aux divisions demeurées en arrière d'arriver à la hauteur de la première colonne de marche. Nos troupes employaient ainsi plus de deux jours à parcourir la distance qui les séparait de Rezonville et de Doncourt, sur les deux routes de Verdun, où, en marchant de ce pas, elles ne seraient point arrivées avant une semaine. Que l'on compare à la lenteur de nos mouvemens la rapidité de la marche de l'ennemi, et l'on comprendra l'une des causes principales de nos désastres. Le 15 au matin, pendant que nous cheminions sans nous presser par des chemins excellens, les armées prussiennes, qui se trouvaient encore en grande partie sur la rive droite de la Moselle, qui avaient à jeter des ponts, à traverser d'étroits défilés, à gravir des pentes difficiles, regagnaient en moins de vingt-quatre heures l'avance de 30 ou 40 kilomètres que nous avions sur elles.

Le combat de Borny ne fut pas la seule cause de nos retards. Tous les témoins oculaires attribuent le ralentissement de notre marche à l'extrême confusion qui régnait sur la route, aux temps d'arrêt qu'occasionnait à chaque instant l'encombrement des bagages, qu'il eût fallu à tout prix simplifier, si l'on eût voulu marcher plus vite. Des colonnes entières attendaient une demi-journée sous un soleil brûlant que le passage fût libre; une batterie d'artillerie rencontrée à 8 heures du matin se retrouvait à la même place à 3 heures de l'après-midi, sans avoir réussi à faire un pas en avant. Des bataillons mal dirigés, croyant couper au court, se fourvoyaient dans des impasses de la ville de Metz, d'où ils ne pouvaient sortir qu'au bout de plusieurs heures. « C'est l'armée de Darius, » disaient avec un sourire inquiet les officiers les plus intelligens en voyant s'accumuler sur l'unique chemin de Gravelotte les bagages régimentaires, les caissons de munitions, les voitures d'administration, les transports des ambulances, et une quantité de chariots vides qu'on essayait de renvoyer à Metz, mais qu'il eût mieux valu n'en pas laisser sortir. A la vue de tout ce désordre, quelques personnes se demandèrent si le maréchal Bazaine était bien résolu à quitter la forteresse, s'il ne nourrissait point déjà l'arrière-pensée d'y revenir à la moindre difficulté qu'il rencontrerait sur son passage. « Vous voyez combien il est difficile de faire défiler 150,000 hommes à travers une ville et sur une seule route, disait le commandant d'un de nos corps d'armée à un officier d'état-major en lui montrant cette cohue. — Peut-être n'est-ce là qu'une démonstration, répondit finement l'officier; peut-être le maréchal n'a-t-il aucune envie sérieuse de sortir de Metz. »

Celui qui parlait ainsi appréciait trop bien le caractère du commandant en chef pour ne pas entrevoir une partie de la vérité. Le maréchal Bazaine, en effet, dont tout le monde connaît le remarquable sang-froid sur le champ de bataille, doit peut-être une partie de son calme à la prudente réserve avec laquelle il évite les résolutions définitives. Mêlant le calcul à toutes choses, il ne s'engage que le moins qu'il le peut, il incline plutôt à attendre les événemens pour s'en servir qu'à les brusquer par des coups hardis. Un peu lent d'ailleurs dans ses allures, ayant peu de goût aujourd'hui pour l'activité physique, il se presse rarement d'agir. On dirait qu'il craint à la fois de se tromper et de prendre trop de peine. On l'a beaucoup et justement accusé de temporiser dans la seconde partie du blocus de Metz. Cette temporisation date de plus loin, du moment même où il fut investi du commandement en chef. Ce n'est pas, comme on le croit d'ordinaire, un accident, le résultat des circonstances; c'est le trait principal du caractère. Au Mexique, ses lieutenans ne recevaient guère un ordre de lui sans attendre un

contre-ordre qui d'ordinaire ne tardait point. Dès le 14 août, tout en faisant ses préparatifs pour quitter Metz, il n'était pas aussi décidé qu'il le paraissait, il voulait et ne voulait pas s'éloigner, suivant le tour que prendraient les événemens. De là l'espèce d'indifférence tranquille avec laquelle il voyait les colonnes françaises se dérouler lentement sur la route de Verdun, sans les presser, sans hâter leur marche. Un Pélissier ou un Bosquet eût ordonné que l'on marchât plus vite, et fait au besoin quelques exemples parmi les retardataires. Le maréchal Bazaine au contraire acceptait ces retards avec philosophie. Valait-il mieux gagner Verdun, valait-il mieux se replier sur Metz? Il n'en savait rien encore ; il n'était pas fâché qu'on lui laissât le temps de le deviner. Quelques témoins de sa conduite supposent même qu'après s'être débarrassé de la présence de l'empereur, il ne se souciait pas de retrouver tout de suite un voisinage si gênant. Savait-on si l'empereur ne serait pas tenté de reprendre le commandement de l'armée? Rejoindre le maréchal de Mac-Mahon, n'était-ce pas courir au-devant d'un général plus ancien auquel il faudrait peut-être obéir?

Nul ne saura jamais dans quelle mesure ces raisons différentes influèrent sur les projets du maréchal Bazaine. Ce que l'on peut affirmer seulement, c'est qu'il ne prit à aucun moment la résolution définitive de s'éloigner de Metz. S'il l'avait voulu, énergiquement voulu, il ne se serait pas trouvé à la fin de la journée du 16 sans munitions, sans vivres, dans la nécessité de suspendre son mouvement pour se ravitailler, ainsi qu'il l'écrivait le soir même au ministre de la guerre. C'est là un des faits les plus caractéristiques de cette campagne, un de ceux qui prouvent le mieux l'indécision du commandant en chef de notre armée du Rhin. S'expliquera-t-on jamais par d'autres raisons que des calculs secrets qui tiennent aux mobiles les plus mystérieux du cœur humain une telle imprévoyance? Comment la journée qui avait été perdue par le combat de Borny n'avait-elle pas du moins servi à augmenter les ressources de l'armée? Comment subissait-on le dommage causé par ce retard sans le compenser par quelque profit? Si l'on prenait si mal ses mesures à 20 kilomètres d'une base d'opérations aussi solide que Metz, qu'aurait-on fait à la place des Allemands, si éloignés de leur frontière, si agiles néanmoins et si peu embarrassés de marcher en avant? On aurait été certainement plus actif et plus prévoyant, si l'on avait quitté Metz sans esprit de retour, avec la résolution arrêtée de se porter sur Verdun.

Le même défaut de décision paralysa en partie les qualités militaires que le maréchal Bazaine déploya sur le champ de bataille de Rezonville. Tous ceux qui le virent au feu admirèrent le sang-froid avec lequel il prit ses dispositions; il ne parut pas même ému lors-

qu'il fut un instant surpris, enveloppé et entraîné par une charge impétueuse de la cavalerie prussienne; mais son œil, au lieu de se porter en avant, dans la direction de Verdun, ne cessa de se porter en arrière vers la route de Metz, dont il craignait évidemment d'être coupé. Il ne cherchait en aucune manière à gagner du terrain, à devancer l'armée prussienne sur le chemin de Mars la-Tour, comme il l'eût fait sans aucun doute, s'il avait brûlé ses vaisseaux et résolu de partir. Toute la journée, il reste de sa personne au centre et surtout à gauche de ses positions, surveillant les ravins et les bois dans la direction de Gorze, afin de maintenir ses communications avec la forteresse. C'est de ce côté qu'il appelle toutes ses réserves, la garde d'abord, puis la division Montaudon, détachée du 3e corps. Il était important assurément de ne point abandonner la route de Metz, si on ne renonçait pas à l'idée d'y rentrer; si on eût voulu au contraire se diriger vers l'intérieur de la France, n'est-ce pas à l'aile droite, entre Mars-la-Tour et Rezonville, que se fût porté le principal effort de la journée? N'eût-on pas essayé de soutenir la belle charge de cavalerie de la division de Forton, qui anéantit le 16e régiment de uhlans, et l'admirable élan de la division Cissey, qui, abordant l'ennemi à la baïonnette, ne laissa que 160 hommes debout sur les 3,000 soldats dont se composait le 16e régiment d'infanterie prussienne? Ces braves troupes du 4e corps, retardées par le combat de Borny, où elles s'étaient couvertes de gloire, arrêtées plusieurs fois, malgré l'impatience de leurs chefs, par les files de voitures qui leur barraient le chemin, n'entrèrent en ligne qu'à trois heures de l'après-midi, vers le moment où le prince Frédéric-Charles arrivait sur le champ de bataille; mais elles n'avaient cessé de gagner du terrain, elles refoulaient l'ennemi devant elles, et, si des renforts leur étaient arrivés à temps, elles auraient pu se placer entre la route de Verdun et l'armée prussienne, en emportant la forte position de Tronville.

La journée du 16 était un véritable succès pour nos armes; sur toute la ligne, nos soldats venaient de se battre avec le plus brillant courage; on signalait partout des traits de bravoure individuelle qui, comme à Wissembourg, à Wœrth, à Forbach, mais avec plus de bonheur, rappelaient l'ancienne vaillance française. Repoussés à notre gauche et au centre, après des attaques furieuses, les Prussiens battaient en retraite, à la tombée de la nuit, devant l'irrésistible élan de notre aile droite. La victoire nous restait en réalité, suivant toutes les traditions de la guerre, puisque nous n'avions perdu aucune de nos positions et que nos troupes bivouaquaient sur plusieurs points occupés d'abord par l'ennemi, plus tard abandonnés par lui. Ce fut pour le maréchal Bazaine le plus beau jour de la campagne, une journée sans lendemain, mais qui

eût dû lui rappeler jusqu'au bout ce qu'il pouvait attendre de l'énergie d'une armée telle que la sienne. Le succès était-il dû à la solidité des troupes ou aux dispositions habiles du général en chef? L'armée, pleine de confiance encore dans celui qui la commandait, s'oubliait volontiers elle-même pour lui attribuer le principal honneur de la victoire. Il y eut alors un de ces momens d'enthousiasme, si communs en France, qui portent un homme au premier rang, et devraient lui imposer l'obligation de n'en pas descendre. M. Barthélemy Saint-Marc Girardin, attaché comme garde mobile au quartier-général, témoin très bien informé et très impartial des événemens, exprime en ces termes l'impression que beaucoup de personnes ressentirent le soir de la bataille de Rezonville. « Le maréchal, dit-il, a eu là son quart d'heure de gloire. A huit heures, quand, malgré le retour offensif de l'armée prussienne, la position de Rezonville fut maintenue définitivement, je rappelle au souvenir de chacun ce que disait et pensait alors tout le monde; aujourd'hui ces impressions sont dissipées, ce n'est pas une raison pour les désavouer. Puisqu'on a pu croire un moment qu'on avait enfin à sa tête un homme capable de sauver la patrie, puisqu'on a pu avoir cette croyance légitime, pourquoi nous refuser aujourd'hui la triste consolation de le dire, et renier nos espérances patriotiques du 16 août? »

Le maréchal Bazaine eut-il tort le lendemain de se reporter en arrière et de renoncer à marcher sur Verdun? L'armée, qui croyait à sa force et que le succès de la veille avait remplie d'espérance, s'étonna de reculer après une victoire. Il est certain cependant que, pour assurer la marche des troupes vers la Meuse, il eût fallu plus d'activité, plus de décision, une plus grande fermeté dans le commandement que n'en montrait le maréchal. Embarrassé dans ses mouvemens, encombré de bagages, n'ayant réussi à parcourir en trois jours que le tiers de la distance qui le séparait de Verdun, et malgré ces lenteurs, malgré la proximité de Metz, déjà dépourvu de vivres et manquant de munitions, pouvait-il se flatter d'échapper par une marche rapide à un ennemi aussi acharné, aussi agile, que les deux armées prussiennes attachées à sa poursuite? Ce qui était possible le 14, avant le combat de Borny, devenait bien difficile le 16 au soir. Si dans ces trois journées, dont le hasard avait décidé plutôt qu'un plan suivi, les troupes françaises avaient fait autant de chemin par des routes excellentes que le plus lent des corps prussiens en avait parcouru par des sentiers escarpés, nos têtes de colonne eussent atteint les portes de Verdun à l'heure même où l'avant-garde allemande débouchait près de Rezonville; mais nous avions perdu quarante-huit heures, des heures décisives qui ne se retrouvèrent plus.

Quoique l'armée conservât encore après la journée du 16 beau-

coup d'illusions, elle put s'apercevoir néanmoins que l'activité de son chef n'égalait ni le courage ni le sang-froid qu'il déployait sur le champ de bataille. Abandonnant les deux routes qui se séparent à Gravelotte pour se diriger sur Verdun, l'une par Mars-la-Tour, l'autre par Jarny et Conflans, le maréchal Bazaine s'était reporté plus au nord, sur la route de Briey, en s'étendant le 17 de Rozérieulles à Saint-Privat. Toute son ambition sembla se borner le lendemain à accepter la bataille dans les positions très fortes où les troupes avaient couché et s'étaient sur-le-champ fortifiées. En face de lui, se trouvaient non plus seulement, comme à Rezonville, trois corps d'armée allemands, mais huit corps entiers formant un effectif de 240,000 hommes. Quoique ces combattans, qui venaient en grande partie de Corny et de Pont-à-Mousson, fussent fatigués par des marches rapides, à travers des chemins difficiles, les Français devaient s'attendre, en présence d'un déploiement de forces si considérables, à un de ces mouvemens tournans qui sont la manœuvre favorite du prince Frédéric-Charles et de M. de Moltke. Le maréchal connaissait-il l'importance des renforts qu'avaient reçus les Allemands, soupçonnait-il ce qui le menaçait? Tout fait supposer au contraire qu'il passa la journée dans la plus complète sécurité. En tout cas, il la passa loin du champ de bataille, à son quartier-général de Plappeville, comme si le succès eût été assuré ou l'engagement peu sérieux. Pendant que quatre corps de son armée soutenaient depuis midi sans faiblir un feu terrible d'artillerie, il ne franchit même pas les 6 kilomètres qui le séparaient de ses soldats. Étant monté une seule fois, à quatre heures du soir, au fort Saint-Quentin pour se rendre compte des positions de l'ennemi, et s'étant assuré que sa gauche, protégée par le fort, ne courait aucun danger, il rentra paisiblement chez lui, et attendit les nouvelles. A Rezonville, il avait porté toute son attention sur Gorze, vers les ravins par lesquels débouchaient les Prussiens, comme s'il se préoccupait uniquement d'être attaqué de ce côté et coupé de Metz; cette fois encore il semble ne craindre une attaque que dans cette direction, et ne songer qu'à tenir ferme sur sa gauche. Il continue à prendre ses dispositions pour empêcher les Prussiens de le séparer de Metz, tandis que les Prussiens, l'attaquant du côté où il ne les attend pas, du côté opposé à leur point de départ, concentrent tous leurs efforts pour le rejeter dans Metz (1).

Au moment même où il croyait tout sauvé, parce que son aile gauche était garantie contre toute surprise, les Prussiens, profitant de leur nombre, de la mobilité de leurs colonnes et de l'ardeur de

(1) Le maréchal dit dans son rapport que le but de l'ennemi était de le couper de Metz. D'après tous les témoignages allemands, les Prussiens n'ont jamais songé au contraire qu'à l'enfermer dans Metz.

leurs troupes, accomplissaient un mouvement tournant qui, commencé vers midi, devait aboutir à six heures du soir, et qu'il eût dépendu du général en chef de l'armée française de deviner peut-être, d'arrêter à coup sûr, s'il avait pris la peine de visiter son champ de bataille. C'était vers notre aile droite que se portait de Mars-la-Tour le 12e corps prussien, composé des Saxons, chargé de tourner par Roncourt les troupes du maréchal Canrobert, établies à Saint-Privat. La garde royale, arrivée avant les Saxons en face de notre 6e corps, que ne soutenait aucune réserve, engagea d'abord un formidable combat d'artillerie, et dirigea sur nos positions les feux combinés de 200 pièces de canon. Nos soldats résistèrent à cette attaque avec la plus grande énergie, et lorsque vers cinq heures, espérant en finir avant que le 12e corps fût entré en ligne, le prince de Wurtemberg envoya ses colonnes à l'assaut des hauteurs de Saint-Privat, il fut repoussé avec de telles pertes qu'il ordonna la retraite et résolut d'attendre, pour tenter un nouvel effort, le résultat du mouvement méthodique qu'opéraient les Saxons. Il était six heures; nous nous maintenions sur toute la ligne et n'avions laissé entamer aucune de nos positions; mais à ce moment l'intrépide maréchal Canrobert, attaqué au nord par 30,000 hommes de troupes fraîches, à l'ouest et au sud par un retour offensif de la garde royale et par l'artillerie du 10e corps prussien, ayant brûlé sa dernière cartouche et manquant de poudre pour ses canons, fut obligé d'évacuer le village de Saint-Privat, laissant à découvert le 4e corps, qui, ce jour-là comme à Borny et à Rezonville, se battit héroïquement, mit hors de combat 15 pièces ennemies, en prit 7 et en ramena 2. Si, à cette heure décisive, les huit régimens d'infanterie de la garde, au lieu d'être retenus l'arme au pied et inutilisés loin du champ de bataille à Châtel-Saint-Germain, au col de Lessy, sur le plateau de Plappeville, eussent été à portée de Saint-Privat et d'Amanvillers, jamais les 130,000 Allemands qu'avaient devant eux les 50,000 soldats du général de Ladmirault et du maréchal Canrobert n'eussent emporté ces fortes positions. Il eût suffi d'une division, peut-être même d'une brigade envoyée à temps sur Roncourt pour arrêter la marche des Saxons et assurer la droite du 6e corps, si menacée. On eût remporté alors une incontestable victoire; 140,000 Français auraient eu l'honneur de repousser sur tous les points 240,000 Prussiens. Le courage des troupes, la fermeté des chefs de corps, méritaient cette récompense. Seul, le maréchal Bazaine encourt la responsabilité de la défaite et de l'épouvantable panique qui précipita sur la route de Saulny des milliers de voitures, de convoyeurs, de fuyards effarés apportant jusque dans Metz la nouvelle et l'effroi du désastre.

Rien n'eût été perdu néanmoins, si l'énergie des jours suivans

eût réparé la faute du 18. Malheureusement tout ce qui restait de vigueur dans l'âme du maréchal paraît s'être épuisé à la bataille de Rezonville. Depuis lors, il semble qu'une inexplicable inertie paralyse le commandement et suspende toute opération sérieuse. On ne travaille plus à diriger les événemens ni même à les combattre; on les subit et on s'y résigne. L'ennemi fera ce qu'il voudra autour de Metz, établira des batteries, creusera des fossés, s'abritera derrière des retranchemens; on laisse le champ libre à son activité, on n'y oppose que la patience et la force d'inertie; 240,000 spectateurs vont assister de loin, sans les interrompre, aux travaux de l'armée prussienne. En comptant la garnison, les gardes mobiles, les gardes nationaux, et 20,000 paysans que l'invasion a chassés dans la forteresse, le maréchal Bazaine dispose d'autant de bras que le prince Frédéric-Charles; il pourrait disputer le terrain pied à pied, remuer autant de terre que les Prussiens, lutter avec la pioche et la bêche aussi bien qu'avec le fusil. Un Todleben leur ferait payer cher chacun de leurs pas. Nous y songeons si peu que nous leur abandonnons des positions très fortes, comme s'il ne nous restait d'autre ressource que de nous replier sous le canon des forts et d'y attendre qu'on nous attaque. Le débouché de la route de Saulny sur le plateau d'Amanvillers, la hauteur de Mercy, d'autres points encore faciles à défendre, difficiles à reconquérir, tombent du premier coup entre les mains de l'ennemi, étonné de son bonheur. Pendant ce temps, l'armée prussienne se resserrait autour de Metz, qu'elle entreprenait d'investir; sans perdre un jour, elle coupait dès le 19 la route de Thionville et séparait l'armée française du reste de la France.

Dans cette redoutable situation, quelle était la pensée du maréchal Bazaine, quel plan de délivrance méditait-il? L'armée, confiante encore malgré l'échec du 18, pleine d'énergie d'ailleurs et du désir de se battre, n'attendait que le signal des plus vigoureuses opérations. Quelques esprits sceptiques et prévoyans pénétraient seuls le secret de l'embarras et de l'irrésolution de leur chef. La circonspection naturelle de celui-ci augmentait avec le péril. De même que par prudence ou par inertie il n'avait pu se décider franchement à s'éloigner de Metz, à marcher sans arrière-pensée, avec un plan de campagne arrêté, dans la direction de Verdun, il ne savait cette fois encore quel parti serait le meilleur. Resterait-il sous les murs de la forteresse? tenterait-il la fortune en rase campagne? essaierait-il de donner la main au maréchal de Mac-Mahon? Il hésitait de nouveau, et en attendant laissait passer les jours, jours précieux, jours irréparables pendant lesquels se décidait la destinée de la France. Il comptait sur le temps plus que sur lui-même. Le temps lui apporterait peut-être une solution et un moyen de

salut. En tout cas, il évitait soigneusement de s'engager, de s'arrêter à un parti définitif. Rien de plus vague que la dépêche qu'il envoyait le 20, de son quartier-général du Ban-Saint-Martin, au maréchal de Mac-Mahon. « L'ennemi grossit toujours autour de nous, disait-il, et je suivrai très probablement pour vous rejoindre la ligne des places du nord. Je vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. » L'auteur de cette note pouvait à volonté, sans paraître se contredire, ou rester sous Metz ou s'éloigner. Il entendait en effet se réserver jusqu'au dernier moment une complète liberté d'action, ce qui était son droit et même son devoir, mais à la condition qu'il se décidât sur-le-champ et qu'il ne perdît pas de temps pour agir.

Toute l'armée crut en effet à une prochaine et vigoureuse action. Le 22 août, une dépêche ordonnait de réduire les bagages des officiers, de retenir à Metz les cantiniers avec leurs femmes et leurs voitures, ce qui faisait espérer à tout le monde une grande sortie. Le 26, ce projet recevait même un commencement d'exécution, toutes les troupes étaient mises en marche dès le matin; mais la persistance de la pluie et l'état des routes obligeaient les corps déjà prêts pour le départ à rentrer dans leurs cantonnemens. Le jour même fut réuni un conseil de guerre composé de tous les chefs de corps et des commandans des armes spéciales. On s'y rallia unanimement à la pensée de ne pas s'éloigner de Metz, « afin de maintenir devant soi 200,000 ennemis, dit le maréchal Bazaine dans son rapport, de donner le temps à la France d'organiser la résistance, aux armées en formation de se constituer et de harceler l'ennemi en cas de retraite, de lui infliger même au besoin une défaite décisive. » Les expressions calculées dont se sert le commandant en chef de l'armée du Rhin laisseraient croire qu'on ne se proposait d'agir que si l'ennemi se retirait, de n'opérer que sur ses derrières. Le commandant supérieur de la place de Metz, chef du génie de l'armée, présent à la séance, déclare au contraire que, dans l'opinion du conseil, la position éminemment stratégique de la forteresse devait servir immédiatement de base aux opérations les plus actives. On fut d'avis de rester, dit-il en propres termes, « mais sous la réserve formelle qu'on manœuvrerait vigoureusement autour de la place. Je n'ai pas à examiner, ajoute-t-il un peu ironiquement, si ce programme a été suivi. » On regrette de ne trouver dans le mémoire du général Coffinières de Nordeck aucun éclaircissement sur une autre assertion du maréchal Bazaine, qu'il appartenait cependant au chef du génie plus qu'à personne de confirmer ou de démentir. D'après le rapport du commandant en chef, à la date du 26 août, la ville de Metz aurait eu besoin de l'armée pour terminer les forts et les défenses extérieures du

corps de la place; il aurait même été reconnu qu'elle ne pouvait tenir plus de quinze jours sans la protection de l'armée. Affirmation étrange dans la bouche d'un général qui avait annoncé l'intention de quitter Metz dès le 14 août, et qui allait en apparence recommencer le 31 une tentative analogue! Ainsi donc l'empereur et le maréchal Bazaine, en s'éloignant de la ville avec leurs soldats, la sacrifiaient d'avance et la livraient à l'ennemi. La considération de son salut, qui ne les avait ni touchés, ni arrêtés le matin du combat de Borny, retenait maintenant l'armée autour de ses murs, quoique treize jours se fussent écoulés, treize jours si utiles pour les préparatifs de la défense. Si réellement Metz ne pouvait se défendre le 14 août, c'était un crime de vouloir l'abandonner ce jour-là, d'exposer à un combat inégal, à une défaite certaine, une place jusque-là imprenable, le meilleur boulevard de la France.

Quelle nouvelle et impardonnable faute de n'avoir pas employé le temps qui s'était écoulé depuis lors, le bon vouloir des habitans, l'énergie de la garnison, les ressources immenses dont on disposait pour compléter les ouvrages de la place! Que de choses une volonté ferme accomplit en treize jours! Que de travaux les Russes avaient exécutés autour de Sébastopol dans le même espace de temps (1)! Il n'en fallut pas davantage à Paris pour organiser la résistance. On nous dira bientôt que les Prussiens ont élevé autour de Metz des retranchemens infranchissables. Avec les forts de Metz pour points de départ, si incomplets, si mal armés qu'ils fussent, que de facilités n'avions-nous pas de plus qu'eux pour nous retrancher dans des positions plus solides que les leurs! Qui donc enfin parmi les généraux osait fixer le terme de la résistance d'une place de premier ordre défendue par une enceinte qu'aucun ennemi n'avait jamais forcée, habitée par une population intrépide, animée du plus ardent patriotisme, prête à tous les sacrifices pour éviter la honte d'une capitulation inconnue dans son histoire? Strasbourg, attaqué par 60,000 hommes, résistait sans un seul fort; les petites forteresses de Bitche, de Phalsbourg, de Toul, résistaient, et l'on estimait à quinze jours la durée de la défense de notre première place forte! Quel signe manifeste de l'affaiblissement de quelques esprits, de la facilité avec laquelle le commandement militaire passait sans transition de l'extrême confiance à l'extrême découragement! Après avoir trop peu estimé les Prussiens, on leur attribuait maintenant des qualités extraordinaires, on s'attendait de leur part à des exploits éclatans, on se rabaissait soi-même, on diminuait ses propres forces pour exagérer les leurs.

(1) Un officier supérieur du génie, témoin actif du siége de Sébastopol et du blocus de Metz, affirme que, même au début, il n'y avait pas un seul des ouvrages défensifs de Metz qui ne fût plus en état de résister que la meilleure des positions de Sébastopol.

L'opinion émise le 26 août par le conseil de guerre sur la convenance de ne pas quitter Metz décida en partie des événemens ultérieurs. Plusieurs de ceux qui l'exprimaient ne renonçaient point à l'action pour cela, ils limitaient simplement le champ de leurs opérations; mais le maréchal, peu disposé aux grandes entreprises, effrayé peut-être, comme le croit le général Deligny, de la possibilité d'un désastre, s'arma de l'avis unanime de ses collègues pour ne plus rien tenter de hardi. Il y eut un jour néanmoins où on se reprit à espérer, où l'armée put croire qu'on allait la conduire vigoureusement au combat. Ce fut la journée du 31 août, qui parut généralement inexplicable, qui le serait en effet si la délibération du 26 n'éclairait ce mystère.

Averti le 30 par une dépêche du maréchal de Mac-Mahon que celui-ci s'avançait à son secours vers Montmédy, le commandant en chef de l'armée du Rhin comprit l'impossibilité de demeurer immobile et la nécessité de tenter quelque chose vers le nord. Il livra le combat de Sainte-Barbe pour répondre à la nouvelle qu'il venait de recevoir, mais sans se croire obligé à de grands efforts. Depuis que le conseil de guerre avait exprimé le vœu que l'armée fût maintenue autour de Metz, la responsabilité personnelle du maréchal Bazaine était officiellement dégagée; rien ne l'obligeait plus à partir : il pouvait toujours se retrancher derrière l'opinion de ses subordonnés. Il lui suffisait de donner à son collègue et à l'empereur une preuve de sa bonne volonté par une démonstration imposante sur la route du nord. Dans le cas où cette démonstration ne réussirait pas, on en serait quitte pour se replier sous le canon des forts. On invoquerait la difficulté de l'entreprise, la supériorité écrasante de l'ennemi, l'obligation morale de ne pas abandonner la ville de Metz à ses seules ressources. On serait à l'abri de tout reproche, on aurait fait de son mieux et mis toute l'armée en ligne le jour même où l'on apprenait la marche du maréchal de Mac-Mahon; on n'aurait reculé que devant des obstacles invincibles. Après cet effort impuissant, on retrouvait le droit de donner du repos à l'armée, de la reconduire dans ses cantonnemens, autour de la forteresse, et de reprendre cette attitude expectante qu'on avait gardée depuis le 18 août.

Le tort du maréchal, en cette circonstance, n'était pas, comme beaucoup le croient, de rester sous Metz. S'il eût percé les lignes ennemies le jour du désastre de Sedan, son armée eût pu être cernée par quatre armées prussiennes qui l'auraient écrasée. Dans l'ignorance où il se trouvait de ce qui se passait loin de lui, il agit avec prudence en ne s'aventurant pas vers le nord. Sa faute fut bien moins ce jour-là de n'avoir pas marché sur Thionville que de

n'avoir pas opéré avec vigueur contre l'armée d'investissement, de ne pas s'être emparé, le 31 au matin, des positions que l'ennemi occupait sur la rive droite pour le rejeter vers la rive gauche de la Moselle. On pouvait différer d'opinion sur l'opportunité de partir; on ne le pouvait sur la nécessité de frapper de grands coups autour de Metz. C'était une offensive poussée à fond, c'étaient des opérations vigoureuses dans le rayon de la place, qu'avait demandées le conseil de guerre, qu'imposait la situation. On avait vu le 31 au soir, lorsque deux batteries prussiennes étaient restées entre nos mains, que les retranchemens ennemis ne résisteraient pas longtemps à l'ardeur de nos soldats, qu'en nous portant sur un point avec résolution nous percerions des lignes peu profondes, nous emporterions des ouvrages peu avancés. La trouée était faite dès lors: il s'agissait de l'élargir et de couper en deux l'armée allemande, obligée de s'étendre sur un espace de 45 kilomètres. Si nous battions nos adversaires sur une des deux rives de la Moselle, nous les forcions peut-être à se retirer sur l'autre, nous reprenions en tout cas la liberté de nos mouvemens. C'eût été une heureuse et habile manœuvre de nous dégager enfin de l'étreinte qui nous enlaçait depuis le 18 août, de maintenir nos communications avec le dehors en occupant des positions bien choisies, de faire entrer aussitôt des approvisionnemens dans la place par la porte qu'on tiendrait ouverte, et d'envoyer notre cavalerie fouiller tous les villages, ramasser au loin les abondantes récoltes de l'année. Il semblait qu'il n'y eût alors d'autre embarras pour le commandement que la difficulté de choisir entre les opérations nombreuses dont la possibilité s'offrait à l'esprit. Qui se fût douté le 1er septembre que cette armée qui venait de se battre avec tant de vigueur, cette armée résolue à vaincre partout où on la concentrerait, en mesure de se porter tout entière sur un point déterminé de l'enceinte, et d'y attaquer l'ennemi avec la supériorité du nombre, se réunissait pour la dernière fois, qu'on ne lui demanderait plus désormais d'autre vertu que la patience, d'autre effort que la résignation? Hélas! ce n'est plus de combats que nous aurons à parler maintenant. La politique va bientôt commencer son œuvre, en attendant que la famine la consomme.

II.

La période des opérations militaires autour de Metz se termine réellement le 1er septembre, treize jours après le commencement du blocus, deux mois avant la capitulation. Il y aura encore des engagemens partiels, quelques coups de main heureux où se dé-

ploiera inutilement le plus brillant courage; mais aucun résultat sérieux ne sera obtenu ni même poursuivi; il ne se fera, il ne se tentera rien de grand. Les habitans de Metz assisteront impuissans à l'agonie de l'armée, qui, en s'immobilisant sous leurs murs, les entraîne dans sa ruine. Ils verront avec désespoir les vainqueurs de Borny et de Rezonville, 140,000 soldats d'élite, les meilleurs qu'eut la France, auxquels rien n'aurait résisté s'ils s'étaient portés tous ensemble du même côté des lignes d'investissement, séparés de leur pays, bloqués et affamés pendant deux mois par 200,000 ennemis, sans essayer une seule fois de forcer sur un point le cercle qui les enveloppe. Après les sanglantes batailles du commencement de la campagne, qui se serait attendu à cette longue immobilité? Comment les mêmes hommes qui le 16 août poussaient l'épée dans les reins et rejetaient sur la route de Verdun l'aile gauche de l'armée prussienne, qui le 18, d'Amanvillers à Saint-Privat, attaqués par 200 pièces de canon, chargés par la garde royale, se battaient un contre trois en disputant le terrain pied à pied, souffraient-ils aujourd'hui qu'un adversaire disséminé sur 12 lieues de circonférence, obligé de n'abandonner aucune partie de cet immense espace, incapable de leur opposer, à l'endroit où on l'attaquerait, des forces égales aux nôtres, leur fermât tous les chemins et les réduisît par la famine à mettre bas les armes? Si cette noble armée avait prévu dès l'origine le sort que lui réservait son chef, aucun sacrifice ne lui eût coûté pour s'y soustraire; elle eût demandé le 2 septembre à recommencer les combats des jours précédens, elle eût préféré tous les genres de péril aux angoisses de la faim, à l'ignominie de la capitulation. Le maréchal Bazaine ne se doutait pas lui-même du tour que prendraient les événemens; il espérait mieux du temps, des circonstances, de son habileté; eût-il abdiqué si tôt son rôle de soldat, s'il avait pressenti dès lors le triste succès de sa politique?

Malheureusement pour la France la double nouvelle du désastre de Sedan et de la proclamation de la république à Paris fit tomber les armes de ses mains. Déjà découragé de la lutte, effrayé de combattre un ennemi qu'il savait habile et dont il s'exagérait la force, plein de doute sur la capacité militaire et sur l'activité de deux de ses chefs de corps, il retomba dans une inaction où son tempérament et ses calculs trouvaient également leur compte. Il trompait en attendant l'impatience de ses soldats, d'abord par la perspective d'une action prochaine et décisive, plus tard par l'annonce d'une convention militaire qui assurerait le libre départ de l'armée. Les jours s'écoulaient néanmoins, et avec le temps s'épuisaient les vivres nécessaires à un si grand nombre d'hommes. La viande de

bœuf devenait rare, le fourrage et l'avoine manquaient aux chevaux. Dès le 4 septembre, on distribuait à l'armée des rations de viande de cheval. Qui le croirait, si tous les témoignages ne l'attestaient? — lorsque les premiers symptômes de la disette se faisaient déjà sentir, lorsque le sel atteignait un prix excessif, qu'il fallait abattre tous les jours 250 chevaux pour la nourriture des soldats, que d'autres animaux mouraient de faim, que la cavalerie se fondait à vue d'œil, que la nécessité d'une action vigoureuse et immédiate s'imposait à tous les esprits, — on laissait passer trois semaines sans entreprendre une seule opération militaire, si insignifiante qu'elle fût. On savait cependant que le gros des forces prussiennes marchait sur Paris, qu'on n'avait plus à craindre un retour en arrière de l'armée du prince royal, — que, les lignes d'investissement une fois percées, on ne rencontrerait nulle part, dans l'est de la France, une résistance sérieuse, que le moment était propice pour forcer le passage, ou, si on le préférait, pour obliger l'ennemi à lever le siége. Qu'a fait le commandant en chef de l'armée du Rhin pendant les trois semaines dont nos adversaires ne perdirent pas un jour? Une proclamation vague adressée aux soldats, une dépêche insignifiante envoyée au gouvernement de la défense nationale, sont-ce là les seuls signes de vie qu'on doive attendre de notre meilleur général, de notre meilleure armée, à l'heure où 700,000 étrangers ont envahi la France? Son rôle se bornait-il, comme il le dit, à attendre des nouvelles? Est-ce à cela que se réduit l'initiative du commandant en chef de 140,000 hommes? Il est instruit de ce qui se passe en France, non pas seulement, ainsi qu'il le prétend, par des journaux prussiens, ou par la bonne volonté des parlementaires, mais par des prisonniers français échangés avec des Allemands. Qu'a-t-il besoin d'ailleurs de plus de détails, de renseignemens plus exacts? Le devoir du soldat n'est-il pas clair? Paris fera ce qu'il voudra, le gouvernement de la défense nationale négociera la paix ou continuera la guerre. Quoi qu'il advienne, les obligations de l'armée de Metz restent les mêmes. Jusqu'au moment où elle sera informée d'un armistice ou d'un traité de paix, elle est tenue de se battre avec la dernière vigueur. Tous les efforts qu'elle fera, tous les succès qu'elle pourra remporter rendront la paix meilleure ou la guerre plus heureuse. Un Mac-Mahon n'eût point hésité; au lieu de mendier des nouvelles auprès du prince Frédéric-Charles, il eût été en chercher l'épée à la main au quartier-général des Prussiens. Le général Trochu agissait plus fièrement à Paris, lorsqu'il refusait avec dignité les renseignemens que lui offrait M. de Moltke.

Le maréchal Bazaine ne se croyait pas tenu à tant d'héroïsme.

La noble ambition de sauver son pays et d'illustrer son nom par une lutte désespérée ne tentait pas son âme indifférente. Au moment où l'on attendait de lui quelques élans d'ardeur généreuse, où son armée impatiente ne demandait qu'à le suivre dans une succession de batailles, il prescrivait modestement d'enlever à l'ennemi quelques gerbes de paille ou quelques bottes de fourrage qu'on eût dû ramener au camp cinq semaines plus tôt. C'est à des opérations de ce genre qu'il borne désormais l'activité de son armée; il les énumère avec complaisance dans son rapport, comme pour se justifier du reproche d'inaction. Les chiffres des hommes mis hors de combat dans chaque affaire donnent une idée de leur peu d'importance. A Lauvallier, le 22 septembre, nous n'avions que 3 morts et 32 blessés. L'opération inutilement tentée le lendemain sur Vany et Chieulles, que nous avions eus entre nos mains le 31 août, sans en ramener une gerbe de blé, nous coûte 6 morts dont 1 officier. A Mercy et à Peltre, 44 hommes sont tués, 320 blessés, 19 disparaissent; à Lessy, 9 morts et 66 blessés restent sur le champ de bataille. L'enlèvement du château de Ladonchamps nous fait perdre 16 hommes; on rapporte ce jour-là 80 blessés. Après ces insignifiantes escarmouches, la seule opération qui parut entreprise avec quelque vigueur, quoique sans but apparent, eut lieu le 7 octobre, dans la plaine de la Moselle, autour des villages de Saint-Remy et de Bellevue. Comme toujours, les troupes enlevèrent vaillamment sous une pluie d'obus toutes les positions qu'elles attaquèrent, et, une fois qu'elles les eurent enlevées, reçurent l'ordre de se replier. Ce fut le dernier soupir de l'armée de Metz, soupir héroïque qui attesta de nouveau tout ce que les soldats avaient conservé de valeur, quoique leurs souffrances eussent déjà commencé. Même alors, quand la ration de pain diminuait, quand personne ne mangeait plus à sa faim, un général audacieux eût accompli des prodiges avec de tels hommes. Leur bravoure, leur énergie, leur désir d'en venir aux mains, restaient les mêmes. Si le maréchal Bazaine eût voulu se servir de leur courage, il eût retrouvé jusqu'à cette date les intrépides combattans de Rezonville et de Borny; 11 officiers, 90 soldats payèrent de leur vie cette dernière journée de gloire stérile, plus de 1,000 blessés gisaient autour d'eux.

On accusa le maréchal d'avoir engagé ces braves troupes et fait verser tout ce sang pour répondre aux reproches des habitans de Metz, qu'indignait son inaction. C'était en effet une démonstration bien nombreuse pour un simple fourrage, qui ne put même pas aboutir. L'opinion publique demandait des opérations d'un autre genre, d'un caractère plus sérieux et plus décisif. Rien de ce qu'on souhaitait, de ce qu'exigeait la situation, ne se fit. Le commandant en

chef de l'armée du Rhin ne voulait plus se battre; du 1er au 23 septembre, il avait attendu; à partir de cette date, il négociait. Tout le monde comprit depuis qu'à la première nouvelle du désastre de Sedan et de la proclamation de la république il n'avait cherché qu'à gagner du temps, à se réserver pour le grand rôle qu'il entrevoyait et qu'il croyait prochain. Sans se douter que la France, émue par tant de revers, se préparait à une guerre nationale, que Paris menacé organisait la résistance, il se désintéressa de la lutte au moment même où la nation s'y engageait. Il crut qu'on n'essaierait même pas de se défendre, que Paris, mal armé, mal approvisionné, ouvrirait ses portes, et que le combat finirait faute de combattans. Quelles forces organisées restait-il en effet à la nation? Il avait fallu drainer le pays pour en faire sortir les 100,000 combattans dont le maréchal de Mac-Mahon avait pris le commandement. Cette armée détruite, il n'y avait plus d'autre armée que l'armée de Metz, la seule qui eût tenu tête aux Prussiens et remporté sur eux quelques avantages. Si la Prusse ne reconnaissait pas la république, comme beaucoup d'indices le faisaient supposer, si cependant elle était pressée de conclure la paix pour recueillir les fruits de sa victoire, elle ne trouvait en face d'elle qu'un seul pouvoir resté debout, celui du maréchal Bazaine. Elle lui offrirait sans doute de s'entendre avec lui pour l'ouverture des négociations, peut-être aussi pour le rétablissement de l'empire et la reconstitution d'un gouvernement régulier. La force des choses créerait ainsi au commandant en chef de l'armée du Rhin une grande situation politique. La plus grande de toutes ne lui était-elle pas réservée? En présence d'un empereur prisonnier, d'une régente étrangère, d'un prince enfant, d'une république en désarroi, la France affamée d'ordre et de repos ne serait-elle pas tentée de confier ses destinées à un soldat heureux, au seul général qui eût sauvé son armée et gardé quelque chose de notre ancien prestige militaire? On a dit que la possibilité d'une régence se présentait alors à l'esprit du maréchal. Les témoins de ses ambitions passées, ses compagnons d'armes du Mexique, accueillaient sans incrédulité cette vague rumeur.

En tout cas, il se réservait, il entendait garder son armée intacte, et ne compromettre dans aucune aventure ce puissant moyen d'action qu'il tenait entre ses mains. De là son éloignement pour les opérations militaires, pour les entreprises hardies qui eussent exposé à la fois ses troupes et sa renommée. Un échec sérieux eût mis à néant toutes ses espérances. Il attendait donc de jour en jour, dans une impardonnable inaction, qu'on lui proposât un arrangement dont il débattrait les conditions entre la Prusse et la France; il allait même au-devant des ouvertures en faisant demander dès

le 16 septembre au prince Frédéric-Charles ce qui se passait au dehors. Cette démarche toute politique, si peu conforme aux usages de la guerre, apprit tout de suite aux Prussiens qu'au quartier-général du Ban-Saint-Martin on était plus disposé à négocier qu'à se battre. Eux-mêmes, qui n'avaient jamais songé, comme ils en conviennent, à employer la force pour s'emparer de Metz, qui ne comptaient que sur la famine pour nous réduire, qui d'ailleurs ne savaient pas encore s'il leur serait plus avantageux de traiter avec la république qu'avec l'empire, se placèrent volontiers sur le terrain où l'on essayait de les amener. L'habile réponse du prince Frédéric-Charles, où le vrai et le faux se confondaient, ne devait ouvrir au maréchal Bazaine que des perspectives pacifiques. Le roi de Prusse, lui disait-on, continuait sa marche victorieuse sur Paris sans rencontrer de résistance, et la république, proclamée dans la capitale, ne ralliait pas tout le pays. C'était insinuer à mots couverts que la guerre allait finir, mais que la question politique commençait; c'était surtout confirmer le maréchal Bazaine dans la résolution de ne rien entreprendre pour un gouvernement de hasard directement menacé par deux armées prussiennes, déjà contesté dans le reste de la France. Au moment où le commandant en chef de l'armée du Rhin venait d'entrer si malheureusement dans la voie des négociations qui devait lui être si fatale, sa mauvaise fortune plaçait sur son chemin un dangereux tentateur, envoyé peut-être de Ferrières, pour le sonder et pour le séduire. Le 23 septembre, à neuf heures et demie du soir, frappait à la porte du quartier-général un personnage mystérieux, soigneusement enveloppé, qui, arrivant des avant-postes prussiens, demandait à parler au maréchal et s'enfermait immédiatement avec lui. Quel était cet inconnu? quelle mission remplissait-il? On ne le sut que plus tard. Il s'appelait Régnier, il arrivait de Londres; il venait de voir M. de Bismarck en traversant la France, et il travaillait secrètement à une restauration bonapartiste. Dans la curieuse brochure où il raconte ses voyages, il se représente lui-même comme un simple volontaire de la cause impériale, n'ayant reçu mandat de personne, uniquement inspiré par le désir de servir la dynastie de son choix, et par elle le pays. Ces déclarations sont peut-être sincères; mais M. Régnier conviendra qu'en voulant servir la France et l'empire il n'a servi que M. de Bismarck. L'impératrice, qu'il essaya d'abord de voir à Hastings, ne consentit pas à lui ouvrir sa porte; il ne se découragea point et écrivit. Dans trois lettres successives, il exposa les deux idées suivantes : il croyait en premier lieu que le roi de Prusse traiterait plus volontiers avec l'empire qu'avec la république; il demandait en second lieu que le gouvernement impérial, qui avait disparu, s'affirmât au contraire d'une ma-

nière éclatante, afin de faire rentrer les républicains dans le néant. Repoussé à Hastings, où l'impératrice se défendait de toute ingérence politique dans les affaires de la France, il annonça l'intention de se rendre à Wilhelmshœhe, où l'empereur lui ferait peut-être un accueil plus favorable, et il obtint que le prince impérial le recommanderait indirectement à son père en le chargeant d'une photographie signée de sa main. Sans autre titre de recommandation, il se rendit à Ferrières, où M. de Bismarck le reçut aussitôt, le jour même où M. Jules Favre était attendu. L'habile chancelier négociait le matin avec l'empire, le soir avec la république, sans chercher d'autre intérêt que celui de l'Allemagne, se demandant seulement de qui il obtiendrait les conditions de paix les meilleures, qui serait le mieux en mesure de tenir ses engagemens. Il accueillit M. Régnier comme un agent bonapartiste autorisé, et ne parut pas éloigné d'entrer en pourparlers avec le gouvernement impérial, pourvu qu'on lui offrît une base sérieuse de négociations. Son interlocuteur lui répondit que tout dépendait de l'impératrice ou de l'empereur, qu'il fallait les décider à agir et à gouverner; puis il offrit de se rendre à Metz, afin de conférer avec le maréchal Bazaine, qu'il croyait dévoué à la politique impériale, de faire au besoin sortir de la place, avec le consentement de M. de Bismarck, le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki, afin d'avoir un intermédiaire entre la dynastie et l'armée.

C'est à la suite de cet entretien que M. Régnier, muni d'un sauf-conduit, arrivait au quartier-général du Ban-Saint-Martin. Suivant lui, voici ce qu'il proposa sur-le-champ au maréchal Bazaine, d'accord avec M. de Bismarck et le prince Frédéric-Charles, qu'il avait visité à Corny. L'armée de Metz sortirait du camp retranché en gardant ses armes et ses canons, serait aussitôt neutralisée, et se retirerait dans l'intérieur de la France pour y rétablir l'ordre, pour y soutenir le gouvernement impérial. Au bout de deux heures, dit M. Régnier, toutes ces conditions étaient acceptées par le maréchal, qui répondait de l'armée et de ses collègues en faisant ses réserves pour la garnison de Metz. Le surlendemain, le général Bourbaki sortait de Metz, sur un ordre écrit et antidaté du maréchal, pour se rendre auprès de l'impératrice, dont le consentement était nécessaire. Il y a de fortes raisons de penser que le général en partant croyait obéir aux volontés de la régente, qui s'étonna de sa visite et lui apprit qu'on l'avait trompé. D'après M. Régnier, l'ordre qu'il emportait était officiellement donné au nom de l'impératrice. Pendant que Bourbaki prenait la route de l'Angleterre par le grand-duché de Luxembourg et la Belgique, M. Régnier retournait à Ferrières; il rapportait l'acquiescement du maréchal Bazaine aux con-

ditions proposées, mais il n'en pouvait montrer qu'une preuve bien vague, la signature du maréchal apposée sur une photographie à côté de celle du prince impérial. Si le commandant en chef de l'armée du Rhin était trop prudent pour donner d'avance des gages contre lui dans une négociation si ténébreuse, M. de Bismarck était trop habile pour se contenter d'une garantie si insignifiante. Il demanda donc un engagement positif, et il envoya sur l'heure au maréchal Bazaine le télégramme suivant : « le maréchal Bazaine autorise-t-il M. Régnier à traiter de la reddition de l'armée de Metz en restant dans les conditions convenues avec ce dernier? » Parmi ces conditions, il y en avait une qui demeurait en suspens, qu'avait exigée le prince Frédéric-Charles, mais à laquelle le maréchal n'avait pas voulu consentir : c'était la reddition de la place de Metz. Sans cette clause, le général prussien ne voulait accorder ni la libre sortie, ni la neutralisation de l'armée. On ne put se mettre d'accord sur ce point capital. Le maréchal Bazaine répondit à M. de Bismarck : « Je ne puis répondre affirmativement à ces questions. J'ai dit à M. Régnier que je ne pouvais disposer de la capitulation de la place de Metz. »

La négociation en resta là pour cette fois; elle devait être reprise quelques jours plus tard par le général Boyer, envoyé le 12 octobre à Versailles après une délibération du conseil de guerre, où l'on décidait à l'unanimité que l'armée tiendrait sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement de ses vivres, qu'elle ne ferait plus d'opérations autour de la place, qu'on entrerait en pourparlers avec l'ennemi pour traiter d'une convention militaire. Le général Coffinières de Nordeck demanda inutilement qu'avant de négocier d'une manière définitive, on tentât du moins le sort des armes. Cette proposition fut écartée par la majorité du conseil. On espérait, dit-on, obtenir de M. de Bismarck que la place de Metz fût exceptée de la convention et laissée libre de se défendre, que les blessés fussent évacués, que l'armée se retirât avec armes et bagages dans le sud de la France ou en Algérie, pour y rester jusqu'à la fin de la guerre.

Lors même que les Prussiens n'auraient pas connu exactement la triste situation de l'armée de Metz, la mission du général Boyer leur révélait sa détresse. Il ne s'agissait plus pour elle de combattre; elle était évidemment à bout de vivres, elle ne cherchait plus qu'à sortir de la place aux conditions les plus favorables. On n'avait plus devant soi des combattans, on avait des affamés dont chaque jour diminuait les forces; il suffisait de gagner du temps pour les réduire à la dernière extrémité et les contraindre à se rendre. A quoi bon leur accorder quinze jours plus tôt des conditions auxquelles

ils n'auraient plus droit quinze jours plus tard? Le raisonnement était trop simple pour ne pas s'imposer à l'esprit de nos adversaires. Leur habileté se borna donc à traîner les choses en longueur. Le général Boyer, qui avait demandé un sauf-conduit pour le 11, ne le reçut que le 12, ne put rentrer dans Metz que le 17, et ne rapporta aucune proposition acceptable. « Le roi de Prusse, dit le maréchal Bazaine dans son rapport, subordonnait à une question politique les avantages qui seraient accordés à l'armée. » Cette phrase énigmatique veut dire sans doute, comme on le crut alors parmi les soldats, que l'armée ne pourrait sortir de la place sans proclamer auparavant le prince impérial. Est-il bien sûr que le maréchal Bazaine, qui venait d'accueillir si favorablement les projets de M. Régnier, eût repoussé cette condition, s'il n'avait compris que l'armée, déjà inquiète et indignée des rumeurs qui circulaient, ne le suivrait pas dans cette voie, que les habitans de Metz, justement hostiles à toute restauration bonapartiste, accueilleraient avec indignation l'annonce d'un tel compromis?

Le temps pressait cependant, une sortie paraissait impossible à cette heure suprême avec des hommes épuisés, avec une artillerie et une cavalerie démontées. Ces chefs militaires qui, un mois auparavant, tenaient entre leurs mains le sort d'une grande armée et le salut de la France, en étaient réduits aujourd'hui, au lieu de se battre en soldats, à chercher des avocats et des intermédiaires officieux auprès de la cour de Prusse. C'est à une femme que des hommes de guerre demandaient leur salut; pour n'avoir pas agi avec vigueur au moment opportun, ils imploraient maintenant l'intervention d'une exilée, d'une souveraine déchue, qui leur donnait cependant l'exemple de ne demander grâce à personne. De toutes les humiliations qui étaient réservées à des hommes de cœur, la moins douloureuse n'eût pas été de faire sortir l'impératrice de la dignité du silence et de la retraite pour la jeter aux pieds du roi de Prusse, de devoir à ses bons offices la délivrance de notre armée. Est-ce là « le chemin du devoir et de l'honneur » où le maréchal Bazaine annonçait à ses soldats, cinq jours auparavant, qu'il les conduirait toujours en marchant à leur tête?

L'impératrice, que M. Régnier s'obstinait à replacer sur le trône malgré elle, dont le maréchal Bazaine voulait faire, sans qu'elle s'en doutât, l'obligée de son vainqueur et la bienfaitrice d'une armée qui n'eût pu servir sa cause sans déserter celle de la France, eut le bon sens de refuser le rôle qu'on lui offrait, de ne se prêter à aucun compromis politique. Le général Boyer, envoyé auprès d'elle en Angleterre, ne réussit pas mieux que M. Régnier. C'était le dernier espoir du commandant en chef de l'armée du Rhin qui s'éva-

nouissait. Il n'y avait plus maintenant d'illusions à entretenir; l'heure était venue d'expier toutes les fautes, le châtiment commençait. Le prince Frédéric-Charles guettait sa proie, la voulait tout entière, et signifiait durement, le 24 octobre, que le temps des négociations était passé. L'horreur de la situation apparaissait à tous les yeux dans son implacable réalité; les chevaux se traînaient mourans sur les routes, après avoir mangé l'écorce des arbres, les bois des voitures et les crinières de leurs voisins de piquet. Les hommes, épuisés par de longs jours de jeûne, sans pain et sans abri, les tentes et les vêtemens traversés par les pluies froides de l'automne, grelottaient silencieusement dans la boue du bivouac. Comment conduire maintenant au combat cette armée exténuée qu'on avait laissée se fondre dans l'inaction, et qui six semaines plus tôt eût accompli de grandes choses? Comment obtenir d'un vainqueur impitoyable et instruit de sa détresse quelque adoucissement à son sort? On n'en obtint aucun; il fallut subir les conditions de Sedan. Cette capitulation, qui avait paru ignominieuse, dont la honte avait indigné toute la France, il fallut la recommencer et faire passer encore une fois sous les fourches caudines de la Prusse plus de soldats qu'il n'en avait fallu jadis pour la conquérir.

Sans compter la garnison de Metz, les blessés et la garde mobile, 137,670 Français déposèrent les armes dans la douloureuse journée du 29 octobre; le maréchal Bazaine essaie en vain de se défendre en prétendant que sur ce chiffre il ne restait en réalité que 65,000 combattans; mais c'est cela même qui l'accuse. Qui donc par son inaction et ses manœuvres politiques, en négociant au lieu de combattre, avait réduit cette armée du Rhin à l'état d'épuisement où elle dépérissait? qui donc, pour n'avoir pas voulu la conduire au feu quand il en était temps encore, l'acculait aujourd'hui à la cruelle nécessité de se rendre ou de mourir de faim? Comment d'ailleurs soutenait-on dans les derniers jours le moral des soldats? Quelles paroles d'encouragement leur adressait-on? Que faisait-on pour raviver chez eux le sentiment de l'honneur militaire, pour les préparer au besoin à quelque entreprise héroïque, si l'on ne pouvait obtenir de l'ennemi des conditions honorables? Le commandement semblait prendre à tâche de ne répandre dans l'armée que les nouvelles les plus alarmantes, les moins propres à relever le courage du soldat. Le 17 octobre, une note officielle énumérait avec complaisance les forces de l'armée d'investissement; « les corps prussiens, y disait-on, étaient placés sur trois lignes, et derrière cette triple chaîne se trouvaient de nombreux régimens de landwehr organisés en divisions; des renforts considérables venaient d'arriver

de l'intérieur de la Prusse et l'état sanitaire de nos ennemis était excellent.» Le maréchal Bazaine pouvait d'autant mieux s'abstenir de communiquer à ses troupes ce dernier renseignement que l'inexactitude en fut établie depuis. Le typhus faisait au contraire de grands ravages dans l'armée prussienne. Près de 500 hommes en étaient atteints chaque jour, et si l'armée française eût conservé des vivres, la continuation du blocus eût coûté aux Allemands des milliers de vies. Il convenait sans doute à la politique du commandant en chef d'accueillir et de propager les bruits les plus inquiétans pour nous. On faisait volontiers circuler parmi les officiers un tableau fort exagéré des obstacles accumulés par l'ennemi autour de la place. Sur un fragment de la carte de l'état-major était même dessinée à l'encre rouge une formidable enceinte de batteries prussiennes. Après la capitulation, M. Marcus, ancien officier du génie, qui visita immédiatement les travaux des Allemands en compagnie de quelques notables de Metz, constata qu'on en avait grossi singulièrement l'importance. « Sur le terrain du château de Ladonchamps, dit un témoin oculaire, on avait traîné à la fin de septembre deux avant-trains de charrue surmontés de tuyaux de poêle qui simulaient des canons. » Une partie des fortifications si minutieusement décrites au quartier-général ne parurent pas plus redoutables à ceux qui les visitèrent. Du haut du Saint-Quentin, il était facile de se convaincre que sur plusieurs points le plan dressé par les ordres du maréchal Bazaine n'avait rien de sérieux.

En même temps qu'on exagérait aux yeux des soldats la force de la Prusse, on ne leur communiquait de l'intérieur de la France que des nouvelles décourageantes. Au retour du général Boyer, qui, d'après le rapport même du commandant en chef, ne tenait ses renseignemens que d'une source prussienne, on s'empressait d'apprendre à l'armée ce que racontait cet officier. On donnait ainsi une sorte d'autorité aux rumeurs les plus fausses, à des récits imaginaires dont on eût dû se défier comme d'un piége de l'ennemi. Les Prussiens, disait-on, marchaient déjà sur Bourges; Rouen et Le Havre demandaient des garnisons allemandes pour se préserver de la révolution; le gouvernement de Tours avait fui d'abord à Toulouse, puis à Pau. La France ne s'armait pas, nulle part il ne se formait d'armée régulière; les puissances étrangères ne témoignaient aucune bienveillance, aucune velléité d'intervenir. L'Italie profitait même de nos embarras pour réclamer la Savoie, Nice et la Corse. On préparait évidemment les esprits non au combat, mais à la fin de la lutte. Depuis longtemps, le maréchal Bazaine était résigné; on prétend même que dès le 11 septembre, dans une conversation avec des officiers de grand'garde à Saint-Ladre, il avait pro-

noncé le mot de capitulation. Il fallait que le soldat se résignât à son tour.

Enfin le jour fatal arriva; le 26 octobre au soir, le général Jarras reçut l'ordre d'entrer en conférence au château de Frescaty avec le général Stiehle, chef d'état-major de la deuxième armée prussienne. Au point où l'on en était arrivé, il ne s'agissait plus d'obtenir, comme l'avait cru et annoncé le commandant en chef, la libre sortie de l'armée et sa neutralisation sur un point du territoire. La discussion se renferma naturellement dans le cercle le plus étroit. Nos implacables ennemis connaissaient tous leurs avantages et toute notre impuissance. Ils demandèrent tout et n'accordèrent presque rien. En définitive, le seul adoucissement qu'on put obtenir fut la liberté laissée aux officiers de porter leur épée. Sur les instances des négociateurs français, les honneurs de la guerre avaient été promis par le général Stiehle dans la soirée du 26; cette concession fut retirée le lendemain, dit le lieutenant-colonel Fay, par la faute et sur l'ordre du commandant en chef français. L'armée ne garda même pas ses drapeaux, qu'on demanda le 28 au soir aux généraux de division, sous prétexte de les brûler à l'arsenal, en réalité pour les remettre à l'ennemi dans la journée du 29. Elle livra en même temps à ses vainqueurs près de 500 pièces de campagne, 150,000 fusils, plus de 13,000 chevaux. Le maréchal Bazaine, dans ses adieux à ses soldats, rappelle imprudemment les noms de Masséna, de Kléber et de Gouvion Saint-Cyr. On a dit autrefois ici même ce qu'il fallait penser de cette ambitieuse comparaison (1). Les soldats de la république et du premier empire épuisaient avant de négocier toutes les formes de la résistance, livraient des combats, subissaient des assauts : on ne les a jamais vus capituler sur notre territoire, consentir à rendre leurs armes, causer la perte d'une place française; leurs noms sans tache ne rappellent à la France aucun souvenir douloureux.

III.

La malheureuse cité de Metz partageait en effet le sort de cette armée qui devait, disait-on, servir à la défendre, qui la perdit au contraire en restant sous ses murs. Ses puissantes fortifications, son imprenable enceinte, ses cinq forts, les 643 pièces de canon qui les armaient, l'immense matériel de guerre que le génie et l'artillerie y accumulaient depuis 1815, toutes les munitions, tout ce que contenaient les arsenaux, tout ce qui appartenait à l'état tombait

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1870.

avec nos troupes entre les mains de l'ennemi. Le maréchal Bazaine se consolait d'une si grande perte en annonçant, comme si l'avenir dépendait de lui, que la place et l'armement feraient retour à la France lorsque la paix serait signée : paroles cruelles que les Messins ne se rappelleront jamais sans amertume! Cette paix, dont celui qui devait la rendre si désastreuse parlait avec tant d'assurance, donnait Metz à la Prusse, et remettait en liberté l'homme qui avait perdu Metz. La cité messine se considère justement comme la victime la plus sacrifiée et la plus à plaindre de toute la guerre. On s'est abrité sous ses murailles, on a vécu de ses ressources, on a épuisé ses vivres, sans la consulter, sans faire droit à ses réclamations, sans témoigner pour son sort la moindre sollicitude; le jour où l'on a eu tiré d'elle tous les services qu'elle pouvait rendre, on l'a livrée à l'ennemi, qui l'a gardée. L'armée du moins, après tant d'épreuves, retrouve aujourd'hui le sol de la patrie; Metz, dépouillé de sa nationalité, arraché du sein de la France, n'ose sonder l'avenir et se retourne avec désespoir vers le passé; beaucoup n'y peuvent croire encore à la réalité de leur malheur, quelques-uns en étudient passionnément les causes. Toute l'activité intellectuelle de la cité se concentre sur ce seul objet; tous ceux qui ont encore le courage d'écrire recueillent des matériaux pour l'histoire du blocus et de la capitulation. Qu'on pardonne aux Messins ce légitime souci; qu'on se garde bien surtout de toucher légèrement à un si douloureux sujet, qu'on ne prononce plus du haut de la tribune de paroles imprudentes, qu'on ne cherche pas à atténuer des torts trop réels, à décorer d'épithètes louangeuses des actes sans excuse. A Metz, la conviction est faite dans tous les esprits; on dit que c'est l'obstination du commandant en chef à rester autour de la place qui a causé la perte de celle-ci, et on le prouve par des documens irréfutables.

Si le maréchal Bazaine avait été un chef prévoyant, s'il avait eu conscience de ses obligations envers une place qui devait, quoi qu'il arrivât, rester indépendante de son armée, son premier devoir eût été de se suffire à lui-même, de ne rien demander aux approvisionnemens de la ville. Il était tenu de nourrir ses soldats aux dépens du pays ou de l'ennemi, sans diminuer d'une gerbe de blé les ressources des habitans. L'intérêt public lui commandait impérieusement de subordonner toutes ses opérations militaires, tout son plan de campagne, à la considération supérieure du salut de la forteresse. Aucun sacrifice, aucun effort ne devait lui coûter pour conserver à la France une position si forte, si ardemment convoitée par la Prusse. Lui seul, il est vrai, restait juge du moment où il serait opportun de s'éloigner de la place; mais il ne lui était permis

d'y retenir l'armée qu'à la condition absolue que l'armée ne toucherait à aucune des réserves de la défense. Le maréchal fit peut-être sagement, on l'a vu, de se maintenir autour de Metz jusqu'au commencement de septembre, afin de laisser la forteresse compléter ses ouvrages extérieurs et l'armée du prince royal s'éloigner de la Lorraine dans la direction de Paris. Assuré dès lors de ne rencontrer hors de la ligne d'investissement aucune résistance inexpugnable, disposant de 160,000 hommes concentrés contre 200,000 ennemis disséminés sur un vaste espace, il pouvait entreprendre sans retard une série d'opérations vigoureuses et détruire en détail ses adversaires. La première et la plus utile de toutes ces entreprises était évidemment de se ravitailler chaque jour, d'explorer par conséquent un très vaste terrain, et d'employer la cavalerie à d'actives recherches de vivres. Si on avait commis la faute de se resserrer trop tôt, de se pelotonner entre les forts et l'enceinte dans un premier moment de panique (1), il fallait quitter peu à peu cet espace restreint, reconquérir peu à peu les positions abandonnées, fût-ce au prix de nombreux combats, et rejeter l'ennemi en arrière en prenant enfin l'offensive, au lieu de se borner toujours à attendre ses attaques. Quoi qu'on fît d'ailleurs, il fallait partir de ce principe, que l'armée devait se suffire sans rien emprunter aux magasins de la garnison, aux approvisionnemens de la ville. Cette précaution paraissait d'autant plus nécessaire que les besoins énormes des soldats menaçaient d'épuiser très vite les ressources des habitans. L'armée, consommant beaucoup plus que la place, ne diminuerait-elle pas dans une proportion redoutable les vivres de celle-ci? Les vivres étant des armes dans une ville investie, n'y avait-il pas un danger évident à lui retirer quoi que ce soit de ses moyens de défense? Un général pénétré de la nécessité impérieuse de conserver Metz au pays n'eût pas hésité à quitter la place le jour où il se serait vu forcé de vivre à ses dépens.

Au lieu de cela que fit-on? L'armée resta, ne s'approvisionna pas au dehors et affama la ville. Une population normale de 48,000 âmes, augmentée de 20,000 paysans réfugiés, qu'eût suffisamment défendue une garnison de 20,000 soldats, se trouva portée tout à coup par le séjour persistant de l'armée au chiffre formidable de 240,000 têtes. Pendant soixante-douze jours, suivant le général Coffinières, cette masse d'hommes consomma autant de vivres que les habitans et la garnison en eussent consommé pendant six mois de siége. D'après ce calcul, la forteresse, que la faim livrait à l'ennemi le 28 octobre, eût pu tenir jusqu'au mois de février, jusqu'après la

(1) Un officier, auquel on prescrivait d'étudier *des emplacemens de panique* pour le cas où les troupes seraient surprises par l'ennemi, répondit spirituellement que l'armée les occupait déjà tous.

signature de l'armistice. Quelles conditions de paix différentes n'eussions-nous pas obtenues alors! Le prince Frédéric-Charles aurait-il osé réclamer Metz pendant que Metz résistait encore? Quel avantage aussi de retenir plus longtemps à l'extrémité de la France une partie de ces forces qui paralysèrent l'armée de la Loire, lorsque la capitulation signée par le maréchal Bazaine les eut rendues libres! Pas un des soldats que M. de Moltke envoya relever les Bavarois entre Paris et Orléans n'eût pu être mis en ligne, si Metz en eût retenu la moitié autour de ses murs pendant que l'armée du Rhin entraînait l'autre moitié à sa suite, vers les Vosges ou vers Besançon. Le salut de la France peut-être, le salut de Metz à coup sûr, dépendaient donc des approvisionnemens de la place.

Le maréchal Bazaine comprend si bien l'importance capitale de la question des vivres dans l'histoire du blocus de Metz, qu'il essaie en se justifiant de rejeter sur d'autres la responsabilité de la faute commise. « Malheureusement, dit-il, les autorités civiles et militaires n'avaient pas pris de dispositions quand il en était temps encore pour faire rentrer dans l'enceinte toutes les ressources en vivres et en fourrages des cantons voisins et augmenter ainsi les approvisionnemens en prévision d'un long blocus. » Il est difficile d'imaginer une réponse moins habile. Avant le 6 août, qui donc prévoyait parmi les chefs de l'armée les échecs du commencement de la campagne, qui prévint le conseil municipal que la ville serait bloquée douze jours après? Le 7, la mise en état de siége supprimait les pouvoirs de l'autorité civile pour les transporter à l'autorité militaire, que le maréchal Bazaine recevait lui-même le 12 des mains de l'empereur. Qui donc, si ce n'est lui, devait donner l'ordre de pourvoir aux approvisionnemens? Le commandant supérieur de la place, son subordonné, peu disposé par prudence à prendre une initiative que la loi ne lui donnait pas, eût sans doute obéi, autant que les circonstances le permettaient, si on lui avait prescrit de s'approvisionner; mais il déclare formellement qu'il ne reçut aucun ordre. Il accuse même son chef d'avoir violé l'article 244 du décret de 1863 sur le service des places en s'emparant des munitions de guerre et de bouche contenues dans la forteresse sans les remplacer, comme le lui prescrivaient les règlemens militaires. Le soin que le maréchal Bazaine reproche à d'autres de n'avoir pas pris, la loi lui ordonnait à lui-même impérieusement de le prendre. Il a paru si important au législateur d'assurer le service des subsistances dans les places fortes, qu'il est interdit d'y toucher sans combler aussitôt les vides qu'on y fait. Cet article seul eût dû dicter au commandant en chef la résolution absolue de respecter les magasins militaires de Metz.

Quant aux autorités civiles qu'il met si imprudemment en cause,

non-seulement l'état de siége les déchargeait de toute responsabilité en les dépouillant de toute initiative, en ne leur laissant que le droit d'activer les mesures prescrites par l'autorité militaire, mais la rapidité de l'invasion leur eût enlevé, si elles avaient essayé d'approvisionner la ville, tous les moyens de le faire. Il leur eût fallu des soldats pour aller chercher des vivres sous la lance des uhlans, qui, dès le 8, battaient le pays. Dans ces conditions, le ravitaillement de Metz n'était plus une opération de commerce; c'était une pure opération militaire qu'il n'appartenait qu'aux chefs de l'armée d'ordonner et de faire réussir. Le conseil municipal de Metz, que le maréchal Bazaine accuse indirectement de n'avoir pas fait alors tout son devoir, pourrait lui renvoyer le reproche avec plus de justice. Peut-être même plus d'une fois le commandant en chef de l'armée du Rhin eût-il mieux aimé que les représentans de la cité messine fussent plus indifférens à la chose publique. L'histoire de leurs rapports avec le quartier-général est en effet celle d'une lutte journalière où, sans sortir de la réserve qu'une situation si grave imposait nécessairement à la population civile, ils défendent pied à pied les intérêts des habitans contre les empiétemens de l'autorité militaire. Les circonstances transforment en ennemi de la cité celui qui aurait dû la défendre et se dévouer pour son salut. Aux yeux du maréchal Bazaine, l'armée est tout, la ville n'est rien; pourvu que l'armée ait le nécessaire, peu lui importe si les habitans et la garnison ont le leur. A chaque instant, il prend des mesures qui diminueraient les ressources de la forteresse au profit des soldats, si le conseil municipal ne l'obligeait à les rapporter. Il ne se contente pas de vivre aux dépens de la cité; il en épuiserait sans scrupule les approvisionnemens pour augmenter ceux de l'armée. Il faut dès le mois d'août une démarche de l'autorité civile pour empêcher l'intendance d'acheter des grains sur le marché de Metz et de tarir ainsi les ressources locales. Plus tard, lorsqu'on ordonne des réquisitions chez les particuliers pour mettre en commun les réserves de tous, l'armée se procure encore une certaine quantité de blé au détriment de la ville en le payant à ceux qui le détiennent un prix supérieur au tarif municipal. Les officiers d'administration en offrent 45 francs le quintal pendant que le conseil ne le paie que 36 francs. Un autre jour, l'intendance requiert pour son service exclusif tous les moulins de la place; la municipalité n'obtient qu'avec peine de conserver dix paires de meules sur vingt-sept. Le bétail a été si promptement accaparé pour les besoins de l'armée, que, dès l'origine du blocus, la viande de bœuf s'élève au prix de 2 francs 50 cent. le kilogramme, pour atteindre dans les premiers jours de septembre le prix de 4 francs, et celui

de 10 en octobre. On va même jusqu'à vouloir enlever aux enfans, aux malades, les vaches laitières enfermées dans la ville pour les attribuer aux besoins des troupes. Le maire et les adjoints n'obtiennent le retrait de cette mesure qu'en menaçant de donner leur démission. La viande de cheval subit à son tour une élévation croissante, provoquée par la concurrence que se font sur le marché les fournisseurs de l'armée et les bouchers de la ville. Par la suite, il est vrai, l'armée cède des chevaux à la ville, mais c'est lorsqu'elle ne peut plus les nourrir, et que le nombre des bêtes abattues chaque jour suffit à ses besoins. A partir du moment où la ration du pain des soldats fut réduite à 500 grammes, on ne put empêcher que cette mesure nécessaire n'enlevât à la cité une partie notable de ses ressources. Les soldats allaient à Metz chercher chez les boulangers le complément de ration qui leur manquait. On finit par leur interdire d'entrer en ville avant l'heure où les boulangeries se fermaient; mais des intermédiaires de toute sorte achetaient des provisions de pain qu'ils revendaient ensuite avec bénéfice dans le camp retranché.

Le 13 octobre, un conflit plus grave que tous les précédens éclatait entre le conseil municipal et le commandant supérieur de la place. Le général Coffinières, qui dans sa réponse à ses détracteurs prétend avoir toujours cru au départ prochain de l'armée, mais qui dans ses communications officielles ou officieuses insistait volontiers sur les services que l'armée rendait à la ville en la préservant d'un bombardement, annonça que les approvisionnemens des troupes touchaient à leur fin, et prescrivit de verser dans les magasins militaires toutes les denrées decouvertes et saisies chez les particuliers par la voie des réquisitions. La lettre par laquelle il notifia cette résolution à la municipalité était conçue en des termes sévères, presque menaçans, comme s'il prévoyait une résistance qu'il était décidé à briser. « Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, disait-il, toutes nos ressources doivent être mises en commun, et je ne saurais penser qu'il fût nécessaire de recourir à la force pour établir cette égalité entre tous. » Le conseil obéit en manifestant sa surprise d'apprendre si tard et sous cette forme l'épuisement des vivres de l'armée. Aucune communication ne lui avait été faite auparavant à ce sujet, et, quoiqu'il fût averti par bien des indices de la détresse des soldats, il hésitait à croire qu'on se fût laissé acculer à de si dures extrémités avant de tenter au moins un effort énergique pour se dégager. Une enquête révélait quelques jours après qu'il restait encore à l'armée des réserves cachées, et une délibération très ferme du conseil municipal obligeait le général Coffinières à rapporter sa décision. Vit-on jamais dans l'histoire des

siéges et des blocus un épisode plus triste que cet acharnement de l'autorité militaire à épuiser les ressources d'une place dont elle avait pour mission spéciale de ménager les approvisionnemens et de prolonger la résistance? Les habitans de Metz remarquent à ce propos, non sans amertume, que le comité de surveillance des approvisionnemens, qui eût dû être formé dès l'origine du blocus pour opérer le recensement des denrées alimentaires et en surveiller la conservation, fut réuni pour la première fois le 13 octobre, le jour même où on annonçait que les magasins militaires venaient de se vider. Ce comité, institué uniquement pour défendre les intérêts de la place, ne fonctionna donc point tant que la place avait besoin d'être défendue contre l'armée; il commençait ses opérations lorsque, l'armée n'ayant plus rien, il n'était plus possible de lui refuser la mise en commun des réserves auxquelles elle n'avait d'autre droit que sa profonde détresse.

Des fautes plus graves encore sont reprochées par les Messins au commandant en chef. Que penser, par exemple, de la mesure extraordinaire qui prescrivait le 14 septembre d'employer le blé à la nourriture des chevaux de l'armée en le mélangeant soit avec du seigle, soit avec de l'avoine? Des calculs minutieux n'évaluent pas à moins de 16,000 quintaux métriques la quantité de blé et de seigle qui fut ainsi retirée de la consommation. C'eût été assez pour fournir pendant un mois du pain mélangé à la population civile. Comment le jour où le maréchal Bazaine fut informé qu'il ne pouvait conserver sa cavalerie qu'à ce prix, à cause de la rareté du foin, ne prit-il pas la résolution immédiate de s'éloigner d'une ville dont il exigeait de si grands sacrifices, que la présence de son armée condamnait dans un délai de plus en plus rapproché à mourir de faim ou à se rendre? Dans ces conditions, il était tenu de partir ou de se procurer immédiatement du fourrage par de vastes opérations autour de la place. Il ne semble point par malheur qu'on se soit jamais sérieusement et utilement occupé de se ravitailler. Dès le début de la campagne, l'autorité militaire témoignait à ce sujet une grande incurie. Le lendemain de l'échec de Forbach, le général Coffinières refusait à M. Maguin, membre du conseil-général de la Moselle, l'autorisation d'adresser une circulaire aux habitans des campagnes pour les engager à faire entrer dans Metz leur bétail et leurs denrées. « Gardez-vous-en bien, lui fut-il répondu, ce serait alarmer les populations. Nous prenons d'ailleurs les mesures nécessaires. » Trois cents moutons qu'un cultivateur de Thiaucourt proposait d'introduire à Metz ne furent point acceptés; on ne voulut même pas utiliser pour ramener des vivres plusieurs milliers de voitures de réquisitions revenant vides de Forbach. L'affluence des

campagnards qui fuyaient devant l'invasion fut pour la ville une cause d'encombrement d'abord, plus tard de maladies et de famine. Un arrêté insuffisant prescrivait de ne les laisser entrer dans la place que s'ils apportaient avec eux pour quarante jours de vivres; cet arrêté même ne fut pas exécuté sévèrement. Beaucoup entrèrent sans provisions, d'autres furent pillés en route par les uhlans pendant que notre nombreuse cavalerie, entassée autour de la forteresse, demeurait inactive. Quelques Messins demandèrent inutilement qu'on envoyât des cavaliers pour nettoyer les routes. Rien de ce qui paraissait urgent ne se fit. « Aucune reconnaissance de cavalerie durant toute la campagne, » dit brièvement en note un officier d'état-major dont nous avons le carnet sous les yeux. On laissa enlever vingt sacs de farine à Montigny presque dans l'enceinte des lignes françaises. La ferme de Saint-Ladre, qui renfermait du foin et du blé en gerbes, fut brûlée vers le 25 août par 12 fantassins allemands, quoiqu'il parût facile de protéger contre toute surprise des bâtimens situés entre le fortin Saint-Privat et la place. Après l'investissement, plusieurs fermes bien approvisionnées n'étaient pas encore tombées au pouvoir de l'ennemi. On les signala sans résultat à l'autorité militaire. Le propriétaire du domaine de Colombey offrit le 25 septembre à l'intendance toutes les denrées que renfermaient encore ses granges, et qu'il évaluait à 80,000 francs. Nos troupes avaient passé plusieurs fois par ce point sans rien enlever. Une dernière fois on hésita, on prit mal ses mesures; le lendemain, les granges presque pleines furent incendiées par l'ennemi. « L'administration ne distribue pas de fourrages, écrit un officier à la date du 27 août, et pourtant de tous côtés autour de Metz il y en a en abondance. On n'a pas voulu les acheter, ils serviront à l'ennemi. »

Que d'angoisses devaient éprouver durant les longs jours du blocus les témoins impuissans de tant de fautes! Avec quelle secrète inquiétude les habitans de Metz ne suivaient-ils pas la décroissance des vivres, résultat inévitable de l'immobilité de l'armée! Leur destinée, l'avenir de leur patrie, étaient en jeu sans qu'il leur fût possible de changer le cours des événemens. Avec quelle joie n'eussent-ils pas accueilli le départ de ces soldats dont ils honoraient et admiraient le courage, qu'ils ne rendaient pas responsables de leur inaction, mais qu'ils jugeaient dignes d'un plus noble emploi de leurs forces! Vers le milieu de septembre, après les longs loisirs qu'on avait laissés aux troupes depuis le combat de Sainte-Barbe, ce sentiment, jusque-là contenu, se fit jour avec une grande énergie. Tous les bons citoyens se demandaient quel serait le terme de tant de lenteurs. Qu'attendait le commandant en chef? Pourquoi

se renfermait-il dans la place sans opérer contre les lignes d'investissement de l'ennemi? Quand commencerait la période des opérations actives? Que signifiaient les fréquentes communications des deux quartiers-généraux dont le bruit se répandait dans la ville? Était-ce le moment de négocier? n'était-ce pas plutôt celui de combattre? Des lettres envoyées chaque jour au maréchal Bazaine ou au maire témoignaient de l'impatience et des inquiétudes de la population. On en retrouve l'énergique expression dans une adresse couverte immédiatement de 800 signatures, qui fut rédigée le 26 septembre et remise le 30 du même mois au premier magistrat municipal de la cité par deux excellens citoyens, par M. Sturel, membre du conseil municipal, et par M. Émile Michel, peintre de paysage aussi estimé à Paris qu'en Lorraine. « Nous croyons, disaient les signataires de ce manifeste patriotique, que l'armée rassemblée sous nos murs est capable de grandes choses, mais nous croyons aussi qu'il est temps qu'elle les fasse. Chaque jour qui s'écoule amènera pour elle et pour nous des difficultés nouvelles... Nous croyons qu'il est temps d'agir, parce que l'insuccès lui-même vaut mieux que l'inaction, parce que tous les momens sont comptés, parce que, sans pouvoir discuter ni même indiquer des opérations militaires, le simple bon sens nous montre clairement que des entreprises énergiquement et rapidement conduites avec l'ensemble de forces dont on dispose peuvent amener des résultats considérables, peut-être même décisifs. Laisserons-nous venir le jour où, après avoir fermé les yeux, il faudra reconnaître que les retards nous ont été funestes et ont eu des conséquences irréparables? Certes toute tentative est périlleuse; mais avec le temps le péril sera-t-il moindre? » D'autres phrases de l'adresse indiquaient avec discrétion, mais avec évidence, les secrets soupçons qu'inspiraient aux habitans les projets supposés du maréchal Bazaine. L'empire avait fait trop de mal à Metz, l'esprit libéral était trop puissant dans cette noble cité pour qu'on n'y repoussât pas nettement toute tentative de restauration bonapartiste. « Il ne nous appartient pas, disait-on, il n'appartient à personne, ni à un parti, ni à un homme, de régler les destinées de la France dans le secret. C'est au grand jour et pacifiquement que le scrutin auquel nous avons été conviés pourra seul en décider. »

Cette adresse, dont les Messins ont le droit d'être fiers, qui honore leur patriotisme et qui doit rester dans les archives de la cité comme un témoignage des efforts qu'ils ont faits pour sauver leur patrie, fut portée par le maire au maréchal Bazaine, déjà instruit de ce qu'elle contenait. Dans l'entretien qui s'engageait à ce sujet, le maréchal, si réservé d'ordinaire, si sobre de communications aux

habitans de Metz, laissa échapper quelques paroles aussitôt recueillies par son interlocuteur et dignes d'être méditées. Des paroles du maréchal, deux choses résultent clairement : la première, qu'en prenant le commandement de l'armée du Rhin il n'avait pas choisi la position de Metz pour en faire le point central de ses manœuvres stratégiques, mais qu'elle lui avait été imposée par un ordre venu d'en haut dans l'intérêt de la dynastie; la seconde, qu'il ne doutait pas de la possibilité de faire une trouée le jour où il le voudrait, mais qu'il ne savait où aller en sortant de Metz. — Le projet de détruire l'ennemi en détail et de le forcer à lever le siége par une série d'opérations vigoureuses, que beaucoup d'officiers caressaient, ne paraît même pas avoir occupé son esprit. Il songe du reste beaucoup moins aux avantages qu'aux inconvéniens de sa situation. Il semble surtout désireux de se mettre à couvert et d'écarter de lui la responsabilité des événemens; s'il est resté à Metz dans une position difficile, au lieu de s'établir sur le plateau de Haye, comme il le souhaitait, derrière la Moselle, entre Pont-à-Mousson et Nancy, c'est l'empereur qui l'a voulu; si maintenant il n'en sort pas, c'est que, faute de nouvelles, il hésite sur la route à suivre. Le maire de Metz comprit tout de suite qu'il ne fallait attendre du commandant en chef aucune résolution vigoureuse. La complaisance avec laquelle on énumérait les difficultés de la situation trahissait le fond de la pensée. Aucun mot n'avait été dit qui indiquât de la part du maréchal la volonté d'aborder franchement les obstacles, aucun surtout qui laissât voir le moindre souci d'épargner à la ville de Metz le sort inévitable auquel son inaction la condamnait. Il craint d'y laisser derrière lui un trop grand nombre de blessés en faisant une trouée, mais il ne craint pas en y restant d'y amener la famine, qui la perdra.

Il pensait autrement, cet intrépide soldat dont la statue décore la place de l'Hôtel-de-Ville de Metz; il ne prenait pas si aisément son parti de la perte d'une ville où il commandait, lorsqu'il prononça ces nobles paroles inscrites avec raison sur le piédestal du monument que lui ont élevé ses compatriotes. « Si pour empêcher, disait-il, qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et tout mon bien, je ne balancerais pas un moment à le faire. » Pendant le blocus de Metz, cette inscription se trouva un jour surmontée d'une couronne, comme si on voulait la désigner à l'attention de l'armée et de son chef. Le langage des journaux de la ville ressemblait quelquefois aussi à une exhortation indirecte, à une leçon d'histoire proposée avec intention. Le *Courrier de la Moselle*, rédigé durant cette triste période avec beaucoup de dignité et

de patriotisme, racontait par exemple le siége de Gênes et la belle conduite de Masséna. *L'Indépendant*, non moins patriote, osait reproduire les articles de la loi militaire qui condamne à la dégradation et à la peine de mort le commandant d'une place forte convaincu d'avoir capitulé trop tôt. Toute liberté n'était cependant pas laissée à la presse locale; sous la loi de l'état de siége, les journaux subissaient une censure qui ne leur permettait pas toujours d'exprimer leur pensée. On les trouvait quelquefois trop audacieux, trop confians, trop disposés à entretenir les espérances, à exciter le courage de la population. La censure supprimait volontiers les passages où il était question d'une lutte sans merci, d'une résistance désespérée. Le 11 octobre, le *Courrier de la Moselle* recevait l'ordre de ne point insérer dans ses colonnes un article trop belliqueux que venait de lui apporter un ancien colonel du génie. Il y était question des efforts tentés par le pays pour se défendre, de la puissance des armées nationales, même indisciplinées, en face des armées d'invasion, de la nécessité pour Metz de lutter jusqu'au bout, afin de donner à la France le temps de créer des soldats. Tant de patriotisme parut suspect; dans les bureaux du général Coffinières, on écrivit en marge : « Cet article est à supprimer en entier; il n'a d'autre inconvénient que de soulever des questions trop brûlantes par le temps qui court. » Les rôles semblaient renversés. C'étaient les habitans qui demandaient le combat à outrance, c'était l'autorité militaire qui les en détournait.

La garde nationale, de plus en plus inquiète de l'inaction des troupes, ne négligeait aucune occasion de témoigner hautement les sentimens qui l'animaient. Tantôt elle offrait au général Changarnier de se placer sous ses ordres et de le suivre aux avant-postes, tantôt elle insistait auprès du commandant supérieur de la place pour obtenir de lui des explications précises sur la question politique et sur la question militaire. Les chefs de l'armée reconnaissaient-ils le gouvernement de la défense nationale ou négociaient-ils avec l'empire, comme le bruit public les en accusait? Avait-on pourvu au salut de Metz? L'immobilité de l'armée n'aboutirait-elle pas fatalement à une capitulation? Le général Coffinières, interrogé sur ces différens points par une députation d'officiers que le maire lui avait amenés, repoussa pour son compte toute idée de restauration bonapartiste. Il affirma qu'on ne songeait point à capituler, que les ressources ne manquaient point encore, mais que, si jamais l'armée en arrivait à cette extrémité, elle irait droit à l'ennemi en lui disant : C'est un duel à mort. Le lendemain, le même général paraissait embarrassé des témoignages de patriotisme qu'il venait de recevoir, et déclarait tout haut que le moment était venu de prépa-

rer la population à son sort. D'après le récit imprimé du commandant Pardon et les notes manuscrites du chef d'état-major Abel, le maréchal Bazaine, recevant à son tour le 15 octobre les officiers de la garde nationale, ne fut pas moins affirmatif que ne l'avait été le 11 le général Coffinières. Il déclara qu'il ne pensait pas à servir le pouvoir impérial tombé par sa propre faute, mais à servir la France; il se récria contre la pensée d'une capitulation et traita même de niais ceux qui ajouteraient foi aux bruits malveillans répandus à ce sujet. Il n'avait jamais été question, ajoutait-il, de la reddition de l'armée; la seule négociation entamée avec le prince Frédéric-Charles concernait les prisonniers allemands enfermés dans la ville. La mission du général Boyer n'avait pas d'autre objet. On sait ce qu'il faut penser aujourd'hui de ces vaines paroles. Au moment où le commandant en chef donnait des assurances si formelles, il négociait depuis trois semaines, il avait accepté en principe le rétablissement de l'empire et la neutralisation de l'armée.

On avait essayé vainement d'intimider la population de Metz en lui faisant entrevoir à plusieurs reprises la perspective d'un bombardement. Un jour même, on invita la municipalité à prescrire partout des mesures spéciales, comme si le péril était imminent. Le service des pompiers fut renforcé; on déposa des barils pleins d'eau sur les places, dans les rues et dans les cours des maisons. Le 12 octobre, le général Coffinières disait tout haut que l'armée allait partir, qu'après son départ la ville serait certainement bombardée, et qu'il fallait s'attendre à des choses effroyables. Au lieu d'encourager et de fortifier les habitans, c'était l'autorité militaire qui répandait l'alarme parmi eux. On semblait prendre à tâche d'obtenir de la population civile quelques signes de frayeur, afin de paraître céder à son désir en cessant toute résistance. On eût voulu pouvoir dire que la défense avait été désarmée par l'anxiété publique. Ces tentatives d'intimidation échouèrent devant la ferme attitude de tous. Les officiers de la garde nationale répondaient le lendemain au général Coffinières : « La population de Metz tout entière saura, nous n'en doutons pas, s'imposer les privations nécessaires pour éviter à tout prix une seconde édition de la capitulation de Sedan. S'il s'agit de nous préparer à supporter les rigueurs d'un siége, nous sommes prêts; mais, s'il s'agit de nous préparer à une lâcheté, que l'on ne compte point sur nous! » La population n'avait pas peur de souffrir, elle craignait au contraire qu'on ne lui demandât moins de sacrifices qu'elle n'était disposée à en offrir pour le salut du pays. Elle persista jusqu'au bout dans l'idée de la résistance; le maire recevait des lettres où on l'invitait à déposer le maréchal Bazaine et à disposer de son commandement. Quelques esprits pas-

sionnés le sommaient, au nom de l'intérêt public, de provoquer l'armée à la révolte; il y eut même un projet de conspiration militaire et civile, la garde nationale devait s'emparer des portes de la cité pendant que des officiers de l'armée marcheraient sur le Ban-Saint-Martin. On espérait le concours de plusieurs généraux; mais les liens de la discipline furent plus forts que l'indignation : au moment décisif, aucun officier-général ne consentit à diriger le mouvement.

La nouvelle de la capitulation, à laquelle le conseil municipal voulut rester étranger, dont il laissa tout le poids à l'autorité militaire, fut accueillie dans la ville par une explosion de désespoir. Les habitans de Metz ne pouvaient se résigner à leur malheur, beaucoup voulaient résister encore; des gardes nationaux en armes franchissaient les portes pour se jeter à travers les lignes ennemies; des clameurs bruyantes, des coups de feu retentissaient dans les rues; la vieille cloche de la cathédrale était mise en branle, le tocsin sonnait, des groupes menaçans se portaient vers l'hôtel du commandant supérieur, gardé par des piquets de soldats d'infanterie. « Il semblait, dit M. Prost, l'historien le plus véridique des derniers jours de Metz, qu'on essayât de vivre encore au moment où on allait mourir. » Hélas! tout était bien fini. Tant d'élémens de succès, tant de forces vives, un courage si brillant chez les soldats, une énergie si patriotique chez les citoyens, des fortifications si puissantes, tout ce qui deux mois auparavant eût inspiré aux esprits les moins confians le plus légitime espoir n'apparaissait plus aujourd'hui que comme un souvenir douloureux, comme une source d'éternels regrets. Par la faute de quelques hommes, une grande armée, prête à tous les sacrifices, capable des efforts les plus héroïques, avait été réduite à mourir de faim ou à se rendre. Une cité imprenable, jusque-là invaincue, le meilleur boulevard de la France, tombait entre les mains de l'Allemagne sans qu'un seul boulet allemand eût touché ses remparts. Pour la première fois, l'étranger allait pénétrer dans cette enceinte respectée par toutes les invasions. Il n'y devait trouver, il n'y trouve encore aujourd'hui qu'une population en deuil. Le crêpe noir dont des mains patriotiques avaient enveloppé la statue de Fabert à l'approche des Prussiens restera l'emblème de Metz tant que Metz ne sera pas rentré dans le sein de la patrie. Elle méritait pourtant un autre sort, la noble cité qui a fourni tant d'hommes de guerre à la France, où se sont formés tous nos officiers des armes savantes, qui venait de resserrer encore ses liens avec l'armée en partageant les souffrances, en offrant de partager les périls du soldat, en recueillant dans ses soixante-cinq ambulances près de 22,000 blessés ou malades, aussitôt secourus par le zèle des méde-

cins civils, adoptés par la charité compatissante des femmes de tout âge et de toute condition.

Les torts du maréchal Bazaine envers Metz sont inexcusables; ses torts envers l'armée ne sont pas moins grands, quoiqu'on ait essayé récemment de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. En voyant les soldats défendre avec tant de courage la société, en reconnaissant parmi eux des combattans de Rezonville et d'Amanvillers, quelques personnes se sont demandé, dans un premier élan de gratitude irréfléchie, si après tout la capitulation de Metz ne nous avait pas rendu le service essentiel de sauver l'armée de l'ordre. Cette illusion même n'est pas permise. Une capitulation telle que celle du maréchal Bazaine, précédée de longs jours d'attente, de souffrances physiques et morales, suivie des plus cruelles épreuves, fait plus de ravages parmi les troupes que plusieurs jours de combats acharnés. Il en eût coûté moins cher aux soldats de livrer de sanglantes batailles pour se frayer un passage à travers les lignes ennemies, ou pour contraindre les assiégeans à lever le siége, que de languir dans l'inaction, de s'user en détail par le découragement, la famine et la maladie, de se traîner mourans de faim sur les routes de l'Allemagne, d'être poussés en avant à coups de crosse de fusil, de subir les privations et les mauvais traitemens qui attendent les prisonniers. A Metz même, les maladies produites par l'encombrement des troupes, par leur mauvaise installation sous les pluies d'automne, la petite vérole, la fièvre typhoïde, la dyssenterie, emportèrent autant de monde qu'il était tombé de morts sur tous les champs de bataille depuis le commencement de la campagne, depuis le 2 août jusqu'au 7 octobre, depuis le combat de Saarbrück jusqu'à celui de Saint-Remy. Dans ces divers engagemens, d'après les relevés officiels, 3,704 hommes avaient été tués; dans les hôpitaux et dans les ambulances de Metz, il mourut 3,574 malades non blessés du 15 août jusqu'au 31 décembre. Au premier de ces chiffres, il faut ajouter sans doute les 2,851 blessés qui moururent dans la ville des suites de leurs blessures; mais quel nombre énorme n'ajouterait-on pas au second, si l'on savait exactement combien de prisonniers déjà exténués par les privations antérieures sont morts de fatigue ou de faim, pendant les marches forcées auxquelles on les condamnait, combien sont tombés dans la boue du bivouac sans pouvoir se relever, combien ont été fusillés pour n'avoir pu continuer leur route, combien pour avoir voulu s'échapper, combien ont succombé en Allemagne à la nostalgie et à la misère! Dès la première nuit, sur quelques milliers d'hommes qui campaient à Ars-Laquenexy, près de Metz, on releva 110 cadavres. Ce n'était que le commencement du dé-

sastre; des milliers moururent en chemin; un prisonnier évadé en évalue le nombre à 3,000 pour un seul corps d'armée.

Il faut que les armées françaises le sachent désormais, il faut que le souvenir de la campagne de 1870 grave cette leçon dans toutes les mémoires militaires : une capitulation n'est pas le salut, c'est au contraire ce qu'il y a de plus désastreux pour une armée, c'est pour beaucoup la perspective d'une mort horrible, d'une agonie sans consolation, pour tous le signal des plus cruelles épreuves. La mitraille fait moins de victimes; tout vaut mieux que de se remettre sans défense entre les mains d'un ennemi implacable et inaccessible à la pitié. Qu'on ne parle plus des redoutables effets de l'artillerie; une marche commandée à des hommes affaiblis, une nuit passée dans la boue, sans vivres et sans abri, mettent plus de monde hors de combat que le feu de cent canons. Dans les rencontres les plus meurtrières de l'an dernier, à Rezonville par exemple, 1 homme sur 8 à peine était touché; ceux qui succombent alors meurent glorieusement et font payer leur mort à l'adversaire; parmi les blessés, beaucoup se guérissent et rentrent tête haute dans leurs foyers; tous ceux qui échappent emportent du combat avec la joie d'un salut sans rançon la conscience d'un devoir accompli. Qui ne préférerait cette lutte incertaine où l'on joue sa vie, mais où l'on n'a rien perdu si on la sauve, à la certitude réservée à tous les prisonniers de souffrir de la faim, d'être injurié et frappé au moindre signe de défaillance, de lire dans les yeux de l'étranger le plaisir que lui cause chaque humiliation qu'il vous inflige, chaque souffrance qu'il ajoute à votre torture? Ceux qui ont vécu d'un quart de biscuit par jour dans la presqu'île de Glaires, ceux qui ont bivouaqué autour de Metz dans 50 centimètres de vase, ceux qui tombaient sur la route et que les Prussiens ont relevés à coups de crosse de fusil, qui vendaient leur croix ou qui tendaient la main pour obtenir un morceau de pain noir, ceux à qui on a refusé une goutte d'eau pour se rafraîchir, ceux qui rapportent de la captivité des maladies dont ils ne se guériront jamais, aimeraient mieux aujourd'hui affronter tous les périls, marcher sous le feu des canons, que de recommencer une si misérable existence. Leur voix sera entendue dans tous les rangs de la société française; ils diront à la jeunesse tout ce que renferme de honte, tout ce que cache de souffrances le mot menteur de capitulation. Après les avoir écoutés, chaque soldat prendra sans hésiter, dans l'intérêt de son salut aussi bien que dans l'intérêt de son honneur, l'engagement envers lui-même et envers le pays de ne jamais capituler.

A. Mézières.

LE

FONCTIONNARISME DANS L'ÉTAT

Le plus ancien et le plus convaincu des partisans de la décentralisation disait dernièrement à l'assemblée nationale qu'il existe en France 600,000 fonctionnaires au moins, non compris 18,000 décorés de la légion d'honneur et 15,000 cantonniers. Outre qu'il plaignait cette classe nombreuse d'hommes auxquels la centralisation enlève presque toute indépendance, M. Raudot s'inquiétait aussi d'y voir une pépinière d'êtres mécontens de leur sort, soustraits par l'éloignement à l'influence salutaire de la famille, assouplis par l'habitude de la soumission au point d'avoir perdu le sentiment de la responsabilité personnelle. Les fonctions sont devenues si multiples en notre pays que chacun a eu mainte occasion d'observer ce qu'il y a de vrai dans l'affligeant tableau tracé par l'honorable député de l'Yonne. Cependant, si, après avoir constaté le mal, on cherche le remède, on se prend à douter qu'il suffise pour le trouver d'une loi sur la décentralisation. Le *fonctionnarisme* est l'œuvre des mœurs et non le produit d'un législateur égaré. Ce n'est point par une loi de circonstance, c'est en élaguant de notre pratique administrative aussi bien que de nos codes quantité de principes nuisibles que nous reviendrons à un organisme plus simple. Il ne faudra pas moins d'années peut-être pour entamer l'édifice de la centralisation qu'il n'en a fallu pour le construire.

Je me propose surtout d'étudier ici quel est le sort des fonctionnaires publics et quelles réformes exige leur condition. Comment se recrutent-ils? Quelles influences agissent sur eux pendant leur temps d'exercice? Que deviennent-ils après qu'ils ont cessé leurs fonctions? Il peut sembler déplacé de réunir dans une même étude des hommes voués aux occupations les plus diverses et qui n'ont d'autre point commun que d'être rétribués sur le budget de l'état.

Quelle analogie y a-t-il entre un juge, un percepteur ou un commis de la poste aux lettres? Le gouvernement assure le respect des lois quand il institue des magistrats; il gère la fortune publique au moyen des administrations financières; il fait acte de commerce en exploitant les monopoles des tabacs, des postes et des télégraphes. Personne ne l'ignore, la prétention du dernier empire fut d'enrégimenter sous une même bannière politique ingénieurs et sous-préfets, receveurs et percepteurs, même jusqu'aux magistrats et aux prêtres. La loi de 1853 sur les pensions de retraite leur a créé aussi des intérêts communs auxquels le clergé seul s'est soustrait. Le corps entier des serviteurs de l'état est devenu une armée avec ses généraux, ses colonels, ses capitaines, ses sergens et ses caporaux. Si l'équivalence des grades entre les divers services publics, l'assimilation, comme on dit, n'a pas été décrétée, c'est que le temps a manqué. Elle était prévue par tous et désirée par quelques-uns. Quantité d'entre eux se sont pris à regretter que la loi n'eût pas dit si le juge d'un tribunal est plus ou moins qu'un ingénieur des ponts et chaussées.

Parlons d'abord de la façon dont on entre dans la carrière. Quoique l'admission pour certains services publics, tels que la magistrature, le professorat, les corps d'ingénieurs, soit soumise à des épreuves sérieuses dont les diplômes universitaires ou les examens des écoles savantes sont la mesure, on peut dire en général que le gouvernement s'est montré peu soucieux d'exiger de ceux qui le servent les hautes garanties de l'instruction et de l'éducation; il faut convenir aussi que l'opinion publique s'est méprise le plus souvent sur la valeur de ces garanties. Tout emploi requiert de celui qui l'occupe des connaissances techniques. Acquérir ces connaissances s'appelle l'apprentissage dans les carrières industrielles et commerciales. Le mot n'a pas paru assez noble : le gouvernement a décoré du nom de surnuméraires ceux qui s'appelleraient apprentis ailleurs. On ne peut parler du surnumérariat sans mentionner ce que ce stage contient de privations douloureuses et d'espérances avortées. Le surnuméraire pauvre, — et combien en est-il qui ne le soient pas? — déjà pris dans l'engrenage administratif, est soumis aux mêmes exigences que ceux qui l'ont précédé dans la carrière; il doit vivre de la même façon, il accomplit le même labeur sans rémunération. L'humanité aussi bien que la justice exigerait que cette période de travail gratuit fût réduite au temps strictement nécessaire pour l'apprentissage.

Souvent le surnuméraire, une fois admis avec le grade le plus infime, ne rencontre plus devant lui, jusqu'aux grades les plus élevés, aucune barrière d'examen. Parfois il est obligé de subir, à mesure

qu'il avance dans la hiérarchie, des épreuves qui constatent les connaissances acquises, en quelque sorte la pratique du métier. Dans ce second cas, les épreuves ne peuvent être que faciles; dans le premier, l'avancement est livré à toutes les incertitudes de la chance et de la faveur. Doit-on s'étonner alors, étant connu que l'instruction des surnuméraires ne peut être que médiocre, d'apprendre qu'il y a dans les hauts grades des administrations publiques tel ou tel fonctionnaire pour lequel l'orthographe a des mystères impénétrables et l'arithmétique des problèmes insolubles?

Dans toute administration, de même que dans toute autre carrière, il y a l'ouvrier et le patron, le manœuvre et l'ingénieur, le soldat et l'officier. Dans toute administration, il y a deux catégories d'individus, quelquefois davantage, et, pour passer de la catégorie inférieure à la plus élevée, ce n'est pas assez d'avoir l'instruction technique. Ceci n'est guère contesté; mais où je m'éloignerai probablement de l'opinion commune, c'est en avançant que les preuves de capacité nécessaires pour arriver en haut de l'échelle doivent consister en une culture générale de l'esprit plutôt qu'en des connaissances spéciales. Le plus vieux des employés d'un bureau, s'il est en même temps le plus appliqué et le plus assidu, n'est pas qualifié par là pour commander aux autres; il en sera réellement incapable, s'il ne possède pas en même temps l'éducation et l'ampleur d'intelligence qui rendent un homme supérieur à ses semblables. Si l'âge et l'ancienneté des services ne sont pas un titre valable, si nous dédaignons les épreuves techniques, qui sont des garanties insuffisantes, si nous repoussons surtout le choix plus ou moins contrôlé que fait un chef d'administration trop accessible aux préventions et à la faveur, quel mode d'appréciation nous restera-t-il? Un seul, qui est un gage de capacité plus sérieux que tous les autres, c'est l'éducation elle-même, ou plutôt ce qui est la preuve palpable et évidente d'une certaine dose de culture intellectuelle, les diplomes universitaires, ceux que délivrent les grandes écoles publiques. Il convient toutefois de ne pas être trop absolu, car le mérite d'un homme laborieux se révèle parfois fort tard, à l'âge où l'esprit n'a plus la souplesse de se plier aux programmes d'examen. Il y a dans ceci une question de mesure qu'il n'est pas, après tout, bien difficile de résoudre d'une façon satisfaisante, car l'important est qu'une règle sage et immuable préside à l'avancement hiérarchique.

Il est assez remarquable toutefois que le principe des examens, comme épreuve d'admission dans les carrières publiques, n'a été introduit en Angleterre que depuis quelques années, et que beaucoup de gens y condamnent encore ce principe. L'Angleterre a peu de

places à distribuer; mais le budget de l'Inde anglaise en a beaucoup. Ces dernières étaient données, avant une réforme de date récente, non au concours ni par examen, mais par patronage, au choix des directeurs de la compagnie des Indes. Ce singulier mode de recrutement, qui répugne à nos idées françaises, a fourni cependant des administrateurs habiles, qui ont créé la fortune de leur pays en Asie. Les jeunes gens incapables de réussir dans un concours auraient tort d'en tirer un argument en leur faveur. Ce n'est pas en effet par quelques brillantes individualités, c'est par l'ensemble qu'il faut apprécier un système d'administration.

Revenons à la France. Que devient la jeune recrue, le surnuméraire, une fois saisi par les rouages de la hiérarchie? Il serait long et surtout monotone de le suivre au milieu de chacune de ces carrières, toutes semblables au fond malgré leur diversité apparente. Il appartient à son administration, qui se croit en droit de lui demander compte de tous ses instans, de toutes ses pensées. Il lui appartient plus qu'à sa famille, qu'il doit quitter, plus qu'à son pays natal, d'où il est le plus souvent exclu à jamais. Il existe en effet des règlemens cruels qui interdisent à certaines catégories de fonctionnaires d'être placés dans la ville où ils sont nés, dans le département où ils ont leurs plus chers intérêts. Ressemblance curieuse, pareille défense existe en Chine : un mandarin ne peut exercer de fonctions dans sa province. En France, nous avons vu pis encore : il s'est trouvé des chefs d'administration qui disaient crûment : « Nous voulons des employés sans patrie, sans famille, sans fortune, afin de les avoir complétement dans la main. » On ne voit pas trop quelle différence alors il y a entre cette position et un véritable esclavage. Ceci n'est qu'une exception assez rare, je me hâte de le dire. D'habitude les rigueurs de la règle administrative sont tempérées par la bienveillance de l'homme qui est chargé de l'appliquer. Toutefois il est avéré que, dans toutes les administrations, l'avancement et le changement de résidence, qui sont les deux modes de récompenser ou de punir, sont livrés à l'arbitraire d'un directeur général dont personne ne contrôle les actes. Le pouvoir du chef y est absolu, sans appel ni restriction. Ce fut un mal limité et peut-être irrémédiable tant que les administrations publiques n'eurent qu'un personnel restreint, et conservèrent les traditions d'un régime stable et paternel. C'est intolérable depuis que la plus modeste d'entre elles compte ses employés par centaines et par milliers. En ce qui concerne les changemens de résidence par exemple, quiconque n'aura pas vu les abus des vingt dernières années n'y voudra pas croire. Il n'est point rare de rencontrer des fonctionnaires qui en vingt ans ont changé dix fois de résidence et

dépensé 20,000 francs en frais de déménagement. A qui cela profitait-il? Ce n'est pas à l'état à coup sûr, car un gouvernement n'obtiendra jamais la stabilité dans les institutions tant qu'il la refusera aux individus.

Le fonctionnaire acquiert-il au moins la fortune? Hélas! non. C'est un principe admis dans toutes les carrières libérales, aussi bien que dans l'industrie et le commerce, que l'homme sage et laborieux doit non-seulement vivre de son travail, mais encore économiser de façon à posséder, qui l'aisance, qui la richesse, vers cinquante ou soixante ans. Dans les fonctions publiques, il n'en est point de même. Si le travail est léger, la rémunération l'est aussi, et, qui plus est, un faux point d'honneur exige qu'elle soit dépensée au jour le jour. Au bout de la carrière, l'employé de l'état n'a en perspective que la retraite, médiocre et précaire ressource de la vieillesse.

En vérité, c'est un spectacle singulier et qui frapperait davantage, si l'on en avait moins l'habitude, que la vie des serviteurs de l'état dans une ville de province. La plupart, étrangers à la localité, n'y ont d'autre affection que celle du voyageur pour le toit de l'auberge qui l'abrite. Accueillis avec une réserve froide par les habitans, ils demeurent souvent après dix ans de séjour aussi isolés que la première année. Quand bien même ils acquerraient droit de cité avec le temps, la loi les repousse du monde réel. Entre autres exemples qu'il serait possible de citer, la loi sur les conseils-généraux, que l'assemblée nationale vient de voter, déclare inéligibles la presque totalité des fonctionnaires et employés du gouvernement. Comment se dédommagent-ils de cet ostracisme politique et social? Comment se fait-il qu'en dépit de ces inconvéniens les abords de la carrière soient encore encombrés de postulans, que ceux qui y ont pris rang s'en retirent rarement de plein gré par une démission? Il y en a plusieurs raisons. L'esprit s'engourdit sous un régime administratif où tout est prévu par avance, où l'essor individuel est comprimé par une règle uniforme; puis la rémunération mensuelle, quoique faible, se paie avec une régularité parfaite, que les plus graves événemens troublent à peine, — on l'a bien vu depuis un an; enfin l'usage attache aux fonctions publiques une certaine considération qui repose on ne sait trop sur quoi. Elles donnent du prestige, mot vide et creux dont les gens de bon sens comprennent vite l'inanité, mais dont les sots se pavanent. Y a-t-il un plus grand honneur à gérer les affaires de l'état sans initiative qu'à diriger les siennes propres avec le sentiment de responsabilité qu'ont en matières diverses, mais avec un égal souci, le médecin, le notaire, le négociant? L'homme n'a que trop de tendance à se

désintéresser des occupations que chaque jour ramène uniformes. S'il acquiert en outre la conviction que la conséquence de ses actes lui passe au-dessus de la tête pour aller atteindre de plus élevés que lui, il perd la conscience de son individualité. Il ne devient rien de plus que l'un des engrenages de la machine officielle. Il est à peine quelque chose; il n'est plus quelqu'un.

Le traitement fixe, qui est la règle ordinaire dans les administrations de l'état, présente le grave inconvénient de n'être proportionné ni à la quantité ni à la qualité du travail accompli. Il en est résulté avec le temps cette conséquence assez inattendue, que le gouvernement se croit dupé quand un même individu cumule deux emplois, deux traitemens. C'est presque un aveu que certains emplois sont des sinécures, et que certains traitemens sont trop élevés pour les services qu'ils rémunèrent. Autrement on n'aurait de souci que de les donner au plus capable, au plus laborieux, sans craindre que l'une de ces fonctions ne nuise à l'autre, et l'on ne se préoccuperait pas plus de restreindre les occupations d'un employé du gouvernement que celles de tout autre citoyen. L'intérêt supérieur de la société, qu'il n'est pas permis de négliger, exige que chacun travaille autant qu'il en est capable. Astreindre toutes les intelligences à la même dose de travail est une loi qui ne profite pas plus à l'état qu'à l'individu.

Le législateur qui s'est occupé des fonctionnaires publics pour leur enlever des droits politiques et pour leur interdire, sous le nom de cumul, la faculté d'exercer plusieurs fonctions à la fois, le législateur ne les a pas mieux traités en réglant leurs pensions de retraite. La loi du 9 juin 1853, qui s'occupe de ce sujet, est un exemple curieux de l'influence que les théories socialistes exercèrent sur les esprits qui s'en croyaient le plus exempts à l'époque où ces théories étaient le plus combattues. Quel est le principe des assurances sur la vie? Que les souscripteurs mettent en commun les chances aléatoires seulement, à savoir les risques de mort, mais que chacun retire du fonds commun, soit en capital, soit en rente viagère, une somme proportionnelle à sa mise. Les caisses d'assurances n'ont jamais eu ni pu avoir la prétention de balancer les inégalités des positions sociales. Elles n'ont pas davantage le droit de priver leurs adhérens des titres qu'ils ont acquis, à moins qu'ils n'y renoncent de leur plein gré ou par leur propre négligence. La caisse de retraite, gérée par l'état au profit de ceux qu'il rétribue, agit tout autrement. L'employé qui encourt la peine de la révocation perd en même temps le fruit de ses économies; l'état les lui confisque, en sorte qu'au moment d'éliminer un subalterne infidèle ou négligent, on se sent retenu par une considération étrangère

au bien du service. Comment en effet se résoudre à priver de ses droits à la retraite un homme de cinquante ans et plus à qui la caisse commune a réclamé depuis trente ans 5 pour 100 de ses appointemens? Ce n'est pas tout. La pension de retraite n'est acquise qu'à l'âge de soixante ans, sauf un petit nombre d'exceptions; celui qui se retire ou meurt à cinquante-neuf ans est frustré de ses droits. Le chiffre de la pension n'est pas seulement déterminé, comme cela devrait être, par le temps de service et par le total des mises. Il y a un maximum, il y a un minimum. Les uns y perdent et d'autres en profitent. Enfin, — et ce n'est pas le moindre tort de cette institution mal établie, — toutes les rentes servies par la caisse des retraites sont viagères, sauf réversion d'une faible part au profit de la veuve survivante. Or, personne ne l'ignore plus, les pensions viagères sont une forme fâcheuse des assurances sur la vie; de la part d'un père de famille, mettre une partie de son bien en viager est un acte d'égoïsme répréhensible. Voilà pourtant ce qu'exige la loi par l'organe des chefs de l'administration, tandis que les compagnies d'assurances recommandent plus volontiers à leurs cliens les assurances à capital réservé, dont la famille hérite au moment où elle perd son chef.

Que dire de cette organisation des services administratifs en France, sinon que tout y est factice et contraire à l'ordre naturel des choses? Factice, la hiérarchie à grades multiples qui engourdit chez l'inférieur le sentiment de la responsabilité; factices, les lois qui créent une jurisprudence spéciale pour les fautes que commettent fonctionnaires et employés dans l'exercice de leur profession; factice, la législation qui leur ferme la porte des assemblées électives, qui leur interdit le cumul; factice encore, la loi qui leur prescrit de mettre leurs économies en commun et qui en dispose autrement que ne le ferait une compagnie d'assurances. Au surplus, les vices de ce régime se reflètent on ne peut mieux dans la terminologie bizarre qui a été créée à son usage. Ce n'est qu'en faisant violence à la langue française que l'on a formé des mots pour exprimer ces choses incongrues. Avec le substantif *règle* et le verbe *régler*, si expressifs dans leur simplicité, on a fait *règlement*, ce qui était déjà trop; puis on y a ajouté des locutions barbares telles que *réglementer*, *réglementation*. Les titres eux-mêmes se sont greffés, pour les besoins d'une hiérarchie nouvelle, en multiples et sous-multiples qui rappellent vaguement le système métrique. Le *commis*, qui était, il y a deux cents ans, le plus haut titre administratif du royaume, est déchu de son rang; on en a fait *commissaire*, qui n'a pas paru assez relevé. Le souvenir de Colbert n'a pas empêché le *controleur* de tomber en discrédit. Alors sont apparus le *directeur*

et l'*inspecteur*, affublés bientôt d'une série d'adjectifs sonores. Directeur-général, principal, divisionnaire, voilà les multiples; directeur-adjoint, sous-directeur, voilà les sous-multiples. Le jour où les mots vulgaires ne suffisaient plus, comment n'a-t-on pas deviné que l'on entrait dans une voie mauvaise?

Ce n'est pas à dire toutefois que tous les services publics aient subi l'influence néfaste de ces idées modernes. Ce qui a été constitué ou reconstitué depuis bientôt vingt ans en porte plus spécialement la marque. D'autres administrations, que l'on semble avoir oubliées dans la série des organisations et réorganisations successives, conservent les méthodes anciennes qui sont maintenant un anachronisme. C'est une anomalie évidente dans le régime administratif du jour que le modeste facteur de la poste rétribué partie par l'état sous forme de traitement fixe, partie par sa clientèle sous forme d'étrennes au premier jour de l'année. On découvrirait un grand nombre de ces vestiges pour ainsi dire fossiles des saines traditions administratives dans les services départementaux et municipaux que le « zèle inquiet et perturbateur » (dit Tocqueville) des réformateurs modernes n'a pas eu le temps d'atteindre. Que de villes de province où subsistent encore des employés de mairie probes, intelligens, laborieux, avec un traitement infime que dédaignerait le plus humble des garçons de bureau d'un ministère, — des bibliothécaires, des conservateurs, des receveurs oubliés sur leur fauteuil bien au-delà de l'âge fatal auquel la loi du 9 juin 1853 enseigne que l'homme n'a plus ni vigueur ni capacité, — des administrateurs d'hospices que la confiance de leurs concitoyens appelle quelquefois à ces fonctions importantes quand le gouvernement leur a signifié par la mise à la retraite qu'ils ne sont plus bons à rien! Et croit-on par hasard que les affaires communales et hospitalières soient moins bien gérées que celles de l'état? C'est le contraire qui est vrai. A les examiner de près, on est étonné du peu qu'elles coûtent, des sages progrès qu'elles réalisent sans sacrifier de respectables traditions, et surtout de la quiétude qu'elles laissent à ceux qui dépendent d'elles.

Si l'on recherche quelles idées générales ont guidé les réformateurs de l'administration française dans leurs récentes tentatives, on ne voit guère d'autre principe que la préoccupation constante d'introduire partout une uniformité parfaite. L'uniforme chamarré de broderies que petits et gros employés se mettaient sur le dos aux jours de fêtes officielles pendant la période impériale était bien naïvement l'image apparente de l'identité de pensées, d'opinions, de travail, de mœurs, que l'état imposait à tous ceux qu'il nourrissait. En cela, il s'accordait avec des écoles socialistes fameuses, qu'il imi-

tait assurément sans en avoir conscience. Les économistes qui ont combattu le mouvement social de 1848 ont parfaitement démontré qu'imposer une règle commune aux hommes, c'est les abêtir sous un joug commun. Malgré leurs efforts, l'uniformité a fait des progrès prodigieux en France. C'est sans contredit l'un des plus mauvais services qu'aient rendus au pays les grandes administrations centralisées à Paris. Perdus au milieu de l'infinie variété des affaires qui leur reviennent, ignorans des influences contingentes qui commandent une solution particulière pour chaque cas particulier, directeurs d'administration et chefs de bureau n'ont vu le salut que dans l'observation rigide d'une méthode uniforme.

Les administrations en France sont lentes, encombrées de règlemens superflus; elles dépensent beaucoup et produisent peu, elles arrachent trop à la vie civile, à la famille, ceux qu'elles emploient; elles engourdissent les intelligences en prétendant les couler dans un même moule. N'y a-t-il pas de remède à ce fâcheux état de choses? Avant d'exposer quelques idées pratiques à ce sujet, que l'on me permette une digression afin de bien établir les principes.

Dans les écoles publiques de la Grande-Bretagne, les enfans sont autrement élevés que dans nos lycées français. Au lieu d'être soumis à la surveillance incessante d'un maître d'études, ils sont libres d'aller et de venir à leur gré. L'emploi de leur temps n'est pas fixé à l'avance; ils ne sont pas renfermés tous ensemble dans une salle; ils travaillent où et quand ils veulent, sous la seule condition d'avoir achevé leurs devoirs au jour et à l'heure prescrite. Sous ce régime, les jeunes élèves ont moins d'application et sont sans doute moins instruits, on ne peut le nier : par compensation, ils acquièrent des qualités morales inestimables. Ils ont la responsabilité de leurs actes et la conscience de leurs fautes. D'autre part, les maîtres, qui n'exercent plus d'influence sur leurs élèves qu'en proportion de la confiance qu'ils inspirent, sont moins tentés d'abuser du pouvoir; le moindre tort qu'ils se donneraient vis-à-vis de leurs élèves tournerait à leur propre détriment. Le commencement de la sagesse n'est plus la crainte du maître, c'est un affectueux respect. Qu'en résulte-t-il? Les enfans ont plus d'abandon avec leurs professeurs, et ils deviennent plus promptement des hommes. En France, disent avec raison les Anglais partisans de ce système d'éducation, vous vous efforcez d'*uniformiser* les enfans; chez nous au contraire, nous tâchons de les *individualiser*, de leur donner le sentiment de la responsabilité personnelle (1).

(1) Voyez notamment les divers écrits du révérend S. Hawtrey, *assistant master* au collége d'Éton : *Reminiscences of a French Eton, a narrative essay on a liberal education.*

Nous comprenons que l'on conteste les avantages de cette méthode en tant qu'il ne s'agit que des enfans, puisque après tout ceux-ci doivent être soumis à une règle étroite : leur âge ne comporte pas toutes les libertés; mais, en ce qui concerne les hommes faits, n'est-ce pas un mal d'éteindre la valeur individuelle? L'initiative, l'énergie, l'activité, sont les forces vives de l'humanité. Malheur à la nation qui leur applique d'autre frein que les lois communes à tous les êtres vivant en société! malheur aux individus chez qui ces qualités précieuses sont amorties par les règlemens! Que l'on supprime donc de nos codes, de nos règlemens administratifs ce qui comprime l'essor individuel au profit d'une peréquation dont on n'a que faire; que l'on rende à chacun la responsabilité de ses œuvres. Le désir, que dis-je? la nécessité de bien faire en sortira naturellement. Abolissons les grades inutiles, les intermédiaires superflus dont les attributions s'enchevêtrent au point que l'on ne discerne plus quei est l'auteur responsable (1). Il est difficile d'imaginer combien il y a de superfétations dans les fonctions publiques. En réalité, la réforme la plus urgente n'est pas d'organiser, de reconstituer; le plus pressé est d'éliminer ce qui est nuisible ou ne sert à rien. En parlant des superstitions qui gâtent la religion, M. Victor Hugo a dit jadis irrespectueusement qu'il voulait écheniller Dieu; me permettra-t-on de dire qu'il faut écheniller les règlemens des administrations publiques?

(1) Après avoir cité les Anglais avec éloge en tant que l'initiative individuelle est seule en jeu, il me sera permis de montrer que cette nation exagère peut-être plus que nous la confusion des grades et des attributions quand il s'agit des affaires de l'état, dont elle a par un singulier bonheur rétréci le domaine. Voici un exemple curieux et bien récent de l'enchevêtrement des responsabilités. Le 1er juillet dernier, à neuf heures du matin, par un temps clair et une brise légère, une escadre anglaise de six vaisseaux cuirassés sortait de la rade de Gibraltar. L'un de ces vaisseaux, l'*Agincourt*, s'échoue sur la Perle, roche bien connue dont les cartes donnent les relèvemens avec une extrême précision. Qui est responsable de ce sinistre? Est-ce l'amiral commandant l'escadre qui avait prescrit à l'*Agincourt* de se tenir à quatre encâblures du *Minotaure*, qu'il montait lui-même? Est-ce le contre-amiral, qui avait son pavillon sur le bâtiment échoué, ou le capitaine de ce vaisseau, resté dans sa cabine au moment de l'accident, ou le second, qui était sur le pont et ne se préoccupait que d'obéir aux signaux du vaisseau amiral, ou l'officier de quart, que la surveillance de la machine absorbait? La cour martiale a réprimandé le capitaine et son second, elle a simplement admonesté l'officier de quart, elle n'a pas mis en cause l'amiral ni le contre-amiral, quoique en définitive ce soient ceux-ci que l'opinion publique ait le plus vertement blâmés, si bien qu'un vaisseau cuirassé de 6,000 tonneaux, ayant coûté 18 millions de francs, monté d'un nombreux équipage, se perd à la mer, dans des circonstances où le dernier des capitaines marchands serait inexcusable, sans que personne sache au juste quel est le coupable sur qui retombe la responsabilité d'un pareil désastre. Il parut résulter des débats que chacun des officiers comptait sur les autres pour éviter un danger dont l'évidence frappait tous les assistans.

Quand les hommes qui gouvernent la France voudront entreprendre sérieusement cette réforme, aussi importante pour l'économie de notre budget que pour la bonne gestion de nos affaires, les modèles ne leur manqueront pas. Ils n'auront qu'à faire simplement ce que font les industriels et les négocians, ou à imiter les propriétaires fonciers; ce qui nuirait à un particulier ne peut être un bien pour l'état. Au surplus, si le mal ne date pas d'hier, il y a longtemps aussi que le remède a été signalé par les meilleurs esprits. Condorcet a écrit quelque part cette phrase, qui est toujours vraie : « dans les manufactures libres, l'intérêt du commerçant suffit pour qu'il veille à la perfection de ses denrées, et cet intérêt est le meilleur et le plus sûr de tous les inspecteurs. »

Qu'y a-t-il à faire pour en arriver là? D'abord et avant tout abroger les dispositions légales qui soustraient à la loi commune de responsabilité les actes des fonctionnaires et employés de l'état, par compensation les relever de l'incapacité civile que certaines lois leur infligent, puis les habituer à calculer, comme on le fait dans le commerce et dans l'industrie, le prix de revient de chaque chose. Toute affaire publique ou privée, politique ou sociale, économique ou industrielle, se prête à un calcul de profits et pertes. De tous les principes qui ont contribué à la grandeur de l'Angleterre, le plus actif est peut-être le *tant pour cent*, que les Anglais désignent par un mot, *percentage*, qui n'existe pas dans les autres langues. Ces négocians habiles cherchent partout le calcul du *tant pour cent*; ils sont en ce sens les Juifs de l'époque. Que si l'on m'objecte que la politique dictée par ce principe n'aboutit en ce moment qu'à des humiliations dont nous autres Français ne voudrions pas au prix des plus grands malheurs, je répondrai que l'usage seul est utile, et que l'abus n'est pas à craindre de la part d'une nation chevaleresque qui n'est que trop portée à sacrifier ses intérêts matériels à son honneur.

Ici, il convient de préciser : mais d'abord que l'on ne s'étonne pas trop de voir les intérêts de l'état qui nous tiennent le plus à cœur réduits aux simples proportions des affaires d'argent. C'est par une conséquence naturelle que l'argent est devenu la commune mesure de toutes choses. Les affaires publiques aboutissent toutes au budget, qui est alimenté par l'impôt. L'impôt n'est pas seulement proportionnel à la population; il l'est aussi à ses besoins physiques et moraux, à son développement intellectuel. C'est par une question d'argent que se résument toutes les affaires de ce monde, c'est par là qu'elles se traduisent en nombres. « Si les nombres ne gouvernent pas le monde, a dit Goethe, ils montrent comment le monde est gouverné. »

Serait-il donc si difficile d'introduire les usages commerciaux dans la gestion des affaires de l'état? Le personnel gouvernemental n'y est aucunement préparé; c'est là le plus sérieux obstacle. Il y aurait une éducation nouvelle, disons le mot, un nouvel apprentissage à faire; mais, comme il s'agit d'hommes en général instruits et intelligens, ce serait vite fait. Peut-être y aurait-il à craindre plutôt des répugnances. Les fonctionnaires y perdraient, c'est incontestable, certaines prérogatives dont ils sont parfois très fiers; ils n'auraient plus le même apparat. Les fonctions publiques ne seraient plus environnées d'une considération innée que le vulgaire admet sans se l'expliquer. Au fond, ce ne sont que préjugés dont la perte serait peu sensible aux hommes de bon sens. On raconte qu'à l'époque où M. Mollien voulut organiser la comptabilité du trésor suivant les règles du commerce, Napoléon y fit la plus vive résistance. L'empereur croyait de bonne foi que les finances de l'état étaient quelque chose de beaucoup plus noble que les opérations d'une maison de banque; l'assimilation des caisses publiques à celle du plus modeste négociant le choquait. M. Mollien tint bon, et finit par faire prévaloir ses idées. L'heureuse innovation qu'il introduisit, il y a soixante ans, dans la gestion des receveurs-généraux doit être étendue aujourd'hui à toutes les branches des services publics.

Quelques exemples suffiront à montrer comment la règle du *percentage* s'applique à tout, aux fonctions purement administratives aussi bien qu'aux régies financières et à l'exploitation des monopoles que l'état se réserve. La division administrative du territoire en départemens est un fait acquis que l'on s'accorde à mettre hors de discussion, puisque les projets de décentralisation les plus hardis ne l'entament pas; mais on discute le traitement des préfets et le nombre des sous-préfets, on se demande s'il est utile de conserver des secrétaires-généraux auprès de toutes les préfectures, toutes questions qui sont du domaine du pouvoir exécutif, et que le législateur n'examine que parce qu'elles touchent au budget. S'il était admis que le pouvoir exécutif doit faire face, dans chaque département, aux besoins de l'administration générale avec une part, une fois fixée, de l'impôt, — un ou deux dixièmes pour cent par exemple, — la solution de toutes ces questions, qui sont de son ressort exclusif, lui reviendrait sans conteste. Il n'y aurait, il est vrai, nulle uniformité d'un département à l'autre; mais qu'importe? Les départemens sont-ils donc identiques en population, en importance, en besoins matériels, qu'on veuille les régenter tous d'après une règle uniforme? Le système du tant pour cent s'applique plus facilement encore aux administrations financières chargées de percevoir les impôts; d'ailleurs ces administrations, que

l'on a peu modifiées depuis le commencement du siècle, ont subi moins que d'autres l'influence pernicieuse du régime de l'uniforme. Les emplois à traitement fixe y sont moins nombreux que les emplois dont le salaire varie suivant le travail et la responsabilité du titulaire. Il est connu que l'impôt du timbre et de l'enregistrement coûte de 4 à 5 pour 100 de frais de perception, que les impôts indirects coûtent de 8 à 10 pour 100. C'est une proportion qui sert de règle à chacun, et qu'il est aisé de maintenir dans toutes les branches de ces services complexes, bien entendu en tenant compte des circonstances locales et sous déduction d'un autre tant pour cent pour les frais généraux de l'administration centrale; mais où les principes du commerce et de l'industrie doivent prévaloir à l'exclusion de toute autre influence, c'est dans les monopoles industriels et commerciaux que l'état exploite lui-même. L'exploitation des postes et des télégraphes, la fabrication et la vente des tabacs et des poudres de chasse, ne sont pas des priviléges inhérens au gouvernement. Ce sont affaires de commerce et d'industrie, et rien autre chose. Si l'état les traite autrement que le feraient des négocians libres de toute attache officielle, l'état y perd, que l'on en soit bien convaincu, et ce que l'état perd, le public ne le gagne pas. Il y a dans toute industrie abandonnée à elle-même une force d'expansion, une vigueur de développement, que l'industrie monopolisée ne connaîtra jamais, si bien dirigée qu'elle soit. Pressé par l'aiguillon de l'intérêt personnel, le manufacturier trouve en lui-même des ressources inespérées. Acculé entre la nécessité de produire et la rivalité de ses concurrens, il s'ingénie à faire bien et à bon marché, il dissèque à un centime près tous les élémens de ses prix de revient. Obligé de recruter ses ouvriers sur la place et de les payer au prix courant, il se garde bien d'établir entre eux une hiérarchie coûteuse et de leur conférer des grades superflus ou des titres pompeux. Il y a toutefois des intermédiaires entre le patron et les ouvriers, aussi bien qu'entre le fabricant et les consommateurs; mais ce sont des intermédiaires intéressés au succès du patron. Les ouvriers sont eux-mêmes employés à la tâche en tant qu'il est possible, ce qui excite leur émulation et récompense les aptitudes spéciales. En général, le travail à la tâche remplace le travail à prix fixe dans toute entreprise bien ordonnée. Chacun y est responsable de son œuvre d'après les lois du droit commun. Une activité saine et productive anime tous les membres du corps industriel. Ceux qui ne peuvent ou ne savent y prendre part portent la peine de leur incapacité morale ou physique; cette peine est sévère, c'est la misère. Ceux qui réussissent reçoivent une récompense magnifique, c'est la richesse.

Quelle différence avec les industries que l'état gouverne d'une main inhabile! Combien nous sommes loin des sinécures à prix fixe des administrations publiques! La bureaucratie impotente qui domine tout de loin, qui régente tout sans rien faire elle-même, ne s'inquiète pas plus du prix de revient que du travail à la tâche; elle n'a souci que de l'uniformité qui lui allége la besogne et assure sa prépondérance. Or, M. Ernest Renan l'a dit avec un parfait bon sens, « une règle uniforme ne saurait produire d'individualités distinguées. » Pour préciser sur un cas particulier, comparons ce que l'initiative privée eût fait des postes et des télégraphes avec ce que ces industries deviennent en la possession de l'état, qui les exploite suivant sa routine habituelle. Des entreprises privées étudieraient les désirs, même les fantaisies du public, et s'attacheraient à les satisfaire. Par des jeux de tarifs adroitement différenciés, elles feraient naître le trafic postal ou télégraphique là où il n'existe pas encore. Tantôt unissant, tantôt séparant deux modes de correspondance qui se complètent, mais qui n'ont pas besoin l'un de l'autre, des négocians les feraient valoir l'un par l'autre au profit de leur clientèle aussi bien qu'à leur propre bénéfice. Ils auraient un petit nombre d'employés, surchargés de travail, mais rémunérés en proportion de leur adresse manuelle, et tenus en haleine par la crainte des tribunaux, qui condamnent à l'amende, parfois à la prison, quiconque a par négligence causé dommage à autrui. Au lieu de cela, nous avons des tarifs absolus et immuables qui favorisent certains consommateurs aux dépens de certains autres; nous avons des employés mécontens de leur sort, indifférens aux plaintes du public, car ils n'en attendent pas un surcroît de salaire, et sont à l'abri de ses poursuites. Bien plus, la seule préoccupation du parlement, quand il a le temps de s'occuper des télégraphes et des postes, est de savoir s'il convient de réunir ces deux services en une seule administration ou de les tenir séparés, comme si, après que la liberté du commerce a été pratiquée pendant quatre-vingts ans, il était encore de l'essence des représentans de la nation de prétendre qu'un épicier vendra en même temps de l'huile et de la bougie, ou bien chacune de ces denrées séparément.

On ne s'est tant étendu sur les réformes qu'appelle l'organisation des services publics que parce que ces réformes sont le principe, qu'on veuille bien le croire, de celles que réclame le sort des fonctionnaires et employés de l'état. Leur rendre l'individualité et l'activité personnelle, tel est le grand point. Les sinécures disparaîtront alors d'elles-mêmes, aussi bien que les abus du cumul, contre lesquels il ne sera plus nécessaire de se mettre en garde. Probablement il n'y aura plus guère besoin non plus d'épreuves d'admission, car chaque homme se fera la place qui revient à son mé-

rite. La foule des salariés à traitement fixe s'évanouira; on n'aura plus le douloureux spectacle, à des époques de désastre, de ces privilégiés de la fortune que les révolutions et les guerres ne privent pas d'un centime de leur revenu. Quiconque émarge au budget sera associé aux fluctuations de la fortune publique, et si quelques-uns en obtiennent une rémunération supérieure à ce que l'on voit aujourd'hui avec envie, chacun saura que c'est la rémunération d'un labeur consciencieusement accompli.

Quant aux pensions de retraite, qu'est-il besoin que l'état s'en occupe? Les compagnies d'assurances sur la vie constituent, contre paiement d'une prime annuelle, des rentes viagères différées avec ou sans abandon de capital. Leurs conditions sont plus élastiques que les règles étroites de la caisse de retraites instituée par la loi de 1853. Leurs tarifs sont assurément plus favorables aux assurés. Les compagnies ne font pas volontiers de petites assurances, a-t-on dit; c'était une lacune au détriment de la classe qui a le plus besoin d'être excitée à l'épargne. On y a remédié en créant la caisse des retraites pour la vieillesse, dont sont tributaires aujourd'hui quantité d'employés des chemins de fer ainsi que plusieurs catégories des plus infimes serviteurs de l'état, les cantonniers entre autres. Cette caisse conviendrait aux petits traitemens, tandis que les gros iraient aux compagnies d'assurances. Serait-il nécessaire de rendre l'assurance obligatoire? Oui, pendant quelques années encore; fonctionnaires et employés ont été si bien façonnés à recevoir l'impulsion, qu'il s'écoulerait un peu de temps avant que chacun ait pris l'habitude de songer à ses propres affaires.

Remis en pleine possession de son individualité, poussé au travail par la certitude d'un salaire proportionnel au labeur, libre de se retirer avant l'âge climatérique de soixante ans, si l'aisance acquise, la fatigue ou les infirmités lui font désirer le repos, le fonctionnaire de l'état ne sera-t-il point dans une position meilleure? D'autre part, l'état ne gagnera-t-il pas à n'être servi que par des employés contens de leur sort? Le budget surtout y gagnerait. Les ministres des finances qui se succèdent reconnaissent l'un après l'autre l'inanité de chercher des économies par la réduction des traitemens; mais aucun d'eux n'a proposé encore de réduire la dépense en modifiant le régime administratif (1). Cette voie est neuve, obscure, si l'on veut. Il serait fâcheux que l'état n'en fît l'expé-

(1) On a souvent parlé de diminuer le nombre des employés et d'augmenter par là le salaire de ceux qui seraient conservés. Pure illusion, à moins que l'on ne fixe en même temps la dépense totale des salaires à un chiffre immuable, ce qui est impossible! Le remède n'aurait qu'une efficacité temporaire. Avant dix ans, les sinécures auraient reparu, les emplois supprimés auraient été rétablis; il ne resterait de cette réforme que l'accroissement des dépenses.

rience que contraint et forcé. N'est-ce pas M. Prévost-Paradol qui a prédit que l'avénement au pouvoir de la démocratie aura pour effet de restreindre à un chiffre incroyable les dotations des services publics? Convaincu que cette prédiction se réalisera, et peut-être dans un avenir plus prochain qu'on ne le croit généralement, je souhaite que les administrations s'y préparent dès à présent, et je ne mets pas en doute que la réduction s'opérera sans dommage ni pour le public, ni pour les fonctionnaires intéressés, si elle est précédée ou tout au moins accompagnée par des réformes administratives radicales.

Un touriste raconte qu'avant d'entreprendre son premier voyage en traîneau dans les steppes de la Russie orientale, il s'enquit auprès des gens du pays de la façon dont il devait conduire son attelage. « Monsieur, lui répondit-on, c'est bien simple; ne vous en occupez pas. Fiez-vous à l'instinct de vos bêtes; laissez flotter les rênes, et tout ira bien. » Le voyageur ajoute qu'il lui fut difficile pendant les premières heures de s'habituer à ce nouveau mode de conduire un équipage, que néanmoins il s'y fit et s'en trouva bien. S'il était permis de rapprocher les petites choses des grandes, et que ce ne fût pas un lieu-commun de parler du char de l'état, on comparerait volontiers les affaires publiques au traîneau. Moins les administrateurs attitrés s'en occupent, et mieux elles vont; plus on laisse de latitude à ceux qui en ont le fardeau immédiat, moins il y a de chocs et d'accidens. C'est encore un principe appliqué par les Anglais, et qui ne leur a pas peu servi. En France, l'homme d'état, quelque régime qu'il serve, est affairé, touche à tout, décide, approuve ou homologue tout, et signe le plus souvent sans y voir. Les décisions sont hâtives, il a inventé le mot *urgence;* il est prêt à répondre sur tout sujet, à résoudre toute affaire, et ne voudra jamais convenir qu'il est incompétent, ou que le public peut se passer de lui. Ce système de concentration énergique a du bon en certaines matières, par exemple à la guerre, parce qu'il met à un moment donné toutes les forces de la nation entre les mains d'un seul homme : encore faut-il que l'homme voie clair et ne soit pas inepte; dans les affaires de tous les jours, que l'on ne peut bien apprécier et juger que de près, et dont la variété défie toute classification méthodique, c'est un obstacle déplorable au bien, c'est une entrave à l'activité bienfaisante de ceux qui font réellement la besogne. L'ordre, la méthode et la symétrie sont des qualités excellentes, mais à la condition de ne pas être introduites hors de propos, car on ne les obtient alors qu'aux dépens des forces vives de la société.

H. Blerzy.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 septembre 1871.

Allons, les choses ont marché mieux qu'on ne le pensait. Nous sommes sortis sans dommage de cette grande et ardente discussion de l'autre jour, qui nous a donné un gouvernement en faisant du chef du pouvoir exécutif un président de la république. Le 4 septembre, il ne s'est trouvé heureusement dans la France entière que quelques tapageurs désœuvrés pour célébrer ce qu'ils appellent encore le *glorieux* anniversaire, l'anniversaire de nos défaites, et M. le ministre des affaires étrangères vient d'annoncer à l'assemblée nationale que le troisième demi-milliard est enfin payé, que les environs de Paris et nos forts sont sur le point d'être libres, que les Allemands vont quitter nos départemens les plus voisins en même temps que le département de la Seine. Nous n'avons plus le droit de nous livrer à l'illusion présomptueuse, la France en est venue à cette extrémité d'avoir à se réjouir, — modestement et sans illumination, mais réellement, — quand elle voit devant elle un peu de paix intérieure assurée, et lorsque quatre de ses départemens échappent à la dure étreinte de l'occupation étrangère. C'est un commencement, et à voir ce que c'est que l'occupation étrangère, à calculer ce qu'il faut encore de temps et de ressources pour en venir à bout complétement, ceux qui tiennent dans leurs mains nos affaires devraient ne point détourner un instant leur esprit et leurs efforts de ces deux intérêts qui n'en font qu'un, — l'affermissement d'une situation régulière pour arriver à la libération définitive de la France. Qu'on songe bien en effet que cette libération difficile, laborieuse, ne tient point uniquement par malheur à une explosion de bonne volonté patriotique; elle dépend en grande partie d'un régime honnête, libéral, actif, réparateur, surtout d'un régime qui ne reste pas incessamment livré au souffle de toutes les crises. Un jour M. Thiers comparait avec émotion la France à une glorieuse blessée, à une convalescente. Les convalescences ont grand besoin d'être à l'abri des secousses, et c'est ce qui a fait après tout, au

moins quant à la pensée, le succès définitif de cette proposition Rivet qui a été tant débattue, qui a rencontré tant de scrupules et de résistances, qui a failli provoquer même une crise aussi grave que toutes celles qu'elle avait l'intention de prévenir.

Elle s'est présentée assez gauchement dans le monde, cette proposition, nous en convenons; elle a eu tout d'abord un peu trop l'air d'un coup de parti, et elle a ouvert une issue à toutes les passions; avant de devenir l'œuvre de l'assemblée, elle a subi bien des métamorphoses qui en ont fait une proposition nouvelle. Soit, au fond cependant, il faut l'avouer, elle devait venir un jour ou l'autre à l'esprit de quelqu'un, elle répondait à un sentiment juste, puisqu'elle demandait pour la France ce dont la France avait besoin, un gouvernement. C'est là le caractère et la raison d'être de cette proposition, qui a déchaîné tant d'orages. Sans doute la différence n'est pas bien grande entre ce qui existait il y a un mois et ce qui existe maintenant, puisque aujourd'hui, comme il y a un mois, c'est M. Thiers qui est le gouvernement, et que la situation n'est pas sensiblement changée par le seul fait d'un titre nouveau attaché à son pouvoir. Sans doute, aujourd'hui comme hier, président de la république ou chef du pouvoir exécutif, M. Thiers est toujours le mandataire de l'assemblée, relevant de la souveraineté parlementaire, résumant dans sa personne tout ce que le provisoire peut contenir de définitif, et, somme toute, on pourrait dire que le vote du 31 août n'a été que la confirmation ou l'extension du pacte de Bordeaux maintenu dans son principe essentiel, que rien n'est changé, si ce n'est qu'il y a un président de la république pour conduire une expérience dont le dernier mot pourrait n'être pas la république. Il n'est pas moins certain que ce gouvernement, tel qu'il est sorti d'une discussion solennelle et dramatique, prend un caractère de stabilité qu'il n'avait pas. Il est placé désormais au-dessus des fluctuations quotidiennes, il n'est plus à la merci d'une surprise parlementaire, d'un vote ouvrant tout à coup une crise indéfinie. Si courts que puissent être quelquefois les lendemains au temps où nous vivons, ce gouvernement peut passer pour avoir un lendemain. Avec l'éclat d'illustration que lui donne l'homme qui le personnifie, il a la durée humainement possible que lui assure le consentement public. En un mot, aux yeux de l'Europe, accoutumée à voir en M. Thiers le représentant le plus considérable de la France, comme aux yeux du pays lui-même, c'est un gouvernement. Est-ce donc un intérêt secondaire que dans les redoutables épreuves que nous traversons, au milieu de toutes les difficultés que nous avons à vaincre et des mobilités inévitables de toute chose, il y ait une certaine suite, une certaine fixité dans la direction de nos affaires? est-il même indifférent que l'Europe et le pays, rassurés par l'expérience et par la supériorité d'un homme, croient avoir devant eux un vrai gouvernement? Il suffirait qu'on le crût pour que ce fût déjà un bien. C'est là le sérieux et

unique avantage de ce qui a été fait l'autre jour. On n'a pas transformé un régime provisoire en régime définitif, on n'a pas disposé d'un avenir dont nul n'a le secret; on s'est fixé un peu plus dans une situation qui offrait de suffisantes garanties, on a dégagé notre politique de ce qu'elle avait d'absolument précaire en donnant au pouvoir exécutif un caractère un peu plus permanent, une durée proportionnée à celle de l'assemblée elle-même, et, puisque la question se présentait ainsi, la solution n'avait rien que de simple et d'acceptable. Mieux valait assurément sanctionner sans arrière-pensée cette modeste transformation du pouvoir que de se jeter dans d'irritans débats où l'esprit de parti a eu quelquefois plus de place que le sentiment de l'intérêt public, et de finir par un décousu de votes qui, sans rien empêcher, n'a fait que mettre en pleine lumière ce qui peut entrer de confusion dans une trop nombreuse assemblée.

Chose curieuse en effet que ce scrutin multiple du 31 août : les uns ont voulu donner un témoignage personnel de confiance à M. Thiers, mais ils ont refusé de voter les articles qui le faisaient président et organisaient l'ordre nouveau; ceux-ci ont bien voulu sanctionner la partie de la proposition qui reconnaissait le pouvoir constituant de l'assemblée, mais ils ont repoussé les autres dispositions. Il en est qui ont voté la loi dans quelques-uns de ses détails pour la rejeter dans son ensemble. Le décousu a été complet, et en fin de compte, quand on y regarde d'un peu près, on voit se dessiner à travers cette confusion étrange une situation parlementaire qui reste presque invariable, qui reparaît dans toutes les circonstances décisives. La fraction de l'assemblée qui a voté la proposition, comme elle a voté et comme elle votera bien d'autres choses, c'est toujours cette masse peu bruyante, sensée, bien intentionnée, très perplexe quelquefois, mais sensible aux considérations de bien public, ennemie des crises violentes. Ceux qui ont cru pouvoir se passer leurs fantaisies, ce sont toujours ceux qui vont aux extrémités, et qui, sous prétexte de se renfermer dans l'absolu des principes, ne cèdent le plus souvent qu'à l'esprit de parti. L'extrême droite a repoussé la proposition parce qu'elle affirmait trop la république, l'extrême gauche l'a rejetée parce qu'elle ne l'affirmait pas assez. Légitimistes et radicaux se sont rencontrés fraternellement dans le vote négatif ou dans l'abstention, et l'armée des abstenans n'a pas laissé en vérité d'être nombreuse; elle a même compté plus que des légitimistes et des radicaux, et c'est là peut-être un fait de nature à causer quelque surprise, car enfin, si ceux qui se sont abstenus avaient un gouvernement à offrir à la France, ils étaient tenus de le dire; s'ils n'avaient aucun gouvernement à offrir, ils devaient au moins avoir une opinion sur les divers modes d'organisation du pouvoir actuel, et, s'ils n'avaient point une opinion à soutenir de leur vote, s'ils n'avaient que des répugnances ou des hésitations, que représentent-ils? Pourquoi sont-ils dans l'assemblée? Qu'arriverait-il donc, si dans chaque question grave une fraction

de l'assemblée avait le droit de s'abstenir? Ce n'est pas pour s'abstenir que le pays nomme des représentans, surtout dans un moment comme celui-ci où une assemblée, par cela même qu'elle est souveraine, ne peut reculer devant aucune des nécessités et des responsabilités de l'œuvre que chaque jour impose à sa prudence et à ses efforts. Quoi qu'il en soit, le résultat de cette chaude discussion, qui a fait M. Thiers président de la république, n'est pas moins acquis. C'est jusqu'à un certain point une situation nouvelle: un gouvernement existe. L'assemblée elle-même a subi l'influence de cette décision qui a tranché une grande et épineuse question. Un apaisement assez visible, au moins momentané, s'est fait presque aussitôt. Et maintenant qu'un terrain un peu plus solide a été créé, il faudrait bien éviter ces occasions d'antagonismes et de perplexités stériles, ces luttes où il y a trop souvent du temps perdu et des excitations qui laissent quelquefois des traces dangereuses.

C'était peut-être assez pour nos représentans d'avoir passé quinze jours dans le feu d'une crise qui a été pour eux une épreuve sérieuse. Qu'est-il arrivé cependant? L'assemblée était à peine remise de la proposition Rivet, qu'elle est tombée sur la proposition Ravinel; elle venait à peine d'échapper à la question la plus épineuse de gouvernement, elle s'est heurtée contre la question de la capitale, car, hélas! il ne nous suffit pas de la question de l'occupation étrangère, de la question des cinq milliards à payer, de la question de notre réorganisation publique tout entière, nous avons cru nécessaire d'y joindre comme supplément la question de la capitale, et ici encore il a fallu trois ou quatre jours pour savoir si l'assemblée et le gouvernement resteraient indéfiniment fixés hors de Paris, s'il ne fallait pas dès ce moment installer à Versailles les administrations et les services publics. C'était fort urgent, à ce qu'il paraît; la proposition Ravinel ne pouvait que sauver l'état! On a discuté et on a voté; mais d'abord qu'a-t-on voté? On n'y prend pas garde à Versailles, on va au hasard des surprises de discussion, et on ne s'aperçoit pas qu'on fait de la confusion. Voyez ce qui arrive de cette proposition Ravinel. On a voté le commencement d'un premier article déclarant que l'assemblée et le gouvernement resteront à Versailles, et on a supprimé une disposition complémentaire portant que, dès ce moment, les services publics seront installés dans cette ville; puis on vote un second article qui dit qu'une commission parlementaire sera nommée pour aviser, de concert avec le gouvernement, à l'exécution de l'article 1er. Cette commission sera chargée apparemment de faire le guet et de veiller à ce que le gouvernement ne quitte pas furtivement Versailles, puisque c'est la seule chose qui reste inscrite dans la loi, et qu'il n'est plus question de l'installation des services publics. Déjà, dans la loi sur les conseils-généraux, il y a un certain article 88 qu'une étourderie de forme rend incompréhensible, et, si nous faisons cette remarque, c'est que depuis quelque temps en France on met une vé-

ritable négligence dans la préparation ou dans le vote des lois, si bien qu'on finira bientôt par ne plus s'y reconnaître, — et ce sera encore la faute du régime parlementaire! Mais peu importe, on a rédigé une loi obscure qui dira tout ce qu'on voudra ou qui ne dira rien; ce qui est trop clair, c'est qu'on veut rester à Versailles, et qu'on pense faire une grande concession en n'expropriant pas définitivement Paris de son rôle de capitale de la France.

Il y a quelque chose de plus effrayant encore, c'est la confiance presque naïve avec laquelle on croit pouvoir bouleverser toutes les conditions historiques, économiques, morales d'un grand pays. Est-ce bien sérieusement qu'on se figure en avoir fini avec toutes les révolutions en se tenant à distance de Paris? Assurément rien n'est plus juste, rien n'est plus politique que de ne point vouloir qu'un peuple tout entier soit à la merci des caprices tumultueux de sa capitale, qu'il reste exposé à recevoir périodiquement des révolutions par le télégraphe. Si ce n'est que cela, il suffit qu'on prenne quelques précautions et qu'il y ait un gouvernement, car enfin quelle est la révolution qui a réussi, même à Paris, lorsqu'il y avait un gouvernement décidé à se défendre? Qu'on adopte, comme en Angleterre, des mesures pour mettre les assemblées à l'abri des assauts de la multitude; qu'on neutralise la prépondérance de Paris par le développement de l'esprit politique en province; qu'on vote, si l'on veut, cette proposition de M. de Tréveneuc qui veut que, dans le cas d'une dissolution violente de l'assemblée, les conseils des départemens prennent aussitôt la direction des affaires. Au-delà, on cède à un effarement tout provincial et presque ridicule. En découronnant Paris, c'est la France elle-même qu'on atteint plus qu'on ne le croit. Paris souffrira sans nul doute, la France tout entière en ressentira le contre-coup, parce que Paris n'est pas seulement la capitale politique; c'est la capitale économique, financière, intellectuelle, c'est le foyer vivace de cette sociabilité française qui a illuminé le monde, qui se répand partout. Le gouvernement n'était point à Paris autrefois, dit-on; effectivement c'était ainsi autrefois, cela ne doit plus être ainsi aujourd'hui, parce que tout a changé dans notre organisation politique comme dans nos mœurs, et ce qu'on tenterait par un déplacement si violent et si brusque de toute notre vie publique, ce serait tout simplement une révolution en arrière.

Franchement l'assemblée a besoin de sortir un peu de cette atmosphère factice où elle vit depuis sept mois, et d'aller prendre un peu de repos, ne fût-ce que pour se remettre en contact avec le pays. Ce n'est pas l'envie d'aller en congé qui lui manquait; M. Thiers lui-même vient aujourd'hui en aide à son désir en lui adressant un éloquent message où il lui conseille de prendre des vacances. Sous une forme vive et nette, ce message est le plus habile exposé de la situation de la France, de ce qui a été fait jusqu'ici, de ce qui reste à faire. M. Thiers dit que

le gouvernement a besoin de ces trois mois de vacances parlementaires pour se préparer, que les députés eux-mêmes pourront en profiter pour consulter l'opinion. Rien n'est plus vrai; il n'est pas moins à regretter qu'on ait perdu bien du temps à débattre des questions irritantes ou inutiles au lieu d'aborder de front cette situation financière que M. Casimir Perier vient d'exposer dans un rapport instructif. Les passions ont eu trop souvent leur jour, l'œuvre sérieuse reste interrompue.

Cependant qu'apercevez-vous à l'horizon? Ne distinguez-vous rien depuis quelques jours? Ne voyez-vous pas, tandis que la France se recueille et en est à savoir si elle se gouvernera de Versailles ou de Paris, ne voyez-vous pas que la diplomatie allemande, obéissant tout à coup on ne sait à quelles préoccupations, se remet encore une fois à l'œuvre et se donne tout au moins l'apparence de nouer toute sorte de combinaisons? Ne remarquez-vous pas ces voyages, ces conférences, tous ces signes d'une réconciliation mystérieuse entre la Prusse et l'Autriche? Oui, en effet, il y a bien quelque chose sans doute. L'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph, qui n'avaient pas eu l'occasion d'échanger des politesses depuis Sadowa, se sont trouvés ensemble à Ischl, et de nouveau ils se sont vus, il y a quatre jours, à Salzbourg. Dans l'intervalle, M. de Bismarck et M. de Beust se sont rejoints à Gastein, — Gastein, nom d'heureuse mémoire pour l'intimité de l'Autriche et de la Prusse! Auprès du chancelier autrichien étaient le chef du ministère hongrois, le comte Andrassy, le chef du ministère cisleithan de Vienne, le comte Hohenwarth. Le voyage a été complet, rien n'y a manqué, les entrevues ministérielles ont alterné avec les entrevues impériales. Ils ont tous conféré, négocié, satisfaits peut-être au fond d'avoir l'air de donner à l'Europe quelque grosse énigme à deviner. Que faut-il croire de ce déplacement de tant de grands personnages? Quel est le secret de ces entrevues et de ces conférences préparées et déployées comme un spectacle dans des lieux qui ont été témoins de tant d'autres scènes de la diplomatie allemande?

La curiosité a été piquée, on le comprend, les conjectures se sont multipliées, les nouvellistes ont écouté aux portes, et on n'a pas manqué bientôt d'avoir à choisir entre toutes les versions possibles, entre toutes les imaginations. — Ce n'est rien, ont dit d'abord les moins inventifs, c'est peu de chose en vérité, c'est tout au plus cette affaire des chemins de fer roumains dont un Allemand, M. Strousberg s'est chargé il y a quelques années et qui cause peut-être aujourd'hui quelques difficultés à Bucharest. Après tout, de quoi s'agit-il? Ce M. Strousberg, il est vrai, est un habile homme. Il a entrepris la construction de 930 kilomètres de chemins de fer dans les principautés, il n'en a construit que 500 kilomètres, et ce qu'il a fait est d'une exécution des plus médiocres. En revanche, il a disposé du prix total de sa concession, d'une

somme de près de 250 millions de francs représentée par des obligations portant intérêt à 7 1/2 pour 100, qui n'auraient dû lui être remises qu'à mesure de l'achèvement des travaux, et qu'il a déjà placées un peu partout, principalement en Allemagne. Maintenant le parlement de Bucharest refuse de payer plus qu'il ne doit, il ne veut rester garant de l'intérêt des obligations, émises on ne sait comment, que dans la proportion des travaux achevés; mais M. Strousberg a su se créer de puissans patronages à Berlin. Il a fait son entreprise en bonne compagnie, il a de plus avec lui tous les porteurs d'obligations, qui crient comme des actionnaires lésés, et M. de Bismarck, qui entend désormais pratiquer pour tous les Allemands dispersés dans le monde le *civis romanus sum*, M. de Bismarck prend en main cette affaire; il réclame à Constantinople l'intervention du pouvoir suzerain pour contraindre les principautés à payer. La situation d'un Hohenzollern régnant en ce moment à Bucharest n'est pas commode; le parlement roumain résiste, la Turquie renvoie la Prusse à l'article du traité de 1856 qui défère à un arbitrage européen toutes les difficultés relatives aux principautés; l'Autriche plus que toute autre puissance est intéressée à ce qui se passe sur le bas Danube, plus que personne elle est intéressée à éloigner les complications de nature à troubler la paix de l'Orient, et voilà simplement la question qui se débat à Gastein.

Quelle erreur! dit un autre, il ne s'agit pas des chemins de fer roumains, il s'agit de l'Allemagne. Ne voyez-vous pas que depuis quelque temps l'Allemagne, si victorieuse qu'elle soit, si orgueilleuse qu'elle paraisse, est livrée à toute sorte d'agitations morales, religieuses et même sociales? Le dernier concile de Rome et le dogme de l'infaillibilité ne semblent pas produire un grand effet dans le reste de l'Europe; ils remuent tous les esprits allemands. Ils ont déjà provoqué en Bavière la chute du président du conseil, M. de Bray, qui a été remplacé par M. d'Heynenberg, ils suscitent les luttes les plus graves entre l'archevêque de Munich, fidèle au pape infaillible, et des ecclésiastiques éminens comme M. Dœllinger, M. Friedrich, qui sont soutenus dans leur résistance au dogme nouveau par l'université, par le conseil municipal, par le ministre des cultes, M. de Lutz. En Saxe, mêmes conflits entre l'autorité publique et les prélats qui se sont soumis au saint-siége. En Prusse, le pouvoir civil maintient les professeurs, les instituteurs, que les évêques proscrivent, et le gouvernement semble considérer le dogme de l'infaillibilité comme une innovation qui altère les fondations des anciens concordats. En Autriche même, jusqu'à Vienne et en Hongrie, les protestations de M. Dœllinger et des adversaires de l'infaillibilité ont de l'écho. C'est une guerre d'excommunications et de contre-excommunications. Les évêques orthodoxes se réunissent à Fulda, le parti qui refuse de reconnaître l'infaillibilité et qui s'appelle lui-même le parti des « vieux catholiques » va se réunir dans quelques jours à Munich. Qui sait ce qui peut sortir d'une

agitation religieuse en Allemagne! D'un autre côté, l'Internationale n'est point sans donner des soucis aux gouvernemens. Les apologies de la commune de Paris et de ses plus monstrueux excès ont retenti dans des réunions démocratiques. Dans certaines villes et tout récemment à Berlin, il s'est produit des grèves qui dénotent une organisation inquiétante. Les populations ouvrières s'agitent, enflammées et enrégimentées par des sectaires. Ce n'est rien peut-être jusqu'ici, demain ces mouvemens en se coordonnant peuvent devenir redoutables si les gouvernemens n'y prennent garde. C'est sur tout cela que M. de Bismarck et M. de Beust ont senti la nécessité de s'entendre afin de concerter leurs efforts.

Troisième explication. — Non, vous n'y êtes pas, dit un diplomate plus expert et plus raffiné, l'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph, M. de Bismarck et M. de Beust, ne se sont pas dérangés pour si peu, pour des chemins de fer, pour des querelles de théologiens ou pour des agitations d'ouvriers. Le chancelier prussien a un plus grand objet en vue. Après avoir fait l'Allemagne, il veut la consolider. Ne voyez-vous pas que c'est toujours la France qui est le trouble-fête, le trouble-repos de l'Europe? Dans la plénitude de sa puissance, elle inquiétait tout le monde; vaincue, elle ne peut se résigner, elle s'agitera sans cesse jusqu'à ce qu'elle ait pu tenter de se relever. Que serait-ce si un jour ou l'autre elle rencontrait au nord l'appui de la Russie, mécontente du rôle qu'on lui fait jouer? La plus sûre garantie de la paix, c'est que la Prusse et l'Autriche s'entendent de nouveau et forment au centre de l'Europe une masse impénétrable de la Meuse à la Vistule, des Vosges aux Carpathes. L'Autriche, il est vrai, a encore des populations, des provinces allemandes, sur lesquelles le nouvel empire germanique pourrait avoir des vues; qu'à cela ne tienne, on n'en parlera pas, on écartera ces difficultés pour le moment, on découragera, s'il le faut, les Allemands séparatistes de l'Autriche, à la condition que le cabinet de Vienne sera raisonnable, qu'il appellera Sadowa un *malentendu* bon à être oublié! En même temps, au besoin, on fera un signe à l'Italie, on lui donnera un intérêt dans l'alliance en lui promettant qu'elle ne sera pas troublée à Rome. Ainsi la paix peut être assurée contre les retours offensifs de la France. Voilà l'objet des entrevues impériales d'Ischl et de Salzbourg, des conférences ministérielles de Gastein! — Et c'est ainsi qu'on se remet à faire des contes aussitôt que la plus terrible histoire cesse de dérouler ses sanglantes péripéties.

Des contes, disons-nous; il faut bien cependant qu'il y ait quelque chose. Au fond, c'est sans doute beaucoup moins grave, beaucoup moins précis qu'on ne le croit, et comme les hommes les plus positifs ne sont pas toujours exempts de certaines velléités d'ostentation, qui sait si M. de Bismarck, en provoquant ces rencontres, n'a pas cédé tout d'abord à l'orgueil de montrer son empereur d'Allemagne en face de l'empereur d'Autriche, de se trouver, lui le premier chancelier de l'empire

germanique reconstitué, avec son ancien adversaire résigné, M. le chancelier de Beust? Si l'empereur Guillaume et M. le prince de Bismarck ont témoigné le désir de ces entrevues, il est certain qu'il était difficile de les refuser. Toujours est-il que l'empereur François-Joseph aurait gardé, dit-on, une sérieuse dignité d'attitude, qu'il aurait même décliné certaines conversations, et que M. de Beust a eu sûrement besoin de tout son esprit pour oublier bien des choses, comme aussi pour se souvenir qu'il était le chancelier d'Autriche. Quant au résultat essentiel des nouvelles conférences, les deux chanceliers ont pu parler de tout ce qu'ils ont voulu, des chemins de fer roumains, de l'agitation religieuse, de l'Internationale, de l'Occident et de l'Orient; à coup sûr, de tous les sujets de conversation qui ont pu être abordés, le plus étrange et le plus inattendu serait la négociation d'une alliance pour sauvegarder la paix européenne contre la France.

M. de Bismarck témoignant des alarmes pour la paix, allant chercher aujourd'hui des alliés contre la France, convenez que ce serait une haute comédie digne de faire suite à cette autre comédie commencée à l'automne de 1865 dans ce même Gastein, et dont l'Autriche connaît le dénoûment! Ce serait à faire croire que les événemens ont laissé au chancelier prussien une conscience mal assurée ou bien peu de confiance dans l'avenir de ses conquêtes, et ce serait presque à nous donner de l'orgueil. M. de Bismarck eût-il porté cette pensée dans ses pérégrinations diplomatiques avec l'espoir de la faire accepter ou de l'imposer, il n'y aurait pas là encore de quoi nous préoccuper beaucoup à l'heure où nous sommes. Du haut du promontoire où l'ont jetée ses malheurs, la France peut contempler avec une certaine philosophie toutes ces tentatives et combinaisons de ceux qui l'ont vaincue — pour assurer leur victoire. Qu'est-ce que cela lui fait? Elle n'a guère à s'en inquiéter par cette simple raison qu'elle a bien autre chose à faire, que, si la paix de l'Europe est encore menacée, ce n'est point à coup sûr par elle, et que, d'ici à ce que revienne l'heure où elle pourra montrer à ses amis et à ses ennemis qu'elle n'est point morte, bien des choses auront pu changer. Dix fois les alliances qu'on pourrait nouer aujourd'hui auront eu le temps de voler en éclats. La force des situations se sera dégagée, chacun reviendra bientôt à ses intérêts ou à ses penchans, toutes les politiques auront eu le temps de retrouver leur vrai chemin. Se servir de la France contre l'Autriche, de l'Autriche contre la France, appeler l'Italie comme un appoint contre l'une ou l'autre de ces puissances, c'est un jeu qui a réussi jusqu'à présent, mais qui pourrait ne point réussir toujours, et la meilleure preuve, c'est que, de tout ce mouvement qu'on vient de se donner, il n'est peut-être sorti que des paroles et des accolades. On se serait promis de vivre en bonne amitié et d'échanger des impressions à mesure que des questions surgiraient; qu'on échange donc des impressions et des vœux. Cela nous fait souvenir

qu'il y a quatre ans à peine, en 1867, à Salzbourg, il y avait une entrevue de l'empereur Napoléon et de l'empereur François-Joseph. Alors aussi on n'avait d'autre pensée que de sauvegarder la paix, on se promettait d'échanger des impressions, de se concerter en tout ce qu'on ferait, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce grand résultat était annoncé au monde presque dans les mêmes termes. On n'a eu qu'à reprendre les dépêches d'il y a quatre ans. Toutes ces pacifiques petites villes d'Allemagne en ont tant vu d'alliances, d'échanges d'impressions, de combinaisons diplomatiques et de mystifications!

On peut donc tenir provisoirement pour assez problématique le résultat de toutes ces conférences de Gastein et de Salzbourg. D'ailleurs à quel propos l'Autriche serait-elle allée s'aventurer dans une alliance dont il serait assurément difficile de calculer les suites? Que M. de Bismarck ait pu avoir la pensée d'engager le gouvernement austro-hongrois dans son œuvre de conquête, de le compromettre jusqu'à un certain point en l'associant à une sorte de garantie indirecte d'une paix créée par la force, cela n'aurait rien d'étonnant, ce serait assez dans les habitudes du chancelier prussien; mais pourquoi le cabinet de Vienne céderait-il à cette étrange et dangereuse tentation de donner à M. de Bismarck le secours de ses connivences? Qu'est-ce qui l'aurait forcé à choisir ce moment pour faire une sorte d'acte d'hostilité envers la France dont rien ne le sépare plus désormais? Sans mettre de rancune dans sa politique, comment pourrait-il oublier que l'alliance de la Prusse lui a coûté cher dans les affaires de Danemarck, qu'elle pourrait lui coûter plus cher encore, s'il se laissait entraîner dans des combinaisons où il perdrait son indépendance pour une sécurité trompeuse? On peut sentir à Vienne le besoin de vivre en paix avec Berlin, de comprimer le souvenir d'anciens antagonismes; on sait bien que des deux côtés on n'a pas les mêmes intérêts, qu'on ne peut pas suivre la même politique, et que tôt ou tard cette intimité nécessairement factice conduirait ou à la subordination de la monarchie austro-hongroise ou à un choc plus violent.

La situation intérieure de l'empire austro-hongrois est elle-même la plus décisive raison d'incompatibilité entre la politique de Vienne et la politique de Berlin. L'Autriche, on le sait bien, est tout entière depuis quelques années à un travail de réorganisation par une sorte d'équilibre entre ses nationalités diverses réintégrées dans leurs droits d'autonomie. Le ministère qui s'est récemment formé à Vienne sous la présidence de M. le comte de Hohenwarth a repris résolûment cette œuvre si souvent interrompue par les événemens; il est même arrivé à négocier un compromis avec les Tchèques de la Bohême, qui sont aujourd'hui par le fait plus qu'à demi ralliés, et pour donner une forme définitive, constitutionnelle, à cette œuvre de réconciliation, on vient de procéder à des

élections dont le résultat, sauf dans quelques villes, fait présager le succès de la politique de M. de Hohenwarth. La Hongrie constituée, la Bohême réconciliée, la Galicie satisfaite dans quelques-unes de ses aspirations et replacée dernièrement sous la direction d'un de ses hommes les plus éminens, le comte Goluchowski, c'est beaucoup; mais déjà les Allemands crient, ils prétendent que c'est le démenti de la politique dont ils ont cru voir un instant le triomphe à Gastein; ils menacent de faire ce que les Tchèques ont fait pendant longtemps, de s'abstenir, de se retirer du *Reichsrath*. Cette agitation des Allemands de l'Autriche n'eût-elle point des conséquences immédiates par suite d'une condescendance momentanée et intéressée de la Prusse, elle est toujours une menace, une arme dont M. de Bismarck saura se servir quand il le faudra. On voit combien tout cela est facile à concilier, et comment il a pu se former une alliance bien sérieuse entre deux puissances que les prévisions de l'avenir séparent autant que les souvenirs du passé!

Quant à l'Italie, nous nous demandons en vérité ce qu'elle serait allée faire à Gastein. Elle n'y est point allée, elle n'a pris aucune part à ces mystérieuses conférences, si nous ne nous trompons. C'était la seule conduite qu'elle eût à tenir. Quel intérêt aurait-elle à une alliance avec la Prusse et surtout à une alliance qui semblerait dirigée contre la France? Elle n'a plus besoin d'alliée pour aller à Rome, elle y est, elle est établie dans cette capitale tant enviée, elle a remplacé le pouvoir temporel des papes. Il est évident aujourd'hui que tout ce que la France peut lui demander, c'est de laisser assez de sécurité et de dignité au souverain pontife pour que dans un moment d'émotion plus vive l'illustre déshérité du patrimoine de saint Pierre ne cède pas à la tentation de se jeter en proscrit sur les chemins du monde. C'était la dernière question qui pût susciter des ombrages entre l'Italie et la France, elle a disparu; le fait est accompli et reconnu par le chef même d'un gouvernement qui, de son propre aveu, n'eût pas conduit la politique de la France au-delà des Alpes pour y faire ce qu'elle y a fait, mais qui a trop d'expérience pour prétendre reconstruire le passé et remonter le courant des choses. Or, cette question romaine une fois écartée, que reste-t-il, si ce n'est des raisons de cordialité et d'intime communauté d'action entre les deux pays? Le gouvernement français en est convaincu, nous n'en doutons pas; ceux qui ont voulu comprendre le discours de M. Thiers, il y a quelque temps, ne s'y sont pas mépris, et le libéralisme prévoyant du ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat, est la plus sûre garantie de la direction de notre politique au-delà des Alpes; mais il faut que l'Italie à son tour facilite au gouvernement français la réalisation de la politique qu'il veut suivre, il faut que le ministère de Rome ou de Florence, comme on voudra l'appeler, atteste par ses actions, comme par ses paroles, ces sympathies pour la France qui sont certainement

dans sa pensée; il faut, en un mot, que chez les deux gouvernemens il y ait un sentiment assez énergique de l'intérêt commun, une volonté assez ferme pour refouler toutes ces passions, tous ces préjugés qui tendent obstinément à créer une animosité tapageuse là où la bonne intelligence devrait seule exister.

Ce qu'il y a d'étrange en effet, c'est que des deux côtés des Alpes, en dehors des gouvernemens, il y a des hommes et même des partis perpétuellement occupés à souffler la guerre entre ces deux nations que rien ne devrait séparer. Écoutez ce que disent certains journaux de Florence ou de Rome : ils passent leur temps à représenter la France comme n'ayant d'autre pensée que d'attaquer l'Italie, de revenir à Rome, et, qui sait? de préparer peut-être quelque débarquement on ne sait où. La conclusion est qu'il faut s'armer, se fortifier, s'allier au plus vite avec la Prusse. Revenez en France, écoutez ce que disent certaines gens : l'Italie est notre ennemie, elle est la vassale de la Prusse, elle ne songe qu'à profiter des circonstances pour nous reprendre Nice et la Savoie, comme elle a pris Rome au pape. Il faut s'attendre à tout, et se lancer provisoirement dans une campagne diplomatique pour le pouvoir temporel. — On dirait que les uns et les autres ne sont contens que lorsqu'ils croient voir monter à l'horizon quelque orage qui va éclater entre les deux pays. N'avez-vous pas vu tout récemment un certain nombre de journaux répéter sous toutes les formes que décidément les relations de la France et de l'Italie étaient fort tendues, que le ministre du roi Victor-Emmanuel à Paris avait eu avec le chef du pouvoir exécutif à Versailles une conversation des plus vives, une véritable altercation? Et ceux qui ont répandu ces histoires ne se sont pas même demandé s'il y avait le plus léger prétexte. Non, cela plaisait sans doute à certaines passions, et ils l'ont dit, lorsqu'il n'y avait rien de vrai.

Il faudrait pourtant prendre garde. Ah! les journaux, certains journaux ne savent pas tout le mal qu'ils nous ont fait, et qu'ils continuent à nous faire par la futilité de leurs déclamations, par la légèreté avec laquelle ils lancent dans le monde toute sorte de nouvelles. Que de fois ils ont donné depuis un an des armes à nos ennemis, qui s'en servent avec une dextérité aussi perfide que meurtrière! Puisqu'ils parlent si souvent de préparer la régénération et de faire l'éducation de la France, ils devraient commencer par se discipliner eux-mêmes, et par traiter plus sérieusement nos malheureuses affaires, ne fût-ce que pour éviter de dire quelquefois des choses dont nos ennemis s'amusent, qui peuvent desservir cruellement le pays dans ses intérêts, dans sa dignité.

CH. DE MAZADE.

CORRESPONDANCE

—

A M. LE DIRECTEUR DE LA *REVUE DES DEUX MONDES.*

Bâle, 12 septembre.

Monsieur,

L'assemblée nationale n'a point démenti les prédictions de ceux qui avaient foi en sa sagesse. Si elle n'a pas voté précisément la proposition Rivet, ce qu'elle a voté s'en rapproche beaucoup. Elle a changé l'étiquette du sac; mais ce qui importe aux gens sérieux, ce n'est pas ce qu'on écrit sur un sac, c'est ce qu'il y a dedans. Il est vrai qu'en accordant quelque chose au gouvernement l'assemblée a tenu à s'accorder quelque chose à elle-même : elle s'est proclamée assemblée souveraine, et s'est attribué en cette qualité le pouvoir constituant. La différence est grande toutefois entre un droit qu'on s'attribue et un droit qu'on exerce. Il n'y a guère que les jeunes assemblées qui aient l'humeur constituante; à mesure qu'elles vieillissent, elles sont moins disposées aux grands efforts, moins amoureuses des grandes responsabilités; elles sentent toujours plus qu'elles ont à compter avec les événemens, qui sont leurs maîtres, et avec les électeurs, qui sont leurs juges. — On nous met en demeure d'écrire un chapitre du livre, s'écriait l'un des membres les plus spirituels de la majorité; nous nous proposons d'écrire le livre tout entier. — Fort bien; mais en attendant le premier chapitre est fait et publié, et, à supposer que les autres soient écrits dans le même style, ce n'est pas le centre gauche qui s'en plaindra. Si vous me pardonnez la familiarité de cette comparaison, la majorité vient de pondre un œuf de poule, en se réservant le droit de le couver et d'en faire éclore un canard. Un naturaliste de mes amis, à qui j'ai soumis le cas, prétend que c'est impossible. Je ne vais pas si loin, je crois aux miracles en politique; seulement il en est de fort difficiles, et, pour vous dire là-dessus toute ma pensée, non-seulement je souhaite que celui-ci ne se fasse point, mais il me paraît désirable que ni l'assemblée nationale ni celles qui lui succéderont ne fassent usage de leur droit de constituer. La France a déjà fait et défait tant de constitutions! C'est de bonnes lois qu'elle a besoin, et de bien meubler sa maison, non de la démolir et de la rebâtir à tout coup. Son avenir serait assuré, si elle se décidait à en finir à jamais avec les constitutions et les révolutions.

Pour en revenir au présent, on demandait à l'assemblée d'affermir la situation de M. Thiers en lui conférant le titre de président de la république, et en prorogeant ses pouvoirs. Depuis le commencement de ce mois, la république a un président, et les pouvoirs de ce président dureront, selon toute vraisemblance, aussi longtemps que l'assemblée

elle-même, laquelle ne paraît point disposée à mourir de sitôt. Ainsi en ont décidé 480 voix contre 93 ou 95, recrutées sur les bancs de l'extrême droite et de l'extrême gauche. Ce jour-là, MM. de Carayon-Latour et Quinet ont trouvé l'occasion vraiment unique de voter ensemble, ils seraient inexcusables de l'avoir laissée échapper. Chose curieuse, les journaux les plus opposés à la motion Rivet, ceux qui la déclaraient hautement inopportune et dangereuse, constatent à l'envi que le vote de la chambre a produit les plus heureux effets, que la confiance renaît partout, que les transactions et les marchés en font foi, que les affaires reprennent avec une vivacité inattendue. Pouvait-on désirer mieux? Tout le monde se félicite de l'événement, les affaires d'abord et ceux qui les font, les modérés du centre droit et du centre gauche, que dis-je? les Prussiens eux-mêmes, si l'on en croit la *Correspondance provinciale* de Berlin, qui possède les secrets des dieux. Bref, tout le monde est content, hormis, bien entendu, M. de Carayon-Latour et M. Quinet.

Non, M. Quinet n'est pas content, il l'a bien prouvé en proposant à l'assemblée, en termes fort courtois, de se dissoudre pour faire place à quelque chose de mieux. La dissolution immédiate, voilà le mot d'ordre de l'extrême gauche, et, pour en venir à ses fins, elle a organisé une campagne de pétitionnement dont elle se promet des merveilles. Il paraîtrait qu'elle peut compter, pour le succès de cette campagne, sur le concours empressé de tous les cabarets de France; c'est du moins ce qu'il est permis d'inférer d'une dépêche adressée par le ministre de l'intérieur au préfet du Pas-de-Calais, et qui porte : « Prescrivez formellement aux cabaretiers de faire disparaître la pétition sous peine de fermeture. » Si l'on s'en rapporte aux signataires de la pétition et aux cabaretiers qui leur viennent en aide, la dissolution serait le remède à tous les maux, l'universelle panacée, l'infaillible moyen de payer le Prussien et de faire le bonheur des Français; à lui seul, ce mot vaudrait cinq milliards en espèces sonnantes. Il se pourrait bien aussi que la dissolution fût tout simplement un expédient inventé par des ambitions aux abois, — on en rencontre à gauche comme à droite, — qui veulent arriver à tout prix; les journées leur durent, leur appétit compte les minutes. Nous n'affirmons rien à ce sujet; vous savez que nous autres nous n'avons pas l'esprit décisif, et que dans les matières compliquées nous aimons à suspendre notre jugement. Il nous paraît seulement que la dissolution est sujette à de graves inconvéniens, et, s'il est vrai que la crainte soit le commencement de la sagesse, il serait bon d'inspirer aux malades la crainte salutaire de certains remèdes et de certains médecins; la maladie vaut souvent mieux que le docteur. Heureusement cette campagne que vient d'entreprendre l'extrême gauche n'a, semble-t-il, que peu de chances d'aboutir. Un diplomate français disait un jour à Florence : « Depuis que je suis en Italie, j'ai entendu dire beaucoup de sottises, je n'en ai point vu faire. » Tant qu'une sottise n'est pas

faite, il n'y a que demi-mal, et des pétitions qui n'ont d'autre résultat que de faire prospérer les cabarets ne sont pas un danger mortel.

Sur quoi se fondent-ils, ces pétitionneurs, pour demander à l'assemblée de se dissoudre? Ils lui représentent qu'elle a été élue pour conclure la paix, que la paix est conclue, que partant il ne lui reste plus qu'à s'en aller. Ce raisonnement ne nous paraît point irréprochable. Est-il donc vrai que la paix soit faite, que le Prussien soit sorti de France? Il en sortira quand on l'aura payé, et pour le payer il faut de l'argent, hélas! beaucoup d'argent. Apparemment le corps électoral s'en doutait en février, et il a entendu conférer à ses mandataires le droit ou, pour mieux dire, leur imposer le devoir de procurer au gouvernement toutes les ressources nécessaires à l'exécution du traité. Il est vraisemblable aussi qu'en nommant une assemblée chargée de lui rendre la paix, la France désirait que cette assemblée réparât, autant qu'il était en elle, les désastres de la guerre, qu'elle travaillât avec le gouvernement de son choix au rétablissement de l'ordre, qu'elle remît sur pied le pays et prît toutes les mesures que réclamait sa sûreté. Cette œuvre de réparation, l'assemblée nationale est loin de l'avoir terminée, et personne ne saurait affirmer sérieusement qu'elle excède son mandat en examinant et modifiant les nouveaux projets d'impôts que lui soumet le pouvoir exécutif, en élaborant une loi militaire, en préparant et votant d'importantes réformes dont la défaite a fait sentir la nécessité, et qui prouveront à l'Europe que la France n'a pas traversé l'école du malheur sans y rien apprendre et sans y rien oublier.

Le patriotisme des pétitionneurs nous paraît être en défaut comme leur bon sens. Se souviennent-ils en vérité que le Prussien est toujours là, qu'on a bien des comptes encore à régler avec lui? Il faut se défier des querelles d'Allemand, dit le proverbe; ce proverbe n'est pas un vain mot. Que de subtiles chicanes, que de captieuses difficultés, n'essuiera pas la France avant d'obtenir la complète libération de son territoire! Et n'est-ce pas le premier de ses intérêts d'éviter avec soin tout incident que pourrait exploiter au profit de ses exigences un vainqueur retors et processif? En bonne foi, les radicaux pensent-ils que, si la dissolution les mettait en possession du pouvoir, la Prusse leur serait plus complaisante ou plus indulgente qu'elle ne l'est à M. Thiers et à son gouvernement? Ne croient-ils pas comme nous qu'elle profiterait de l'occasion pour accroître ses prétentions, pour manifester sans contrainte ses méfiances, l'âpreté de sa morgue, ses éternelles rancunes, que n'a pu désarmer la victoire? M. de Bismarck, assure-t-on, a dit un jour : « Nous aurions fait une mauvaise affaire, si nous laissions derrière nous une république habitable. » Il est certain qu'à la longue une république honnête, modérée et prospère causerait à Berlin des déplaisirs, et lui créerait des dangers capables d'effacer dans son cœur les joies de Wœrth et de Sedan; mais, si Berlin peut désirer de réduire la France à l'impuissance en

brouillant tout chez elle, il a d'autre part cinq milliards à recouvrer, et il entend qu'on le paie, qu'on le paie intégralement, jusqu'au dernier sou. Le succès étourdissant de l'emprunt l'a tout à la fois contristé et réjoui : il n'a pu constater sans douleur qu'il n'avait pas réussi à ruiner la France; en revanche, il découvrait avec joie que la France était solvable et que sa créance était bonne, de telle sorte que dans ce grand conflit de sentimens il était à la fois triste d'être content et content d'être triste. Aussi, quelque chagrin qu'il ressente en voyant s'établir en France une république habitable, il considère que cette république est solvable, et ne peut s'empêcher de lui porter quelque intérêt. La Prusse n'a pas la chevalerie de la haine, elle ne saurait souhaiter mal de mort à un créancier qui paie; mais à tort ou à raison Berlin ne croit pas à la solvabilité des républiques radicales. Que M. Thiers et l'assemblée nationale soient remplacés demain par une chambre et un président rouges, M. de Bismarck avisera aux moyens de leur rendre la vie impossible, et, s'il cherche, il trouvera; on peut s'en remettre à lui, il excelle dans cet art, et c'est la France qui à son dam paiera pour ses gouvernans. Que si l'intérêt de leur pays touche médiocrement certains radicaux, seront-ils aussi indifférens à l'intérêt de leur cause et de leur parti? Des classes entières en France sont persuadées qu'une république habitable est une chimère, que la république représente l'agitation et le désordre permanens. Est-ce un logis habitable qu'une maison qui serait tous les jours en proie aux écureurs et aux déménageurs? La France a besoin de calme, de tranquillité, parce qu'il en faut pour travailler, et que le travail est aujourd'hui la première de ses nécessités. Les radicaux qui réclament la dissolution auraient bientôt fait de dégoûter leur pays de la république. Agitons, agitons! crient-ils à pleine tête. L'écho répond : Payons, payons! Qui donc a raison de Merlin l'enchanteur ou de cet écho désenchanté?

Je dois vous faire, monsieur, un aveu qui me coûte, je n'ai point lu *Merlin l'enchanteur,* je n'en parle que sur ouï-dire et pour avoir entendu l'un de mes voisins, lecteur héroïque, s'écrier : « Ce livre est plus qu'un livre, c'est un événement, — ou si vous voulez que ce soit un livre, ajoutait-il, c'est un livre immense, qui contient le monde; du cèdre jusqu'à l'hysope, on y trouve tout, absolument tout. » Les personnes de ma famille ont l'esprit posé, le sens rassis, et nous nous défions beaucoup des événemens en lettre moulée, des immensités et des auteurs qui se font forts de tout dire en trois cents pages; il est déjà si difficile de dire quelque chose, et de le dire clairement, simplement, de manière à être entendu des honnêtes gens à Bâle comme à Paris! Mais, s'il y a des Bâlois qui n'ont pas lu *Merlin,* nous avons tous lu les *Révolutions d'Italie* de M. Quinet et sa *Révolution française,* et nous tenons l'auteur pour un éminent esprit, pour un remarquable écrivain. Aussi nous paraît-il fort regrettable qu'un homme d'un si grand mérite

le consacre à faire solennellement de la petite politique brouillonne, car solennel, M. Quinet le sera toujours, c'est un pli d'enfance dont il n'a pu se défaire. A la tribune ou ailleurs, il a toujours la gravité majestueuse d'une conscience qui officie; la majesté sied aux consciences, et depuis longtemps M. Quinet a déclaré qu'il était une conscience, qu'il ne voulait être autre chose, qu'il était la seule conscience vraiment consciencieuse du siècle. Je n'y trouve rien à redire, et je respecte infiniment les scrupules; mais ce mot-là prête aux confusions, et plus d'une conscience qui se donne pour telle n'est qu'une mauvaise humeur aigrie et condensée qui s'érige en oracle et parle par apophthegmes.

J'ai entendu des admirateurs de M. Quinet se plaindre qu'il a parfois des silences singuliers. Ils auraient voulu savoir par exemple ce qu'il pense de la commune et des incendies de Paris, et ils lui demandaient d'en dire nettement son avis, comme l'ont fait MM. Louis Blanc et Gambetta. Si je ne me trompe, M. Quinet s'est tu sur ce point ou s'en est exprimé fort obscurément; sans doute c'est distraction de sa part. Quand il consent à parler, il dit à merveille ce qu'il veut dire. C'est ainsi que naguère il a clairement expliqué par une lettre adressée à un journal pourquoi il rejetait la nouvelle loi sur les conseils-généraux. Sa principale raison est qu'aux termes de cette loi les conseillers-généraux ne seront point salariés : la gratuité des offices les rend inaccessibles à quiconque ne jouit pas de quelque fortune et de quelques loisirs, et crée ainsi en faveur des gens aisés un privilége que réprouvent tous les principes de 89; sur quoi votre excellente chronique politique remarquait fort justement que, si l'on paie les conseillers-généraux, il faut payer aussi les conseillers municipaux, et, sous peine d'inconséquence, les électeurs eux-mêmes, qui ont l'ennui de se déranger pour porter leur vote dans l'urne. Toutefois, avant d'introduire cette utile réforme, il conviendrait peut-être d'attendre que le Prussien soit payé. Serait-il donc vrai que certains radicaux pensent à tout, sauf à M. de Bismarck, lequel pourtant n'est pas homme à se laisser longtemps oublier?

La fréquente dissolution des assemblées et l'abolition de tous les offices gratuits, ces deux points se tiennent dans l'esprit des radicaux. Niveler et agiter, voilà leur devise; leur science se résume en ces deux mots. Nous en savons quelque chose, nous autres Suisses. Le radicalisme nous a rendu autrefois de réels services, que nous n'aurions garde de méconnaître; il nous a délivrés d'un conservatisme honnête, mais étroit, dont les préjugés se prêtaient difficilement aux réformes, résistaient opiniâtrément à toutes les nouveautés. Par malheur, à ce radicalisme utile, représenté par des hommes intelligens, a succédé un radicalisme de cabaret, qui n'a pas d'autre ambition ni d'autre souci, comme je vous le disais, que de tout niveler et de toujours s'agiter en agitant les autres. Il est une ville de Suisse où l'on s'occupe aujourd'hui

d'élaborer une nouvelle loi sur l'instruction publique. Cette entreprise a fait éclore bien des projets, et l'auteur d'un de ces projets n'a pas craint de proposer qu'à l'avenir tous les professeurs de collége fussent pris parmi les régens primaires, les professeurs de faculté parmi les professeurs de collége. Avant d'enseigner le calcul différentiel ou les littératures comparées, il faudra désormais avoir commencé par montrer aux petits enfans leur croix de par Dieu; voilà pour le nivellement. D'autre part, il importe que les professeurs ne soient pas assurés de leur lendemain, on stipulera qu'ils sont rééligibles à de très courtes échéances; dissolution fréquente du corps enseignant, la liberté n'est garantie qu'à ce prix. Et encore les dissolutions fréquentes ne suffisent-elles plus à nos radicaux avancés! Vous savez ce qu'on entend chez nous par ce fameux *referendum*, qui a été adopté dans plusieurs de nos cantons. Comme il se peut faire que le corps législatif qui a été élu hier n'exprime plus aujourd'hui la mobile volonté des électeurs, on ne saurait se dispenser de soumettre à la ratification du peuple toutes les lois votées par ses mandataires; le peuple seul sait au juste ce qu'il pense et ce qu'il veut. Un corps électoral en permanence qui, jugeant le matin, se déjuge le soir, voilà la vraie démocratie. Il faut changer le *Pater*, monsieur, et y insérer cet article : Seigneur Dieu, accordez-nous notre bulletin de vote quotidien!

Ce que je redoute par-dessus tout pour mon pays, disait récemment un homme d'état italien, c'est la politique de cabaret. Il avait raison; les cabarets ont leur utilité, mais on y fait de méchante politique. De toutes les illusions les plus dangereuses sont celles qui habitent le fond des pots et qui s'introduisent dans les cerveaux cornus avec les âcres fumées d'un vin bleu ou les subtiles vapeurs de la liqueur verte. Quand le soir, les volets clos, les coudes sur la table, le broc en main, on se met à raisonner et à déraisonner, l'imagination s'échauffe agréablement, tout paraît possible et facile. C'est dans l'épais brouillard et la charmante moiteur de la salle à boire qu'on se plaît à reconstruire pièce à pièce les sociétés et les gouvernemens, à bâtir au coude levé des constitutions qui sont des machines si bien montées qu'on peut se passer du mécanicien pour les faire marcher; le premier sot venu est plus que suffisant. On prétend que nous sommes dans le siècle des grandes machines et des petits hommes; grand bien nous fasse! Dans ces constitutions parfaites que fabriquent chaque nuit les cabarets, l'ignorant vaut le savant, l'homme de peine l'homme de loisir; je me trompe, la supériorité d'esprit y est tenue pour suspecte; n'est-elle pas le privilége par excellence, lequel tend toujours à ramener les autres à sa suite? L'essentiel est que la machine sifflante, nivelante et dissolvante, dont le suffrage universel est le moteur, ramène sans cesse en haut ce qui était en bas, de telle sorte que les places soient successivement occupées par tous et que personne ne soit assuré de garder la sienne plus d'une se-

maine. Ai-je besoin d'ajouter que les inventeurs de ce puissant engin font une exception tacite en leur faveur, qu'ils se promettent d'échapper, eux et leur traitement, à cette perpétuelle instabilité qui est à leur sens le caractère des sociétés bien réglées? Quand ces gens-là sont en place, ils s'y cramponnent, et il est malaisé de leur faire lâcher prise; ils ont le secret de la chaudière.

Il me paraît, monsieur, que, si la république succombait une fois de plus en France, c'est le radicalisme qui l'aurait tuée. L'agitation perpétuelle ne saurait plaire longtemps dans un pays de travail et d'épargne, où les intérêts s'accommodent mal d'un régime qui, tous les matins, remet tout en question. Les ruraux ne souffrent pas qu'on les agite trop, et il est bon de compter avec les ruraux. Tous les républicains sages le sentent bien, témoin la lettre si digne et si sensée qu'écrivait l'autre jour M. Vacherot et qui a couru les feuilles publiques. Cette lettre m'a remis en mémoire le mot d'un éminent citoyen florentin, le marquis Gino Capponi. — Le malheur des hommes, disait-il, est qu'ils ne font pas assez de cas des avantages négatifs et des vertus modestes. — Il entendait par là l'esprit de conduite, la prudence, la modération. En France, la république a pour elle la force des situations et la désunion de ses ennemis. Les républicains doivent avoir confiance en ces puissans auxiliaires qui travaillent pour eux, et leur apporter le concours de leur calme, de leur prudence, surtout de leur abnégation. Si la république se fonde en France, elle aura été fondée par des gens qui n'en voulaient pas entendre parler, et qui après de longues hésitations se décidèrent à contracter avec elle un mariage de raison. Cela se fera on ne sait comment. Règle générale : ce ne sont pas les républicains qui font les républiques, ce sont les républiques qui font les républicains. Dieu bénisse la France et la tienne en garde contre la politique de cabaret!

Agréez, monsieur, je vous prie, l'expression de tous mes sentimens de haute considération.

***

ESSAIS ET NOTICES.

—

LES ANOMALIES MÉTÉOROLOGIQUES.

L'hiver exceptionnel que nous avons eu cette année a fourni un nouvel aliment aux discussions qui signalent depuis quelque temps l'avénement d'une école nouvelle de météorologistes. Lasse d'interroger sans résultat les documens accumulés par de patiens observateurs qui s'attachaient aux petites variations locales du temps, cette école a compris qu'il faut embrasser d'un seul regard l'ensemble des phénomènes aériens dont la surface terrestre est le théâtre et, pour ainsi dire, le champ de

bataille. C'est la météorologie comparée qui nous donnera la clé des phénomènes périodiques constituant le climat d'une contrée aussi bien que celle des anomalies qui en viennent troubler le cours régulier. Elle nous a déjà démontré l'inanité de ces spéculations qui vont chercher dans les espaces cosmiques les causes mystérieuses d'une foule d'accidens atmosphériques, qui les attribuent aux comètes, aux essaims d'étoiles filantes, à la lumière zodiacale, aux aspects planétaires; ces théories ne tiennent pas devant les contradictions qui sautent aux yeux lorsqu'on entreprend de comparer les faits constatés simultanément en des stations éloignées. On se sent gagné par la conviction que la quantité de chaleur que le soleil mesure annuellement à la terre est tout ce que possède l'atmosphère, et qu'un déficit dont se plaint telle contrée est toujours compensé ailleurs par une élévation inusitée de la température. C'est ainsi que pendant les années froides de 1815 et 1816, qui ont été pour l'Europe occidentale une cause de disette, le temps chaud qui régnait dans l'est fut l'origine de la prospérité subite du commerce d'Odessa.

L'hiver de 1870 à 1871 a été très froid; cependant il aurait été beaucoup moins remarqué, du moins à Paris, s'il n'avait pas tant contribué aux souffrances du pays. L'hiver rigoureux de 1855 se rattache de la même manière à la guerre de Crimée. Dans le midi de la France, le froid a été cette année bien plus sensible que dans le nord, peut-être parce que les nuits très claires de la Provence et du Languedoc favorisent davantage le rayonnement du sol vers l'espace. Dans les trois périodes de froid continu qui ont marqué le commencement de décembre, la fin de décembre et le milieu de janvier, les *minima* thermométriques sont plus bas à Montpellier qu'à Paris; M. Martins a noté des températures de 14 et de 16 degrés au-dessous de zéro, tandis qu'à l'observatoire de Paris le thermomètre n'est pas descendu au-dessous de — 11 degrés. La neige blanchit rarement les champs du Languedoc; cet hiver, elle y est tombée plusieurs fois, — une chute de 25 centimètres eut lieu le 25 décembre, et les dernières flaques n'avaient pas encore disparu à Montpellier au commencement de février. La végétation s'est ressentie des effets de l'hiver dans tout le midi; dans quelques localités, les chênes verts, les oliviers, les cyprès, les figuiers ont été tués jusqu'aux racines. A Moulins, on a noté un *minimum* de — 25 degrés, à Périgueux — 23 degrés. L'hiver a été également rigoureux en Danemark, en Allemagne, dans presque toute l'Europe. Partout la moyenne générale de la température a été plus basse que dans les années ordinaires.

Ce qui est curieux, c'est que l'hiver froid de 1870 avait été prévu par plusieurs météorologistes qui se fondaient sur des principes fort différens. M. Renou le classe dans ses hivers *quarantenaires;* il pense avoir constaté que les grands hivers reviennent périodiquement tous les quarante ou quarante-un ans, de sorte que 1870 serait le retour de 1830 et

de 1789. La même période se manifesterait d'ailleurs, à en croire M. Renou, dans le renouvellement de quelques autres phénomènes, et notamment dans le retour de certains étés; l'analogie des étés de 1753, 1793 et 1834 ferait donc supposer que nous aurons en 1875 un mois de juin assez froid, et de grandes chaleurs en juillet et août. Par malheur, cette périodicité est plus apparente que réelle, car, en examinant l'intervalle écoulé depuis 1830, on trouve cinq ou six hivers plus froids que celui de 1870.

Les grands froids de l'hiver dernier avaient été encore annoncés par M. de Tastes, dans une communication que ce savant fit à la Société météorologique au mois de juillet 1870. La théorie de M. de Tastes est fondée sur la considération des courans atmosphériques. On sait que des masses d'air chaud s'élèvent des régions équatoriales pour s'écouler vers les pôles, et qu'il en résulte en bas un tirage qui aspire l'air froid des régions polaires comme ferait une cheminée d'appel. La rotation de la terre modifie la direction de ces deux courans opposés : l'air qui se déverse de l'équateur vers le pôle nord produit les vents de sud-ouest, et celui qui revient du pôle vers la zone torride les alizés de nord-est. Ces vents forment au-dessus de l'Océan-Atlantique et du continent européen un vaste circuit, lequel correspond assez bien au courant appelé *gulf-stream*. Les fluctuations de ces deux courans, aérien et marin, produisent des variations considérables dans les caractères météorologiques des saisons. M. de Tastes pense qu'entre le circuit aérien de l'Atlantique et un circuit analogue qui se forme sur le Pacifique il existe autour du pôle une zone des calmes, véritable banquise aérienne dont les rives sont incessamment battues par les courans d'air plus chaud qui la côtoient. Cette zone se déplace du côté du courant qui a la moindre impulsion; si c'est le courant de l'Atlantique qui faiblit, elle descend vers l'Europe et nous apporte un hiver rigoureux. Les symptômes de ce rapprochement s'étant manifestés dès l'été de 1870, M. de Tastes a pu prédire ce que serait l'hiver à venir.

Cette théorie offre plus d'un point faible; ce qui est certain, c'est que la météorologie de l'Europe est dominée par la circulation atmosphérique et par la circulation marine correspondante, comme l'a fait voir M. Marié-Davy dans un travail intéressant sur les caractères de l'hiver de 1870-1871. Le grand régulateur du climat de la France et des pays voisins est le fleuve aérien, à lit variable, dont les deux branches équatoriale et polaire s'étalent à la surface de l'Europe comme vents de sud-ouest et de nord-est. C'est l'étude des fluctuations de ce courant qui forme désormais le problème capital de la météorologie rationnelle.

R. R.

C. Buloz.